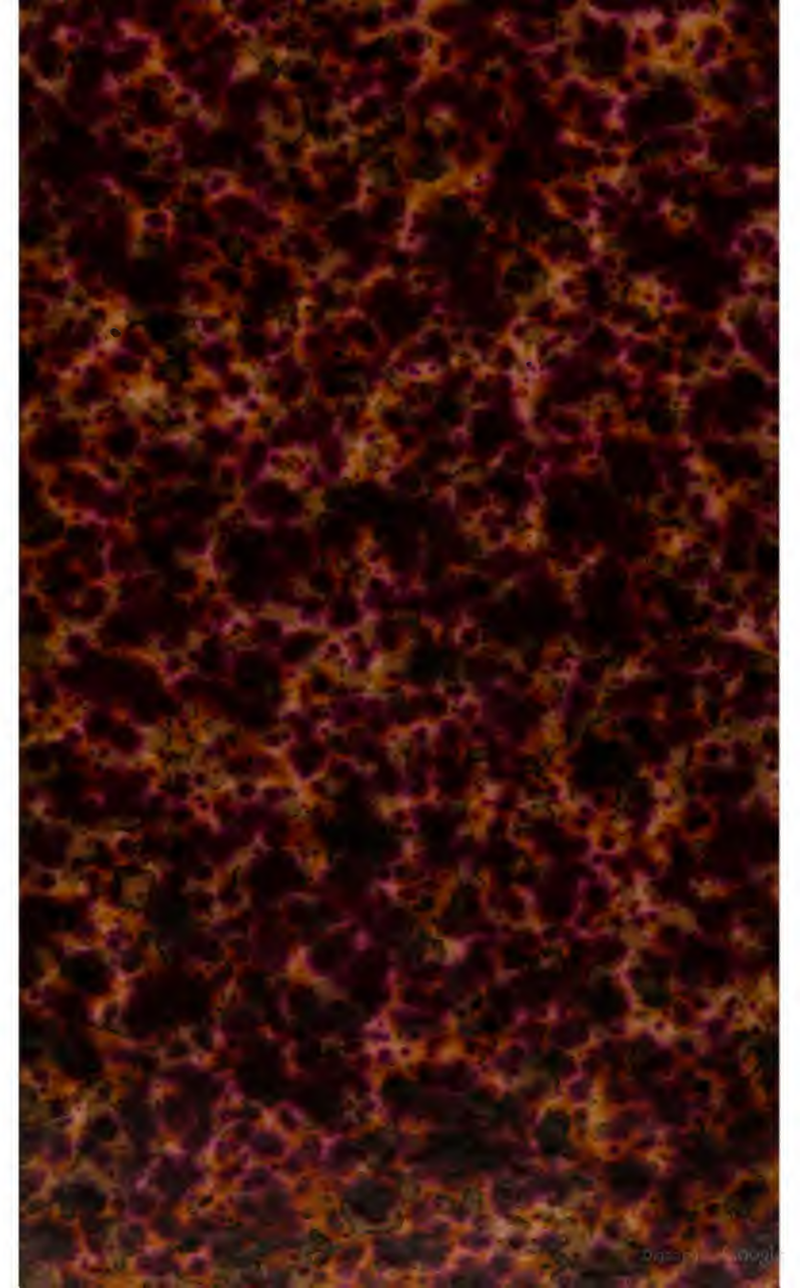
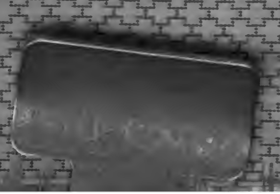
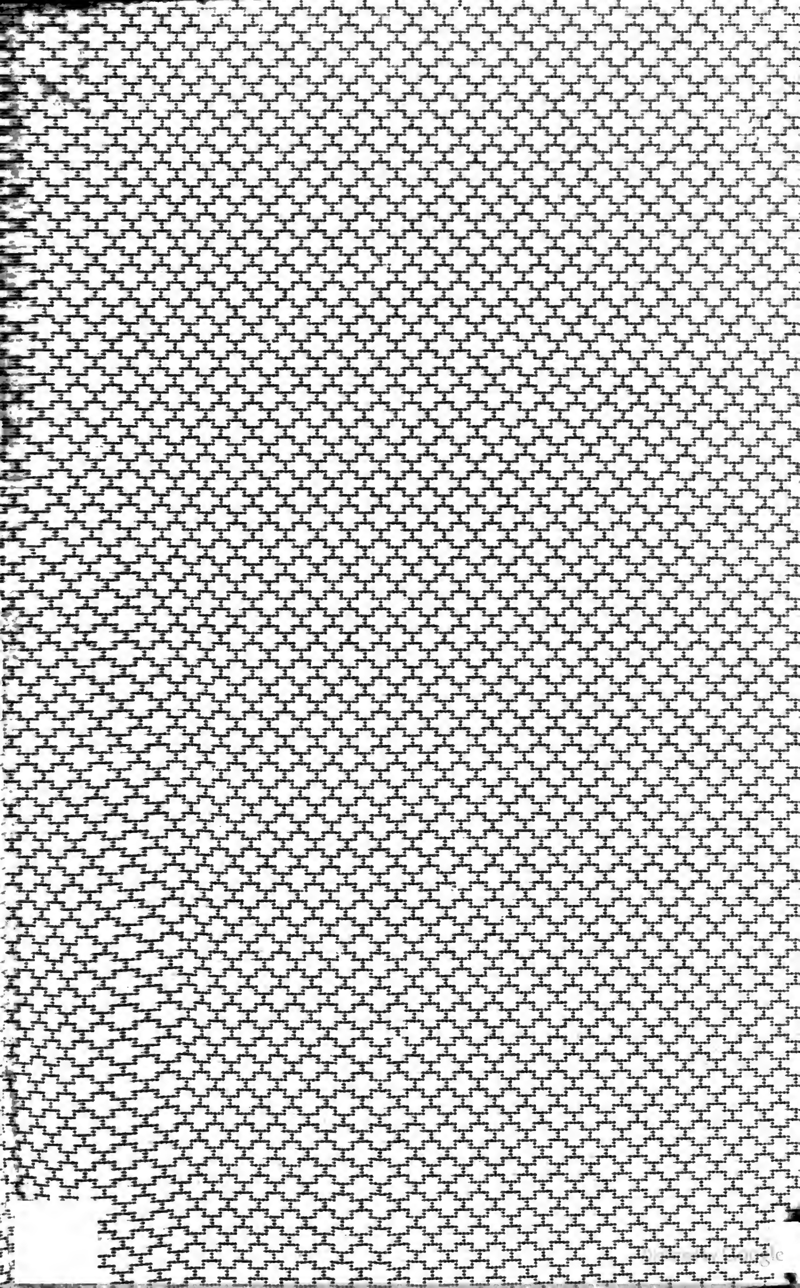
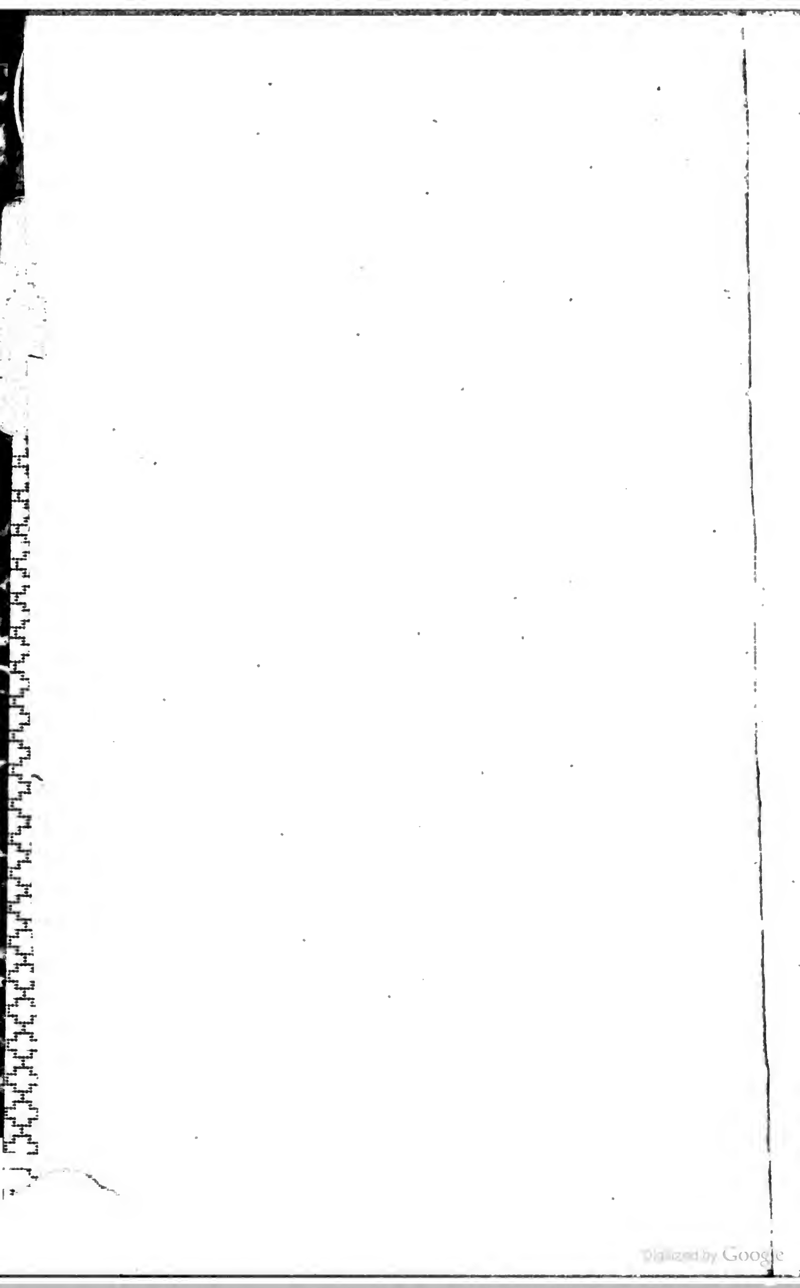


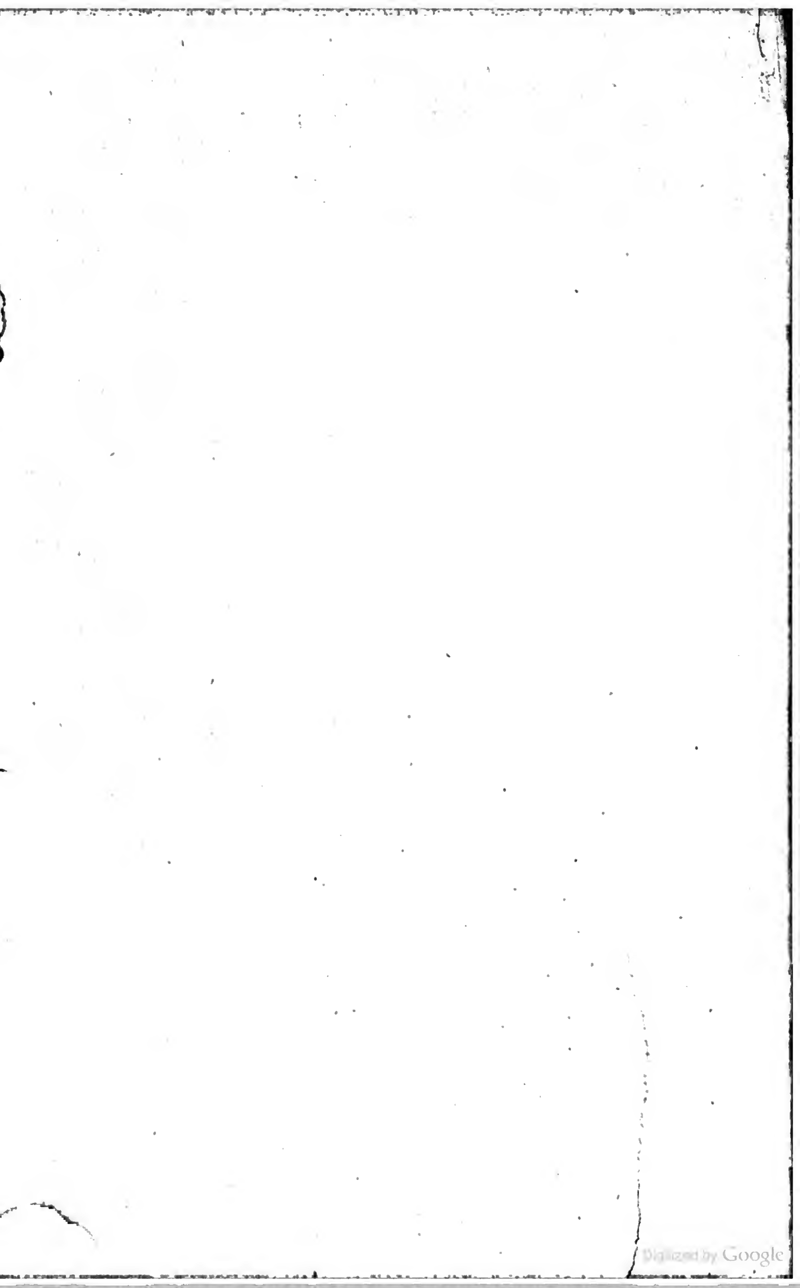

ATENEO
BIBLIOTECA
BARCELONÈS
50.
V.


ATENEU BARCELONÈS









LES GUISES

LES VALOIS

ET

PHILIPPE II



IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris.

LES GUISES
LES VALOIS
ET
PHILIPPE II

PAR

M. JOSEPH DE CROZE

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR
8, RUE DE LA PAIX

M DCCC LXVI



AVANT-PROPOS.

J'ai pu recueillir, sous les auspices du ministère de l'instruction publique, les correspondances des princes de la maison de Lorraine. Ces correspondances, dont la majeure partie est essentiellement inédite, étaient destinées à prendre place dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. Une bienveillante et récente décision de M. le ministre de l'instruction publique m'a autorisé à les publier à part.

Les correspondances de ces princes, qui ont joué un rôle si important dans les cinquante dernières années du seizième siècle, sont disséminées dans les grandes collections manuscrites de Dupuy, Colbert, Béthune, Gaignières, dans l'ancien fonds français, dans les mélanges de Clérambault et dans le recueil de Fontanieu, à la bibliothèque impériale; dans les mémoires du duc de Guise, manuscrit appartenant à la bibliothèque de l'Arsenal; dans la précieuse collection des archives de Simancas, faisant partie des archives de l'Empire; dans les bibliothèques et les archives municipales de quelques unes de nos villes, de celles qui ont pris la part la plus active au mouvement de la ligue. Elles offrent des traits saisissants et peuvent servir à éclairer quelques-unes des scènes

les plus dramatiques de la grande lutte religieuse qui divisa l'Europe et passionna les esprits comme les consciences pendant près d'un siècle.

Sur ce vaste théâtre, où de grands acteurs apparurent pour combattre et périr, un personnage domine la scène : c'est Philippe II, dont le rôle d'agitation religieuse a été, surtout en France, marqué par les péripéties les plus violentes. Il eut pour instruments les princes de la maison de Lorraine, et, plus particulièrement, le duc Henri de Guise et le duc de Mayenne. Ces deux princes résumèrent en eux les idées, les sentiments, les ambitions de cette époque. Mêlés tous les deux, avec un si vif éclat, aux tragiques événements d'une histoire pleine de sang, pensionnaires tous les deux de l'étranger, tribuns populaires et hommes de guerre civile, humbles courtisans des ambassadeurs de l'Espagne, les Mendoza et les Feria, conspirant avec eux contre les maisons de Valois et de Bourbon, les Guises, actifs, courageux, entreprenants, devenus en France, par l'entraînement religieux des masses, les chefs du grand parti catholique dans la seconde moitié du seizième siècle, furent, pendant un temps, presque rois de France, et, depuis les barricades de 1588, rois de Paris. Mais ils s'aveuglèrent trop facilement sur l'avilissement de Henri III, l'hérésie du roi de Navarre, les forces de la ligue, l'importance du mouvement municipal des villes liguées, et ils s'engagèrent trop vite et trop complétement dans une alliance étrangère qui les compromit et les entrava. Aucun d'eux n'atteignit le but vers lequel on supposa que marchaient les princes de cette ambitieuse maison. Les deux plus illustres

tombèrent sur cette route périlleuse en martyrs de leur foi ou en victimes de leur audace.

Le dernier de cette virile race s'éteignit à cinquante ans, après avoir dépensé, dans des agitations stériles et des projets de conquête du royaume de Naples, cette séve de force et de résolution qui avait fait la grandeur de sa famille; il s'éteignit en laissant un fils unique qui mourut à cinq ans.

Il m'a paru curieux et instructif tout à la fois de raconter, d'après des documents inédits, et de retracer, avec les correspondances des acteurs eux-mêmes, les destinées de la maison de Lorraine associées aux desseins politiques du successeur de Charles-Quint. Avec leur aide, Philippe II excita en France une vaste et puissante insurrection, s'appuyant sur la bourgeoisie, vaincue de nouveau à cette époque par la royauté, et sur la multitude, dont les excès souillèrent et ensanglantèrent la cause catholique.

J'espère que ce récit, où les principaux acteurs du drame se retrouvent, les uns, comme les Guises, avec leur âme ardente, leur ambition inquiète, leurs projets aventureux, leurs sentiments superbes et vaillants; les autres, comme Catherine de Médicis et Henri III, avec leur esprit, leur adresse, leur perfidie, leurs embarras, et, le plus grand de tous, Philippe II, avec ses lenteurs, ses indécisions, ses défiances, ses promesses, ses dissimulations, ne paraîtra ni dénué d'intérêt, ni inutile à l'histoire.

Maintenant un devoir me reste à accomplir. Dans le cours de mes recherches et de mes travaux, aucun secours ne m'a manqué. Plusieurs personnes, aussi distinguées par leur savoir que par leur bienveillance,

m'ont aidé de leurs lumières et de leur expérience. Je me plais à nommer au premier rang M. Mignet, qui m'a donné, non-seulement l'appui de sa vaste érudition, mais a eu l'extrême obligeance de me communiquer plusieurs lettres des princes lorrains, faisant partie de sa belle collection de documents manuscrits inédits sur le seizième siècle. M. de Chabrier, alors directeur général des archives de l'Empire, a mis le plus vif empressement à m'ouvrir le dépôt si précieux des archives de Simancas. M. Chéruel, membre du comité des monuments écrits pour l'histoire de France, m'a donné les plus sages avis et m'a mis sur la trace de sources historiques importantes. M. Léopold Delisle, ancien élève de l'école des Chartes, aujourd'hui membre de l'Institut, a copié, avec une grande exactitude et une grande habileté paléographique, les principales correspondances inédites qui ont inspiré mon travail. Dans les départements, j'ai reçu d'utiles communications historiques de la part de MM. Garnier, archiviste de la ville de Dijon; Pottier, bibliothécaire de la ville de Rouen; Louandre, correspondant du ministère de l'instruction publique à Abbeville; Jolibois, correspondant du ministère de l'instruction publique à Colmar, et Louis Paris, bibliothécaire de la ville de Reims.

Octobre 1865.

LES GUISES

LES VALOIS

ET

PHILIPPE II.

CHAPITRE I.

Généalogie de la maison de Lorraine. — Claude de Lorraine, premier duc de Guise. — Ses victoires. — Sa popularité. — Sa retraite. — Sa mort. — Ses fils aînés, François et Charles de Lorraine. — Leurs portraits. — Avénement de Henri II au trône de France. — Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. — Gouvernement des princes de la maison de Lorraine. — Leur influence. — Leurs alliances de famille. — Situation politique de l'Italie. — Projets de domination de l'empereur Charles-Quint sur ce pays. — Mission de Charles de Lorraine, cardinal de Guise, à Rome. — Ses succès auprès du pape Paul III. — Ses tentatives pour former avec le pape une ligue contre l'empereur. — Ses négociations pour procurer la couronne de Naples à son frère, le duc François de Guise, et la tiare à son oncle, le cardinal Jean de Lorraine. — Mort du cardinal Jean. — Son neveu le cardinal Charles de Guise lui succède et prend son titre. — Le roi de France attaque l'Empereur et se ligue contre lui avec les luthériens d'Allemagne. — Henri II s'empare des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. — Situation dangereuse de Charles-Quint. — Sa fuite d'Inspruck. — Paix de Passau. — Siége de Metz. — Belle défense du duc de Guise. — Échec de Charles-Quint. — Négociations entre le pape Paul IV et Henri II. — Abdication de Charles-Quint et sa retraite du monde. — Avénement de Philippe II au trône d'Espagne. — Trêve de Vaucelles entre la France et l'Espagne. — Mis-

sion du cardinal Caraffa, neveu de Paul IV, en France. — Ligue entre Henri II et le pape. — Rupture de la trêve de Vaucelles, par Henri II. — Invasion du royaume de Naples par le duc de Guise, qui échoue devant Civitella. — Campagne de Picardie. — Siége et bataille de Saint-Quentin. — L'Angleterre se ligue avec l'Espagne. — Perte de Saint-Quentin. — Dangers de la France. — Le duc de Guise est rappelé d'Italie. — Il est nommé lieutenant général du royaume. — Siége et prise de Calais. — Prise de Thionville. — Échec de Gravelines. — Négociations entre la France et l'Espagne. — Rencontre du cardinal de Lorraine et du cardinal de Granvelle. — Opposition du duc de Guise à la paix. — Mort de Marie Tudor. — Avénement d'Élisabeth. — Traité de Cateau-Cambrésis. — Honte de cette paix. — Progrès de la réformation religieuse en France. — Princes de la maison de Bourbon. — Les Montmorency et les Chatillon. — Leurs portraits. — Formation des partis politiques en France. — Mort de Henri II, tué dans un tournoi.

En 1048, un empereur d'Allemagne, Henri III, donnait le titre de duc de Lorraine à Albert d'Alsace, qui, indépendamment de presque toute la Lorraine allemande, possédait une partie de l'Alsace et du territoire de Trèves. Cet Albert eut pour successeur son neveu, Gérard II d'Alsace, mort à Remiremont en 1070, à l'âge de quarante-six ans, en laissant trois enfants; l'aîné Thierry, qui, en succédant à son père, hérita de la Lorraine, et Gérard, son second fils, qui fut la souche de la branche de Vaudemont, éteinte à la dixième génération dans la famille des seigneurs de Joinville. Thierry mourut le 7 septembre 1162. Depuis sa mort, le duché de Lorraine avait été successivement gouverné par Simon Ier, Mathieu Ier, Simon II, Ferri Ier, Thibaut Ier, Mathieu II, Ferri II, Thibaut II, Ferri III, le duc Raoul qui périt à la journée de Crecy (1346), Jean Ier, Charles II. Ce dernier n'avait pas eu d'enfant mâle de sa femme Marguerite de Bavière; il avait marié sa fille aînée Isabelle avec

René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, comte de Provence et de Guise. (Cette dernière terre avait été donnée en apanage à René d'Anjou, ainsi que les terres de Chailly et de Lonjumeau, par son père, Louis II, roi de Naples et de Sicile). Ce René d'Anjou et Isabelle sa femme furent reconnus souverains du duché de Lorraine, à la mort de Charles II, mais Antoine comte de Vaudemont, baron de Joinville, neveu de Charles II, et qui avait épousé Marie d'Harcourt, héritière d'Aumale, d'Elbeuf, de Mayenne, de Lillebonne, et de Brionne, prétendit au duché de Lorraine, comme le plus proche héritier mâle, et fit valoir ses prétentions les armes à la main. Il eut, comme auxiliaire dans cette lutte, le duc de Bourgogne, tandis que le roi de France soutenait René d'Anjou qui, vaincu et fait prisonnier, ne recouvra sa liberté qu'en donnant une rançon de deux cent mille écus, en cédant quelques places, et en envoyant comme otages ses deux fils, les princes Jean et Louis. René d'Anjou abdiqua en 1452 en faveur de son fils aîné Jean, et il se retira en Provence. Ce fils qui prit le titre de Jean II, avait reçu du roi Charles VII le gouvernement de Gênes. Il tenta, à l'aide de cette position, la conquête de Naples; mais n'ayant pas réussi dans cette expédition, il rentra en Lorraine, où après avoir pris part à la ligue du bien public contre Louis XI, il fut l'un des principaux auteurs de la paix entre le roi et les seigneurs ligués. Jean II mourut le 13 décembre 1470 à Barcelone; il était à la veille de pénétrer en Aragon pour revendiquer à main armée les droits

à la couronne de cet État, qu'il prétendait tenir d'Yolande, sa grand'mère. Il eut pour successeur son fils Nicolas, âgé de vingt-deux ans, et qui mourut au château de Nancy le 27 juillet 1473, au moment où il allait épouser la fille du duc de Bourgogne. Sa tante, Yolande d'Anjou, fille de René Ier, veuve de Ferri, comte de Vaudemont, hérita du duché de Lorraine, et céda tous ses droits à son fils René II. C'est ainsi que le duché de Lorraine, qui, pendant quarante-trois ans, avait appartenu à la maison d'Anjou, rentra dans la maison de Gérard d'Alsace. René II avait épousé Jeanne d'Harcourt, comtesse de Tancarville; n'en ayant pas eu d'enfants, et après l'avoir obligée à lui faire par contrat de mariage une donation de tous ses biens, il la répudia sous prétexte qu'elle était laide et stérile, et il se maria avec une sœur du duc de Gueldres. C'est de ce second mariage que René II eut Antoine, qui hérita de la souveraineté paternelle, Jean, depuis cardinal de Lorraine, et Claude qui eut en partage les comtés d'Aumale et de Guise, le marquisat de Mayenne, les baronnies d'Elbeuf, de Joinville, avec plusieurs terres en Provence, en Normandie, en Picardie, en Flandre, dans l'Ile de France[1].

D'après plusieurs historiens du temps, Claude de Lorraine, qui était né depuis la mort de Jeanne d'Har-

1. *Généalogie des ducs de Lorraine*, par Ed. du Boulay. — *Histoire généalogique de France*, par le P. Anselme, t. III, art. Généalogie des ducs de Guise de la maison de Lorraine, p. 485-501. — *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, au mot Guise. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 1-42. Coup d'œil historique sur la maison de Lorraine.

court, avait voulu exclure de la succession paternelle Antoine son frère aîné, parce que né pendant la vie de Jeanne, il devait être considéré comme un bâtard et par conséquent inhabile à succéder. Mais Claude ne réussit point dans cette prétention. N'ayant pu devenir, comme il l'espérait, duc de Lorraine, il se retira en France où en peu de temps, par les grâces de sa personne, les séductions de son esprit et l'éclat de son courage, il s'attira l'amitié de Louis XII qui lui fit épouser en 1512, Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol[1].

Par ses alliances de famille, autant que par la faveur du roi, Claude de Lorraine ne tarda pas à avoir en France une grande situation. Il avait su plaire au comte d'Angoulême, devenu plus tard François Ier. Aussi brave de sa personne, qu'ambitieux de l'élévation de sa maison, le comte de Guise se trouvait partout où il y avait un coup d'épée à donner ou une influence personnelle à exercer. Ainsi, à la bataille de Marignan, où il avait été blessé, il commandait les lansquenets du duc de Gueldres, son oncle (1515). Plus tard, il contribuait par sa valeur à la prise de Fontarabie (1521) et à la retraite des dix mille reîtres qui avaient envahi la Champagne sous le com-

1. *Histoire généalogique de France*, par le P. Anselme, t. III, art. Généalogie des ducs de Guise de la maison de Lorraine, p. 485-501. — *Dictionnaire historique et critique* de Bayle, au mot Guise. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 1 42. Coup d'œil historique sur la maison de Lorraine.

mandement du comte de Furstemberg (1523). Au moment de la campagne d'Italie (1524), il avait été chargé avec le duc de Vendôme et le sire de Brézé de la lieutenance générale des frontières, et après le désastre de Pavie, pendant la captivité du roi, il avait été appelé au conseil de régence[1] (1525). A cette même époque, des fanatiques allemands étaient entrés dans l'Alsace et menaçaient notre frontière. C'étaient, pour parler le langage de Brantôme, « quelques quinze ou vingt mille marauts de communes qui disoient que tous biens estoient communs et ravageoient tout partout où ils passoient. » Claude de Lorraine s'avança à leur rencontre et les tailla en pièces[2].

Pour récompenser d'aussi éclatants services, François I[er] érigeait, en 1527, le comté de Guise en duché-pairie[3]. Pendant que Claude de Lorraine commençait ainsi l'illustration de sa race, le cardinal Jean son frère contribuait à cette grandeur naissante par son intelligence politique, par son habileté diplomatique, et surtout par l'importance que ses richesses et ses bénéfices lui avaient fait acquérir dans les rangs du clergé français[4].

1. *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 43-73. — *Histoire de France*, par Henri Martin, t. VIII, liv. XLVII. — Brantôme, *Vies des hommes illustres*, t. I, p. 290-292. Édit. Buchon.

2. *Ibid.*

3. *Histoire généalogique de France*, par le P. Anselme, t. III; art. Généalogie des ducs de Guise de la maison de Lorraine, p. 485-501.

4. *Mémoires* de Martin du Bellay, liv. VI. Éd. Buchon. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. I, chap. II, III et IV.

A la mort de François Ier (31 mars 1547), Claude de Lorraine laissait à ses deux fils aînés, François et Charles, le soin de continuer sous le nouveau règne (Henri II) les glorieuses prospérités de sa maison. Retiré dans son château de Joinville, il y mourut le 12 avril 1550. Il avait eu de son mariage avec Antoinette de Bourbon huit fils et quatre filles. Deux fils étaient morts en bas âge, Pierre et Philippe. Les autres étaient : 1° François, duc de Guise, né le 15 février 1519; 2° Charles, cardinal de Lorraine, né le 17 février 1524; 3° Claude, duc d'Aumale, né le 1er août 1526; 4° Louis, archevêque de Sens, né le 21 octobre 1527, promu cardinal en 1552; 5° François, né le 18 avril 1534, grand prieur de Malte en 1549, et général des galères de France en 1557; 6° René, marquis d'Elbeuf, né le 14 août 1536, d'abord gentilhomme de la chambre du roi, puis général des galères de France après son frère François. Les quatre filles étaient : 1° Marie, née le 22 novembre 1515, qui épousa Louis d'Orléans, duc de Longueville, le 4 août 1534, et Jacques V, roi d'Écosse, le 9 mai 1538; 2° Renée, abbesse de Saint-Pierre de Reims, née le 22 septembre 1522; 3° Antoinette, abbesse de Farmoustier, née le 31 août 1531; une quatrième fille, Louise, née le 10 janvier 1520, mariée en premières noces à René de Nassau, prince d'Orange, et en secondes noces, le 20 février 1541, à Charles de Croï, prince de Chimay, duc d'Arschot, mourut le 18 octobre 1542. Claude de Lorraine avait eu en outre un fils naturel, Claude de Guise, devenu

plus tard abbé de Saint-Nicaise de Reims, puis de Cluny[1].

François de Lorraine, l'aîné de la famille, hérita du duché de Guise et de la plus grande partie des biens de son père. Il avait été élevé dans le maniement des armes et les habitudes de la guerre par Sansac, gentilhomme angoumois. Grand et dégagé de taille, d'un noble port de tête, le visage long, le teint basané par le soleil et la guerre, ayant les yeux vifs et brillants avec une barbe blonde comme ses cheveux, le nouveau duc de Guise était surtout bien doué pour l'action. Dès son début au siége d'Ivoy où il combattait sous les ordres de son père, il avait déployé ce courage, cette vigilance, ce sang-froid qui firent de lui l'un des premiers capitaines de son temps. D'un cœur hardi avec l'âme haute, d'un esprit clairvoyant avec un caractère ferme, de manières élégantes et imposantes tout à la fois, le duc François était simple et affectueux avec ses amis, bon et généreux envers les soldats, bienveillant pour ses serviteurs, affable avec dignité envers ses inférieurs, et d'un abord facile pour tous; il se montra dans toutes les circonstances de sa vie, généreux dans la victoire, infatigable à la guerre, constamment dévoué à sa foi religieuse et fortement attaché au pouvoir pour le faire servir au bien de l'État et à sa propre élévation[2].

Charles de Lorraine, moins âgé de cinq ans que son

1. *Histoire généalogique de France*, par le P. Anselme; art. Généalogie des ducs de Guise de la maison de Lorraine.

2. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, t. I, p. 414-442. Éd. Bu-

frère aîné, avait été destiné dès son enfance à l'Église. Il avait été élevé au collége de Navarre, où il avait eu pour précepteur Jean Hennuyer, depuis évêque de Lisieux et premier aumônier du roi. Nommé archevêque de Reims à l'âge de neuf ans, il était entré le 26 avril 1538 en possession du diocèse administré jusques à cette époque par son oncle, le cardinal Jean, qui lui laissa à sa mort, en 1550, la majeure partie de sa succession. D'une belle et noble figure, d'un esprit facile, d'une instruction variée, aimable lorsqu'il n'était pas arrogant, Charles de Lorraine, tour à tour hautain et souple, fier et caressant, dur et familier, trop prompt à offenser les autres ou à s'en venger, montrait la plus aveugle insolence dans la bonne fortune et le plus pusillanime abattement dans l'adversité. Prédicateur éloquent, docte théologien, négociateur adroit et insinuant, le jeune archevêque de Reims devait mettre de bonne heure au service de la cause catholique confondue avec ses intérêts, son éloquence, sa science, son habileté. En même temps, par son ambition remuante, par son caractère ardent, par son esprit dominateur, par son imagination féconde en intrigues, il devait avancer et compromettre les ambitieux desseins de sa famille[1].

Le nouveau souverain qui succédait à François Ier

chon. — Jean Michiel et Michel Suriano, ambassadeurs de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par M. Tommaseo. t. I, p. 441, 497 et 498.

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, t. I, p. 442 et 443 — Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France, *Relations des am-*

sur le trône de France, passionné pour la chasse, les tournois, les carrousels, pour tous les exercices du corps, était bien plus destiné à être conduit que capable de gouverner[1]. Aussi les deux princes lorrains, François et Charles, n'avaient pas tardé à dominer dans les conseils de la couronne et dans le gouvernement du pays[2]. Ils avaient rapidement obtenu par l'éclat de leur mérite personnel, par leurs alliances de famille, par la faveur soigneusement recherchée de Diane de Poitiers, la maîtresse toute-puissante du jeune roi, toute la confiance de Henri II. Autour d'eux, au sein de leur propre famille, ils trouvaient des auxiliaires dévoués et intelligents ; dans le duc d'Aumale, capitaine populaire parmi les soldats, qui avait épousé la fille aînée de la duchesse de Valentinois, Louise de Brézé ; dans le cardinal Louis de Guise, bon négociateur, quoique très-adonné aux plaisirs, et surnommé à cause de ses penchants, *le cardinal des bouteilles*; dans le marquis d'Elbeuf, et aussi dans le grand prieur de France qui avait le commandement général des galères. Marie de Lorraine, leur sœur, alors régente d'Écosse, administrait ce royaume sous leur influence[3]. Outre leurs grandes alliances de famille, ces princes avaient comme héritiers de la mai-

bassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle, publiées par M. Tommaseo, t. I, p. 439.

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, p. 307 et 308.

2. *Discours sur les effets de la Ligue en France*, par le cardinal d'Ossat.

3. Brantôme, *Vies des hommes illustres*. — *Mémoires et Journal de l'Estoile*. Éd. Champollion.

son d'Anjou, de vastes terres en Provence, en Champagne, en Picardie, en Flandre ; ils tenaient des fiefs considérables en Normandie, du chef de leur aïeule Marie d'Harcourt comtesse de Vaudemont. A eux tous, ils réunissaient environ une fortune de six cent mille livres de rente, provenant tant de leurs biens patrimoniaux, que de biens d'Église, de pensions et de traitements[1]. Ils affectaient d'être de la maison royale et maintenaient avec soin les prétentions de leur famille à la couronne de Naples, à cause de leur descendance d'Yolande, fille de René d'Anjou[2]. Déjà, sous prétexte de l'ancienneté de sa pairie, leur père avait précédé au sacre du roi le duc de Montpensier[3]. Dès 1535, il avait fait fabriquer une généalogie qui, à l'aide de titres plus ou moins exacts, établissait la descendance de la maison de Lorraine des Carlovingiens[4].

A peine monté sur le trône, Henri II continua la politique extérieure de son père en secondant en Italie les projets d'émancipation des adversaires de la maison d'Autriche, et en s'unissant étroitement avec l'Écosse pour l'enlever à l'alliance anglaise[5].

Charles-Quint gouvernait alors les vastes États de la monarchie autrichienne. Maître en Italie du royaume de Naples et du duché de Milan, ce prince

1. Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par M. Tommaseo, t. I, p. 437.
2. *Vie de François de Lorraine*, par Valincourt.
3. Dauvigny, *Vies des hommes illustres*.
4. *Mémoires de la Ligue*, in-f°, t. I, p. 11-20. Éd. d'Amsterdam.
5. Mignet, *Marie Stuart*, chap. II.

s'était emparé de Plaisance aussitôt après le meurtre par les Gibelins de cette ville, du duc Pierre Luigi, fils naturel du pape Paul III. Il avait aussi envahi le duché de Parme et il aspirait à la domination de la Péninsule entière. Ces projets menaçaient tout à la fois l'indépendance de l'Italie et celle de la papauté. Paul III avait remplacé sur le saint-siége l'allié de François Ier, Clément VII. L'assassinat de son fils et l'invasion des duchés de Parme et de Plaisance l'avaient profondément irrité. Il était résolu à se soustraire à la puissance de Charles-Quint, en se jetant dans les bras de la France[1]. Henri II, qui depuis son mariage avec une nièce de Clément VII, Catherine de Médicis de Florence, avait eu la pensée de fonder une grande principauté en Italie, ne laissa pas échapper l'occasion que les Farnèse lui offraient de réaliser son ambition[2]. Dans cette circonstance, le roi chargea Charles de Lorraine d'aller négocier à Rome l'alliance si impatiemment sollicitée par Paul III, et non moins impatiemment attendue par lui. Le jeune prélat, sous le prétexte d'une ambassade d'obédience et de la réception par les mains du pape du chapeau de cardinal qui venait de lui être donné, partit aussitôt pour l'Italie accompagné de son frère Claude marquis de Mayenne[3]. Arrivé à Rome le 22 octobre 1547, il fut

1. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, liv. II, p. 44-45.
2. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. II, p. 133.
3. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, liv. II, p. 46. — *Le cardinal de Lorraine*, par Guillemin, docteur ès lettres. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 134-164.

reçu par Paul III avec la plus grande distinction, et par la population romaine avec les plus sympathiques démonstrations. Le peuple romain, écrivait-il au roi, en lui rendant compte de cet accueil si vif et si brillant, « parle à cette heure autant français qu'italien, pour le moins sait bien dire : vive France[1]. » Admis plus tard (14 décembre 1547) à recevoir dans un consistoire, en présence des cardinaux et des ambassadeurs des princes chrétiens le chapeau de cardinal, le jeune ambassadeur de Henri II parla dans cette solennité « gravement, doctement et élégamment du zèle du roi de France envers l'Église, et de son affection au pape et à toute sa maison[2]. » Il exposa la volonté du roi de demeurer fidèle aux exemples laissés par son père à ses ancêtres, et sa résolution de soutenir la papauté dans un temps où elle était si vivement attaquée[3]. « Vous n'ignorez pas, très-saint père, ajouta-t-il, dans quelles extrémités une trop grande sécurité réduisit autrefois les papes Jean XIII, Grégoire VII, Pascal II et Alexandre III, jusqu'à ce que leurs successeurs eussent recouvré, avec le secours des rois de France, leur ancienne autorité que les empereurs avaient usurpée[4]. » Charles de Lorraine indiqua ensuite au pape, les troupes de cavalerie et d'infanterie, tant nationales qu'étrangères, que Henri II avait

1. Ribier, *Lettres et Mémoires d'Etat*, t. II, p. 71-72. Lettre du cardinal de Guise au roy, octobre 1547.

2. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, liv. II, p. 46. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. IV. Éd. latine de Londres, trad. française.

3. De Thou, *Histoire universelle*, liv. IV. — 4. *Ibid.*

sur pied, les galères que ce prince entretenait sur l'Océan et sur la Méditerranée, celles auxquelles on travaillait et qui seraient en état de tenir la mer au printemps suivant, les sommes auxquelles montaient les revenus du royaume, et les secours extraordinaires qu'il avait droit d'attendre de l'affection des Français dès que la guerre serait déclarée[1]. Paul III, séduit par les vives allures du jeune cardinal, paraissait disposé à tout contre Charles-Quint, même à appeler les Turcs en Italie, et à envoyer des secours aux protestants d'Allemagne[2]. Dans son enthousiasme, il s'écriait qu'il espérait « que Dieu le conserverait encore quelques années pour laisser le saint-siége dévoué au roi de France et faire ce prince si grand dans ce pays qu'il serait aisé, alors qu'il n'existerait plus, d'y augmenter sa puissance, et pour commencer, il l'assurait de sa perpétuelle amitié et jetait toute sa maison entre ses bras pour s'en servir à sa volonté[3]. »

En même temps que Charles de Lorraine négociait ainsi au nom du roi une ligue contre l'empereur, il ne perdait pas de vue les intérêts de sa maison et ses prétentions sur la couronne de Naples[4]. Pendant son séjour à Rome, le cardinal Charles avait eu des rela-

1. Ribier, *Lettres et Mémoires d'État*, liv. II, p. 74. Lettre du cardinal de Guise au roy, 1547.

2. *Le cardinal de Lorraine*, par Guillemin, chap. I.

3. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, liv. II, p. 46. — Ribier, *Lettres et Mémoires d'Etat*, t. II, p. 75. Le cardinal de Guise au roy, octobre 1547.

4. René II, de Lorraine, avait déjà tenté en 1485 de s'emparer de cette couronne, avec l'appui de la noblesse du royaume.

tions avec beaucoup d'émigrés napolitains. Une grande fermentation régnait à cette époque dans le royaume de Naples à cause de l'établissement du tribunal de l'inquisition et de l'excessive rigueur du vice-roi, Pierre de Tolède[1]. Les Napolitains réfugiés à Rome sollicitaient chaque jour Charles de Lorraine de les aider à rentrer dans leur patrie. Ils offraient la couronne de Naples à Henri II. Si ce prince refusait, ils demandaient que le roi autorisât le frère aîné du cardinal, François de Lorraine, à l'accepter[2]. Le cardinal Charles pressait le roi de lui faire connaître sa volonté sur cette double proposition. Il lui rapportait pour l'entraîner et le décider « que tous ses serviteurs étaient d'avis que l'entreprise ne fût jamais si aisée ni moins périlleuse parce qu'il n'y avait point de gens en tout le royaume pour l'empereur, point d'argent, point d'artillerie ni munitions, et tout le peuple irrité....[3]. » Mais Henri II ne s'empressait pas de répondre à ces propositions de conquête. D'autre part, malgré les informations du jeune ambassadeur français et malgré ses griefs contre Charles-Quint, le pape hésitait à ouvrir la lutte contre l'Espagne. Ensuite les Vénitiens qui devaient entrer avec leurs forces maritimes dans la ligue refusaient de sortir de leur neutralité. Aussi, Charles de Lorraine fatigué de ces indécisions repartit pour la France en laissant au cardinal du Bellay le soin de poursui-

1. *Lettres et Mémoires d'Etat*, par Ribier, t. II, p. 78-84. Le cardinal de Guise au roy, 21 novembre 1547.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

vre et d'assurer le succès des négociations qu'il avait commencées[1]. Le jeune cardinal ne quitta pas cependant l'Italie sans avoir assuré le mariage de son frère François de Guise avec une petite-fille de Louis XII, Anne d'Est, fille du duc de Ferrare[2]. Il avait profité en même temps de son séjour et de ses relations à Rome pour préparer la candidature à la papauté, de son oncle le cardinal Jean[3]. Paul III était alors âgé de quatre-vingt-un ans, et sa mort paraissait prochaine. Henri II était entré à cet égard dans les vues de son ambassadeur. Il avait fait connaître à Charles de Lorraine l'importance qu'il attachait à ce choix, car « vostre oncle, lui écrivait-il, est un personnage que j'aime et estime comme vous savez, et ne sçaurois avoir un plus grand plaisir que de voir la chose disposée sortir son effet. A quoi vous persuaderez le cardinal Farnèse de s'emploier vivement[4]. » Paul III mourut au mois de novembre 1549. L'élection du nouveau pontife eut lieu dans les premiers jours de février de l'année 1550. La candidature du cardinal Jean échoua malgré les recommandations du roi et malgré les efforts de son neveu qui retourna à Rome pour la soutenir (décembre 1549)[5]. Quelque

1. *Lettres et Mémoires d'État*, par Ribier, t. II, p. 78-85. Le cardinal de Guise au roy, novembre 1547.

2. Mss. Béthune, vol. 8645, fol. 24. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 180.

3. *Histoire manuscrite de la maison de Guise*, par Oudin, liv. I, chap. XXII. *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 181.

4. *Ibid.*

5. *Histoire du cardinal de Lorraine*, par Guillemin, chap. I.

temps après, le cardinal Jean mourait en laissant pour héritier son neveu Charles qui prit le nom de cardinal de Lorraine.

A cette époque, Charles-Quint était en lutte avec l'Allemagne protestante. Les princes luthériens, le duc Maurice de Saxe, le margrave Albert de Brandebourg et les fils du landgrave de Hesse, avaient pris les armes pour relever partout la croyance protestante proscrite par l'empereur[1]. Surpris par ce mouvement inattendu, Charles-Quint, malade de la goutte, accablé de chagrin, était sans forces suffisantes pour résister à ce soulèvement. Menacé d'être pris par le duc Maurice dans la ville d'Inspruck, il s'était enfui pendant la nuit. Il avait gagné avec beaucoup de peine les montagnes de la Carinthie[2]. Dans ce moment, Henri II, d'accord avec les princes luthériens d'Allemagne, avait aussi marché contre l'ancien adversaire de son père. S'avançant vers l'Allemagne en libérateur et en conquérant, il s'était emparé des trois évêchés de Metz, de Toul et de Verdun. Il allait occuper la Lorraine et envahir le Luxembourg[3]. Alors le duché de Parme et la république de Sienne, protégés par les Français envoyés à leur secours, résistaient aux Espagnols dont ils avaient secoué la domination en Italie. Les Turcs entraient aussi en vainqueurs dans la Transylvanie et la Hongrie.

Menacé en Allemagne et attaqué avec succès par le roi de France, Charles-Quint s'entendit avec les Alle-

1. Mignet, *Charles-Quint*, chap. I.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

mands soulevés. Renonçant à les assujettir, il leur garantit par la transaction de Passau l'établissement et le libre exercice de la foi luthérienne. Ainsi réduit à renverser lui-même ses plans politiques et religieux sur l'Allemagne, l'empereur conçut le dessein de relever sa gloire abaissée par les Allemands en recouvrant dans le duché de Lorraine les trois évêchés conquis par Henri II. Dans ce but, il s'avança vers la France et marcha sur la place de Metz[1].

En apprenant les projets d'invasion de l'empereur, Henri II confia la défense de Metz au duc de Guise qui avait déjà glorieusement repris Boulogne sur les Anglais[2]. Nommé lieutenant général avec des pouvoirs illimités, le duc s'empressa d'aller se renfermer dans Metz avec l'élite de la noblesse française. Elle était accourue autour de lui pour partager ses dangers et défendre avec lui le territoire national menacé. Dans cette élite il y avait trois princes du sang, Jean de Bourbon, duc d'Enghien, le prince Louis de Condé son frère, le prince de la Roche-sur-Yon et deux frères du duc de Guise, le marquis d'Elbeuf et le grand prieur[3].

1. Mignet, *Charles-Quint*, chap. I.

2. C'est au siége de Boulogne que François de Lorraine, alors comte d'Aumale, reçut un coup de lance qui lui traversa la joue et pénétra dans la tête où le fer se rompit et demeura dans la plaie. Ce fut Ambroise Paré, le plus habile opérateur du temps, qui enleva le fer avec des tenailles de maréchal et guérit François de Guise. Ce prince conserva toute sa vie une cicatrice de cette blessure.

3. *Mémoires du duc de Guise*, mss. Bibl. de l'Arsenal. *Le Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac. Éd. Buchon. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 267-297.

La place de Metz, baignée par le cours de deux rivières, la Moselle et la Seille, l'enfermant de trois côtés au nord, à l'orient et à l'occident, était d'un accès facile par le côté du midi à peine couvert par un vieux boulevard[1]. C'était une ville vaste et mal fortifiée avec une faible garnison et une population sans expérience de la guerre. Le duc de Guise, arrivé à Metz le 17 août 1552, se mit promptement à l'œuvre avec le concours « de Pierre Strozzi, chevalier de l'ordre, personnage de grande suffisance et de bon conseil ès choses importantes, et des seigneurs de Gonnor de Saint-Remy et Camille Marin, fort experts et entendus en fait de fortifications[2]. » Admirablement secondé ensuite par tous les habitants de Metz, grands et petits, jeunes et vieux, hommes et femmes, le duc éleva rapidement de nouveaux remparts partout où les ennemis pouvaient tenter une attaque. Résolu à défendre Metz jusqu'à la mort, le duc expulsa de cette place toutes les bouches inutiles. Les malheureux qui sortirent ainsi de Metz se refugièrent en Lorraine et en Alsace[3]. Tous les préparatifs de la défense étaient terminés lorsque l'armée impériale, composée de troupes recrutées dans tous les États de l'empereur, et commandée par le duc d'Albe, par le marquis de Mari-

1. *Mémoires du duc de Guise*, mss. Bibl. de l'Arsenal. *Le Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 267-297.

2. *Le Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac.

3. *Mémoires du duc de Guise*, mss. bibl. de l'Arsenal. — *Le Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 270.

gnano, par le duc de Holstein, arriva devant Metz vers les derniers jours d'octobre (1552). Charles-Quint rejoignit son armée le 20 novembre suivant. Il comptait sous ses drapeaux plus de soixante mille combattants. Le duc de Guise n'avait avec lui qu'une petite armée bien inférieure en nombre à celle de Charles-Quint.

Le siége commença sous de fâcheux auspices. Le margrave Albert de Brandebourg qui s'était posté dans la Lorraine au-dessus de Metz vers Pont-à-Mousson, avait paru se ranger du côté du roi de France; mais il se rallia à l'empereur après avoir fait prisonnier le duc d'Aumale, frère du duc de Guise, qui le surveillait avec un corps de cavalerie[1]. Pendant ce temps, Antoine de Croï, comte de Rœux, l'un des lieutenants de Charles-Quint, s'était jeté sur la Picardie entre l'Oise et la Somme, avec douze mille Belges, avait brûlé Chauny, le château de Folembray, Noyon, Nesle, Roie, avait repassé la Somme, assiégé et pris Hesdin[2]. Ces succès avaient enhardi l'armée des assiégeants qui cernait la ville de Metz, les uns à l'est et au sud sur les bords de la Seille, les autres au nord et à l'ouest. Quant au duc de Guise, ni découragé ni intimidé par la défection d'Albert de Brandebourg et les incursions victorieuses du comte de Rœux, il se multipliait avec le danger, se défendant avec une vigoureuse énergie sur tous les points où il était atta-

1. *Commentaires* de François de Rabutin sur le fait des dernières guerres entre Henri II, roi de France, et Charles V, empereur. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 280-281.
2. *Ibid.*

qué. Chaque jour le canon de l'ennemi battait la place, renversait des murailles, ouvrait des brèches. Murailles et brèches se relevaient et se fermaient avec la plus grande rapidité[1]. On était ainsi arrivé au mois de décembre. Le froid était excessif, la neige couvrait la terre. Les impériaux mal couchés, mal nourris, harassés de fatigue, maltraités par le typhus, diminués par la désertion, décimés par les sorties meurtrières des assiégés, n'osaient plus risquer un assaut. C'est alors que l'empereur, de nouveau vaincu, ordonna la levée du siége de Metz, et s'éloigna de cette ville le 1er janvier 1553, en disant aux gentilshommes de sa suite : « Je vois bien que la fortune est femme et qu'elle aime mieux un jeune roi qu'un vieil empereur[2]. » Le duc d'Albe et le marquis de Marignano décampèrent la nuit en silence en abandonnant toutes leurs munitions et leurs tentes[3]. Le désordre de cette retraite fut augmenté par le nombre des malheureux impériaux qui pouvant à peine marcher, n'avaient plus la force de se défendre. Ils tombaient à chaque pas dans la boue et dans la neige. Ce triste spectacle saisit de compassion le duc de Guise. Il traita les vaincus comme ses propres soldats; il leur donna de l'argent, des secours, fit enterrer

1. *Mémoires du duc de Guise*, mss. bibl. de l'Arsenal. — *Le Siége de Metz*, par Bertrand de Salignac. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, p. 284.

2. Strada, *De Bello Belgico*. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. I.

3. *Mémoires sur le maréchal de Vieilleville*, par Carloix, son secrétaire, liv. V, chap. XXII, éd. Buchon. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. I.

leurs morts et soigner leurs blessés dans les hôpitaux de Metz[1].

Compatissant pour les vaincus, le duc fut généreux pour ses soldats victorieux dont il récompensa magnifiquement les services et le courage. Il fut aussi bienveillant et humain pour les habitants de Metz qu'une dure nécessité avait fait expulser momentanément de leur ville et qu'il réintégra dans leurs propriétés. Il se montra en même temps rempli de reconnaissance envers Dieu qu'il remercia de sa victoire en ordonnant des prières publiques et une procession solennelle à laquelle il assista tête nue. Ce prince quitta ensuite la ville de Metz, d'où il emporta un titre de plus à la confiance de son souverain après avoir accru dans les rangs de l'armée, du peuple et du clergé, la popularité déjà si grande de son nom et de sa personne. L'empereur avait quitté Metz tout autrement. Il y avait perdu trente mille hommes. Il ne pouvait plus compter sur ses anciens alliés, les princes allemands, aujourd'hui séparés de lui et unis avec la couronne de France. Il voyait en même temps les États italiens tenter partout de reprendre leur indépendance. Ce prince, que la fortune abandonnait de toutes parts, chercha à se relever. Il débloqua la place importante de Renty, investie par l'armée victorieuse de Henri II; il ravagea la Picardie; il mit en déroute à Marciano et à Lucignano, par son général le

1. Voyage d'Ambroise Paré à Metz. *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. I.

marquis de Marignano et son allié Cosme Ier, le maréchal Strozzi, ennemi de Cosme de Médicis et envoyé par la France au secours des Italiens. Dans cette circonstance, il reprit la plupart des places de la Toscane tombées au pouvoir des Français. Il s'empara aussi dans l'Italie centrale de la ville de Sienne, énergiquement défendue par Blaise de Montluc[1]. Malgré ce succès de ses armes, l'orgueilleuse puissance de la maison d'Espagne et Bourgogne n'en était pas moins abaissée. La France avait envahi la Corse, appartenant alors à la république de Gênes fidèle à l'empereur. Elle demeurait maîtresse du Piémont. Elle dominait dans la Méditerranée, grâce à l'appui des Turcs et surtout à l'alliance du dey d'Alger. Dans cette situation, l'empereur chercha à obtenir par la paix ce qu'il n'avait pu réussir à avoir par la guerre. Par l'entremise et sous la médiation de Marie Tudor, reine d'Angleterre, des négociations de paix s'ouvrirent à Gravelines, mais sans amener aucun résultat. On ne s'entendit d'aucun côté sur les sacrifices à s'imposer mutuellement. Aussi les conférences furent-elles bientôt rompues. Chacun se retira dans les mêmes conditions que les événements de la guerre avaient imposées des deux côtés[2].

Il y avait alors sur le trône pontifical un pape sorti de la maison Caraffa. C'était Paul IV qui avait suc-

1. *Commentaires de Montluc*, liv. III. Éd. Buchon. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. II.

2. Mignet, *ibid.*

cédé à Marcel II. Comme Jules II, Paul IV était un ennemi déclaré de l'Autriche. A peine élu, il avait conçu le projet d'enlever à cette monarchie, Naples, la Sicile, le Milanais, et de s'unir étroitement avec le roi de France auquel il offrirait le duché de Milan et le royaume de Naples pour deux de ses fils cadets. Cette alliance lui était indispensable pour détruire la suprématie de Charles-Quint en Italie. Dans ce but, Paul IV voulait expulser les Médicis de Florence et y rétablir la république, se liguer avec les Vénitiens et avec les ducs de Parme, de Ferrare, et d'Urbin[1]. Henri II ne pouvait refuser de s'associer aux sentiments et aux résolutions du pape. Paul IV se faisait son allié contre l'empereur et devenait son appui pour ses projets en Italie. Aussi, le roi lui dépêcha-t-il Saint-Gelais de Lansac pour l'assurer qu'il n'aspirait qu'à délivrer la chrétienté et surtout l'Italie de la tyrannie de l'empereur. Puis quelques jours après, Henri II fit partir pour Rome le cardinal de Lorraine avec mission expresse de conclure en son nom avec le pape, un traité secret d'alliance offensive et défensive contre la maison d'Autriche. Le cardinal de Lorraine et le cardinal de Tournon qui lui avait été adjoint dans cette circonstance à cause de sa grande expérience des affaires, arrivèrent à Rome au mois de septembre 1555. Ces deux plénipotentiaires signèrent, au nom

1. Bernard Navagero, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les cours étrangères*, par Eugène Alberi, série II, vol. III, p. 389. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. II.

de la France, avec le pape, le 15 décembre suivant, le traité convenu et déjà préparé par les négociations de l'ambassadeur de France à Rome, M. d'Avanson.

D'après ce traité et conformément aux vues ambitieuses de Paul IV, le royaume de Naples devait être enlevé aux Espagnols et donné à un fils du roi autre que le dauphin. En outre, la Toscane serait affranchie de la domination des Médicis avec le rétablissement de la république de Florence, et le duc de Ferrare admis dans la ligue comme généralissime. Ensuite, la république de Venise recevrait la Sicile en partage, comme prix de son adhésion et de son concours. Le pape se réservait Bénévent avec ses dépendances, Gaëte et le territoire en deçà de Garigliano et un tribut plus considérable du royaume de Naples. Le nouveau souverain de ce pays lui prêterait serment de soumission, et mettrait en temps de guerre quatre cents hommes d'armes à sa disposition. Quant aux forces militaires et aux ressources pécuniaires qui devaient assurer l'exécution de ce traité, le roi de France s'engageait à fournir douze mille hommes de pied, cinq cents hommes d'armes, cinq cents chevau-légers. Le pape promettait une armée de quinze mille hommes d'infanterie, de mille chevaux, avec une artillerie en proportion de ces forces. Le roi et le pape stipulaient en même temps par ce traité, qu'ils déposeraient, soit à Rome, soit à Venise, avant la fin de février 1556, pour subvenir aux frais de la guerre, 500 000 écus

d'or, dont 350000 par le roi et 150000 par le pape[1].

C'était le renversement de l'œuvre accomplie dans la péninsule italienne par Ferdinand le Catholique et Charles-Quint. Le cardinal de Lorraine adressa aussitôt au roi ce traité pour être soumis à son approbation. Il était impatient du succès et résolu aussi bien que le pape à donner à la politique extérieure de la France une direction décisive contre l'empereur, principalement pour s'opposer à son influence sur l'Italie. Aussi exprimait-il à son frère le duc François, dans les termes les plus vifs, l'importance de ces articles et l'urgence de leur confirmation par le roi. « Dieu vous veuille bien inspirer, lui disait-il, si le « traité n'est pas ratifié, si nous venons à manquer au « pape, le roi perd la Toscane, perd le pape, perd sa « foy, sa réputation, établit la grandeur du roi d'An- « gleterre en Italie, fait piller Rome et subjuguer toute « l'Église et ce pauvre vieil homme qui s'est mis entre « les bras du roy. Le cardinal de Bourbon délibère, « bien s'enfuir et dire maudit soit le dernier : quant à « moi, je seray bien loin banni pour jamais d'Italie, « de quoi je n'aurois pas grand regret, s'il n'y avoit « autre mal. Car je puis dire que nous perdons la plus « grande occasion que jamais le roi eût et n'eusse osé « espérer faire la moitié de ce que j'ai fait pour lui.... « Si lui et vous n'estiez contens, vous me chastiriez et « prendriez tout mon bien pour satisfaire à ce que j'au-

1. Mignet, *Charles-Quint*, chap. II.

« rois trop promis plus que le roi n'aura voulu tenir « pour servir d'exemple aux autres ... Que le roi en- « voye donc la ratification de ce que j'ai faict, et si « après, j'ai mal faict, que l'on ne m'épargne point[1]. »

Mais les Vénitiens refusèrent de nouveau, comme ils l'avaient déjà fait en 1547, sous la papauté de Paul III, d'entrer dans une ligue contre Charles-Quint. Le cardinal de Lorraine chercha à les entraîner en leur offrant de remettre dans leurs mains comme garantie la ville de Ravenne ou de leur céder la Pouille. Comme ils résistaient, il les menaça de provoquer contre eux une attaque de la part des Turcs. Les Vénitiens demeurèrent inébranlables et ils avertirent l'empereur des projets tramés dans l'ombre contre lui.

C'est au milieu de tous ces événements embarrassés et périlleux pour sa politique, que Charles-Quint fléchissant sous le coup de précoces infirmités et sous le poids des affaires déposa le pouvoir. Il laissa l'empire à son frère Ferdinand et le royaume d'Espagne à son fils Philippe II. Après avoir abdiqué, l'empereur voulut faciliter à son fils, devenu son successeur, les commencements de son règne. Dans cette vue, il profita des négociations ouvertes avec Henri II au sujet d'un échange de prisonniers, pour entamer et conclure avec le roi de France une trêve. Cette trêve devait durer cinq ans. Elle maintenait entre les deux souverains de France et d'Espagne l'état de possession ter-

1. *Mémoires du duc de Guise*, mss. bibl. de l'Arsenal. Lettre du cardinal de Lorraine au duc de Guise, son frère (1555).

ritoriale tel que les derniers événements l'avaient établi. Elle fut signée le 5 février 1556 à l'abbaye de Vaucelles près Cambray, entre le comte de Lalaing, le conseiller Philibert de Bruxelles et J. B. Schicio, sénateur et régent de Milan, au nom de Charles-Quint et de Philippe II, et de Gaspard de Coligny assisté du secrétaire d'État l'Aubespine, tous deux plénipotentiaires du roi de France[1]. On avait compris dans cette trêve le pape Paul IV. Mais le fougueux pontife avait déjà commencé à exécuter le traité d'alliance conclu entre le saint-siége et la France. Ses troupes étaient prêtes à entrer en campagne; ses ennemis, les Colonna, avaient été proscrits et leurs biens confisqués au profit des neveux du pape. Surpris dans ces préparatifs de guerre par la trêve de Vaucelles, Paul IV, malgré son indignation et sa colère, ne renonça ni à l'exécution de ses projets, ni à la poursuite de ses intérêts. Le cardinal de Lorraine, aussi douloureusement affecté, ne se découragea cependant point. « Je ne pen-
« sois pas avoir été si fortuné, écrivait-il aussitôt au
« roi, que d'avoir acquis en votre service des ennemis
« qui se voulussent réjouir de mon mal et me prêcher
« hors de votre bonne grâce.... Dont, sire, très-hum-
« blement vous supplie et sur toutes choses que si mon
« malheur et la malignité de mes ennemis ont force
« de m'éloigner de votre bonne grâce, ils ne puissent
« toutefois être cause de tant nuire à votre grandeur

1. *Recueil de traités*, par Léonard, t. II. p. 502. — *Preuves de l'histoire de la maison de Coligny*, par Dubouchet, p. 476-482.

« que par vous une occasion si grande qui en cette « Italie se présente soit délaissée et vous, sire, pour « mon particulier, mal servi[1]. »

Ni Paul IV, ni le cardinal de Lorraine, ne désespérèrent de ramener Henri II au traité abandonné du 15 décembre 1555. Le cardinal de Lorraine, non moins intéressé que le pape à obtenir l'adhésion du roi, quitta Rome pour se rendre à Fontainebleau où était alors la cour. Paul IV envoyait en même temps en France son neveu le cardinal Caraffa comme légat auprès de Henri II. Le connétable de Montmorency, l'amiral de Coligny et les Guises étaient auprès du roi lorsque le cardinal Caraffa arriva à Fontainebleau. Le cardinal de Lorraine avait précédé dans cette ville le neveu du pape. Il avait déjà insinué au roi que la trêve de Vaucelles cachait un piége de la part de l'Espagne ; il lui avait dénoncé cette puissance comme ne renonçant pas à reprendre les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun ; il lui avait déclaré que le roi des Romains, Ferdinand, le frère de l'empereur, excitait les États de l'empire à tout disposer pour cette conquête ; il lui avait fait connaître que Philippe II, résolu à soutenir les Colonna, se préparait à la guerre en Italie[2]. Ces renseignements avaient vivement frappé Henri II sans le convaincre. Les propositions de Paul IV furent discutées en conseil. Le connétable

1. Lettre du cardinal de Lorraine au roy. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. III.

2. René de Bouillé. *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. III.

et son neveu l'amiral, qui avaient contribué à la trêve de Vaucelles, l'un par ses conseils et l'autre en la signant au nom du roi, se prononcèrent hautement pour le maintien de la paix. Les Guises, qui faisaient cause commune avec le légat, conseillaient énergiquement au roi de rompre avec l'Espagne. Henri II ne pouvait se décider; il hésitait entre la paix et la guerre. Mais l'habile et entreprenant cardinal Caraffa avait offert à Henri II, au nom du pape, un établissement pour son fils en Italie; il lui avait donné une épée bénie par Paul IV; il l'avait délié, au nom de l'Église, du serment qu'il avait prêté d'observer la trêve de Vaucelles. Il avait su aussi séduire la duchesse de Valentinois par des présents magnifiques. Il avait en même temps gagné la reine qui, par haine de la branche des Médicis régnant à Florence, avait embrassé la cause de Paul IV. Cédant aux conseils du cardinal de Lorraine et à l'influence de la duchesse de Valentinois, le roi se décida pour la guerre[1].

Dans son impatience d'attaquer l'empereur et le roi d'Espagne, Paul IV n'avait pas attendu que Henri II se fût décidé à rompre la trêve de Vaucelles. Il avait révoqué les bulles par lesquelles des subsides ecclésiastiques étaient concédés aux rois d'Espagne, suspendu le service divin dans ce royaume, arrêté et emprisonné les agents de Philippe II à Rome. Il était allé jusqu'à poursuivre devant la chambre aposto-

1. *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes*. Règne de Henri II (1556), p. 218. Ed. Buchon. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. III.

lique Charles-Quint et son fils, l'un comme empereur et l'autre comme roi de Naples, pour être privés, le premier de l'empire, et le second du royaume de Naples[1].

La guerre une fois résolue, Henri II chargea le duc de Guise du commandement de ses troupes en Italie. Le duc passa les Alpes vers la fin de décembre (1556), avec une armée de douze mille hommes d'infanterie et de donze cents hommes de cavalerie[2]. Comme au siége de Metz, il fut suivi par l'élite de la noblesse française[3]. Arrivé à Turin au mois de janvier 1557, il en repartit aussitôt pour rejoindre à travers la Lombardie et le Parmesan son beau-père, le duc de Ferrare, qui l'attendait à Ponte di Lenza, à la tête de six mille fantassins et huit cents chevaux italiens[4]. Le duc de Guise avait pris sur sa route, Chivasso, Tricero, Valenza. La Lombardie et la Toscane étaient alors dégarnies de forces ennemies, Milan et Sienne, mal pourvues de soldats et de munitions. On aurait pu les attaquer avec beaucoup d'avantages, recouvrer Milan et délivrer Sienne. C'était l'avis du maréchal Cossé de Brissac qui commandait dix mille hommes de vieilles troupes en Piémont, mais le cardinal Caraffa s'y opposa. Il aima mieux entraîner le duc en

1. Mignet. *Charles-Quint*, chap. III.

2. De Thou. *Histoire universelle*, liv. XVIII. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. III. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. V.

3. *Mémoire de la Chastre sur le voyage de M. le duc de Guise en Italie*. Éd. Buchon.

4. Mignet, *Charles-Quint*, chap. V.

Romagne, pour chasser les Espagnols du territoire pontifical et envahir le royaume de Naples. Dans les Marches rien n'était prêt, ni troupes, ni argent. Laissant son armée, le duc se rendit à Rome avec l'espérance d'obtenir les secours en hommes et en munitions promis par Paul IV [1]. Le vieux pape était incapable d'exécuter les clauses souscrites par lui. Ses neveux, les Caraffa, éludaient toujours ce qu'ils promettaient sans cesse. Le duc, après avoir perdu un mois en plaintes inutiles, quitta Rome au milieu d'avril. Il rejoignit son armée qu'il avait laissée dans les Marches, et la conduisit vers les Abruzzes par où il voulait pénétrer sur le territoire napolitain. Il commença par emporter d'assaut la place de Campli, située dans le royaume de Naples. Il alla ensuite mettre le siége devant Civitella, sur le Tronto, dont il voulait s'emparer, afin de donner au parti français, dans les États napolitains, le moyen et l'occasion de se déclarer pour lui [2].

En entreprenant cette expédition sur la frontière napolitaine, le duc avait cédé aux suggestions des Caraffa. Mais il put se convaincre de nouveau, comme il l'avait déjà fait dans les Marches et à Rome, de l'incapacité du pape et de la fourberie de ses neveux. Comme M. de la Chastre le raconte dans son mémoire du voyage de M. le duc de Guise en Italie, « après avoir

1. Mignet, *Charles-Quint*, chap. v.

2. *Mémoires du duc de Guise*, mss. bibl. de l'Arsenal. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. IV. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. v.

« traversé toute l'Italie avec infinies commodités, et « conduit son armée jusques ès confins du royaume de « Naples, au lieu où le pape le vouloit employer, le duc « de Guise avoit trouvé la foy de ceux qui le devoient « assister et luy donner moyen d'exécuter l'entreprise « commencée, suspecte et incertaine, leurs actions et « déportements si étranges, qu'il ne s'en devoit rien « promettre de bon, et finalement toutes choses dont « il espéroit tirer quelques faveurs, entièrement défa-« vorables[1]. » Le duc en tomba malade. Il fut surpris par une fièvre qui mit sa vie en grand danger.

Que faisait le roi d'Espagne menacé de perdre ses États après avoir été outragé et dépouillé de ses priviléges par le pape? Philippe II, décidé à la guerre contre Paul IV, avait ordonné au duc d'Albe d'envahir les États de Rome et de réduire par les armes le pape à la paix. C'est ce que le duc d'Albe exécuta en entrant sur le territoire pontifical et en occupant toutes les places importantes aux environs de Rome. Les Vénitiens, sollicités par Paul IV, intervinrent entre Philippe II et le saint-siége. Cette intervention eut pour résultat une trêve de cinquante jours conclue avec les Caraffa. Dans ce moment, le duc de Guise passait les Alpes et entrait en Piémont[2]. Surpris par cette agression inattendue, le roi d'Espagne envoya avec autant de promptitude que d'opportunité au duc d'Albe des secours suffisants en

1. *Mémoire de la Chastre sur le voyage de M. de Guise en Italie.* Éd. Buchon.

2. Mignet, *Charles-Quint*, chap. III.

hommes et en argent pour le mettre en mesure de protéger le royaume de Naples. Avec ces secours, le duc d'Albe, supérieur en forces à l'armée française, se dirigea vers les Abruzzes, s'approcha de Civitella, fit lever le siége de cette place, livra bataille au duc de Guise et le força de se retirer sur le territoire Romain[1]. La campagne était manquée pour le duc de Guise.

.En même temps qu'on attaquait l'Espagne dans ses possessions d'Italie, on portait la guerre dans les provinces flamandes. C'était le connétable de Montmorency qui avait été chargé de cette dernière expédition. Son neveu, l'amiral de Coligny avait franchi la frontière des Pays-Bas, et après avoir cherché, mais inutilement, à se rendre maître de Douai, il avait pillé Lens en Artois[2]. Quoique vigoureusement attaqué de toutes parts, Philippe II s'était mis en mesure de résister partout. En Italie, il luttait avantageusement avec ses armées commandées par le duc d'Albe, avec l'assistance d'Octave Farnèse dont il s'était assuré le concours en lui rendant Plaisance, et avec l'appui du grand-duc de Florence qu'il avait gagné en lui cédant la ville de Sienne[3]. Il allait lutter non moins avantageusement sur notre frontière. Après avoir enrôlé en Allemagne et en Espagne de nombreux soldats, il s'était rendu lui-même en Angleterre pour obtenir de la reine Marie Tudor, dont il était l'époux, une déclaration de guerre à Henri II

1. *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. IV. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. V.
2. Mignet, *Charles-Quint*, chap. V. — 3. *Ibid.*

et un corps auxiliaire de huit mille Anglais. Ayant réussi dans son voyage, il ordonna à ses troupes de s'avancer sur la France. L'armée espagnole, composée de trente-cinq mille hommes de pied, de douze mille chevaux et de huit mille Anglais, était commandée par le duc Philibert-Emmanuel de Savoie. Ce prince marcha sur la Picardie et investit inopinément la place mal gardée de Saint-Quentin (juillet 1557[1]). Aussitôt, le connétable de Montmorency, l'amiral de Coligny, gouverneur de la Picardie, le duc de Montpensier, le maréchal de Saint-André, le duc d'Enghien, le prince de Condé, accoururent pour secourir et défendre cette ville[2]. L'armée française n'avait pas plus de dix-huit mille fantassins et à peine cinq mille cavaliers. Saint-Quentin était dégarnie de troupes et avait ses fortifications en mauvais état. La prise de cette place ouvrait aux ennemis la route de Paris. Dans ce danger public, l'amiral, se mettant à la tête de quelques hommes, résolus comme lui, pénétra pendant la nuit du 2 août, par la route de Ham, dans Saint-Quentin assiégé depuis quatre jours.

A peine installé dans la place, l'amiral, avec l'aide des habitants excités par sa présence, reprit le faubourg de l'Isle, l'un des quartiers importants de Saint-Quentin, dont les Espagnols s'étaient emparés sans obstacle. Mais il ne put garder long-

1. Mignet, *Charles-Quint*, chap. v.

2. *Le Siége de Saint-Quentin*, par Gaspard de Coligny. Éd. Buchon.

temps cette position. Pour empêcher l'ennemi de la ressaisir, il livra au feu le faubourg. Il se retira ensuite dans l'intérieur de la ville avec les habitants et les soldats, avec ses munitions et ses approvisionnements. Il y attendit avec confiance d'être secouru par son oncle, le connétable de Montmorency, qui occupait Ham et la Fère avec ses troupes. Le connétable avait tenté d'introduire des secours dans Saint-Quentin. Découvert par les ennemis, Dandelot, qui conduisait cette expédition, eut beaucoup de peine à s'échapper de leurs mains. Ce moyen n'ayant pu réussir, Coligny, averti de l'existence d'un marais qui couvrait la ville vers le sud-est, essaya d'entrer dans Saint-Quentin par ce marais. Après avoir examiné lui-même les lieux, Coligny y avait fait préparer quelques passages et des bateaux. Ce fut le 10 août, fête de Saint-Laurent, de grand matin, que l'armée française, que commandait le connétable, déboucha sur les hauteurs du faubourg d'Isle. Le duc de Savoie, qu'avait surpris cette brusque attaque, se replia en désordre sur le quartier du comte d'Egmont. Pendant cette attaque, Dandelot s'était engagé avec son infanterie dans le marais. Mais une batterie espagnole, dressée au faubourg d'Isle, maltraitait horriblement nos soldats. Ceux-ci, marchant avec peine et s'égarant au milieu de ces marais qu'ils ne connaissaient pas, se précipitèrent en trop grand nombre dans des bateaux mal faits. Ils périrent, les uns noyés, les autres tués par les Espagnols. Cinq cents hommes seulement pénétrèrent avec Dandelot dans

Saint-Quentin. Une fois Dandelot dans la place, il fallait opérer la retraite. Montmorency n'avait avec lui que vingt mille hommes de troupes, tandis que les Espagnols étaient au nombre de près de soixante mille. D'un côté, les principaux gentilshommes de France, et de l'autre, d'excellents capitaines, comme les comtes de Horn, de Brunswick, de Mansfeld, de Lalaing, que commandaient des généraux tels que le duc de Savoie et le comte d'Egmont. La manœuvre hardie qu'avait exécutée le connétable provoqua de la part de l'armée espagnole, supérieure en forces, un coup de main habile. Notre armée, qui battait en retraite sous le feu de l'artillerie du duc de Savoie, assaillie par le comte d'Egmont à la tête de dix mille cavaliers, fut culbutée et mise en déroute. Le connétable, grièvement blessé, tomba entre les mains de l'ennemi avec un de ses fils, le comte de Montberon. Le maréchal de Saint-André, le duc de Montpensier, le duc de Longueville, le prince Ludovic de Mantoue, le comte de la Rochefoucault et beaucoup d'autres seigneurs et gentilshommes furent faits prisonniers. Jean de Bourbon, duc d'Enghien, et le vicomte de Turenne demeurèrent sur le champ de bataille.

Revenu d'Angleterre en Flandre depuis trois semaines, Philippe II n'avait pas assisté à la bataille de Saint-Quentin. Il accourut de Cambrai au camp du duc de Savoie pour assister à la prise de la ville. Grâce à l'opiniâtre résistance de Coligny, cette place lutta encore pendant quatorze jours. Mais Coligny

enveloppé par les ennemis et fait prisonnier, la ville de Saint-Quentin tomba entre les mains des vainqueurs[1].

La France n'avait plus d'armée. Si Philippe II, plus entreprenant, eût marché sur Paris, il aurait pu, comme le disait un des gentilshommes échappés à ce desastre, « parachever la totale extermination des forces de la France[2]. » Mais au lieu de s'avancer sur le territoire français, il s'empara du Catelet et de Ham, occupa Noyon et Chauni, et n'alla pas plus loin. Il repartit ensuite pour Bruxelles. Quelque temps après, son armée était licenciée.

En arrêtant l'armée espagnole pendant plus de quinze jours devant Saint-Quentin, l'amiral de Coligny avait contribué au salut de la France. Cette invasion, qui avait paru menacer son existence, se borna à la conquête d'une ville.

La prise de Saint-Quentin, la captivité du connétable de Montmorency et de l'amiral de Coligny plaçaient Henri II dans une très-grande extrémité. Ce prince s'empressa d'informer le duc de Guise de sa situation. Il l'invita à quitter tout de suite l'Italie avec ses meilleures troupes, en laissant d'assez fortes gar-

1. Voir sur tous les détails du siége de Saint-Quentin la relatiou qui en a été faite par l'amiral de Coligny. Cette relation fut rédigée pendant sa captivité. Elle fait partie de la collection des *Mémoires sur l'histoire de France*, éditée par M. Buchon dans son *Panthéon littéraire*. Voir aussi, sur ce siége, le livre IX des *Commentaires de François de Rabutin*, dans la collection de Buchon.

2. François de Rabutin, *Commentaires des dernières guerres en la Gaule-Belgique*, liv. IX.

nisons dans quelques bonnes places des États de l'Église, du Siennois, de la Toscane. Au moment où le duc recevait cet ordre de son souverain, il était cantonné à Macerata où il s'était retiré avec son armée. Le duc d'Albe était aussi rentré dans les États pontificaux et il campait presque sous les murs de Rome. Ce voisinage remplissait le pape de crainte et d'épouvante. C'est dans ces circonstances qu'il apprit le rappel du duc de Guise. Éclatant alors en reproches amers contre la France et contre son général, il dit au duc « qu'il avait peu fait pour les intérêts de son souverain, très-peu pour ceux du saint-siége et encore moins pour sa gloire personnelle[1]. » Le duc allait bientôt réparer l'échec de cette campagne d'Italie si gravement compromise par les insignes faiblesses du pape et les nombreuses perfidies du cardinal Caraffa.

En arrivant en France, où il fut accueilli comme un sauveur, le prince lorrain, nommé lieutenant général des armées françaises dans tout le royaume, rencontra partout, et dans le peuple et dans la noblesse, les dispositions les plus belliqueuses[2]. Avant son arrivée, Henri II avait su profiter de l'inertie de Philippe II. Pendant que la noblesse française se ralliait, après la prise de Saint-Quentin, autour du duc de Nevers, le roi ordonnait au maréchal de Brissac de

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XVIII.

2. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II. chap. IV. — *Vies des hommes illustres*, par Dauvigny. — *Vie du duc de Guise*, par Valincourt.

lui envoyer promptement MM. de Thermes et Damville, avec leurs compagnies et les quatre mille Suisses qu'il commandait. Il chargeait en même temps son ambassadeur en Suisse, M. de Saint-Laurent, de diriger sur la France les six mille soldats recrutés dans ce pays. Il hâtait les levées que le colonel Nekrod devait faire en Allemagne. De toutes parts, Henri II était prêt à réparer les désastres qu'il avait éprouvés. Au moment où ce prince disposait avec une si prévoyante habileté ses préparatifs de guerre, le baron de Polviller, un chef de bande de la Souabe, descendait dans le comté de Bresse avec dix à douze mille hommes d'infanterie et douze ou quinze cents chevaux. Polviller avait l'intention de pénétrer dans la Savoie et d'y rétablir le duc Philibert-Emmanuel. Mais ce chef allemand rencontra dans la Bresse les troupes débarquées à Marseille avec le duc de Guise. Il se trouva en même temps en face du duc d'Aumale et des soldats qui l'avaient suivi à travers les Alpes. Aussi le baron de Polviller, trompé dans ses espérances, se retira, par la Franche-Comté, plus rapidement qu'il n'était venu [1]. Cet échec était un retour de fortune en faveur de nos armes.

Dans les conseils du roi, on avait décidé de reprendre Saint-Quentin. On voulait réparer la défaite là où elle avait été subie. Le duc de Guise ne fut pas d'avis de reporter la guerre dans le Vermandois. La reprise de Saint-Quentin n'était pas à ses yeux assez

1. *Commentaires de François de Rabutin*, liv. IX.

éclatante pour rétablir la gloire de nos armes. Il conçut le dessein de s'emparer de Calais et d'affranchir notre territoire en chassant à jamais les Anglais qui avaient longtemps possédé presque toutes les côtes occidentales de la France. Calais était à cette époque un bourg anglais, une colonie de bourgeois de Londres, un entrepôt pour leurs produits et pour leurs laines, une étape militaire sur le continent, une porte ouverte sur la France. Cette entreprise décidée, le duc forma un camp à Compiègne, sous le commandement du duc de Nevers. Pour mieux tromper les Espagnols et les Anglais par d'adroites manœuvres, il envoya M. de Nevers vers Stenay, et se transporta lui-même en Picardie. En agissant ainsi, le duc paraissait vouloir s'emparer du Luxembourg et couvrir Doulens, Boulogne et Ardres. M. de Nevers devait ensuite tourner à l'ouest et rejoindre le duc à Amiens, de manière à arriver tous les deux subitement sous Calais, dans la nuit du 1er janvier 1558[1]. C'est ce qui fut fait. Aussitôt là place fut investie et le siége commença. Les troupes françaises attaquèrent avec la plus grande vigueur les forts de Risbank et de Nieullay, qui furent enlevés le 3 janvier. Ces deux forts dominaient, l'un le port et la mer, l'autre, la chaussée entourée de marais qui reliait la terre à la ville. Le duc de Guise foudroya ensuite la citadelle, où il pénétra de vive force le 6 janvier. Lord Wentworth, gouverneur de Calais, ne s'atten-

1. *Commentaires de François de Rabutin*, liv. X. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. Ier, liv. II, chap. v. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. vi.

dait pas à cette attaque soudaine. Il n'était pas en mesure de résister. Il n'attendait même aucun secours de l'Angleterre dont l'orgueilleuse confiance avait fait placer sur l'une des portes de la ville cette inscription : « Les Français prendront Calais quand le plomb nagera dans l'eau comme le liége. » Les deux forts de Nieullay et de Risbank enlevés, la citadelle prise; cerné, du côté de la terre, par l'armée française, et du côté de la mer, par une flotte nombreuse secrètement rassemblée par le duc de Guise, lord Wentworth ne pouvait plus se défendre. Dans cette situation, il demanda à capituler. La capitulation fut signée le 8 janvier. Cinquante officiers anglais, ainsi que le gouverneur, furent faits prisonniers et le reste de la garnison fut renvoyé en Angleterre[1]. Le duc avait ainsi en quelques jours ressaisi cette place que Édouard III avait acquise après onze mois de siége. Ne s'arrêtant pas à ce premier succès, le prince lorrain, impatient de replacer le comté d'Oye tout entier sous la domination française, s'empara de Guines, que les Anglais occupaient depuis 1351, et de leur dernier poste sur le sol national, le château de Hames.

Après avoir en moins d'un mois reconquis l'une de nos plus importantes côtes maritimes, l'entreprenant duc de Guise se dirigea vers les Pays-Bas pour

1. *Commentaires de François de Rabutin*, liv. X. — *Mémoire sur la prise de Calais*, par M. de la Chastre. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. v. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. VI.

assiéger lui-même la place de Thionville sur la Moselle. Le siége de cette place, déjà investie par Vieilleville, gouverneur de Metz, commença le 4 juin 1558; dix-huit jours après, à la suite d'une vigoureuse défense qui coûta la vie au maréchal Strozzi, Thionville capitulait [1]. S'avançant ensuite dans les Pays-Bas, le duc prit Arlon et quelques autres petites places, avec le dessein de s'emparer du duché de Luxembourg. Mais la victoire de Gravelines (13 juillet 1558), remportée par le comte d'Egmont sur le maréchal de Thermes, le ramena à Pierrepont et à Lafère. Il était urgent de couvrir la Champagne et la Picardie. Pendant ce temps, le duc de Guise et le duc Philibert-Emmanuel de Savoie s'étaient rapprochés l'un de l'autre. Ils attendaient tous les deux, l'un devant Amiens sur la Somme, et l'autre sur la rivière de l'Authie qui baigne Doullens, le moment de s'attaquer. Le duc de Guise avait avec lui quarante mille hommes de pied et douze mille chevaux. Philibert-Emmanuel avait une armée égale en forces à celle des Français. Dans ce moment, les deux rois d'Espagne et de France avaient rejoint leurs armées, le premier pour envahir la Picardie, et le second pour se porter avec son armée au secours d'Amiens.

Dans cette situation, des ouvertures de paix qui

1. *Mémoires sur le maréchal de Vieilleville*, par Carloix, son secrétaire, liv. VII, chap. v-xiv. — *Commentaires de François de Rabutin*, liv. XI. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. vi. — Mignet, *Charles-Quint*, chap. vii.

avaient été déjà faites par l'entremise de la duchesse douairière de Lorraine furent renouvelées. Cette princesse, fille d'une sœur de Charles-Quint, retirée dans les Pays-Bas où elle vivait depuis qu'elle avait été privée par les Français de la régence du duché de Lorraine, avait désiré revoir son fils, le jeune duc de Lorraine, élevé à la cour de France. Cette entrevue, autorisée par Henri II et Philippe II, avait eu lieu au village de Marcoing, entre Cambray et Péronne. Charles de Lorraine avait accompagné à Marcoing son jeune cousin, pendant que la duchesse s'y rendait avec l'évêque d'Arras, Perrenot de Granvelle, alors l'un des principaux ministres du roi d'Espagne. L'évêque d'Arras et le cardinal de Lorraine, ainsi mis en relation, discutèrent entre eux les divers motifs de l'hostilité ouverte entre la France et l'Espagne[1]. A cette occasion, d'après plusieurs historiens, Granvelle aurait fait comprendre au cardinal de Lorraine que lui et les siens, étrangers à la France, étaient en butte à la haine et à la jalousie des personnages les plus considérables du royaume. Il lui aurait insinué que sa famille, issue de la maison d'Autriche, ne pouvait trouver qu'en Espagne un appui sérieux et un secours puissant contre des rivalités inévitables. Granvelle aurait surtout insisté dans cette entrevue sur les progrès du calvinisme en France et dans les

1. *Récit de l'abbouchement dernier entre monseigneur le cardinal et madame de Lorraine*, escript par l'évesque d'Arras, 17 mai 1558. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. I, liv. II, chap. v.

Pays-Bas. Il lui paraissait dès lors indispensable que l'Espagne et la France se réservassent toutes leurs forces pour combattre avec succès l'hérésie. C'est pourquoi il proposait la paix entre ces deux puissances. Le cardinal de Lorraine entra dans les vues de l'évêque d'Arras et partagea ses dispositions pacifiques[1].

Quelques mois après cette entrevue, une réunion de plénipotentiaires avait lieu à l'abbaye de Cercamp, dans le comté de Saint-Pol. Du côté de la France, se trouvaient le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André, Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, et le secrétaire d'État Claude de l'Aubespine. Du côté de l'Espagne, le duc d'Albe, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, le comte de Melito, Viglius Zwyehem, président et chef du Conseil privé des Pays-Bas. La reine d'Angleterre et le duc ds Savoie étaient représentés dans ces conférences, tandis que le roi de Navarre en avait été exclu malgré sa prétention d'y être admis. De nombreuses demandes furent portées et discutées dans cette réunion. Ainsi la reine d'Angleterre réclamait Calais; le duc de Savoie insistait pour la restitution intégrale de ses États; les plénipotentiaires espagnols sollicitaient, au profit de l'empire, la reddition des trois évêchés de Metz, de Toul et Verdun. Les plénipotentiaires

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XX. — Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. III. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. v.

français demandèrent de leur côté que le roi de Navarre fût remis en possession de la Navarre occupée par l'Espagne[1]. Les plénipotentiaires ne purent pas encore s'entendre. Des ajournements successifs eurent lieu. Mais les événements qui se poursuivaient sur la frontière des Pays-Bas et dans la Méditerranée imposaient à Philippe II la nécessité de ne rompre en aucune manière les négociations entamées et d'aboutir à une paix[2].

A cette époque, le duc d'Albe avait quitté l'Italie où il avait rétabli la paix entre l'Espagne et le saint-siége. Quelque temps après le départ de ce vaillant capitaine, une flotte turque avait paru dans la Méditerranée. Envoyée par Soliman II contre le royaume de Naples, elle avait fait une descente dans le golfe de Sorrente, où elle avait enlevé plus de quatre mille captifs. Les Turcs s'étaient ensuite transportés dans l'île de Minorque, où ils s'étaient emparés de Ciudadela. Au milieu de ces circonstances difficiles pour son héritier, Charles-Quint terminait sa glorieuse

1. Par son mariage avec Jeanne d'Albret, la fille de Marguerite de Valois et la nièce de François Ier, Antoine de Bourbon, l'aîné de la maison, était devenu roi de Navarre, en deçà des Pyrénées. La Navarre espagnole, qui est au delà, avait été enlevée, en 1512, au grand-père de Jeanne, par le roi Ferdinand d'Espagne, à la suite de l'excommunication lancée contre Jean d'Albret par le pape Jules II.

2. Voir, pour toutes les négociations qui précédèrent le traité de Cateau-Cambrésis, les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, publiés dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. Toutes les correspondances concernant les négociations du traité de Cateau-Cambrésis sont renfermées dans le tome V des *Papiers d'État de Granvelle*.

existence dans un humble monastère des montagnes de l'Estrémadure. En même temps, Philippe II cessait d'être roi d'Angleterre par la mort de la reine Marie Tudor. Ce prince ne pouvait donc plus compter sur l'autorité prévoyante de son père ni sur l'alliance anglaise, surtout avec l'avénement de la protestante Élisabeth au trône d'Angleterre. Indépendamment de ces événements divers qui le frappaient et l'affaiblissaient tout à coup, Philippe II avait déjà dépensé dans la guerre un million deux cent mille ducats. Il avait besoin, pour continuer ses entreprises, d'un autre million avant le mois de mars 1559. Ainsi, de tous les côtés, Philippe II était dans l'impossibilité d'agir. Un arrangement lui était nécessaire. C'est pourquoi ce prince recommandait à l'un de ses plénipotentiaires, l'évêque d'Arras, de ne rompre en aucune manière les négociations entamées [1]. Grâce aux conseils funestes du connétable de Montmorency et à l'influence de la duchesse de Valentinois, le roi d'Espagne, malgré sa détresse, réussit dans ses négociations au delà de ses espérances [2].

En vain le duc de Guise, alors à Beauvais où était le roi, résistait aux déplorables instigations du connétable, à la légèreté de Henri II, et à la pernicieuse domination de la duchesse de Valentinois. Le vainqueur de Metz, de Calais, de Guines, de Thionville n'était plus écouté. Comme le raconte l'un des plus

1. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. V, p 453-454.
2. *Commentaires de Blaise de Montluc*, liv. IV. Éd. Buchon. — *Le cardinal de Lorraine*, par Guillemin, chap. IV.

vaillants capitaines de ce temps, Blaise de Montluc, « d'autres s'estoient mis à sa place touchant le cré- « dit. Ainsi va le monde, ce fut un changement bien « soudain; je le trouvay estrange autant que ceux qui « l'avoient suivy aux conquestes qu'il avoit faictes, « ayant rabillé tout le désastre qui estoit advenu aux « autres et monstré au roy d'Espagne que ny la perte de « la bataille de Saint-Quentin, ni celle de Gravelines, « n'avoit pas rendu le roy en tel estat qu'il n'eust en- « core une et deux armées plus fortes, ayant au reste « conquis des places presque imprenables[1]. » Ainsi mis à l'écart, le duc de Guise s'était retiré dans sa famille, où il se reposait des fatigues de la guerre, des ennuis de la cour et des découragements de la politique. Mais incapable d'un long repos lorsqu'il s'agissait de sa fortune et de l'honneur de la France, le duc, impatient des événements, retourna bientôt à la cour[2]. Il espérait cette fois être plus heureux sur l'esprit du roi et le ramener à un sentiment plus élevé de sa situation et de celle de son royaume. A cette même époque, le maréchal de Brissac, qui partageait les nobles résolutions du duc de Guise, avait envoyé auprès du roi son secrétaire Boyvin du Villars, lui offrir sa personne, sa fortune, pour recommencer la guerre avec l'Espagne plutôt que d'accepter les conditions de la paix proposée. « C'estoit, d'après le « maréchal, enterrer la gloire et la valeur de tant de

1. *Commentaires de Blaise de Montluc*, liv. IV.

2. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. VI.

« braves princes, seigneurs, gentilshommes et autres, « qui avoient employé leur sang, leur vie, leurs biens « et leurs amis à la conqueste du Piedmont, sous les « victorieuses enseignes de ses majeurs (aïeux) et « d'elle-mesme[1]. » Le duc de Guise assistait à cette audience de Boyvin du Villars. Le roi, visiblement ému et troublé par cette protestation, déclara au secrétaire du maréchal « qu'il n'avoit point, grâces à Dieu, le « cœur ni le courage si ravallés qu'il ne retînt encores « en main de quoy se faire craindre par ses ennemis[2]. » Le duc, interrompant alors le roi, s'écria : « Je vous « jure, Sire, que c'est mal en prendre le chemin ; car « quand vous ne feriez que perdre durant trente ans, si « ne sçauriez vous perdre ce que vous voulez donner en « un seul coup : Mettez moy dans la pire ville de celles « que vous voulez rendre, je la conserveray plus glo- « rieusement sur la bresche que je ne ferois jamais « parmy une paix si désadvantageuse qu'est celle « que vous voulez faire : Vous avez, Sire, assez « d'autres serviteurs qui en feront autant que moy, « et deçà et delà les monts[3]. » Dans ce moment, apercevant sur le visage du roi toutes les apparences de l'embarras et de l'hésitation, le duc ajouta : « Reposez-vous, Sire, sur le zèle de mon « frère et de moi du soin de trouver l'argent néces- « saire pour mettre sur pied et entretenir durant « une campagne entière, une armée autant forte

1. *Mémoires de Boyvin du Villars*, liv. X, Éd. Buchon.
2. *Mémoires de Boyvin du Villars*, liv. X. — 3. *Ibid.*

« et belle que celle de l'an passé. Il ne vous sera pas « même besoin d'assembler de nouveau pour cela les « états généraux du royaume; car il a déjà esté parlé « avec plusieurs riches banquiers, lesquels sur obliga- « tions convenues, s'obligeront à faire les payements « et avances nécessaires[1]. » Il communiqua en même temps au roi son projet d'investir aussitôt Douai et de s'emparer soudainement, par un coup de main, de la ville de Cambrai. Cette double attaque devait assurer la conquête de Lille et de Valenciennes et faire recouvrer à la France Saint-Quentin, le Catelet et Ham[2].

Les propositions que soutint le duc de Guise avec l'accent du plus vif patriotisme échouèrent. Le roi les soupçonna de n'être de sa part qu'un moyen de domination personnelle dans le pays. Pendant que le duc de Guise s'appliquait à ramener dans l'âme faible de Henri II l'énergie nécessaire pour ne pas céder à ses ennemis, le cardinal de Lorraine s'effaçait dans les négociations dont il était chargé comme plénipotentiaire. Il semblait vouloir demeurer presque étranger au dénoûment attendu. Il comprenait ce que de pareilles négociations avaient de honteux pour l'autorité royale et de contraire à notre indépendance politique. Il évitait de s'y compromettre[3]. Le parti de la paix, conseillé et dirigé par le vieux connétable de Montmorency, l'emporta à Cateau-Cambrésis, lieu de

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, liv. II, chap. VI.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

réunion des négociateurs. Après avoir exposé son pays à une invasion par la perte de la bataille de Saint Quentin, Montmorency, d'accord avec Coligny, oubliant alors le souvenir glorieux de sa résistance héroïque dans les murs de Saint-Quentin, proposa et fit accepter à son souverain la paix de Cateau-Cambrésis. C'était un traité humiliant pour notre honneur, désastreux pour nos intérêts, et aussi désavantageux pour la France que s'il avait été conclu à la suite d'une défaite irréparable. Ce traité cédait à Philippe II le comté de Charolais, Mariembourg, Thionville, Montmédy, Damvilliers, Valenza; au duc Philibert-Emmanuel, la Bresse, le Bugey, la Savoie, le Piémont, à l'exception des villes de Turin, Quiers, Pignerol, Chivaz, Villeneuve d'Asti; au duc de Mantoue, Casal et Montferrat; à la république de Gênes, l'île de Corse; au duc de Florence, Montalcino et ce qu'il conservait encore dans l'État de Sienne; enfin, à l'évêché de Liége, Bouvines et le duché de Bouillon. La France recouvrait Saint-Quentin, Ham, le Catelet, tout le Vermandois, et ne conservait de ses conquêtes que Calais, Guines et les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun. On avait espéré, comme compensation à d'aussi durs sacrifices, la réintégration d'Antoine de Bourbon dans ses États de Navarre. Mais ce prince fut abandonné dans cette circonstance, avec autant de légèreté que d'imprévoyance, par son parent Henri II. Afin de cimenter cette paix humiliante, le roi de France consentait à donner en mariage à Philippe II sa fille Élisabeth, et au duc Philibert-Emma-

nuel de Savoie, sa sœur Marguerite de France, duchesse de Berry[1].

Ainsi finit la lutte des Valois contre la maison d'Autriche. Le duc de Guise avait vaincu dans cette lutte, les Anglais, à Boulogne et à Calais, Charles-Quint, à Metz, et Philippe II, à Thionville. Cette paix honteuse, qui rendait à la liberté le connétable et l'amiral, allait être bientôt troublée par la guerre civile, et ces trois capitaines, destinés à y prendre une si grande part, devaient en être les premières victimes.

Déjà la réformation religieuse qui avait fait explosion en Allemagne et en Angleterre, pénétrait en France dans les rangs de la noblesse provinciale et dans les classes riches et lettrées. La résistance de la royauté qui devait être le principal obstacle à l'établissement et au progrès de la réformation dans ce royaume, devait servir de prétexte aux mécontents de tous les partis pour embrasser les nouvelles doctrines religieuses. Il y avait alors en France, à côté des cadets tout-puissants de la maison de Lorraine, des princes de la maison de Bourbon qui n'avaient pas dans les conseils de la couronne et dans le commandement des armées, la place due à leur naissance et à leur mérite. Ces princes étaient le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon et le prince de Condé. Le premier, grand de taille, bien fait de corps, vaillant à la guerre, meilleur soldat que bon capitaine, d'un caractère affable, de

1. Léonard, *Recueil de traités de paix*, t. II, p. 527-553. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 28, 46.

manières libérales, mais d'un esprit étroit et léger, inconstant dans ses desseins comme dans ses croyances[1]. Le second, le cardinal de Bourbon, zélé catholique, d'une intelligence faible, d'un caractère irrésolu et d'une nature timide[2]. Le troisième, Louis de Bourbon, prince de Condé, le plus jeune des fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, cachant dans un corps frêle et contrefait une âme ardente et un grand cœur[3]. Pour se faire un parti en France et s'en servir dans l'intérêt de ses prétentions sur la Navarre espagnole, Antoine de Bourbon adopta les nouvelles idées religieuses. Il devait les quitter et les reprendre tour à tour, suivant ses espérances politiques et ses illusions sur la réintégration des anciennes possessions de Jean d'Albret. Sa femme, Jeanne d'Albret, avait été élevée par une mère d'une intelligence libérale, l'auteur de *l'Heptaméron*, la protectrice courageuse des principaux protestants et le plus ferme appui des savants de son époque. La reine de Navarre avait puisé dans les entretiens de cette cour brillante et lettrée de sa mère le goût des nouveautés religieuses, et avec elles cette indépendance de l'esprit et cette fermeté de caractère qui ne l'abandonnèrent jamais dans les rudes épreuves de sa vie[4]. Quant au jeune prince de Condé, alors simple gentilhomme de

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, p. 470. — Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par M. Tommaseo.

2. Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France, *ibid.*

3. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, p. 463, 464.

4. *Dictionnaire historique* de Bayle, à l'article Navarre.

la chambre du roi, gardé quelquefois à vue dans les habitations royales, presque confondu dans la foule des courtisans, il aspirait à briser cette servitude de cour qui l'indignait, à sortir de son obscurité et à mettre un terme aux disgrâces de sa maison. Le calvinisme trouva ce jeune et ambitieux prince dans ces idées d'orgueil et d'indépendance. Aussi, comme son frère aîné, mais avec une plus grande fermeté dans ses idées, plus de résolution dans sa conduite, il embrassa avec ardeur la cause naissante de la réformation religieuse[1]. Un seul parmi ces Bourbons de la branche aînée se sépara des intérêts et des passions de sa maison pour servir avec une singulière docilité le parti de la Ligue, et se faire l'auxiliaire mpuissant des ennemis de sa famille. Ce fut Charles de Bourbon, depuis cardinal et archevêque de Rouen, devenu un jour le roi de la Ligue sous le nom de Charles X. Quant aux Bourbons de la branche cadette, le duc de Montpensier et le prince de la Roche-sur-Yon, ils vécurent à côté de leurs aînés sans beaucoup de crédit et d'importance, avec un rôle assez obscur dans les rivalités politiques et religieuses du temps[2].

Deux autres maisons puissantes de ce siècle étaient destinées comme la branche aînée de la maison de Bourbon et la branche cadette de la maison de Lorraine à servir et à compromettre la royauté, à diviser et à troubler le royaume. C'étaient les maisons

1. *Relations de Jean Michiel et de Michel Suriano, ambassadeurs de Venise en France*, publiées par M. Tommaseo.
2. *Ibid.*

de Montmorency et de Châtillon, alors représentées par le connétable Anne de Montmorency et l'amiral de Coligny. Comme Claude de Lorraine, Anne de Montmorency avait su plaire au comte d'Angoulême, qui avait été depuis le roi François Ier. Mêlé à tous les événements militaires et politiques de ce règne, il devint maréchal de France, grand maître et connétable. Il s'était attaché de bonne heure au jeune duc d'Orléans, qui succéda à son père François Ier, sous le nom de Henri II. Disgracié dans les derniers jours du règne de François Ier, Anne de Montmonrency se montra au début du nouveau règne avec une autorité illimitée qu'il conserva jusqu'à la mort de Henri II. Marié avec Madeleine de Savoie, dont le père était le frère bâtard de Louise de Savoie, mère de François Ier, le connétable, allié à la maison de Valois, autant par l'éclat de ses services que par l'influence de son nom et de ses alliances de famille, était désigné à tous les partis comme un chef puissant et un personnage considérable[1].

Les Châtillons, fils d'une sœur du connétable de Montmorency et de Gaspard Ier de Châtillon, maréchal de France, avaient été les premiers seigneurs de la cour qui avaient embrassé le calvinisme. L'un d'eux, Dandelot, qui commandait l'infanterie française, avait été fait prisonnier à Milan, à la suite d'un combat sur le territoire de Plaisance, en Italie. Pendant les ennuis

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XLII. — *Relation de Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France*, publiée par M. Tommaseo.

de sa captivité il avait lu les livres de Calvin. Séduit par les nouvelles doctrines de ce réformateur, il se jeta dans le calvinisme, où il entraîna ses deux frères, Gaspard de Coligny qui portait le titre d'amiral, et le cardinal de Châtillon qui donna le scandale d'un mariage, et devint l'un des plus actifs soutiens de la réformation religieuse[1].

Les Bourbons, les princes lorrains, les Montmorency et les Châtillons n'allaient pas tarder à entrer en lutte les uns contre les autres, et à ouvrir en France cette longue suite de guerres civiles, de massacres religieux, de persécutions politiques qui, pendant près de quarante ans, désoleraient et ensanglanteraient ce royaume. Henri II, délivré de la guerre extérieure par la paix de Cateau-Cambrésis, avait commencé contre les hérétiques ce régime de répression qui devait aboutir à la Saint-Barthélemy. Mais au moment où ce prince s'alliait avec les anciens ennemis du royaume, et intervenait dans les arrêts des cours de justice pour accabler les protestants, la mort l'enlevait soudainement (10 juillet 1559). Il fut mortellement blessé d'un coup de lance par le comte de Montgomery, l'un de ses capitaines des gardes, dans un tournoi donné à l'occasion des mariages d'Élisabeth et de Marguerite de France avec Philippe II et avec le duc Philibert-Emmanuel de Savoie.

Henri II avait régné douze ans. Il laissait de son

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, t. I, p. 277, 446, 630 et 641. Éd. Buchon.

union avec Catherine de Médicis quatre fils : 1° François qui lui succèda; Charles - Maximilien, depuis Charles IX; 3° Henri-Alexandre, depuis Henri III; 4° François, duc d'Alençon, et trois filles, Élisabeth, reine d'Espagne, Claude, duchesse de Lorraine, et Marguerite qui fut plus tard mariée à Henri de Béarn.



CHAPITRE II.

Avénement de François II au trône de France. — Marie Stuart et Catherine de Médicis. — Puissance des princes de la maison de Lorraine. — Leur ambition. — Leur influence. — Leur crédit sur le roi. — Union politique des Bourbons, des Montmorency et des Châtillons contre les Guises. — Conjuration d'Amboise. — Premières insurrections protestantes. — Le chancelier Michel de l'Hôpital. — Édit de Romorantin. — Assemblée de notables à Fontainebleau. — Convocation des états généraux et d'un concile national. — Conspirations protestantes. — Révélations de la Salgue sur les projets du prince de Condé et de Montmorency contre le gouvernement des Guises. — Sévère répression contre les conspirateurs. — Arrestation du prince de Condé. — Mise en jugement de ce prince. — Mort de François II. — Charles IX monte sur le trône. — Minorité du roi. — Régence de Catherine de Médicis. — Son portrait. — Attitude des Guises au début du nouveau règne. — Le roi de Navarre, nommé lieutenant général du royaume. — Mise en liberté du prince de Condé. — Réunion des états généraux à Orléans. — Ordonnance d'Orléans. — Retraite des Guises de la cour. — Formation du triumvirat. — Édit de juillet 1561. — États de Pontoise. — Colloque de Poissy. — Discours du roi, du chancelier l'Hôpital, du cardinal de Lorraine et de Théodore de Bèze. — Controverse sur le sacrement de l'Eucharistie. — Projet de fusion des deux cultes sur ce mystère. — Conséquences politiques et religieuses du colloque de Poissy. — Assemblée de Saint-Germain. — Édit de janvier 1562. — Entrevue du duc de Guise, du cardinal de Lorraine et du duc de Wurtemberg. — Conversion du roi de Navarre. Mécontentement de la cour de Rome, de l'édit de janvier. — Massacre de Vassy. — Les deux partis catholique et protestant s'organisent et se préparent à la lutte sous le commandement du duc de Guise et du prince de Condé. — Entrée du duc de Guise dans Paris. — Le prince de Condé et l'amiral de Coligny. — Alliances religieuses et politiques des partis catholique et protestant à l'extérieur. — Philippe II, roi d'Espagne, et Élisabeth, reine d'Angleterre. — Leurs portraits. — Enlèvement du roi à Fontainebleau, par le duc de Guise. — Violation de l'édit de janvier, par le triumvirat. — Première guerre de religion. — Massacres et dévastations dans les provinces, par les protestants et les catholiques. — Les catholiques repren-

nent Poitiers et Bourges. — Négociations de la reine mère avec les deux partis. — Entrevue du roi de Navarre et de son frère le prince de Condé, à Thoury, en Beauce. — Les protestants livrent le Havre aux Anglais. — Siége de Rouen, par les triumvirs. — Mort du roi de Navarre. — Bataille de Dreux. — Le prince de Condé et le connétable de Montmorency, prisonniers. — Mort du maréchal Saint-André.— Retraite de l'amiral Coligny.

François II montait sur le trône à peine âgé de seize ans. D'après les lois du royaume il était majeur[1]. C'était un jeune homme languissant et maladif, d'une nature débile et tout à fait incapable d'application. Il avait épousé Marie Stuart, la fille de Jacques V, roi d'Écosse et de Marie de Lorraine, veuve du duc de Longueville et sœur du duc François de Guise et du cardinal de Lorraine. Ce mariage avait eu lieu à la suite de la prise de Calais (24 avril 1558). Petite-fille de Marguerite Tudor, sœur aînée de Henri VIII, mariée à Jean IV, Marie Stuart était aux yeux de la cour de France l'héritière légitime de la couronne d'Angleterre. A la mort de Marie Tudor, Élisabeth lui succéda sur le trône d'Angleterre. Cette princesse avait été déclarée bâtarde par un acte du gouvernement lorsque sa mère, Anne Boleyn, avait été décapitée. Henri II, considérant Élisabeth comme frappée d'incapacité par cette déclaration de bâtardise, avait fait prendre à Marie Stuart, encore dauphine, les armes

1. D'après une ordonnance de Charles V, du mois d'août 1374, et enregistrée solennellement au Parlement le 21 mai 1375, qui demeura depuis ce temps-là la loi de la monarchie, la majorité des rois de France avait été fixée à l'âge de quatorze ans. (*Ordonn*., t. VI, p. 26.)

d'Angleterre à côté des armes d'Écosse. Henri II, au moment du mariage de son fils le dauphin, avait fait consentir Marie Stuart à un acte de donation par lequel elle transmettait au roi de France ses droits sur le royaume d'Écosse et les droits qui lui écherraient sur l'Angleterre et l'Irlande. Devenue reine de France, Marie Stuart ne quitta pas les armes d'Angleterre et prit le titre de reine d'Angleterre et d'Irlande. Par ces graves imprudences, la jeune Marie Stuart (elle avait alors à peine seize ans) commençait cette lutte redoutable entre elle et Élisabeth qui devait la conduire à une mort tragique[1].

Au moment où Henri II avait fermé les yeux, tous les regards s'étaient portés vers Catherine de Médicis. Cette princesse avait été jusqu'à ce jour écartée des affaires. Chacun pensait qu'elle allait gouverner. Les Guises eux-mêmes en étaient convaincus. Dès les premiers jours du nouveau règne, ils s'étaient montrés respectueux et soumis vis-à-vis de la reine mère. Catherine croyait à leur sincérité. Elle avait fait cause commune avec eux et leur avait témoigné une confiance extrême. Hors d'état de gouverner par lui-même, François II n'avait pas tardé à abandonner le pouvoir aux princes lorrains ses oncles[2]. Une fois les maîtres, les Guises négligèrent la reine mère. Quoique

1. Mignet, *Marie Stuart*, t. I, chap. II.

2. Michel Suriano et Marc-Antoine Barbaro, ambassadeurs de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siecle*, publiées par M. Tommaseo, t. I, p. 523, 551, et t. II, p. 55.

conservant toujours avec elle les apparences du respect et de la soumission, ils ne l'admirent plus dans les conseils du roi. En peu de temps le gouvernement tout entier du royaume leur appartint[1]. Dès le commencement du nouveau règne, ils avaient ajourné les états généraux qui auraient dû être convoqués et réunis ; ils avaient éloigné ou dépossédé les princes du sang à qui revenait le gouvernement. Ainsi, ils avaient envoyé le prince de Condé à Bruxelles pour ratifier le traité de Cateau-Cambrésis. Ainsi, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, accouru à Saint-Germain pour féliciter le jeune roi et prendre à ses côtés la place due à sa naissance et à sa qualité de prince du sang, avait été accueilli avec une froideur et une inconvenance calculées. Insatiables de grandeur, les Guises s'étaient approprié, au préjudice du vieux connétable de Montmorency, la grande maîtrise de la maison du roi. Ils avaient en même temps enlevé le gouvernement de l'Ile de France et de la Picardie a l'amiral de Coligny. Ils l'avaient remplacé dans ce dernier commandement par une de leurs créatures, le maréchal de Brissac. L'amiral avait sollicité ce gouvernement pour le prince de Condé. Cette ambition des Guises et leur domination absolue avaient profondément irrité les Bourbons, les Montmorency et les Châtillons. Ils s'unirent tous pour reconquérir le pouvoir et renverser la maison de Lorraine. Mais pour

1. *Relations de Michel Suriano et Marc Antoine Barbaro, ambassadeurs de Venise en France*, publiées par M. Tommaseo, t. I, p. 523, 551 et t. II, p. 55.

réussir, il leur fallait un point d'appui et un chef. Ils rencontrèrent le point d'appui dans la nouvelle religion dont ils se déclarèrent les protecteurs armés. Ils prirent comme chef le jeune prince Louis de Condé, auquel ils donnèrent le secours de leur influence, et le crédit de leurs grandes alliances de famille[1]. Leur armée se composa bientôt de ces gentilshommes qui, accourus à Fontainebleau pour voir le jeune roi et solliciter ses faveurs, reçurent, dès leur arrivée, l'ordre de quitter immédiatement la ville, sous peine d'être pendus. Ils eurent aussi pour auxiliaires tous les protestants poursuivis par les sévérités du nouveau pouvoir, tous les gentilshommes catholiques que l'ambition déçue ou l'amour de la nouveauté soulevaient dans beaucoup de provinces[2].

A cette époque, l'exécution du conseiller au parlement, Anne du Bourg, condamné comme hérétique à être brûlé après avoir été étranglé, avait irrité les protestants. D'autre part, les catholiques avaient été indignés de l'assassinat du président Minard, l'un des conseillers les plus ardents contre les nouveaux sectaires. Les uns et les autres se disposaient à agir, les premiers en conspirant contre le gouvernement, et les seconds en persécutant plus ouvertement les calvi-

1. Jean Michiel, ambassadeur de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par Tommaseo, t. I, p. 430-435.

2. Michel Suriano et Marc-Antoine Barbaro, ambassadeurs de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par Tommaseo, t. I, p. 523, et t. II, p. 57-58.

nistes. Au moment d'agir, les protestants consultèrent Calvin. Ils désiraient avoir son avis et surtout son approbation sur l'entreprise qu'ils projetaient contre le duc de Guise et le cardinal son frère. Malgré les motifs allégués par ses coreligionnaires « qu'il n'estoit pas question de rien attenter contre le roy ni son authorité, mais de requérir un gouvernement selon les loix du pays, attendu le bas aage du roy[1], » Calvin repoussa toute pensée de soulèvement. « S'il s'espandoit une seule goutte de sang, dit-il, les rivières en découlleroyent. Il vaut mieux que nous périssions tous cent fois que d'estre cause que le nom de chrestienté et l'Évangile soient exposés à tel opprobre[2]. » On insista auprès de lui. On avait espéré l'entraîner en lui faisant connaître que l'un des princes du sang, encore que ce prince ne fût pas le premier en degré, consentait à appuyer secrètement une pareille entreprise. Ce prince du sang, qui devait être le chef secret de cette prise d'armes, était le prince de Condé. Calvin n'en demeura pas moins inébranlable et il déconseilla une fois de plus le dessein de cette attaque. Mais ses conseils ne purent mettre obstacle au complot[3].

Il y avait alors parmi les mécontents un baron de Périgord, Godefroy de Barry, seigneur de la Renaudie, dit la Forêt, formé à la guerre et à l'intrigue. Il avait embrassé récemment la croyance réformée. Il s'était réfugié en Suisse et établi à Lausanne, après

1. *Lettres de Calvin*, publiées par Jules Bonnet, t. II, p. 383, 384. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

s'être évadé avec l'assistance même du duc de Guise de la prison où il subissait une condamnation pour avoir produit dans un procès des pièces reconnues fausses. Depuis, les Guises avaient fait périr dans les tourments de la torture, son beau-frère, Gaspard de Heu[1]. Cette mort avait effacé dans le cœur de la Renaudie la reconnaissance du service autrefois rendu par le duc de Guise. Venu en France pour faire entériner les lettres de grâce qu'il avait obtenues après sa condamnation, la Renaudie s'adressa aux gentilshommes français mécontents et résolus comme lui à abattre la puissance des Guises. Il se déclara le chef visible du mouvement qui devait leur enlever le pouvoir. Pour mieux attirer dans la conspiration quelques vaillants et enthousiastes gentilshommes, la Renaudie assurait que le prince de Condé était le véritable chef du complot quoiqu'il voulût rester ignoré, et que Coligny et Calvin étaient au nombre des grands personnages de la cour de France et de l'église de Genève qui adhéraient à cette conjuration[2].

Après avoir, à l'aide de ces diverses assurances menteuses, obtenu soit à Genève, soit en France, quelques secours en hommes et en argent, la Renaudie rentra en France pour fixer définitivement, d'accord avec ses complices, l'exécution de son entre-

1. Ce Gaspard de Heu avait été chargé par le roi de Navarre d'une négociation dans l'Allemagne protestante. Il avait été pris par les princes lorrains, enfermé à Vincennes et mis à la torture pour découvrir le secret de sa mission.

2. Mignet, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.

prise. Il convoqua à cet effet les principaux conjurés à Nantes[1]. La plupart d'entre eux avaient été nommés dans chaque province pour se concerter avec lui. C'était, pour la Gascogne, le baron de Castelnau-Chalosse; pour le Béarn, le capitaine Mazères; pour le Limousin et Périgord, le Mesny; pour la Saintonge, Mirambeau; pour le Poitou, Saint-Cire et son lieutenant Aubigné; pour l'Angoumois, le Loudonnois et la Touraine, Maillé-Brézé; pour le Maine et l'Anjou, la Chesnaye; pour le Chastelleraudois et le Mirebalais, le ministre de Chizé; pour la Bretagne, Montejan; pour la Normandie, le capitaine Sainte-Marie du Mont; pour la Picardie, Cocqueville; pour la Brie, l'Ile-de-France et la Champagne, Ferrières de Maligny; pour la Provence et le Languedoc, le capitaine Châteauneuf et Mouvans; pour le Dauphiné, Montbrun[2]. On régla dans cette réunion la coopération de chacun dans les diverses parties du royaume. C'était sur Blois qu'on devait se porter. La cour y était alors et on espérait qu'elle y serait encore le 6 mars, jour fixé pour l'exécution de l'entreprise. Ils jurèrent de res-

1. D'après M. Mignet, la Renaudie réunit les conjurés à Nantes le 1er février 1560, parce que « le parlement de Bretagne siégeait alors dans cette ville, et qu'ils ne devaient pas être remarqués au milieu des nombreux plaideurs qui s'y étaient rendus de toutes parts et avec lesquels ils se confondirent en faisant porter devant eux des sacs à procès, et en évitant de se reconnaître les uns les autres lorsqu'ils se rencontraient. » *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.

2. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. I, ch. XVII. — *Mémoires de Condé*, t. I. — *Histoire du tumulte d'Amboise*. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.

pecter le roi et les princes du sang. Ils résolurent de frapper les Guises en les dépossédant du gouvernement et en s'emparant de leurs personnes pour les faire juger. Ils décidèrent qu'après avoir renversé la domination des Guises, ils demanderaient au roi l'abolition de tous les édits contraires à la nouvelle religion et la réunion des états généraux. Ils se dispersèrent ensuite. Chacun des conjurés rentra dans sa province pour lever la troupe qu'il devait conduire sur la Loire. Quant à la Renaudie, il partit de Nantes en annonçant qu'il se rendait à Paris pour voir le chef muet de l'entreprise, et lui rendre compte de tout ce qui avait été préparé pour en assurer le succès[1].

Pendant ce temps, la cour changeait de résidence. Elle quittait Blois pour se rendre à Amboise, non pas comme on l'a prétendu afin d'échapper à la conspiration, mais parce que la cour avait formé depuis longtemps le projet de passer le carême dans cette dernière ville. C'est en se rendant de Blois à Amboise où ils accompagnaient le roi, que les princes lorrains reçurent, entre Marchenoir et Montoire, les premiers avertissements sur ce qui se tramait contre eux. Ce premier avis de la conspiration fut confirmé par l'ambassadeur d'Espagne, Chantonnay, chargé de la part de son frère, l'évêque d'Arras, de prévenir le cardinal de Lorraine de se tenir sur ses gardes, sachant qu'une conspiration était dressée contre lui et

1. Mignet, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.

son frère[1]. Les informations de l'évêque d'Arras, transmises des Pays-Bas, faisaient connaître le but des conjurés, les forces dont ils disposaient, le jour marqué pour l'exécution de l'entreprise et leur rendez-vous sur les bords de la Loire. D'autres renseignements à peu près semblables arrivèrent dans ce moment de Paris, par la dénonciation d'un avocat protestant, nommé des Aveneles, qui avait logé chez lui la Renaudie dans le faubourg Saint-Germain[2].

Ainsi prévenus de plusieurs côtés du complot, les Guises ne négligèrent rien pour protéger le roi et déjouer l'attaque qu'ils redoutaient. D'abord, la place d'Amboise fut aussitôt gardée comme une place assiégée. Ils mandèrent ensuite à la cour, sur les instances de la reine mère, l'amiral de Coligny. D'après son avis, partagé par la reine mère et le chancelier Olivier, ils consentirent à un édit d'adoucissement en faveur des protestants. Cet édit, donné à Amboise le 8 mars et vérifié le 11 à Paris par le parlement, proclamait l'abolition de tout le passé « au regard de la religion » moyennant que les délinquants vécussent en bons catholiques. On excluait seulement du pardon « les ministres prédicants, et ceux qui, sous couleur de religion, avoient conspiré contre le roi, sa mère et ses principaux ministres[3]. » Cet édit, qui avait pour but

1. *Dépêches de Chantonnay à Philippe II.* Papiers de Simancas, B. 10, n[os] 169-171. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de juillet 1857.

2. Mignet, *Journal des Savants*, cahiers de juillet et d'août 1857.

3. *Histoire de l'Estat de la France sous François II*, par Regnier

d'apaiser les réformés, n'arrêta pas les conjurés. Ils continuèrent à s'avancer vers les bords de la Loire. Le changement de résidence de la cour les avait forcés d'ajourner au 16 mars l'exécution de leur entreprise fixée au 6, et de déplacer les rendez-vous de leurs troupes. Aussi les uns et les autres, partis de points inégalement éloignés, et n'ayant pu ni se voir ni s'entendre, ni se concerter, y arrivèrent-ils ou trop tôt ou trop tard. Ils marchèrent ainsi séparés les uns des autres[1]. Supposant leurs ennemis plus nombreux et surtout mieux organisés, les Guises envoyèrent leur parent, le duc de Nemours, contre le château de Noisay où le baron de Castelnau était renfermé. Ils dépêchèrent en même temps le maréchal de Saint-André, Cipierre, le comte de Sancerre et plusieurs autres officiers de leur maison dans toutes les directions par où ils supposaient que les conjurés arrivaient[2]. Surpris par bandes de dix, de vingt, de trente, pour la plupart sans chef, les conjurés furent presque tous tués ou pris, amenés, attachés aux queues des chevaux, et pendus aux créneaux du château et de la ville d'Amboise[3]. Le baron de Castelnau s'était rendu avec les siens au duc de Nemours qui lui avait affirmé qu'il serait reçu par le roi et qu'il ne lui arriverait aucun mal[4]. Au lieu d'une audience du roi, le trop crédule Castelnau fut jeté en prison, d'où il ne sortit que pour monter à l'échafaud.

de la Planche. Éd. Buchon. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier d'août 1857.

1. Mignet, *ibid.* — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

Pendant que ses complices dispersés de tous côtés se laissaient aussi facilement prendre, le chef de la conjuration, la Renaudie, qui n'avait pas paru sur le lieu des événements, courait partout depuis plus de six jours, cherchant probablement à rallier ses bandes. Il errait on ne sait comment dans la forêt de Château-Renaud, sur la rive droite de la Loire, lorsqu'il fut rencontré, en débouchant de l'un des carrefours de la forêt, par le baron de Pardailhan, à la tête de l'une des troupes qui battaient les environs d'Amboise. La Renaudie et Pardailhan s'attaquèrent l'un et l'autre avec une fureur égale. Dans la lutte, la Renaudie perça de deux coups de dague Pardailhan et en même temps il tomba lui-même mortellement frappé par un des soldats de Pardailhan. Le corps de la Renaudie, rapporté à Amboise, fut attaché à une potence au milieu du pont de la Loire avec cet écriteau : « La Renaudière, se faisant nommer la Forest, autheur de la conspiration, chef et conducteur des rebelles[1].

Telle fut l'issue de cette conspiration, appelée le tumulte d'Amboise, et dont le projet avait été désapprouvé par le grand réformateur de Genève et l'amiral de Coligny. N'ayant pas réussi dans leur entreprise contre la cour, les protestants de France, peu disposés à subir les vengeances de la faction victorieuse et de nouveau résolus à combattre la domina-

1. Ce sont les propres expressions de l'ambassadeur d'Angleterre, Nicolas Trockmorton, dans sa dépêche du 21 mars. Forbes, t. I, p. 376 à 380. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier d'août 1857.

tion violente des Guises, se préparaient à se soulever dans le royaume. A cette époque, les Guises, peu rassurés sur leur pouvoir, malgré leur triomphe, et alarmés de la situation des esprits, auraient voulu calmer le parti réformé. Ils avaient fait faire au nom du roi deux apologies de l'affaire d'Amboise, l'une envoyée au parlement et l'autre au roi de Navarre. Ils avaient réduit les tailles et nommé chancelier Michel l'Hôpital, magistrat de mœurs austères, d'un esprit grand et modéré, d'un caractère où une honnête adresse se mêlait à une noble fierté, non moins distingué par son éloquence et son savoir que par sa vertu[1]. Ils avaient en même temps ordonné par l'édit du 18 mars, de délivrer les prisonniers pour cause de religion ; ils avaient aussi publié en mai l'édit de Romorantin, qui, tout en condamnant les réunions religieuses des protestants comme des assemblées séditieuses, attribuait aux évêques la connaissance des accusations d'hérésie, en laissant à la juridiction des officiers royaux et des parlements le jugement des actes de désordre et de soulèvement. C'était le nouveau chancelier Michel l'Hôpital qui leur avait fait cet édit. Comme l'ambassadeur Chantonnay le disait à Philippe II, « en remettant la connaissance des hérétiques aux juges ecclésiastiques qui sont si abhorrés, ceux-ci n'oseront en poursuivre aucun, de

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*. Éd. Buchon. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LVI. — Villemain, *Vie du chancelier de l'Hôpital*.

crainte qu'ils ne se soulèvent un beau jour et qu'ils ne les massacrent tous[1]. »

Cependant cet édit mécontenta le parti protestant et le parlement. Les protestants furent indignés de voir assimiler leurs réunions de prières à des assemblées séditieuses. Le parlement crut ses priviléges attaqués par la nouvelle attribution accordée aux évêques, et il ne reçut l'édit de Romorantin qu'après plusieurs lettres de jussion. C'est alors que Michel l'Hôpital, d'accord avec les Guises, réunit à Fontainebleau les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les membres du conseil privé et les chevaliers de l'ordre. Le connétable de Montmorency et les Châtillons s'y rendirent accompagnés de plus de huit cents gentilhommes. Jean de Montluc, évêque de Valence, favorable aux réformés, et Marillac, archevêque de Vienne, non moins bien disposé pour eux, assistèrent à cette réunion. Le roi de Navarre et le prince de Condé, se croyant menacés, n'y allèrent pas ; ils demeurèrent au fond du Béarn où ils s'étaient retirés[2].

Ce fut le jeune roi qui présida lui-même cette assemblée, ayant à ses côtés les deux reines et ses frères. Il prit la parole pour exposer le motif de cette réunion. Il exhorta ceux qui y assistaient à lui exprimer librement et sincèrement leurs avis et leurs

1. *Lettre de Chantonnay à Philippe II*, du 27 juin 1560. Papiers de Simancas, B. 11, n° 132. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

2. Regnier de la Planche. *Mémoires de Michel de Castelnau*, chap. VIII. Éd. Buchon. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

opinions. Puis le chancelier fit connaître en peu de mots les causes du mécontentement dans le pays, l'extrême misère du peuple, l'excessive ambition de la noblesse, l'anarchie des consciences et l'affaiblissement du pouvoir. Le duc de Guise parla sur l'armée, et le cardinal de Lorraine sur les finances. Dans la seconde séance qui eut lieu le 23 août, Coligny, arrivé de Normandie, présenta au roi deux requêtes au nom des réformés, demandant au roi de leur accorder la liberté de leurs assemblées religieuses interdites par l'édit de Romorantin [1]. L'évêque de Valence et l'archevêque de Vienne prirent ensuite la parole. Ils se plaignirent tous les deux des persécutions religieuses qui étaient opposées aux sentiments de la primitive Église. Ils imputèrent les progrès des nouvelles opinions à la négligence des évêques qui ne résidaient pas dans leurs diocèses. Ils demandèrent tous les deux comme remède aux malheurs du schisme et aux scandales de l'ordre ecclésiastique, la réunion des états généraux et celle d'un concile national. L'évêque de Valence et l'archevêque de Vienne furent appuyés dans leur dernière demande par Coligny, qui, reprenant la parole, attaqua vivement l'administration des Guises et insista sur la réformation de l'Église et la suppression de la nouvelle garde du roi [2].

Les Guises relevèrent les accusations de l'ami-

1. Dépêche de l'ambassadeur vénitien Jean Michiel à la seigneurie de Venise, en date du 30 août 1560. *De la diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. VIII.

2. Pierre de la Place, Regnier de la Planche, *Mémoires de Michel*

ral. Le duc de Guise déclara qu'en conspirant contre lui et son frère, le cardinal de Lorraine, les conjurés d'Amboise avaient attaqué l'autorité du roi dont ils étaient les ministres; que cette agression les avait mis dans la nécessité de renforcer la garde du roi, qu'il n'y avait pas lieu de réduire; quant au concile, il s'en rapportait à ceux qui étaient plus doctes que lui, bien résolu à ne jamais abandonner la foi de ses pères; quant à la question des états généraux, il suivrait la volonté du roi[1]. Le cardinal de Lorraine, qui parla le dernier, repoussa d'abord comme « séditieuses, téméraires, hérétiques, imprudentes et scandaleuses, » les requêtes présentées par l'amiral, peu conformes à l'obéissance des sujets à leur prince. Il dit que si cinquante mille personnes, comme l'avait affirmé l'amiral, étaient prêtes à signer ces requêtes, le roi pourrait facilement en opposer un million. Après avoir réclamé les peines les plus sévères contre les séditieux qui prendraient les armes, il conseilla de suspendre la rigueur des châtiments contre ces « pauvres dévoyés » de la foi qui demeureraient étrangers aux séditions; il ajouta qu'il regrettait les exécutions qui n'avaient servi à rien; il invita les évêques à demeurer dans leurs diocèses pour s'occuper activement de l'instruction du peuple;

de Castelnau. — De Thou. — Voir sur l'assemblée de Fontainebleau les pièces publiées dans les négociations sous François II, par Louis Paris, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France.

1. *Ibid.* — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

il accepta le concile pour la réforme des abus et la discipline des églises, et il adhéra à la réunion des états[1]. Conformément à ces conclusions, presque tous les membres qni assistaient à ce conseil décidèrent la convocation d'une assemblée des trois ordres pour recevoir les vœux du pays, et la tenue d'un concile général, ou à son défaut d'un concile national, pour délibérer sur les besoins de la religion. Les états généraux furent convoqués pour le 10 décembre 1560, et les évêques invités à se rendre le 20 janvier suivant à Paris.

Pendant ce temps, le roi de Navarre et le prince de Condé conspiraient contre les Guises C'était la ville de Lyon qui, à cause de son voisinage de Genève, du Dauphiné, du Languedoc, de la Provence, où les protestants étaient partout en nombre et en armes, avait été choisie comme le centre de ce nouveau soulèvement. Le prince de Condé avait l'intention de s'y rendre dans les premiers jours de septembre 1560. Déjà Ferrières de Maligny s'y était introduit secrètement avec douze cents hommes armés, et en attendant deux mille autres conjurés, il s'était caché, lui et les siens, dans les maisons des protestants de la ville. C'était au cri de *Christ et Capet* que ce soulèvement devait avoir lieu[2]. Le prince de Condé se mettrait à la tête de la noblesse protestante du midi,

1. Pierre de la Place. Regnier de la Planche. — *Mémoires de Michel de Castelnau.* — De Thou. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

2. Voir, sur ce projet de soulèvement à Lyon, l'*Histoire ecclésias-*



et le roi de Navarre, avec l'appui de la noblesse de l'ouest, se dirigerait sur Paris en proclamant son droit et en revendiquant l'autorité de son nom et de sa naissance. Un gentilhomme attaché à la maison de Bourbon, nommé la Sague, avait été chargé à cette époque de lettres importantes de la part du roi de Navarre et du prince de Condé pour les seigneurs de la cour. La Sague avait rencontré dans les rues de Fontainebleau, où était alors le roi, un certain capitaine Bonval, aventurier besogneux et mécontent avec lequel il avait servi dans les guerres d'Italie. Trompé par les doléances de ce capitaine, qui se plaignait du peu de cas que l'on faisait de ses anciens services militaires, la Sague lui confia mystérieusement où il allait et ce qu'il portait. Bonval s'empressa d'en informer le duc de Guise, qui ordonna l'arrestation de la Sague. Celui-ci se défiant, mais un peu tard, de Bonval, avait quitté brusquement Fontainebleau. On se mit à sa poursuite. On le rattrapa à Étampes, d'où il fut reconduit à Fontainebleau [1]. Il nia d'abord ce que le capitaine Bonval avait su de lui, mais à la vue des apprêts de la torture, il fit des aveux qui, vrais ou faux, justifiaient les craintes des

tique des églises réformées au royaume de France, par Théodore de Bèze, t. I, p. 327 à 342; l'*Histoire de l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche, p. 365. Éd. Buchon; *les Négociations sous François II*, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France; *Affaires de Lyon*, p. 512 jusqu'à 556; Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

1. *De l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche, p. 345-346.

princes lorrains. Il déclara au cardinal de Lorraine et au duc son frère que le prince de Condé se préparait à quitter Nérac pour se rendre à la cour avec de nombreuses troupes ralliées en route, avec le maréchal Damville en tête. Il fit connaître que ce prince avait formé le projet de prendre sur la route Poitiers, Tours et Orléans, villes qui leur étaient dévouées. Il devait se rendre maître de Paris par le maréchal de Montmorency qui en était gouverneur, s'assurer de la Picardie par MM. de Senarpont et de Bouchavannes, de la Bretagne par Jean de la Brosse, duc d'Étampes, de la Provence par Claude de Savoie, comte de Tende, beau-frère du connétable. La Sague indiquait dans ses aveux que la résolution des conjurés était d'enlever le gouvernement à la reine mère et aux princes de Guise. D'après l'historien de Thou, la Sague compléta ces révélations en livrant le secret de dépêches écrites avec une encre sympathique [1].

Ainsi avertis du danger qui les menaçait, les Guises se mirent aussitôt en état de défense. Ils or-

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXV. *Négociations sous François II*, p. 567 et suiv. D'après un interrogatoire subi le 22 septembre 1560, par un nommé de la Haye, conseiller au parlement de Paris et chargé des affaires du prince de Condé, ce la Sague serait venu deux fois du Béarn, à la fin de juillet et dans les derniers jours du mois d'août. La Haye, jeté en prison à la suite de l'arrestation de la Sague, déclara dans son interrogatoire qu'il l'avait vu à Écouen, chez le connétable de Montmorency, où étaient la princesse de Condé, sa mère Mme de Roye, sœur de l'amiral et de d'Andelot, et Mme de Bouillon. (Voir les *Négociations sous François II*, p. 569 et suiv.) Quant à cette encre sympathique dont parle de Thou, il s'agirait de quelques lignes écrites par Firmin d'Ardois, au nom du connétable dont il était le secrétaire, sur l'en-

donnèrent des levées en Allemagne, et rassemblèrent autour du roi des compagnies d'hommes d'armes et des gens de pied[1]; ils demandèrent au roi d'Espagne les secours de troupes offerts et promis après la paix de Cateau-Cambrésis[2]; ils envoyèrent dans le Dauphiné l'un de leurs lieutenants les plus dévoués, Lamothe-Gondrin, dans la Guyenne leur frère le duc d'Aumale, dans le Bourbonnais et le Lyonnais le maréchal de Saint-André, et dans le Poitou le maréchal de Thermes. Ils donnèrent les instructions les plus sévères au lieutenant général de la Guyenne, Burie, et l'ordre à Honorat de Savoie, comte du Villars, de soumettre le Languedoc[3]. En même temps, ils firent arrêter le vidame de Chartres, François de Vendôme, personnage considérable par sa naissance et exerçant une grande autorité parmi les réformés. Dès le 30 août 1560, François II avait chargé Antoine de Crussol de se rendre auprès du

veloppe d'une lettre adressée par le vidame de Chartres au prince de Condé pour le prévenir « que les Montmorencys étaient toujours dans le sentiment de faire périr les princes lorrains, et qu'on l'attendait, lui et le roi son frère, pour les attaquer à force ouverte. » M. de Thou est le seul historien du temps qui parle de cette lettre et de cette encre, et il y a tout lieu de croire que ce récit a été un peu arrangé par cet historien pour atténuer la part que son père, Christophe de Thou, prit au procès du prince de Condé.

1. Lettre de Chantonnay à Philippe II, du 8 septembre 1560, papiers de Simancas, B. 11, nos 138, 139 et 140. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

2. Lettre de Chantonnay à Philippe II, du 7 octobre 1560. Papiers de Simancas, B. 11, no 195. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

3. *Histoire de l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

roi de Navarre, afin de l'inviter à venir à la cour et d'y amener lui-même son frère. Les Guises tenaient beaucoup à avoir sous la main le prince de Condé, vivement accusé d'être l'auteur des derniers troubles dans le midi. En cas d'hésitation ou de refus de la part des deux frères, Antoine de Crussol devait faire connaître au roi de Navarre l'arrestation du vidame de Chartres, la saisie de papiers importants sur un homme soupçonné d'appartenir à sa maison, les forces nombreuses dont le roi disposait et sa ferme résolution de s'en servir contre les séditieux [1]. On espérait décider le roi de Navarre en l'épouvantant.

Les instructions des Guises avaient été fidèlement exécutées. Partout l'insurrection protestante fut vaincue. Paul de Mouvans et Montbrun, tous les deux à la tête du mouvement, le premier en Provence et le second en Dauphiné, avaient été contraints de sortir, l'un de la Provence et l'autre du Dauphiné. Dans le Languedoc, les protestants avaient été chassés de toutes les villes dont ils s'etaient rendus les maîtres [2]. La tentative sur Lyon avait été contremandée, et le jeune Ferrières de Maligny, prévenu trop tard, n'avait pu quitter cette ville aussi secrètement qu'il y était entré. Découvert et attaqué par les arquebusiers de la ville et ne pouvant se défendre, Ferrières de Maligny s'était échappé pour éviter d'être pris ou

1. Les instructions données par le roi à M. de Crussol sont renfermées dans les *Négociations sous François II*, p. 482 à 486.

2. *Histoire de l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche.

tué[1]. Il ne restait plus aux Guises, pour affermir leur domination, qu'à se saisir du prince de Condé. Le roi de Navarre et son frère le prince de Condé ne s'étaient pas mis encore en route. François II leur envoya le cardinal de Bourbon pour presser leur départ. Le jenne roi avait quitté Saint-Germain pour se rendre à Orléans avec des forces considérables. « Je vais, écri-« vait-il à l'évêque de Limoges, son ambassadeur à la « cour d'Espagne, au-devant du roi de Navarre jusques « à Orléans, avec toutes les forces que j'ai assemblées et « que je fais encore assembler, pour, s'il vient comme « sujet doit venir à son prince, le recevoir et lui faire « bonne chère; sinon lui courir sus et lui faire sentir « que je suis roy qui ai puissance et moyen de me faire « obéir et châtier ceux de mes sujets qui seront si témé-« raires de me dénier l'obéissance[2]. » Le roi de Navarre et le prince de Condé ne pouvaient plus hésiter. Sous peine d'être traités en rebelles, ils devaient obéir aux ordres impérieux du roi. La seule question était de savoir s'ils se rendraient en armes aux états d'Orléans. Leurs femmes, la reine Jeanne d'Albret et la princesse de Condé, les suppliaient de se faire accompagner. Dans tout le midi et l'ouest, une foule de gentilshommes protestants s'étaient levés d'eux-mêmes et réunis à Limoges. Ils brûlaient de lever l'étendard contre les Guises et de se trouver en face d'eux. Ils

1. *Histoire de l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche.

2. Lettre de François II à l'évêque de Limoges, du 5 octobre 1560, p. 610 des *Négociations sous François II*.

conjuraient le roi de Navarre et le prince de Condé de se mettre à leur tête [1]. « Calvin si contraire jus-« que-là, dit un historien éminent, aux manifestations « violentes, le leur conseillait cependant. Après avoir « dissuadé les attaques contre les villes, désapprouvé « les prédications publiques, condamné l'occupation « illégale des temples. il était d'avis d'une entreprise « tentée par les princes du sang, non pour se soustraire « à l'autorité légitime du roi, mais pour renverser la « domination usurpée des Guises [2]. » Mais le roi de Navarre et son frère rassurés par une lettre de la reine Catherine de Medicis [3], renvoyèrent la formidable escorte de gentilshommes qui eût voulu les suivre. Ils marchaient lentement et à si petites journées qu'on pouvait presque croire qu'ils n'arriveraient jamais à Orléans. Ils mirent un mois à se rendre de Nérac dans cette ville. Ils n'y arrivèrent que le 31 octobre un peu avant la nuit. Les Guises avaient concentré dans Orléans toute une armée. Les princes traversèrent la ville entière entre une double haie de soldats rangés en files serrées. Personne ne vint à leur rencontre. Ils ne purent être admis dans le palais du roi que par le guichet, au lieu d'entrer à cheval dans la cour du palais, comme leur rang leur en donnait le droit. Reçus froidement par François II qui les attendait depuis plus de quatre heures dans la chambre de la reine,

1. *Histoire de l'estat de France sous François II*, par Regnier de la Planche.

2. Mignet, *Journal des Savants*, cahier de janvier 1859.

3. *Mémoires de Tavannes*, règne de François II. Éd. Buchon.

sa mère, le roi de Navarre reçut l'ordre de ne pas quitter la cour sans sa permission, et le prince de Condé de tenir prison jusqu'au moment où il se serait justifié[1].

D'après un écrit attribué à la reine de Navarre, les princes lorrains auraient eu alors le projet, non-seulement de faire condamner à mort le prince de Condé, mais de se défaire aussi de son mari, le roi de Navarre. Cette princesse rapporte que les Guises avaient préparé à cet effet un guet-apens dans la chambre même du roi. Ce prince, sous prétexte de maladie, devait rester dans son appartement, en robe de chambre, avec une dague au côté, envoyer chercher le roi de Navarre, et, aussitôt qu'il paraîtrait, lui reprocher violemment les conspirations de son frère et les sujets de plainte qu'il avait contre lui-même. Les Guises espéraient que le roi de Navarre s'emporterait vivement en paroles et qu'alors François II, irrité, le frapperait de sa dague. Ensuite des serviteurs cachés dans l'appartement du roi l'achèveraient. Mais, soit par peur ou par tout autre motif, rien de ce qui avait pu être concerte à cet égard entre le roi et les Guises ne se réalisa[2]. Les Guises ne se découragèrent

1. *Mémoires de Castelnau*, chap. x. — Pierre de la Place, liv. III. — Regnier de la Planche. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVI. — Dépêches des ambassadeurs vénitiens Jean Michiel et Michel Suriano, en date du 1er novembre 1560. *De la diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. VIII.

2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVI. — *Histoire de l'estat de France sous le règne de François II*, par Regnier de la Planche, p. 405-406. — De Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées*.

pas. Ne pouvant pas frapper le roi de Navarre, ils poursuivirent activement la condamnation à mort du prince de Condé. Ce prince devait être jugé par des commissaires nommés par le roi. Ceux-ci étaient le président Christophe de Thou, les conseillers Barthélemy, Jacques Viole et le chancelier de l'Hôpital. Tout le monde croyait qu'on allait faire mourir ce jeune prince. Il ne se dissimulait pas lui-même le danger de sa situation, mais averti par ses partisans et ses amis politiques, des défaillances et de la fin prochaine de François II, il attendait au fond de sa prison le dénoûment prévu. Il cherchait pour le moment son salut dans les délais et les ajournements [1]. Ce dénoûment ne se fit pas longtemps attendre : François II expirait à Orléans le 5 décembre 1560, à l'âge de dix-sept ans dix mois, quelques jours avant l'ouverture des états généraux.

Cette mort enlevait subitement le pouvoir à la maison de Guise. Charles IX, qui succédait à son frère, avait alors dix ans. Catherine de Médicis allait enfin régner. Elle avait quarante-trois ans. D'une figure encore jeune et agréable, avec un teint blanc, la bouche grande, avec les lèvres fines et intelligentes, le nez fort, les yeux gros et vifs, belle de sa personne quoique chargée d'embonpoint, cette princesse dont l'histoire a un peu altéré la physionomie, était la fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Ma-

1. *De l'estat de la Religion et République*, liv. III, Pierre de la Place.

deleine de la Tour-d'Auvergne de la maison de Boulogne, la petite-fille de Pierre de Médicis, la nièce des papes Léon X et Clément VII. Orpheline de père et de mère presque en naissant, Catherine de Médicis avait passé son enfance à l'ombre des cloîtres. Elle avait à peine quinze ans lorsqu'elle épousa, en 1533, le duc d'Orléans, second fils de François Ier. Devenue dauphine, par suite de la mort inattendue du frère aîné de son mari, elle avait vécu à la cour de son beau-père sous la perpétuelle menace du divorce, du couvent ou de l'exil, à cause de sa stérilité. Plus tard, montée sur le trône avec Henri II, alors que sa stérilité avait cessé et qu'elle avait donné à ce prince plusieurs enfants, elle n'en avait pas moins été délaissée par son mari, qui lui avait préféré l'altière duchesse de Valentinois. Enfin reine mère, avec la toute-puissance dans les mains, elle avait consenti à la partager avec les princes lorrains, pour la reprendre bientôt tout entière. Nommée régente après la mort de François II, elle avait su que le maréchal de Saint-André avait proposé dans un conseil secret du triumvirat de la jeter à l'eau cousue dans un sac. Elle avait entendu les prédicateurs la comparer, du haut de leur chaire, à Jézabel jetée aux chiens, en ajoutant qu'il fallait y jeter aussi toute sa portée. Ces rudes expériences des temps de guerre civile avaient mûri de bonne heure son esprit et assoupli son caractère. Elles lui avaient appris à connaître les hommes, à savoir s'en servir sans s'y fier et sans se compromettre avec eux. Elle avait acquis une patience inal-

térable, une dextérité obstinée, une dissimulation pénétrante, une grande finesse de vues, beaucoup de simplicité dans les manières, et un profond dédain des moyens dans la conduite. Ce furent ces qualités qui la firent participer presque toujours, avec une autorité constante, au maniement des affaires publiques, et, dans plusieurs circonstances, lui assurèrent la domination avec le succès [1].

La reine mère n'avait pas attendu la mort de son fils François II pour se faire régente et s'emparer de l'autorité. Pendant les derniers jours de ce prince, elle avait fait assurer, par l'entremise de la duchesse de Montpensier, le roi de Navarre de tout son dévouement à sa personne. Elle lui avait affirmé que les mesures prises contre lui, l'emprisonnement de son frère, le prince de Condé, le procès de celui-ci, et les persécutions dont ils avaient été l'objet tous les deux, avaient eu lieu contre son gré et par ordre des Guises. La veille du jour où son fils expirait, elle avait secrètement écrit aux lieutenants généraux, qui disposaient des troupes en province, pour leur annoncer « que, le malheur advenant, Dieu n'a pas laissé ce royaume dépourvu de légitimes et vrais successeurs, dont elle est la mère, qui prendra en main la charge du devoir qu'il faudra rendre en l'admi-

1. Brantôme, *Vies des dames illustres*. Catherine de Médicis. — *Relations des ambassadeurs vénitiens Jean Correro, Jean Michiel Jérôme Lippomano*, recueillies et publiées par M. Tommaseo. — *Mémoires et Journal de Pierre l'Estoile*. Éd. Champollion. — *Vie de Catherine de Médicis*, par Eugène Alberi.

nistration[1]. » Ce moment était d'autant plus décisif pour la reine mère, que toutes les espérances du parti réformé étaient alors fixées sur le roi de Navarre. Calvin, se faisant l'interprète de ces espérances, avait adressé, dans cette circonstance, au roi de Navarre, un Mémoire qui renfermait les conseils suivants : Convoquer à la hâte les états généraux, instituer un conseil de régence, à l'exclusion de Catherine de Médicis, faire le procès des Guises, et établir une liberté religieuse modérée[2]. Lorsque ce Mémoire arriva dans les mains du roi de Navarre, ce prince s'était arrangé avec la reine mère. Il avait consenti à lui laisser la tutelle du roi et le gouvernement du royaume. Quant à lui, il était reconnu lieutenant général du roi, avec le commandement des armées, et le partage, avec la reine mère, de l'administration de l'État[3].

Les états généraux, qui devaient se tenir à Meaux, se réunirent à cette époque à Orléans (13 décembre 1560), où les Guises avaient espéré qu'au milieu des troupes rassemblées dans cette ville les députés auraient moins d'indépendance. Michel l'Hôpital ouvrit cette assemblée par un discours où, après

1. Lettre de la reine mère à Guillaume Desaulx, sieur de Villefrancon, du 4 décembre 1560, *Négociations sous François II*, p. 730-731.

2. Lettre de Calvin (décembre 1560) aux ministres de Paris. (*Lettres françaises de Jean Calvin*, recueillies et publiées d'après les manuscrits originaux, par Jules Bonnet, t. II, p. 345-349.)

3. Voir Séance de ceux du conseil, etc., du 7 décembre, dans les mss. de Brienne, vol. 257, fol. 45, et ce qui fut arrêté pour le gouvernement des affaires du royaume au décès de François II, ms. de Mesmes, vol. 8669. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de mars 1859.

avoir rappelé l'antiquité de cet usage, il exposa la pénurie des finances, la nécessité de nouveaux subsides, les dangers de l'esprit de secte et l'urgence de la réforme des mœurs. Il exprima, avec une éloquence grave, simple et digne, les sentiments d'une charité affectueuse en faveur des hérétiques. Il exhorta en même temps les bonnes villes à réprimer elles-mêmes, par les lois et la force, tout désordre et toute sédition. Charles IX et sa mère, dont la régence venait d'être reconnue par les états, assistaient à cette séance avec le roi de Navarre, avec les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, de Châtillon et de Guise. Le prince de la Roche-sur-Yon, le duc François de Lorraine, le connétable de Montmorency, l'amiral Gaspard de Coligny, les maréchaux de France faisaient partie de cette réunion. Michel l'Hôpital aurait voulu faire sortir de cette assemblée une loi de tolérance religieuse. Mais les passions intraitables du parti catholique et l'ardeur envahissante du parti réformé rendaient cette œuvre de conciliation difficile à exécuter. Dans ces états généraux, l'ordre du tiers se montra favorable aux intérêts des protestants. Son orateur, Jean l'Ange, avocat au parlement de Bordeaux, protesta avec beaucoup d'amertume contre les scandales du clergé catholique. Il demanda, pour remédier aux désordres du haut et du bas clergé, la convocation d'un concile national[1]. La noblesse,

1. Procès-verbaux du clergé de France. Voir sur les états de 1560-61, le *Recueil des états généraux et autres assemblées nationales.* (La Haye, 1789), t. X, XI et XII.

alla beaucoup plus loin que le tiers état. Par son orateur, Jacques de Silli-Rochefort, elle censura vivement l'administration des Guises. Partageant les opinions du tiers-état sur la corruption du clergé, elle demanda aussi la réunion d'un concile; elle réclama la liberté de discussion et de délibération, l'élargissement des personnes incarcérées pour cause de religion; elle insista pour avoir l'exercice du culte réformé dans l'intérieur de ses châteaux. Quant au clergé, son orateur, Jean Quintin, professeur de droit canon et chanoine d'Autun, réclama l'exemption de toutes contributions sur les biens temporels de l'Église, après avoir énergiquement exhorté le jeune roi à ne pas oublier son titre de Très-Chrétien et à punir de mort les sectaires qui désolaient le royaume[1].

En résumé, tous les ordres discutèrent longuement dans cette réunion la liberté de conscience, la réforme disciplinaire du clergé et la périodicité des états provinciaux et généraux. En outre, le tiers état qui, depuis les états généraux de 1484, délibérait et votait par tête avec les deux autres ordres de la noblesse et du clergé, exprima dans son cahier de remontrances, divisé en cinq sections n'ayant pas moins de 354 articles, les idées les plus nettes et les plus précises sur les matières de droit et d'administration[2].

Les trois ordres avaient été d'un même avis sur

1. *Des états généraux et autres assemblées nationales.* (La Haye, 1789), t. X, XI et XII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVII.

2. Cahier du tiers état de 1560, art. 10, 69, 72, 56, 48, 144, 243.

la reconnaissance de la régence de Catherine de Médicis, et surtout sur la question des charges publiques. Cette question était d'autant plus grave que les dettes de la couronne s'élevaient à près de 43 millions et demi, tandis que les revenus de l'État ne montaient qu'à 12 260 000 livres. On avait demandé aux états d'accorder au roi les ressources nécessaires pour liquider les dettes de la couronne. Mais les députés des trois ordres déclarèrent qu'ils étaient sans pouvoirs suffisants pour voter aucune taxe nouvelle. Ils demandèrent à être renvoyés dans leurs provinces pour y faire connaître les états de finances dressés par les ministres du roi et les exigences du gouvernement[1]. A la suite de cette requête, qui fut acceptée par la cour, on fixa au 20 mars prochain une réunion des états provinciaux. Ces états, d'accord avec les assemblées électorales, devaient nommer pour chacun des treize grands gouvernements de France, trois députés, un ecclésiastique, un noble et un bourgeois. Ces trente-neuf élus se réuniraient ensuite à Melun avant le premier mai pour statuer sur les demandes d'argent de la royauté. Après avoir pris cette décision, les états généraux se séparèrent, le 31 janvier 1561. Pendant leur session, ils n'avaient su ni rien préparer ni rien résoudre de

205, 343, 244, 245, 246, 265, 165, 82 et 353. (*Des états généraux et autres assemblées nationales*, t. XI, p. 273 et suiv.) — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, ch. v.

1. *Des états généraux et autres assemblées nationales* (La Haye, 1789), t. X, XI et XII.

sérieux et d'efficace pour conjurer les orages qui menaçaient la tranquillité publique.

Le jour même de la séparation des états, Michel l'Hôpital, sans attendre l'octroi des subsides demandés par la royauté, promulgua, au nom du roi, l'ordonnance d'Orléans. Cette ordonnance limitait la puissance des nobles; elle abolissait les taxes arbitraires et supprimait plusieurs des abus de l'ordre judiciaire; elle faisait disparaître quelques-uns des désordres d'administration reprochés au clergé, et établissait de nouveaux officiers pour mieux surveiller l'exécution des lois. Ces réformes ne faisaient que sanctionner les réclamations du tiers état dans son cahier de remontrances[1].

C'était le moment où le prince de Condé, mis en liberté, n'attendait qu'une occasion de remuer. Avec l'espérance de désarmer sans combat les divers partis, la reine mère avait établi, d'accord avec le roi de Navarre, après la mort de François II, un conseil privé dans lequel siégeaient les princes du sang, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise, le connétable, le chancelier, les cardinaux de Tournon et de Châtillon, l'amiral de Coligny, le duc de Nevers, le maréchal de Saint-André, Morvilliers, évêque d'Orléans, l'évêque de Valence, d'Avanson et plusieurs surintendants des finances[2]. Les Bourbons, les Guises, les

1. Ordonnance générale rendue sur les plaintes, doléances et remontrances des États assemblés à Orléans, art. 1er. (*Recueil des anciennes lois françaises*, t. XIV, p. 64.) — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, chap. v.

2. Marc-Antoine Barbaro, ambassadeur de Venise en France, *Re-*

Montmorency, les Châtillon, ainsi mis en présence, n'abdiquèrent ni leur haine ni leurs rivalités ambitieuses. La reine mère voulait vivre tranquillement. Elle écoutait tout le monde; mais elle ne se donnait à personne. Elle ménageait toutes les influences en modérant, autant qu'elle le pouvait, ce qu'il y avait d'excessif dans les prétentions des uns et des autres. C'est avec cette attitude qu'elle réussit pendant quelque temps à faire prévaloir les idées de tolérance et les mesures de conciliation.

Depuis la mort de François II, le duc de Guise et son frère le cardinal n'avaient plus la première place dans le gouvernement. Ils étaient sans autorité dans les conseils de la couronne. Ils voyaient leurs adversaires politiques maîtres du pouvoir. Aussi voulant se soustraire aux méfiances qu'ils avaient excitées, et sortir de la position affaiblie où ils se trouvaient réduits, ils avaient quitté la cour[1]. Le cardinal de Lorraine était rentré dans son diocèse de Reims pour, suivant ses expressions, « faire son carême, annoncer la parole de Dieu à ses églises[2], se livrer à la prédication, instruire et édifier son petit troupeau[3]. » Il

lations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle, publiées par M. Tommaseo, t. II, p. 63-64.

1. Marc-Antoine Barbaro, ambassadeur de Venise en France, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par M. Tommaseo, t. II, p. 79 et 81.

2. Le cardinal de Lorraine à la reine mère. Bibl. de Rouen, fonds Leber, nº 5720.

3. Le cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges. Bibl. de Rouen, fonds Leber, nº 5720.

assurait qu'il y prenait autant de plaisir qu'il en avait autrefois aux travaux et labeurs de la cour[1]. Quant au duc de Guise, il s'était retiré dans son château de Joinville avec sa mère, sa femme et ses enfants, pour se livrer aux grandes chasses du chevreuil, du loup et du sanglier, dans les vastes forêts de ses domaines. En quittant la cour (1561), Charles et François de Lorraine n'avaient pas perdu l'espérance d'y retourner et d'y reprendre leur crédit avec leur autorité. Du fond de leur retraite, sous le prétexte du service du roi et de l'honneur de Dieu, ils préparaient les moyens de reconquérir l'influence perdue. Dans ce but, ils ranimaient de loin les vieilles haines religieuses; ils nouaient avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André une alliance destinée à combattre l'union des princes du sang, l'influence des Châtillon, à intimider la reine mère et à gouverner le roi[2]. Cette alliance, surnommée le triumvirat, allait bientôt devenir l'occasion de nouveaux

1. Le cardinal de Lorraine à l'évêque de Limoges. Bibl. de Rouen, fonds Leber, n° 5720. Voir à la fin du volume l'appendice I.

2. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 209. — *Mémoires-Journaux du duc de Guise*, p. 464. Éd. Champollion. « Sommaire des choses premièrement accordées entre les ducs de Montmorency, connestable, et de Guyse, grand maistre, pairs de France, et le maréchal Sainct-André, pour la conspiration du triumvirat, et depuis mises en délibération à l'entrée du sacré et sainct concile de Trente, et arrestée entre les parties, en leur privé conseil faict contre les hérétiques, et contre le roy de Navarre, en tant qu'il gouverne et conduit mal les affaires de Charles neufiesme, roy de France, mineur, lequel est autheur de continuel accroissement de la nouvelle secte qui pullule en France. » L'ambassadeur espagnol, Chantonnay, s'était empressé de faire connaître cette alliance à Philippe II,

désordres intérieurs, en menaçant l'indépendance du trône et en attaquant la liberté religieuse.

Il y avait alors entre les deux cultes des querelles permanentes. Dans toutes les provinces, les émeutes catholiques succédaient aux émeutes protestantes. Plus que jamais, les partis religieux étaient déchaînés les uns contre les autres. Le chancelier, organe des intentions de la reine mère qui voulait arrêter les violences des deux partis, défendit par un édit, aux catholiques comme aux protestants, sous peine d'être pendus, de s'injurier « par ces mots de papiste, huguenot, ou autres semblables, d'abattre croix et images, forcer temples, attacher placards, piller et saccager maisons, sous prétexte des assemblées illicites qui s'y tiendraient[1]. »

Cet édit du 19 avril 1561 rendait la liberté aux détenus pour cause de religion et autorisait les protestants à pratiquer leur culte dans leurs maisons particulières sans armes et sans bruit[2]. Cette concession souleva de la part du clergé les plus vives protestations et ranima les haines du peuple pour les nouveaux sectaires. Le cardinal de Lorraine, interprète

en lui disant : « Dieu a inspiré ces messieurs du conseil et commencé à acheminer les choses à de bons termes : M. de Guise, le connétable, le cardinal de Tournon, M. de Montpensier et les maréchaux de Saint-André et de Brissac se sont confédérés et promis de tendre avec un même zèle au remède des affaires de la religion. » Papiers de Simancas, B. 12 ; dépêche de Chantonnay du 9 avril 1561. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, liv. III, chap. III.

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII.

2. *Histoire ecclésiastique des églises reformées*, par Théodore de Bèze, t. I, p. 457, 458. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII.

des sentiments du haut clergé, reprocha à cette occasion à la reine mère le mépris des édits favorables à la religion catholique[1]. Le parlement exprima son mécontentement en faisant des remontrances à la reine mère, et en interdisant au prévôt de Paris de publier cet édit dans la ville[2]. Il voulait même citer devant lui le chancelier de l'Hôpital comme coupable d'avoir conseillé une pareille mesure[3]. L'ambassadeur d'Espagne[4] et le nonce du pape protestèrent aussi auprès de la reine mère qui leur répondit qu'il convenait d'agir ainsi « dans la saison présente[5]. » Cette princesse, effrayée de ce mouvement de l'opinion catholique au dedans du royaume et au dehors, retira, après avoir consulté son conseil privé et le parlement, l'édit d'avril. Elle le remplaça par un édit (31 juillet 1561), qui enlevait aux protestants la liberté du culte dans leurs maisons particulières, frappait d'exil les hérétiques et expulsait du royaume tous les pasteurs[6]. En même temps, le roi et sa mère provoquaient la réconciliation du duc de Guise avec le prince de Condé. Cet accommodement, qui n'avait rien de sérieux ni de sincère, s'accomplit en présence

1. De Thou. *Histoire universelle*, liv. XXVIII. — 2. *Ibid.*

3. Dépêche de Chantonnay, ambassadeur du roi d'Espagne en France, à Philippe II, du 8 juin 1561. Papiers de Simancas, B. 13, n° 102. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de mars 1859.

4. Lettre de Chantonnay à la reine mère, du 22 avril 1561. — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 6.

5. Dépêche à Philippe II. Papiers de Simancas, B. 12, n° 156.

6. *Anciennes lois françaises*, par Isambert. — Édit sur la religion. Saint-Germain en Laye, juillet. Pierre de la Place, liv. IV. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII.

du roi et de son conseil privé. Les deux princes se promirent mutuellement de vivre en amis comme il convenait à des parents[1].

A cette époque, les nouveaux états généraux, qui devaient s'assembler à Melun le 20 mars 1561, se réunirent à Pontoise le 1er août suivant. Les deux ordres laïques seuls furent représentés chacun par treize députés. Les élus du clergé s'étaient réunis au synode qui s'était ouvert à Poissy le 26 juillet. L'élite de la bourgeoisie et de la noblesse, qui formaient la réunion de Pontoise, remit en délibération la question de la régence gagnée dans les derniers états généraux d'Orléans au profit de Catherine de Médicis. Le roi de Navarre et l'amiral intervinrent de nouveau en faveur de la reine mère. Ils firent accepter une fois de plus ce qui avait été déjà approuvé[2]. Les deux ordres laïques attaquèrent ensuite vivement le parlement de Paris qui avait protesté contre l'ordonnance d'Orléans. Il ne fallut rien moins que la suspension du premier président le Maître pour les satisfaire[3]. Transportés de Pontoise à Saint-Germain, où était la cour et où ils furent rejoints par les députés ecclésiastiques, les deux ordres de la noblesse et de la bourgeoisie s'allièrent contre le clergé, contre l'aristocratie judiciaire, et contre l'administration royale[4].

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII.
2. Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, liv. LII.
3. Journal de Brûlart, *Mémoires de Condé*, t. I, p. 45-46.
4. *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, chap. v.

Il n'y eut cette fois entre eux aucune dissidence. Ils exprimèrent dans leurs cahiers des prétentions au partage de la souveraineté semblables à celles qu'un audacieux échevin du quatorzième siècle, Étienne Marcel, avait tenté de réaliser avec les états généraux de 1356. Ils proposèrent des mesures qui devaient plus de deux siècles après être discutées et résolues au sein de l'assemblée nationale de 1789. Ainsi, ils posèrent en principe le droit absolu de l'État sur les possessions du clergé en demandant la vente des immeubles de l'Église pour éteindre la dette publique. C'était l'anéantissement du clergé comme ordre politique. Celui-ci échappa à toute discussion sur ce sujet en s'engageant à amortir avant dix ans le tiers de la dette publique. Ils réclamèrent de plus l'exclusion du clergé du conseil du roi et de toutes les négociations publiques et privées, comme chose incompatible avec les charges spirituelles. Ils sollicitèrent la réforme radicale de la magistrature, de tous les offices de justice, police et finances, l'élection triennale partout à la place de la nomination royale à vie, la suppression de la vénalité des charges et des commissions arbitraires. Ils demandèrent en même temps la périodicité des états, et qu'aucun impôt ne fût ni établi ni augmenté sans le consentement des états généraux. Ils parlèrent avec plus de force et d'énergie qu'on ne l'avait fait aux états d'Orléans en faveur de la liberté religieuse. Ils insistèrent sur la révocation de l'édit de juillet et sur la nécessité d'un concile national pour la ré-

forme des abus[1]. Mais, en 1561, comme en 1356 et en 1484, rien ni dans les esprits ni dans les consciences n'était préparé pour l'égalité des droits civils et politiques, pour la liberté des croyances, la paix religieuse, et ces réformes sociales qui étaient un commencement de révolution.

Le gouvernement, qui n'avait pas réussi dans ses projets de pacification avec les trois ordres du royaume, tenta une conciliation en matière de doctrine. Dans ce but, il réunit dans le vaste réfectoire des Dominicains, bâti par saint Louis à Poissy, la plupart des ministres calvinistes et les prélats les plus éminents de l'Église catholique[2]. Le jeune Charles IX, alors âgé de douze ans, avait été supplié par une requête du tiers état faisant partie des états généraux de Pontoise, de présider lui-même ce colloque. C'est ce qu'il fit en ouvrant la première conférence par quelques mots simples, courts et convenables à son âge[3]. Le chancelier de l'Hôpital exposa ensuite l'objet et le but de l'assemblée en exhortant les membres des deux Églises à ne pas se traiter comme ennemis[4]. Quand l'Hôpital eût fini de parler,

1. États tenus à Pontoise, cahier général du tiers état du royaume de France. Bibl. Imp., 8927. — *Mémoires de Condé*, t. II, p. 437 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. III, p. 211-221. — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, chap. v.

2. Procès-verbal de l'assemblée du clergé tenu en la ville de Poissy, en l'année 1561.

3. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 490-491.

4. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 492-493.

le cardinal de Tournon, comme le premier des prélats, se leva et remercia le roi, la reine et les princes du sang de ce qu'ils avaient bien voulu assister à cette conférence. Il donna les plus grands éloges au discours de l'Hôpital et demanda que ce discours fût remis à tous les membres de l'assemblée. L'Hôpital, soupçonnant dans cette curiosité un prétexte à une accusation d'hérésie contre lui, refusa cette demande deux fois renouvelée[1]. Puis, un des ministres protestants, l'ami de Calvin et du prince de Condé, Théodore de Bèze, parla longuement sur la mission de Jésus-Christ, sur le principe de la justification par la foi seule, sur les bonnes œuvres, sur le libre arbitre, sur la parole de Dieu dans les livres sacrés, sur l'autorité des conciles et des anciens docteurs[2]. Abordant ensuite le plus auguste mystère de la religion catholique, l'eucharistie, Théodore de Bèze affirma que, dans la Cène, Jésus-Christ était corporellement éloigné du pain et du vin consacrés, autant que le plus haut ciel est éloigné de la terre, que Jésus-Christ nous faisait participer à son corps et à son sang, mais spirituellement et par la foi[3]. A peine ce discours fut-il achevé, que le cardinal de Tournon, la voix tremblante de colère, interpella le roi et lui déclara « que, sans le respect qu'ils avaient à Sa Ma-

1. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 492-493. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXVIII. — *Vie du chancelier de l'Hopital*, par Villemain.

2. *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, par Th. de Bèze, t. I, p. 502 à 520.

3. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 492-493.

jesté, ils se fussent tous levés en entendant les blasphèmes et les abominables paroles qui avaient été proférées, et n'auraient pas souffert un plus long discours[1]. »

Cette protestation frappa la reine mère. Elle prit la parole pour déclarer que cette assemblée avait été demandée par son conseil et sa cour de parlement de Paris; « qu'il ne s'agissait ni d'innover ni de changer dans l'ordre religieux, mais d'apaiser les troubles procédant de la diversité d'opinions et de remettre au vrai chemin ceux qui s'en étaient éloignés[2]. » On se sépara au milieu d'une vive agitation. On reprit les conférences le 16 septembre, malgré l'avis de plusieurs prélats qui, inquiets des suites de ce colloque, désiraient le rompre immédiatement. Le cardinal de Lorraine, qui voulait réfuter Théodore de Bèze, décida le roi et la reine mère à poursuivre les conférences. Dans un discours, que Bossuet qualifie d'admirable, le cardinal de Lorraine traita de l'autorité de l'Église comme le juge souverain dans les controverses religieuses, comme la source de toute vérité, comme la règle des décisions des conciles. Il parla avec une profonde émotion et une grande fermeté de langage de l'institution de la cène, en appela à la loyauté des calvinistes qu'il supplia de ne pas se séparer de l'Église romaine, pria le roi de demeurer fidèle à la religion de ses ancêtres et exhorta la reine mère, qui avait l'administration

1. *Mémoires de Condé*, t. II, p. 492-493. — 2. *Ibid.*, p. 498.

du royaume pendant la minorité de son fils, à élever ce jeune prince dans la foi orthodoxe[1]. Théodore de Bèze demanda à répliquer sur-le-champ. Mais la majorité des prélats, qui avaient applaudi par la voix du cardinal de Tournon aux doctrines religieuses si éloquemment exprimées par le cardinal de Lorraine, ajourna la suite de la discussion. Huit jours après, Théodore de Bèze reçut la permission de répondre au cardinal de Lorraine, seulement sur deux points : l'Église et la cène[2]. Le docteur Claude Despence lui répondit sur-le-champ. Quand Claude Despence eut fini de parler, le cardinal de Lorraine présenta aux ministres calvinistes une confession de foi luthérienne sur la consubstantiation dans l'eucharistie en les invitant à la signer. A l'appui de cette communication, le cardinal de Lorraine produisit des lettres de l'électeur palatin, du duc Christophe de Wurtemberg et de quarante-deux ministres luthériens[3]. Le cardinal pensait en faisant cette proposition que, si les calvinistes adhéraient à la confession de foi luthérienne sur la consubstantiation, ils seraient désapprouvés par Calvin, et que, s'ils ne signaient pas, ils soulèveraient contre eux toute l'Allemagne. Théodore de Bèze demanda à son tour au cardinal de Lorraine s'il acceptait la con-

1. *Oraison de M. le cardinal de Lorraine*, Reims, 1579. — *Le cardinal de Lorraine*, par Guillemin. — *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, par Th. de Bèze, t. I, p. 528 à 553.

2. *Théodore de Bèze à Calvin*, 27 septembre 1561. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de décembre 1859.

3. *Ibid.*

substantiation luthérienne et rejetait la transsubstantiation[1].

On ne se prononça ni d'un côté ni de l'autre. Le colloque continua, mais sous une autre forme. Cinq docteurs catholiques choisis parmi les plus modérés et cinq ministres protestants se réunissant à Saint-Germain poursuivirent la discussion, et tentèrent de rapprocher les croyances en se mettant d'accord sur le point le plus fondamental, c'est-à-dire sur la présence substantielle du Christ dans la Cène. Ils cherchèrent, pour s'entendre sur ce sujet délicat, une formule un peu vague dans son expression et un peu équivoque dans son sens. L'assemblée du clergé, qui était demeurée à Poissy, repoussa toute formule équivoque[2]. On ne s'était pas entendu dans le colloque général de Poissy. On ne s'entendit pas davantage dans le colloque particulier de Saint-Germain. Les ministres calvinistes se retirèrent avec l'autorisation de demeurer en France. Les évêques, avant de se séparer, accordèrent au roi seize millions sur les biens du clergé. Ils étaient destinés à payer les dettes de l'État. En retour de leur concession, ils demandèrent à la reine mère de faire exécuter dans tout le royaume l'édit de juillet, beaucoup mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour[3].

Ce colloque, si impatiemment attendu par les mo-

1. *Théodore de Bèze à Calvin*, 27 septembre 1561. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de décembre 1859.

2. *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, t. I, p, 603, 604, 605.

3. *Calvin à Th. de Bèze*, 21 octobre 1561. — Mignet, *Journal des avants*, cahier de décembre 1859.

dérés de tous les partis, trompa les espérances des uns et des autres. La reine mère aurait voulu en faire sortir une transaction religieuse qu'elle avait proposée quelques jours avant le colloque, à la cour de Rome[1]. D'autre part, le parti calviniste avait cru pouvoir résoudre dans le colloque ses différends religieux avec les catholiques et garantir ainsi à tout jamais la liberté de son culte. Quant aux Guises, ils avaient compté séparer les luthériens d'Allemagne des calvinistes français. Ces diverses espérances d'unité religieuse avaient été déçues.

Cependant les progrès du calvinisme en France imposaient au gouvernement des ménagements et des concessions en faveur des nouveaux sectaires. N'ayant pas réussi par le colloque de Poissy à réunir les croyances, la reine mère et son chancelier Michel l'Hôpital convoquèrent à Saint-Germain (3 janvier 1562) une assemblée composée des membres du conseil privé et de deux membres de chacun des parlements du royaume. Catherine de Médicis aurait voulu résoudre définitivement, par de sages mesures de tolérance religieuse, la pacification des esprits et la tranquillité du royaume. Les Guises, prévoyant le but de cette réunion, ne s'y rendirent pas. Le chancelier, chargé de faire connaître les vues politiques de la reine mère, exposa à cette assemblée les désordres et les violences

1. M. Capefigue, dans son *Histoire de la Ligue*, t. II, chap. XXVII, reproduit la lettre adressée au pape par la reine mère pour lui faire connaître cette proposition. D'après M. Capefigue, cette lettre est renfermée dans les mss. Béthune, bibl. Imp., vol. 8476.

qui affligeaient depuis longtemps le pays. Il rappela les vœux de conciliation déjà exprimés par les États d'Orléans, et il proposa et fit adopter un nouvel édit de tolérance. On accordait aux protestants la liberté de conscience et l'exercice public de leur culte. Mais ils devaient restituer au clergé catholique les églises, cloîtres, maisons, biens, vases sacrés, ornements religieux, dont ils s'étaient emparés par violence. Ils devaient aussi s'abstenir de tout tumulte, levées de troupes armées, réunions, insultes et profanations. Ils ne pouvaient ni établir des contributions, ni faire des traités et alliances. Les ministres calvinistes s'engageaient à ne rien enseigner de contraire au concile de Nicée, au symbole et aux livres de l'ancien et du nouveau Testament. Cet édit de janvier (1562) modérait celui de juillet 1561 et reconnaissait légalement l'existence religieuse des calvinistes[1].

Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, résolus à ne pas exécuter le nouvel édit dont ils avaient appris les dispositions, se préparaient à combattre. Le prince de Condé, ménagé par la reine mère, mais toujours écarté du pouvoir, se disposait aussi à reprendre les armes et à faire respecter l'édit de janvier. Ce prince cherchait alors au dehors des points d'appui; il négociait un traité d'alliance avec les réformés et les luthériens d'Allemagne, et surtout

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 8. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX. — *Relation de l'ambassadeur vénitien Marc-Antoine Barbaro*, publiée par M. Tommaseo.

avec le duc Christophe de Wurtemberg[1]. Les princes lorrains n'ignoraient pas les projets agressifs du prince de Condé. Ils savaient ses négociations d'alliance en Allemagne et ses tentatives auprès du duc de Wurtemberg. Pour déjouer les uns et renverser les autres, ils cherchèrent, comme ils l'avaient déjà tenté au colloque de Poissy, à diviser les calvinistes de France et les luthériens d'Allemagne. Dans cette intention, ils s'étaient rendus à Saverne en Alsace (février 1562), où ils avaient donné rendez-vous au duc de Wurtemberg, qu'ils y rencontrèrent. Pour décider ce prince en leur faveur, ils lui déclarèrent qu'ils étaient disposés à faire admettre en France la confession d'Augsbourg. Le duc de Wurtemberg se laissa gagner. Il promit, pourvu qu'on lui assurât la réforme des abus catholiques en France, de s'opposer à toute alliance des luthériens allemands avec le prince de Condé et les calvinistes français[2].

En même temps, le duc de Guise et son frère s'appliquaient à enlever le roi de Navarre au prince de Condé. Antoine de Bourbon voulait se faire rendre

1. Christophe, duc de Wurtemberg, était le fils d'Ulrich de Wurtemberg. Ses filles avaient épousé les landgraves de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt. Par suite de ses alliances, le duc de Wurtemberg était l'un des premiers princes de l'Allemagne. Il avait ensuite acquis beaucoup de considération et d'influence dans ce pays en participant à toutes les transactions qui avaient affermi dans l'empire les libertés religieuses, et en gouvernant son duché de Wurtemberg avec autant de justice que d'humanité.

2. Toutes les négociations du cardinal de Lorraine et du duc de Guise, son frère, avec le duc de Wurtemberg, sont racontées avec les plus amples détails dans les *Mémoires de Condé*, t. III;

par Philippe II la partie de la Navarre dont son bisaïeul Ferdinand le Catholique s'était emparé au delà des Pyrénées, ou obtenir de lui une indemnité[1]. Ce prince demandait, comme dédommagement, la Sardaigne ou les îles de Mayorque et de Minorque, qui appartenaient à l'Espagne. Mais Philippe II ne voulait pas s'en dessaisir. On lui fit offrir Tunis[2]. Antoine de Bourbon aurait dû, pour y régner, en faire la conquête, ce qu'il ne pouvait pas entreprendre. Après de longues négociations, on se borna à lui promettre les bonnes grâces du roi d'Espagne. Ce prince irrésolu négociait alors à Rome et à Madrid[3]. Il se déclarait prêt à soutenir l'Église catholique, s'il était satisfait dans ses convoitises. Dans ce moment, le parti catholique se disposait à agir sans la royauté, et malgré elle, s'il était nécessaire. Dans cette vue, le duc de Guise avait le plus grand intérêt à faire entrer dans la ligue, qu'il avait formée avec le maréchal de Saint-André et le connétable de Montmorency, un

par de Thou, dans son *Histoire universelle*, liv. XXIX, et par M. Guillemin, dans son *Histoire du cardinal de Lorraine*, chap. XII. Il faut lire aussi, sur ce sujet, l'*Histoire du Wurtemberg sous les ducs*, par Satller, t. IV, p. 215, et en même temps le *Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1855, p. 184-196.

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens, Michel Suriano et Marc-Antoine Barbaro*, publiées par M. Tommaseo, t. I et II.

2. *Relation de l'ambassadeur vénitien Marc-Antoine Barbaro*, publiée par M. Tommaseo. — Brantôme, *Vie d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre*.

3. Dépêche de Chantonnay, du 18 novembre 1561; papiers de Simancas, B. 12, nos 48 à 52. — Mignet, *Journal des Savants*, cahier de décembre 1859.

prince du sang, lieutenant général du royaume, qui avait le commandement des armées et partageait l'autorité avec la reine mère.

C'est au milieu de tous ces préparatifs de la guerre civile qu'éclata le massacre de Vassy.

Le prince de Condé était alors à Paris avec ses prédicateurs et ses hommes d'armes. Il sollicitait du roi et de la reine mère l'exécution de l'édit de janvier, dont les catholiques demandaient la révocation. Il offrait à cette princesse, pour l'aider à maintenir la liberté religieuse accordée par cet édit, le concours armé de ses coreligionnaires[1]. Averti par le roi de Navarre, ramené au catholicisme sur la simple promesse d'une principauté quelconque, des démarches et des propositions du prince de Condé, le duc de Guise partait aussitôt de sa principauté de Joinville pour se rendre à Paris. Il traversait le bourg de Vassy au moment où tous les protestants, sous la protection de l'édit de janvier, célébraient le service divin dans une grange. Averti par le son de la cloche qui sonnait le prêche des calvinistes, le duc se dirigeait vers le lieu où se tenait l'assemblée, lorsqu'une partie de son escorte, qui l'avait devancé, entra dans la grange servant de temple, et troubla la cérémonie par des injures et des coups de feu. Les réformés repoussèrent les gens d'armes et les valets du duc, et se mirent à se barricader. Mais les arquebusiers du duc arrivèrent; ils frappèrent et dispersèrent cette troupe sans

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 187 et suiv.

défense. Il y eut plus de soixante huguenots tués et près de deux cents blessés. Ce massacre avait-il été provoqué, comme le duc l'a constamment affirmé, par les huguenots qui avaient commencé l'attaque à coups de pierre et blessé le duc lui-même à la joue? C'est ce que les huguenots ont constamment démenti, en accusant d'imposture la relation du duc, en appelant ce prince le bourreau de Vassy, et en prétendant qu'en agissant ainsi il avait voulu fouler aux pieds l'édit d'union. On a peine à croire que le duc de Guise, dont l'âme était généreuse et le cœur bon, ait pu préméditer le massacre de pauvres gens sans défense, de femmes, de vieillards et d'enfants. Quoi qu'il en soit, « ce fut là, suivant l'historien de Thou, le premier son de la trompette guerrière qui, dans toute la France, appela les séditieux à prendre les armes[1]. »

Ainsi précédé par cet acte sanglant, le duc de Guise, accompagné de trois de ses frères et des principaux seigneurs catholiques, rentrait dans Paris, dont il était absent depuis quatre mois, au milieu des acclamations populaires. Harangué par le prévôt des marchands, venu à sa rencontre avec le corps de ville, le duc traversa les rues de Paris avec tout l'appareil de la royauté[2]. Pendant que le prince lor-

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX. Voir sur l'histoire du massacre de Vassy, les *Mémoires de Condé*, t. III, p. 3 et suiv.; les *Mémoires-Journaux du duc de Guise*, p. 477-490., éd. Champollion.

2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX. — *Mémoires de Michel de Castelnau*, chap. VII.

rain s'avançait triomphalement, entouré et accueilli comme s'il eût été le roi lui-même, le prince de Condé revenait du prêche au faubourg Saint Jacques avec une suite de cinq cents chevaux. Les deux chefs des deux grandes factions qui allaient se disputer le pouvoir, se rencontrèrent dans la rue. Ils échangèrent entre eux un salut de courtoisie. Le prince de Condé, témoin de l'enthousiasme du peuple pour le duc de Guise, comprit qu'il ne pourrait se soutenir dans Paris. Il sortit de cette ville et se retira dans son donjon de la Ferté-sous-Jouarre. L'amiral Côligny vivait à cette époque dans son château de Châtillon-sur-Loing. Il n'ignorait pas l'alliance du duc de Guise avec le connétable et le maréchal de Saint-André. Il avait appris l'accueil fait par les Parisiens au duc de Guise. Il connaissait les faiblesses astucieuses de la reine mère. Il voyait approcher avec une profonde tristesse l'heure de la guerre civile. Quoique vivement sollicité par ses frères, par le prince de Condé, par ses meilleurs amis, il hésitait à prendre les armes. Mais il céda aux larmes et aux supplications de Charlotte de Laval sa femme, et il se rendit à la Ferté auprès du prince de Condé. Le comte de Porcien, mari de sa nièce, François de la Rochefoucault, mari de sa belle-sœur, le vicomte René de Rohan, Antoine, comte de Grammont, et plusieurs seigneurs et gentilshommes protestants le rejoignirent à ce rendez-vous. Comme le duc de Guise l'avait fait avec ses confédérés, le prince de Condé organisa à la Ferté-sous-Jouarre une sorte de contre-gouvernement. On y résolut de déli-

vrer le roi et sa mère qui étaient considérés comme prisonniers du triumvirat.

Dans cette vue, on se disposait à marcher sur Paris pour se rendre maître de la personne du roi. Pendant ce temps, la reine mère, retirée à Fontainebleau avec son fils, hésitait à se mettre, elle et ses enfants, sous la protection du prince de Condé ou à se rendre à Paris pour combattre ouvertement les audacieuses prétentions du triumvirat[1]. Le duc de Guise, averti des résolutions du prince de Condé et ne comptant pas beaucoup sur la reine mère, était décidé à prévenir ce prince dans ses projets. Après avoir fait connaître à la reine mère les intentions du parti protestant sur la personne du roi et les dangers qu'elle courait, ainsi que son fils, en demeurant à Fontainebleau, le duc de Guise, d'accord avec le roi de Navarre, marcha sur cette résidence, enleva violemment le jeune roi et le conduisit, sous bonne escorte, à Vincennes[2]. Dans ce moment, le prince de Condé, à la tête de ses gentilshommes protestants, s'était transporté jusqu'aux portes de Paris. Il s'était même déjà emparé du pont de Saint-Cloud, lorsqu'il apprit l'enlèvement du roi par ses adversaires. Aussitôt, prenant la route d'Orléans, il se dirigea avec toute sa troupe vers cette place pour s'en rendre maître. Déjà d'Andelot y était entré, en laissant

1. *Mémoires de Condé*, t. III. Copie des lettres envoyées par la reine mère au prince de Condé, p. 213 et suiv.

2. *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. VIII. — *Vie du duc de Guise*, par Dauvigny. — *Idem*, par Valincourt. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

croire aux habitants que c'était pour le service du roi et leur conservation particulière[1].

Les deux partis avaient alors à leur tête deux vaillants capitaines, aussi distingués par leur naissance que par leur génie militaire. C'étaient le duc de Guise et l'amiral de Coligny. Tous les deux avaient été autrefois unis par la plus étroite amitié. Ils avaient combattu dans leur jeunesse sur les mêmes champs de bataille, où ils rivalisaient d'ardeur et de courage. Depuis, ils s'étaient séparés l'un de l'autre. Le premier s'était mis à la tête des catholiques ardents, et le second était devenu chef des calvinistes persécutés. Au dedans et au dehors, de puissants auxiliaires les appuyaient. Le duc de Guise, que suivaient tous les membres de sa famille, comptait sur l'Espagne, sur le roi de Navarre, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André. L'amiral Coligny, secondé par ses frères d'Andelot et le cardinal de Châtillon, par le prince de Condé qui commandait le parti calviniste, comptait sur les secours de l'Angleterre et sur la coopération zélée de la principale noblesse de France.

Il y avait alors en Europe deux souverains destinés à devenir les soutiens les plus puissants et les plus actifs du catholicisme et du protestantisme. L'un de ces princes était Philippe II, roi d'Espagne, et l'autre, Élisabeth, reine d'Angleterre.

Maître absolu des royaumes de Castille, d'Aragon,

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 187 et suiv.

de Navarre, de la Sicile, du Milanais, du Roussillon, de la Flandre et de la Franche-Comté, Philippe II possédait aussi les trésors du nouveau monde. Il pouvait dire avec raison que le soleil ne se couchait jamais dans ses États. Ce souverain était petit de taille, avec des membres grêles, blanc de peau, avec la chevelure blonde; il avait le front large et beau, les yeux bleus et grands, les sourcils épais, le nez bien proportionné, la bouche grande, les lèvres pendantes, la barbe courte et pointue. D'un esprit incertain, d'un caractère impérieux et indécis, d'un naturel sévère, ombrageux, défiant, Philippe II était lent dans ses idées, dissimulé dans ses sentiments, tardif dans ses résolutions, mais en même temps capable de traiter les plus grandes affaires. Très-laborieux et appliqué au delà même de ses forces physiques, il vivait le plus souvent retiré dans une cellule du monastère de Saint-Laurent de l'Escurial, où il ensevelissait son gouvernement dans le silence le plus profond et le plus grand secret, et d'où il dirigeait par écrit les vastes États de la monarchie espagnole. C'est aussi du fond de sa solitude, qu'il disposait les ressorts à l'aide desquels il remuait une partie de l'Europe, et qu'il répandait les sommes considérables qui devaient y seconder ses desseins. Partout il correspondait avec des agents particuliers qui lui adressaient directement leurs secrètes communications. Tout passait sous les yeux et par les mains de ce prince; il lisait lui-même les mémoires qu'on lui remettait, et prenait une soigneuse connaissance des suppliques qu'on lui

faisait parvenir. Il écoutait attentivement ce que chacun lui disait, les yeux baissés, répondant brièvement, sans prendre aucune résolution soudaine. Plein de prudence et de gravité dans ses actions, il ne faisait rien sans avoir beaucoup consulté. Les petites choses, comme les plus grandes, étaient réglées par lui avec une extrême lenteur et une singulière prévoyance. Toutes les délibérations de ses conseils lui étaient soumises, écrites sur une feuille de papier à mi-marge, où il mettait ses avis et ses décisions. Autour de lui ne s'élevait aucune influence et n'aurait été soufferte aucune autorité. Personne n'avait entièrement sa confiance et personne n'était assuré, malgré ses services, de la conserver. Froid et inflexible à travers ses incertitudes, Philippe II était impénétrable. Jusqu'au moment où il frappait, on ne pouvait surprendre sur sa physionomie un mouvement, dans sa parole un accent qui trahît le changement de ses volontés ou de ses affections [1].

Ce prince se proposait alors de faire servir les trésors du nouveau monde, la capacité éprouvée de ses généraux, l'expérience consommée de ses conseillers, l'habileté de ses ambassadeurs, la force de ses armées, l'influence des princes ses pensionnaires, l'intelligente activité de ses agents, son ascendant sur la cour de

1. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens sous Charles-Quint et Philippe II.* — *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies, annotées et publiées par M. Eugène Alberi. (Relations de Paolo-Tiepolo, Giovanni Soranzo, Lorenzo-Priuli. — Mignet Antonio Perez et Philippe II. — Edgar Quinet, *Marnix de sainte Aldegonde.* — Prescott, *Histoire de Philippe II.*

Rome, à entretenir la guerre civile en France pour y préparer plus tard une révolution dynastique.

Quelle était cette princesse qui allait devenir en Europe le protecteur du protestantisme, et en Angleterre, la sanglante rivale, comme reine et comme femme, de la veuve de François II, de la nièce des princes lorrains, de Marie Stuart, que la mort de son époux avait ramenée en Écosse sur le trône de ses aïeux? C'était la fille de Henri VIII et de Anne Boleyn, décapitée pour adultère, la sœur suspecte et surveillée de Marie Tudor qui avait épousé Philippe II et relevé en Angleterre les autels de la religion catholique.

Caractère altier et hautain, nature énergique et astucieuse, imagination vive et ardente, esprit fin et pénétrant, Élisabeth, la fille bien-aimée de Henri VIII, avait appris de bonne heure, sous le règne de sa sœur catholique, à dissimuler ses sentiments, son ambition et à contenir les violentes passions qu'elle tenait du roi son père. Voici comment l'ambassadeur vénitien, Giovanni Michieli, dépeint en 1556 cette princesse, qui avait alors vingt-trois ans. « Cette jeune fille, di-« sait-il, est tenue pour être non moins belle d'esprit « que de corps, bien que réellement on la puisse dire « plus gracieuse que jolie, quant à la figure. Elle est « grande et bien faite, d'une fort belle peau, bien qu'o-« livâtre ; elle a de beaux yeux et par-dessus tout une « belle main qu'elle aime à montrer. Elle est d'un esprit « et d'une habileté surprenants, qu'elle a su déployer « alors qu'elle était en butte aux soupçons et aux dan-« gers dans lesquels elle s'est trouvée. Elle surpasse la

« reine sa sœur dans la connaissance des langues; outre
« le latin, elle sait passablement le grec; elle parle aussi
« l'italien, ce que ne fait pas la reine, et cette langue
« lui plaît tellement, qu'avec les Italiens elle met son
« amour-propre à n'en pas vouloir parler d'autres.
« Elle est fière et superbe; et bien qu'elle se sache née
« d'une favorite, cependant elle ne s'estime pas moins
« que la reine sa sœur, et ne se tient pas pour moins
« légitime qu'elle; qu'en admettant même qu'elle fût
« bâtarde, elle se sentait fière et glorieuse de son père
« auquel on dit qu'elle ressemble davantage et que
« pour cela elle lui fut chère et fut élevée par lui
« comme le fut la reine, et traitée aussi bien qu'elle
« dans son testament[1]. »

A peine montée sur le trône, cette jeune fille disait au marquis de Morette, qui était venu au nom du duc de Savoie, la demander en mariage pour le duc de Nemours « qu'elle ferait connaître au monde qu'il y avait en Angleterre une femme qui agissait en homme et n'était aidée ni par un connétable de Montmorency comme le roi de France, ni par un évêque d'Arras, comme le roi d'Espagne[2]. »

Telle était la reine qui devait gouverner pendant quarante-cinq ans l'Angleterre, affermir dans ce

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies, annotées et publiées par M. Eugène Alberi. (Relation de Giovanni Michieli.) — Mignet, *Marie Stuart*, chap. I.

2. Dépêche de Quadra, évêque d'Aquila, ambassadeur de Philippe II à Londres, au cardinal de Granvelle, 30 décembre 1560. Arch. de Simancas. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. II.

royaume la révolution religieuse que son père Henri VIII avait commencée, employer ses finances et ses armées à assurer le triomphe du protestantisme en Écosse, en Hollande, à aider la république des Provinces unies à se rendre indépendante de l'Espagne, empêcher la ligue de réussir en France et le calvinisme d'y succomber.

C'était avec l'appui de ces deux souverains que les deux partis, protestant et catholique, allaient se disputer en France les armes à la main, la prépondérance religieuse et la domination politique.

Devenus maîtres de la personne royale, les triumvirs violèrent ouvertement toutes les garanties de tolérance religieuse assurées par l'édit de janvier. Le vieux connétable de Montmorency donna le premier le signal de la réaction en dispersant par la force, aux portes de Paris, les prêches des protestants, en brûlant les chaires de leurs ministres et les bancs de leurs auditeurs. D'autre part, le cardinal de Lorraine prêchait dans toutes les paroisses de Paris en faveur de la guerre contre les huguenots. Le roi de Navarre poussait aussi de son côté le peuple aux armes, en réarmant la milice bourgeoise parisienne et en la préparant à la lutte par des exercices militaires[1]. « On ne parle plus que de guerre, » écrivait Étienne Pasquier, témoin de ces événements[2].

Pendant que les triumvirs se disposaient à entrer

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 187 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

2. Étienne Pasquier, liv. IV, lettre XV.

en campagne, les protestants se préparaient de leur côté à soutenir énergiquement la lutte. Déjà le prince de Condé, maître de la ville d'Orléans, avait rallié autour de ce centre d'action et de gouvernement calviniste, les villes de Blois, Tours, Angers, Bourges, Poitiers, la Rochelle, Agen, Montauban, Montpellier, Nîmes, Grenoble, Valence, Lyon, Mâcon, Châlons-sur-Saône, Rouen, le Havre et Caen. Agissant avec toute la fougue de son tempérament, le prince de Condé ne se borna pas à ces mesures de défense. S'adressant à toute la France, il répandit partout un manifeste dans lequel il protestait d'abord de son amour et de son respect pour le roi de Navarre son frère. Ensuite, il reprochait aux Guises leur complicité avec le roi d'Espagne, leur ambition, leur hypocrisie, le massacre de Vassy, la captivité du roi, la violation de l'édit de janvier[1]. En même temps, il demandait à toutes les églises protestantes du royaume de lui fournir des soldats et de lui envoyer de l'argent[2].

Dans ce moment décisif pour la paix publique, le chancelier l'Hôpital tenta encore de désarmer les partis. Il fût écouté, dans cette circonstance, par ceux mêmes qui avaient violé l'édit de janvier. Les Guises, intimidés par l'attitude du prince de Condé et de son parti, consentaient avec l'espérance de désarmer les

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 222. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

2. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 270 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

protestants, à ce qu'on leur accordât la liberté de leur culte et le droit de s'assembler et de prêcher publiquement, en tous lieux, excepté dans la ville de Paris et ses faubourgs[1]. La guerre civile marcha plus vite que la prévoyance éclairée de Michel l'Hôpital. Lorsqu'on délibérait dans les conseils de la couronne pour arrêter l'effusion du sang, un cruel massacre de protestants, à Sens, réveilla le souvenir de Vassy. Le cardinal de Guise était archevêque de Sens[2]. En apprenant ce massacre, les protestants déjà excités par le manifeste du prince de Condé, n'hésitèrent plus. Ils se soulevèrent partout.

Ce soulèvement est l'un des épisodes les plus tristes et les plus douloureux de cette première guerre civile. Dans toutes les provinces, les protestants massacraient leurs persécuteurs, pillaient les églises catholiques, profanaient les reliques des saints, dévastaient les tombeaux de martyrs illustres, et souillaient de leurs outrages de grandes mémoires nationales. A la vue de tant d'horreurs, de profanations et de sacriléges, la multitude catholique indignée, s'était aussi levée en masse dans les villes et les campagnes en se déchaînant de toutes parts, dévastant à son tour les temples protestants, massacrant les ministres calvi-

1. *Mémoires de Condé*, t. III, p. 270 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

2. Lettre du prince de Condé à la reine mère sur le massacre de Sens. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 300.). — *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. IX. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXIX.

nistes et se ruant sur tous les réformés, sans distinction ni de sexe ni d'âge[1].

On aurait dit qu'il s'était établi entre les deux partis une sorte d'émulation sanglante de crimes, de vengeances et de haines. Pendant que toutes ces horreurs se commettaient dans le royaume, la reine mère s'appliquait, comme toujours, à réconcilier et à transiger. Elle aurait voulu l'exécution de l'édit de janvier et la retraite des triumvirs. Dans ce moment, elle tenta de rapprocher le roi de Navarre de son frère le prince de Condé. Ces deux princes s'abouchèrent à Thoury-en-Beauce, chacun à la tête d'une armée d'environ huit mille hommes. Les deux frères se retirèrent sans avoir pu ni s'entendre ni rien conclure[2]. Il y avait trop de sang versé dans l'un et l'autre parti. Le temps n'était pas à une réconciliation. La guerre était dans tous les cœurs et dans tous les esprits. Enflammée au contact des persécutions et des massacres intérieurs, elle était aussi excitée par les encouragements de l'extérieur. Les princes protestants et catholiques d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne mêlaient leurs ardeurs religieuses aux passions soulevées de leurs coreligionnaires de France. Les uns, comme les princes protestants d'Allemagne, promettaient aux

1. *Journal de Brûlart.* — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 68 et suiv. — *Commentaires de Montluc*, liv. V. Éd. Buchon. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXX.

2. *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. x. — *Mémoires de la Noue*, chap. III. Éd. Buchon. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXX.

calvinistes français, des reîtres, des arquebusiers et cent mille florins d'or[1]. La reine d'Angleterre leur accordait des secours en hommes et en argent, mais elle se faisait livrer en échange le Havre de Grâce[2]. D'autre part, Philippe II s'engageait à donner au duc de Guise trois mille Espagnols, trois mille Italiens, quatre mille lansquenets, mille reîtres et deux mille cavaliers des ordonnances des Pays-Bas[3]. Ainsi, dans les deux partis la force allait décider.

Dès le début, les catholiques demeurèrent maîtres du champ de bataille sur les points les plus importants du royaume. Ils avaient enlevé au parti protestant deux villes considérables, Poitiers et Bourges. Orléans et Rouen, ces deux grands boulevards du protestantisme sur la Loire et sur la Seine, étaient encore dans les mains des Calvinistes. A cette époque, les Anglais s'approchaient de la Normandie. Ils arrivaient au secours du prince de Condé. Renfermé dans les murs d'Orléans avec l'amiral de Coligny, ce prince s'attendait à y être attaqué par le duc de Guise. Mais voulant se rapprocher des Anglais qui lui apportaient de l'argent, Condé avait formé le projet d'abandonner la défense d'Orléans à Coligny, pour se jeter sur Pont-

1. Correspondances du prince de Condé avec les princes protestants de l'Allemagne, dans le tome III de ses *Mémoires*.

2. Traité entre Élisabeth, reine d'Angleterre, et le prince de Condé. (*Mémoires de Condé*, t. III, p. 689 et suiv.) — Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 94.

3. Lettre de Perrenot de Chantonnay, ambassadeur du roi d'Espagne en France, à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas. (*Mémoires de Condé*, t. II, p. 38-41.) — *Correspondance de Philippe II*, par Gachard, t. I, p. 210-221.

de-l'Arche et se rapprocher des postes et des villes sur les deux rives de la Seine. Le duc de Guise fut informé de ce projet. Pour en empêcher l'exécution, il se décida à ajourner l'attaque d'Orléans et à marcher sur Rouen afin de se rendre maître de cette ville et s'opposer aux desseins des Anglais et du prince de Condé. Entraînant à sa suite le jeune roi et sa mère, le duc arriva devant Rouen le 29 septembre 1562. Le siége de cette place, défendue par plus de quatre mille bourgeois huguenots, commença aussitôt. Mêlé aux triumvirs qui avaient accompagné le roi à Rouen, le roi de Navarre, courageux et vaillant, se distinguait par son intrépidité et son audace. Se ménageant peu dans les assauts donnés à la place, ce prince tomba mortellement blessé dans une tranchée. Avant de succomber, il assista à la prise de Rouen dans laquelle il voulut entrer par une brèche, porté par ses soldats. Après avoir survécu pendant trois semaines à sa blessure, le roi de Navarre expira le 17 novembre 1562, à l'âge de quarante-deux ans. Ce prince mourut comme il avait vécu, au milieu des hésitations de sa foi, des incertitudes de sa conscience et des faiblesses de son esprit[1]. Il laissait en mourant, de son mariage avec Jeanne d'Albret, un fils alors âgé de neuf ans. C'était Henri de Navarre, celui que

1. Voir sur les commencements de cette guerre civile le *Journal de Brûlart*, les lettres de l'ambassadeur espagnol, Perrenot de Chantonnay, les particularités de la mort du roi de Navarre, dans les tomes I, II et IV des *Mémoires de Condé;* les *Mémoires de Castelnau*, liv. III, chap. XI, XII et XIII; les *Mémoires de la Noue*, chap. V, VI, VII et VIII; l'*Histoire universelle* de de Thou, liv. XXXIII.

la Providence destinait à fermer, trente-cinq ans plus tard, cette carrière sanglante des guerres religieuses où son père succombait un des premiers.

Pendant que la ville de Rouen se rendait aux catholiques, le prince de Condé et l'amiral de Coligny, prévenus, mais un peu tard, de l'entreprise du duc de Guise contre Rouen, quittaient la ville d'Orléans avec neuf mille fantassins et cinq mille chevaux. Ils accouraient au secours de Rouen dont-ils ne connaissaient pas encore la chute. En même temps ils allaient au-devant des Anglais pour les joindre, unir leurs forces et marcher ensemble sur l'ennemi commun de leur foi. Sur leur route ils s'emparèrent de Pithiviers, d'Étampes, de Dourdan, de Montlhéry et ils passèrent devant Paris en l'insultant. Ils cherchèrent, mais sans réussir, à surprendre les villes de Chartres et de Dreux [1]. Ils arrivèrent ainsi dans les plaines de cette dernière place où ils rencontrèrent les triumvirs déjà maîtres de Rouen, qui campaient avec leurs forces sur les bords de l'Eure. Ceux-ci les attendaient au passage pour les arrêter et les disperser (19 décembre 1562).

L'armée royaliste, forte de quatorze à seize mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux avec vingt-deux pièces de canon, était commandée par le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André. Quant à l'armée protes-

1. *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. III et IV. — *Mémoires de la Noue*, chap. IX. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXXIV.

tante, commandée par le prince de Condé et l'amiral de Côligny, elle se composait de quatre mille chevaux, de sept à huit mille hommes d'infanterie avec sept pièces de canon. Le combat s'engagea des deux côtés par l'artillerie. Celle des catholiques, supérieure à celle des huguenots, décima promptement leurs rangs. Mais aussitôt, le prince de Condé et l'amiral voulant faire cesser le feu meurtrier, se précipitent à la tête de leurs quatre mille chevaux sur les cinq mille Suisses qui occupaient le centre de l'armée catholique. Rompus sept fois par l'impétuosité du choc, les Suisses résistent en se reformant sept fois en bataillons carrés. A la vue des Suisses en péril, le connétable accourt à leur secours avec sa cavalerie et son infanterie française. Culbuté par l'amiral qui fond sur lui, renversé dans ce choc et blessé d'un coup de pistolet à la mâchoire, le connétable rend son épée à un reître de l'armée protestante. Dans cette mêlée, le plus jeune des fils de Montmorency, M. de Montberon est tué, le duc d'Aumale foulé aux pieds des chevaux, le grand prieur, blessé. La cavalerie protestante victorieuse, et ne voyant plus d'obstacles devant elle, s'éparpille dans la campagne et se met à la poursuite des fuyards. Pendant que le centre de l'armée catholique était brisé par l'attaque du prince de Condé et la vaillance de l'amiral, le duc de Guise attendait immobile à son poste de réserve le moment d'agir. Dès qu'il voit les calvinistes vainqueurs, acharnés à la poursuite et au pillage, le duc sortant tout à coup de son inaction calculée, se rue sur les ennemis avec le maréchal de

Saint-André et Damville, le second fils du connétable, découvre son bataillon qu'il dirige contre l'infanterie protestante et achève la déroute des calvinistes par une charge de cavalerie à l'arme blanche. Le prince de Condé qui, au mouvement du duc de Guise, s'était élancé vers lui pour le contenir et le combattre, vivement poursuivi l'épée dans les reins, se rendit à Damville. Dans ce moment, l'amiral attaquait le maréchal de Saint-André, dont le cheval s'abattit, et qui, fait prisonnier dans cette chute, fut tué à l'instant par un homme qui avait à se plaindre personnellement de lui. Enfin, la nuit qui arrivait, mit fin au combat. L'amiral, malgré toutes les pertes éprouvées par l'armée protestante, avait su se maintenir vaillamment, derrière un abatis de bois, avec quinze ou seize cents chevaux. Il profita des premières ombres de la nuit pour battre en retraite et abandonner le champ de bataille aux catholiques[1].

1. Relation de la bataille de Dreux, dans les *Mémoires-Journaux du duc de Guise*, p. 496 et suiv., éd. Champollion, et dans les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 178 et suiv. Voir aussi, sur cette bataille, les *Mémoires de Castelnau*, liv. IV, chap. v et vi ; les *Mémoires de la Noue*, chap. x ; l'*Histoire universelle* de de Thou, liv. XXXIV, et la lettre xviii du liv. IV d'Étienne Pasquier.

CHAPITRE III.

Siége d'Orléans, par le duc de Guise. — Assassinat du duc de Guise. — Ses derniers moments. — Conséquences de cette mort. — Le jeune duc Henri de Guise. — Son éducation. — Paix d'Amboise. — Reddition d'Orléans. — Le Havre repris aux Anglais. — Majorité de Charles IX. — Le cardinal de Lorraine au concile de Trente. — Ses dispositions. — Difficultés qu'il y rencontre. — Influence qu'il y exerce. — Son voyage à la cour de Rome. — Fin du concile de Trente. — Retour du cardinal de Lorraine en France. — La reine mère négocie le mariage de son fils Charles IX avec Élisabeth d'Angleterre. — Conférences de Bayonne. — Le duc d'Albe. — Ses propositions à la reine mère. — Résistance de cette princesse et ses projets de mariage en faveur de ses enfants. — Tentative du duc d'Albe pour détourner la reine mère de tout accommodement avec les protestants et la séparer de leurs chefs. — Insuccès de cette tentative. — Fin des conférences sans aucun résultat sérieux. — Le roi et la reine mère se rendent, accompagnés du chancelier l'Hôpital, à Moulins, pour assister à l'assemblée qui eut lieu dans cette ville. — Réconciliation apparente des Guises, des Châtillons et des Montmorency. — Ordonnance de Moulins. — Discussion entre le cardinal de Lorraine et le chancelier. — Retour du roi et de la reine mère à Paris. — Le prince de Condé et l'amiral de Coligny veulent enlever le roi qui revient de Meaux à Paris. — Seconde guerre civile. — Combat de Saint-Denis. — Mort du connétable de Montmorency. — Paix de Lonjumeau. — Violation de cette paix par les catholiques. — Retraite de l'Hôpital. — Son remplacement par le Milanais Birague. — Troubles religieux dans les Pays-Bas. — Violences et exécutions sangiantes du duc d'Albe. — Soulèvement des calvinistes français. — Troisième guerre civile. — Bataille de Jarnac. — Mort de Condé. — Bataille de Moncontour. — Paix de Saint-Germain, avantageuse aux réformés. — Attitude de Charles IX. — Son portrait. — Mécontentement de la cour de Rome et de la cour d'Espagne. — État des partis religieux après la paix de Saint-Germain. — Négociations avec l'Angleterre pour marier le duc d'Anjou avec la reine Élisabeth. — Refus du duc d'Anjou. — Ses motifs. — Réaction catholique en France. — Ses menées et ses intrigues. — Avances de Charles IX aux protestants et à l'Angleterre. — Mécontentement de ce prince vis-à-vis de l'Espagne. — Nouvelles propositions de mariage avec Élisa-

beth d'Angleterre, par la reine mère, en faveur de son fils le duc d'Anjou. — Difficultés soulevées par l'Angleterre. — Nouveau refus du duc d'Anjou. — Défiances entre les deux couronnes de France et d'Espagne. — Conduite du roi Charles IX vis-à-vis de l'Espagne. — Confiance du parti protestant dans les dispositions du roi. — Projet de mariage entre le roi de Navarre et Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. — Faveur de Coligny auprès du roi. — Rentrée de l'amiral à la cour. — Portrait de Coligny. — Projets de l'amiral pour s'emparer de la Belgique. — Dispositions du roi en faveur des projets de Coligny. — Attitude de l'Angleterre. — Hostilité couverte de l'Espagne. — Traité d'alliance entre l'Angleterre et la France. — Préparatifs de guerre du roi de France contre l'Espagne. — L'Angleterre a peur d'une invasion française en Belgique. — Inquiétudes de Catherine de Médicis, du duc d'Anjou et du duc Henri de Guise. — Hésitations de Charles IX. — Catherine de Médicis, le duc d'Anjou et le duc de Guise projettent l'assassinat de l'amiral.

A la suite de la bataille de Dreux qui avait coûté la vie au maréchal de Saint-André et la liberté au connétable de Montmorency, l'amiral avait été élu par les réformés général en chef, en remplacement du prince de Condé fait prisonnier. En quittant le champ de bataille de Dreux, Coligny s'était rendu avec les débris de l'armée protestante dans Orléans où il organisa, sous le commandement de son frère d'Andelot, les moyens de défense de cette ville. Ces préparatifs terminés, Coligny repassa la Loire avec trois à quatre mille chevaux et se transporta de nouveau en Normandie pour y renouveler la guerre civile avec l'assistance de l'Angleterre. Il était rempli d'espérances sur le prochain succès de ses armes. « Notre infanterie, écrivait-il à la reine Élisabeth (2 janvier 1563), en lui racontant la bataille de Dreux, a été défaite sans combat; notre cavalerie qui a seule combattu est intacte et ne désire rien tant que

de rencontrer bientôt les ennemis de Dieu et du Royaume; ils n'auront garde de nous attaquer et de nous attendre[1]. »

Pendant que Coligny se disposait avec cette ardeur confiante à reprendre les armes dans la Normandie, le duc de Guise se préparait de son côté à terminer la guerre civile en s'emparant d'abord d'Orléans. Cette ville une fois prise, le duc avait le projet de se mettre à la poursuite de l'amiral en Normandie et d'y écraser les restes des bataillons huguenots. Ce plan s'exécuta aussitôt. Le 5 février 1563, le duc s'avança avec vingt mille hommes vers Orléans en suivant la rive méridionale de la Loire. Après avoir ressaisi sur la route Étampes et Poitiers et traversé la Loire à Beaugency, il arriva devant Orléans, le 20 février. Il commença l'attaque par les faubourgs de la ville. L'un des principaux, le Portereau, tomba bientôt entre ses mains. Cette capitale du protestantisme allait succomber comme Rouen. Il y avait alors au camp des catholiques un jeune gentilhomme Angoumois, un parent de la Renaudie, Poltrot de Méré, huguenot fanatique, au service du duc de Soubise, l'un des chefs réformés. Ce Poltrot ressentait une ardeur de vengeance et de haine contre celui que les protestants appelaient le massacreur de Vassy. Il voulait non-seulement venger le crime commis, mais prévenir le mal que le duc pourrait encore faire à ses coreligionnaires. Pour mieux approcher ce prince il

1. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. I.

s'était présenté à lui comme un déserteur du parti et de la foi calviniste. Il avait été accueilli sans défiance par le duc. Avant de le frapper, Poltrot avait vu l'amiral; il lui avait dit quelques mots de sa résolution. Coligny ne l'encouragea pas, mais il ne le détourna pas non plus de son dessein. D'après l'aveu même de l'amiral, il avait fait avertir plusieurs fois le cardinal de Lorraine et la duchesse de Guise de complots contre la vie du duc. Depuis, il avait été informé que le duc de Guise et le maréchal de Saint-André avaient entraîné certaines personnes à le tuer, ainsi que son frère d'Andelot et le prince de Condé. Alors l'amiral s'était cru autorisé, tout en ne poussant personne à attenter à la vie du duc, à ne pas cependant en détourner Poltrot de Méré qui attendit l'occasion de le tuer. Il la rencontra le 18 février 1563.

La duchesse de Guise venait d'arriver au château de Corney, à peu de distance du camp catholique. Vers le coucher du soleil le duc se rendait à cheval auprès de sa femme, en compagnie de M. de Rostaing. Il avait traversé le Loiret en bateau et il s'en allait au petit pas de son cheval lorsqu'à un détour de la route, Poltrot qui avait suivi le duc et s'était placé derrière une haie, lâcha sur lui, à six ou sept pas, un pistolet chargé de trois balles. Ce jour-là, pour voyager avec moins de fatigue, le duc avait quitté sa cuirasse. Frappé à l'épaule droite, un peu au-dessous du bras, le duc tomba sur le cou de son cheval. Transporté aussitôt au château de Corney dont il était alors à peu de distance, on crut tout d'abord

que ce ne serait rien. Mais les trois balles qui avaient frappé le duc étaient empoisonnées. Aussi, malgré la promptitude des secours, les espérances des chirurgiens et l'énergie des premiers soins, la blessure s'envenima et la fièvre s'empara de l'illustre victime. Cette fièvre redoublant de jour en jour, enleva toute illusion au duc et à ceux qui le soignaient. Jugeant sa fin prochaine, ce prince dicta son testament, mit ordre à toutes ses affaires, se confessa à l'évêque de Riez, communia saintement, embrassa tendrement sa femme et son fils aîné, le jeune prince de Joinville, qui avait accompagné sa mère. Il leur adressa à tous deux les recommandations les plus touchantes. Puis reportant sa pensée vers le cardinal de Lorraine alors au concile de Trente, et vers la reine d'Écosse, sa nièce, il leur fit ses derniers adieux ainsi qu'à son frère, le cardinal de Guise, qui l'assistait dans ce moment solennel. A cette heure suprême, le duc de Guise, victime de la fureur des passions et de l'acharnement des haines religieuses qu'il avait lui-même soulevées, conseilla à la reine mère accourue à son lit de mort, de faire la paix et de cesser ces luttes qui troublaient et ruinaient le pays. Il ne voulut pas non plus quitter la scène agitée où il avait vécu, sans protester une fois de plus contre le massacre de Vassy et les accusations dont il avait été l'objet à cette occasion. Entouré de tous ses serviteurs, il les remercia de leurs bons soins et de leur dévouement à sa personne. Enfin sentant la mort approcher et voulant comme aux plus beaux jours de sa puissance et de sa

gloire pardonner à ses ennemis, il demanda à la reine mère de faire grâce à son assassin. C'est avec ces magnanimes sentiments de son cœur que le duc expira un mercredi des cendres, le 24 février 1563, à onze heures du soir[1].

Ainsi tomba à quarante-quatre ans, dans cette arène ensanglantée où bien d'autres allaient le suivre, l'héroïque défenseur de Metz, le conquérant de Calais, le vainqueur de Dreux, le chef populaire du parti catholique, le vigoureux champion de l'unité religieuse, l'intraitable adversaire du calvinisme, qui mit les plus rares qualités de l'homme de guerre et de l'homme d'État au service de son pays, de sa foi et de son ambition.

Les restes mortels du héros catholique, de celui que l'Église compara à l'un des Macchabées et que l'opinion nationale surnomma le « sauveur de la France[2], » furent embaumés et transportés avec une pompe véritablement royale à Joinville, où ils furent placés à côté de ceux de Claude de Lorraine, son père[3].

Le duc de Guise laissait de son mariage avec Anne

1. Voir sur les derniers moments du duc François de Lorraine, l'*Histoire manuscrite de la maison de Guise*, par Fornier, liv. III, 1re partie; Brantôme, *Vie du duc de Guise;* les *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. III, chap. x; — les *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 240-270; — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXXIX, et l'épître de M. Lancelot de Carles, évêque de Riez, envoyée au roi Charles IX. Cet évêque de Riez avait assisté le duc à la mort.

2. Oraison funèbre de Julius Poggianus à Rome.

3. Mss. de la Bibliothèque imp. suppl. fr. 2725, fol. 148, cartulaire de Guise.

d'Est quatre fils : Henri de Lorraine, prince de Joinville, né le 31 décembre 1550; Charles de Lorraine, marquis, puis duc de Mayenne, né le 26 mars 1554; Louis de Lorraine, depuis cardinal de Guise, né le 6 juillet 1555; François de Lorraine, chanoine et coadjuteur du cardinal de Lorraine, son oncle, né le 31 décembre 1558 et mort à Reims le 24 octobre 1574; et une fille, Catherine de Lorraine, née le 18 juillet 1552, mariée en février 1570 à Louis de Bourbon, duc de Montpensier. Le duc de Guise avait eu trois autres fils morts en bas âge[1].

Le jeune prince de Joinville succédait à son père, non-seulement dans ses titres, mais dans ses charges de grand maître, de grand chambellan, dans ses gouvernements de Champagne et de Brie, les uns et les autres conférés par lettres signées du roi et datées de Blois (26 février 1563). Ce prince avait alors douze ans. Il était déjà grand et beau de sa personne[2]. Élevé au collége de Navarre en compagnie du duc d'Anjou (depuis Henri III) et du prince de Béarn (plus tard Henri IV), il annonçait une nature énergique, une intelligence vive, une imagination ardente et la passion des armes. Son précepteur Piles de Villemur et son gouverneur M. de Proneuf, culti-

1. *Histoire genéalogique de France*, par le père Anselme. Art. Généalogie des ducs de Guise de la maison de Lorraine.

2. Jérôme Lippomano, ambassadeur de Venise en France. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, publiées par M. Tommaseo, t. II, p. 641.

vaient son esprit et ornaient son intelligence. En même temps, Des Fossés, son instituteur en vénerie, Brusquet et Stic, deux bouffons de la cour, développaient son corps dans les exercices de la chasse et les jeux les plus bruyants[1]. C'est dans cette éducation ainsi partagée que ce jeune prince allait grandir, et se préparer à l'héritage des ambitions qu'il devait pousser plus loin, et à la continuation des luttes qu'il devait porter plus haut que son père, en y succombant comme lui.

Au moment où le duc de Guise expirait devant Orléans, le roi de Navarre et le maréchal de Saint-André n'existaient plus, le connétable était prisonnier ainsi que le prince de Condé, et le cardinal de Lorraine absent du royaume. La reine mère n'avait plus devant elle aucun obstacle. Délivrée des triumvirs dont elle redoutait la domination et des principaux chefs protestants dont elle craignait l'appui, Catherine profita de cette situation et surtout de la lassitude des partis, pour rétablir la paix. Elle mit dans ses intérêts la princesse de Condé qu'elle vit dans l'abbaye de Saint-Mesmin aux portes d'Orléans. Elle l'amena à la servir dans ses négociations. Puis réunissant le prince de Condé et le connétable de

1. Lettres de Henri de Guise au duc de Guise son père des 22 janvier et 27 avril 1557. Mss. Gaignières. Vol. 348, fol. 151-153, 157. Bibl. imp. — Voir à la fin du volume les appendices II et III. Ces lettres sont très curieuses; elles témoignent non-seulement de l'esprit et de l'énergie du jeune prince, mais elles font connaître en même temps l'éducation donnée à cette époque anx enfants des grandes familles.

Montmorency dans une île de la Loire, aux Bouviers, près d'Orléans, elle conféra avec eux sur la pacification du royaume[1]. Le prince de Condé ne consentait à désarmer qu'avec le renouvellement de l'édit de janvier. Montmorency ne voulait pas en entendre parler. Il déclarait que jamais le parti catholique n'accepterait un pareil accommodement. On discuta beaucoup sans se mettre d'accord. Enfin, pour en finir, la reine mère insinua au connétable que dans les circonstances actuelles la paix était indispensable dans l'intérêt du pays et de la royauté, et qu'il fallait y consentir sauf à la violer plus tard[2]. Catherine faisait comprendre au prince de Condé qu'elle ne pouvait rétablir, comme il le désirait, l'édit de janvier dans son entier. Elle le priait de se montrer accommodant et de ne plus résister à ce qu'elle voulait. Elle lui promettait en retour, de lui faciliter le moyen de reparaître à la tête du parti calviniste avec autant de puissance qu'en avait eu son frère aîné le roi de Navarre[3]. Séduits l'un et l'autre par les promesses et les caresses de la reine mère, le prince de Condé et le connétable firent chacun des concessions au nom de leur parti. De cette transaction mutuelle sortit l'édit d'Amboise, qui fut publié le

1. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. IV, chap. XII.

2. Lettres du nonce Prosper de Sainte-Croix. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. VI, p. 136. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, liv. LII.

3. *Mémoires de Michel de Castelnau*, liv. IV, chap. XII.

19 mars 1563. Cette convention termina la première guerre de religion.

Le nouvel édit interdisait l'exercice du culte réformé dans Paris et ses faubourgs et dans toutes les villes où il avait cessé au moment de la conclusion de la paix. Mais il était maintenu dans les villes où il avait été pratiqué jusqu'au 7 mars (1563). Dans le reste de la France, la nouvelle religion ne pouvait être célébrée que dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage, sénéchaussée ou gouvernement. Quant aux seigneurs hauts justiciers, on leur accordait le droit de pratiquer le culte réformé dans leurs châteaux et d'y admettre les hommes de leur juridiction. Les autres gentilshommes ayant fiefs (sans vassaux), avaient le même droit pour eux et leurs familles seulement, lorsqu'ils demeuraient sur le domaine royal ou lorsque dépendant d'autrui, ils en obtenaient l'autorisation de leur suzerain. Cette convention qui restreignait les dispositions de l'édit de janvier ne fut approuvée ni par l'amiral de Coligny ni par Calvin. Le premier déclara qu'on avait ruiné plus d'églises par ce trait de plume que les forces ennemies n'en auraient pu abattre en dix ans et que la noblesse aurait dû se rappeler : « que les villes lui avaient montré l'exemple et les pauvres aux riches[1]. » Calvin en ressentit une si vive indignation que dans une de ses lettres, il parle du prince de Condé comme

1. *Histoire ecclésiastique des églises réformées*, par Th. de Bèze, t. II, p. 335.

d'un « misérable qui en trahissant Dieu dans sa vanité, a mis tout en confusion[1]. » Cet édit mécontenta aussi les catholiques. Ainsi il ne satisfit aucun des partis. L'un, parce que l'édit accordait trop, l'autre parce que l'édit n'accordait pas assez.

Au moment où sous les auspices de cette nouvelle paix, la ville d'Orléans ouvrait ses portes au roi et à sa mère, le Havre de Grâce qui avait été livré aux Anglais par le parti calviniste, était reconquis par le connétable et le prince de Condé. C'était le moment où le jeune roi entrait dans sa quatorzième année, et était déclaré majeur en plein parlement de Rouen (17 août 1563). Il y avait alors dans tous les esprits l'apaisement qui succède à la fatigue. Chacun en profitait pour se livrer au repos et oublier, au milieu des fêtes et du plaisir, les tristesses et les préoccupations du passé. La cour, rentrée à Paris, était des plus empressées à jouir de ces rares instants de paix intérieure. La reine mère entourée de ses filles d'honneur qu'elle choisissait pour leur noblesse ou leur beauté, semblait rechercher le plaisir et l'intrigue afin d'abattre le courage et d'amortir l'entière indépendance des chefs de parti. Mais l'ardeur des passions aveugles et fanatiques; mais les haines persévérantes des deux factions faisaient échouer toutes ces tentatives de conciliation. L'ombre de François de Lorraine sortait sans cesse des rangs du parti catholique comme pour annoncer à travers les plaisirs et

1. Lettres de Calvin recueillies et publiées par Jules Bonnet, t. II, p. 495.

les fêtes, les terribles vengeances de la Saint-Barthélemy. Depuis la mort du duc de Guise, sa veuve appuyée par toute sa famille sollicitait les princes catholiques de lui prêter aide et assistance pour obtenir justice des complices de Jean Poltrot. La reine mère, avec l'espérance de faire prendre patience à la duchesse pendant les premiers transports de sa douleur, lui donnait l'assurance qu'après l'apaisement du royaume, elle lui « accorderait toute satisfaction quels que fussent les prévenus de ce crime[1]. » Catherine de Médicis ne se souvint de cette promesse que neuf ans plus tard, lorsque ses rancunes personnelles s'unirent à la vengeance des Guises.

Au dehors, le concile de Trente avait repris son grand travail de réformation intérieure de l'Église. Le cardinal de Lorraine continuait à poursuivre, dans cette assemblée, la séparation du luthéranisme du calvinisme, qu'il avait tentée au colloque de Poissy. Il s'efforçait d'y faire prévaloir les anciennes maximes de l'Église gallicane. Aux côtés du cardinal de Lorraine, les représentants de la France et de l'Empire, d'accord entre eux, demandaient au concile la concession du calice, c'est-à-dire la communion sous les deux espèces, l'administration des sacrements, et l'usage des prières en français. Ils voulaient le rétablissement des prônes dans les églises paroissiales, l'instruction et le sermon à la messe, le caté-

1. Le cardinal de Granvelle à Philippe II. — *Papiers d'État de Granvelle*, t. VII, p. 65.

chisme pour les enfants, la collation des bénéfices à des sujets capables et irréprochables dans leurs mœurs et leurs doctrines. Ils réclamaient l'ordination des prêtres à un âge où ils pourraient remplir leurs promesses, et, afin de ramener les hérétiques dans le sein de l'Église, la concession du mariage des prêtres et l'autorisation de jouir des biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés. De telles concessions étaient de nature à altérer l'institution catholique et transformer l'Église romaine. Aussi furent-elles énergiquement repoussées par le pape et le roi d'Espagne, et vivement combattues par les cardinaux italiens et espagnols. Malgré ces oppositions, le cardinal de Lorraine, d'accord avec les ambassadeurs du roi de France et les représentants de l'Empire, persistait à réclamer une réformation dans la doctrine et la discipline de l'Église catholique. A cette occasion, les prélats italiens et espagnols « parlaient de la France comme d'un royaume perdu, de la reine, qui gouvernait, comme d'une femme sans religion, des princes de la maison royale et des grands du royaume comme de véritables hérétiques[1]. »

Tel était l'état des esprits dans le concile, lorsqu'on apprit à Trente l'assassinat du duc de Guise. Cette mort inattendue et violente découragea profondément le cardinal de Lorraine. S'apercevant alors que la conduite qu'il avait tenue jusque-là ne tournerait ni à son avantage ni à celui de ses amis, le cardinal de Lor-

1. *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. I, liv. III, p. 789.

raine modéra tout à coup ses ardeurs réformatrices. Il se résolut à se concilier la bienveillance du pape. Dans cette intention, il se rendit à Rome, où il était d'ailleurs attendu. Il y fut magnifiquement reçu par le pape, qui le logea dans son palais, par les cardinaux, qui lui firent « toutes les caresses et honnêtetés qu'ils purent. » De retour de ce voyage, le cardinal de Lorraine reparut au concile avec de nouvelles dispositions. Il en assura le triomphe par le crédit de sa personne et l'ascendant de sa parole. Dès ce moment, on se mit d'accord sur les points les plus controversés. Et le concile, qui avait commencé à travers les prétentions les plus opposées et les discussions les plus orageuses, acheva sa mission de réformation de l'Église catholique au milieu des acclamations les plus pacifiques[1].

Le cardinal de Lorraine s'empressa de rentrer en France, où il était attendu et par sa famille et par les catholiques ardents. La reine mère gouvernait alors, sous la direction de Michel l'Hôpital. S'inspirant de ses généreux efforts et de ses tendances modérées, elle s'éloignait des partis extrêmes. Cette direction n'était pas de nature à rapprocher du gouvernement de la reine mère le cardinal de Lorraine.

1. Voir sur le rôle de la France dans le concile de Trente et sur les négociations du cardinal de Lorraine, les *Mémoires pour le concile de Trente*, par Fra-Paolo Sarpi; l'*Histoire du concile de Trente*, par le cardinal Pallavicini; les *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. I, liv. III; les lettres du nonce Prosper de Sainte-Croix. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. VI, p. 140. — *Le cardinal de Lorraine*, par Guillemin, chap. XIV-XVII.

Dès son arrivée en France, celui-ci, comprenant qu'il ne serait pas écouté du jeune roi, s'était renfermé dans son diocèse de Reims où il prêchait son « peuple » et faisait appliquer de nouveaux décrets du concile de Trente sur la discipline ecclésiastique[1]. Il attendait, dans cette retraite pastorale, où tous les membres de sa famille l'avaient rejoint, l'heure de reprendre le chemin du pouvoir et de passer de ses occupations diocésaines au maniement des affaires politiques du pays.

Profitant de cette pacification générale des esprits, Catherine de Médicis recherchait, au dehors, une alliance. Elle la voulait de nature à fortifier le pouvoir et l'influence qu'elle avait acquise depuis l'édit d'Amboise. Elle était irrésolue entre l'Angleterre, avec laquelle elle avait fait la paix depuis la reprise du Havre de Grâce, et l'Espagne, dont elle se ménageait l'appui. Sans se prononcer trop ouvertement, Catherine sembla se tourner du côté de l'Espagne. Dès 1563, elle avait fait demander, par M. de Saint-Sulpice, son ambassadeur à Madrid, une entrevue à Philippe II. Ce prince ne s'empressa pas de répondre. Ce ne fut que deux ans après qu'il accéda à la demande de la reine mère. Il choisit la ville de Bayonne comme lieu de rendez-vous (1565). Avant de s'aboucher avec son gendre, Catherine de Médicis avait cherché à s'attirer les bonnes grâces de

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, liv. IV, chap. I.

la reine d'Angleterre. Dans cette vue, elle lui avait offert un mari, le roi, son fils. C'était une étrange proposition. Unir un jeune homme de moins de quinze ans avec une femme de plus de trente, cachait évidemment une intrigue. Catherine voulait empêcher la reine Élisabeth de contracter une alliance avec la maison d'Autriche. On négociait alors le mariage de cette princesse avec l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Ferdinand Ier, que n'avait pas agréé Marie Stuart. Cette alliance était contraire aux intérêts de la France. Si elle s'accomplissait, Charles IX aurait eu sur les bras l'empereur d'Allemagne, à cause de ses prétentions sur Metz, Toul et Verdun ; le roi d'Espagne, à cause de ses vues ambitieuses sur la Bourgogne, et l'archiduc Charles qui, devenu l'époux d'Élisabeth, aurait réclamé, au nom de l'Angleterre, la ville de Calais. Et si ces trois princes, unis par le sang, s'entendaient pour demander en même temps l'objet de leurs prétentions, il est évident que la France courrait un danger sérieux[1]. En entamant cette négociation matrimoniale, la reine mère voulait aussi détourner la reine d'Angleterre, irritée de la reprise du Havre de Grâce, de toute nouvelle intervention en faveur des réformés français. Cette négociation de mariage s'engagea sérieusement et dans toutes les règles. Elle dura un certain nombre de mois[2].

1. Jean Correro, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par M. Tommaseo, t. II.

2. On peut lire les détails de cette négociation dans la touchante

Cet épisode du règne de la protestante Élisabeth fait bien connaître les prétentions politiques de Catherine d Médicis, avec toutes sesa hbiletés de conduite, les superbes vanités d'Élisabeth, enveloppée dans son hypocrisie et ses froides trahisons. C'est aussi la peinture d'un temps où tout est mis en jeu pour réussir : la passion, l'intérêt, l'intrigue, toutes les adresses de l'esprit unies à toutes les corruptions du cœur. Après avoir noué, au mois de janvier 1565, un projet d'alliance avec la reine d'Angleterre, Catherine se rendit avec son fils à Bayonne (14 juin 1565), pour y rencontrer Philippe II et revoir sa fille aînée, la reine d'Espagne. La reine mère venait de parcourir, avec le roi et le chancelier de l'Hôpital, la Champagne, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence, la Guyenne et le Languedoc. Pendant ce voyage, qui avait duré plus d'un an, cette princesse s'était efforcée d'assurer partout l'exécution des édits de pacification. En même temps, le chancelier s'était appliqué à régler les tribunaux de justice, à y réprimer les abus, en empêchant surtout les impunités et les prévarications. Philippe II ne vint pas à Bayonne. Il envoya, à sa place, sa femme et le duc d'Albe. Charles IX et sa mère étaient accompagnés des cardinaux de Bourbon et de Guise, du duc de Montpensier, du prince de la Roche-sur-Yon, de Blaise de Montluc et de plusieurs autres seigneurs.

Le duc d'Albe, qui fut l'un des principaux acteurs

et tragique *Histoire de Marie Stuart*, racontée avec l'impartialité la plus éloquente par M. Mignet.

dans cette entrevue de Bayonne, en a raconté les incidents à son maître avec une verve spirituelle et railleuse. L'histoire, ici, touche à la comédie d'intrigue. Dans des récits où tout est peint de main de maître, le duc d'Albe rapporte à Philippe II ses conversations avec le roi, la reine mère et avec les principaux personnages de la cour de France. Rien n'est plus curieux ni plus comique que ces récits, où le politique impitoyable, qui fonda plus tard, dans les Pays-Bas, le conseil des Troubles, autrement qualifié de tribunal de sang, se montre l'homme le plus délié, le diplomate le plus insinuant, déploie la connaissance la plus profonde du cœur humain, de ses passions, de ses faiblesses, de ses intérêts, s'adressant aux uns et aux autres avec une rare dextérité. Il commence par s'entretenir avec Charles IX, en lui recommandant de ne point s'épuiser à la chasse et de réserver toutes ses forces pour accomplir la mission qu'il avait reçue de Dieu, de châtier les offenses que les hérétiques lui faisaient chaque jour dans son royaume. A quoi le roi répondit avec vivacité : « Oh! pour prendre les armes, il n'y faut pas songer. Je n'ai pas envie de ruiner mon royaume, ainsi qu'on avait commencé de le faire en s'engageant dans les deux guerres précédentes[1]. » Ces mots révélèrent au duc d'Albe la leçon qu'on avait apprise au jeune roi.

Le duc d'Albe ne se déconcerta pas. Vivement

1. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX. Lettres écrites au roi Philippe II par le duc d'Albe, p. 281-330.

soutenu par la reine Élisabeth, il chercha d'autres auxiliaires, et il les rencontra dans plusieurs seigneurs de la cour de France, et plus particulièrement, dans le cardinal de Guise, frère du cardinal de Lorraine, dans le duc de Montpensier, cousin du prince de Condé, et dans Blaise de Montluc, l'un des plus intrépides capitaines de son temps. Le cardinal de Guise lui déclara que trois ou quatre malheureux étaient, en France, les seuls auteurs du mal (il désignait ainsi les Châtillons et le prince de Condé) ; que le connétable de Montmorency, quoique bien intentionné, se laissait entraîner par la chair et le sang à les soutenir. Quant au duc de Montpensier, enchanté des protestations d'amitié que le duc d'Albe lui adressa au nom de son souverain, il se jeta dans les bras du ministre espagnol, avec la plus vive effusion, en l'assurant « qu'il se ferait mettre en pièces pour Sa Majesté Catholique et que, si on lui ouvrait le cœur, on y trouverait gravé le nom de Philippe. » Mais le plus ardent de tous dans l'expression de son dévouement au roi d'Espagne, fut Blaise de Montluc. Le duc d'Albe lui laissa croire que c'était à lui seul et à ses soins qu'on devait cette royale entrevue. Cet homme, comme le duc d'Albe le raconte ironiquement à son maître, fut saisi, en entendant un pareil discours, d'un accès de vanité. Il se mit à dévoiler sans façon sa pensée, constamment mise en pratique dans les affaires de religion, ajoutant que, si chacun avait voulu suivre son exemple à l'époque des dernières guerres, c'est-à-dire ne faire

grâce de la vie à personne, tout serait actuellement terminé[1]. Le cardinal de Guise, le duc de Montpensier et Blaise de Montluc firent connaître en même temps au duc d'Albe, qu'il y avait deux moyens d'en finir avec les hérétiques : « 1° Chasser tous leurs ministres et obliger leurs fauteurs à vivre dorénavant en bons catholiques ; 2° prendre les cinq ou six qui étaient à la tête de la faction et leur couper la tête, ou, tout au moins, les contenir dans un lieu où ils ne pussent renouveler leurs trames[2]. »

Toutes ces déclarations plus ou moins sincères assuraient, dans la conférence, au duc d'Albe, le concours de ces seigneurs et leur dévouement à la politique actuelle de son maître. Ainsi appuyé, le duc attendit que la reine mère fît connaître ce qu'elle devait proposer dans cette entrevue. Mais Catherine semblait deviner le jeu du ministre espagnol, ne se pressait pas d'ouvrir les négociations et paraissait attendre, de son côté, que le duc d'Albe commençât lui-même à l'entretenir sur les affaires du temps. En agissant ainsi, la reine mère se réservait le moyen de mieux juger des vues secrètes du roi d'Espagne. Enfin, le duc d'Albe s'impatienta de ce silence calculé, et il fit demander à Catherine, par sa fille, la reine Élisabeth, de vouloir bien l'instruire de cette communication dont elle avait le projet d'entretenir

1. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX. Lettres écrites au roi Philippe II par le duc d'Albe, p. 281-330.

2. *Ibid.*, p. 281-330.

le roi son maître. Catherine éluda de s'expliquer sérieusement; elle se borna à répondre à sa fille par des plaintes contre son gendre, et à reprocher à Élisabeth d'être devenue bien Espagnole. Peu satisfait d'une pareille réponse, le duc sollicita avec insistance un entretien particulier avec la reine mère, et il se servit de nouveau de l'entremise de la reine d'Espagne. Ne pouvant plus ni éluder ni reculer, Catherine consentit à l'entrevue demandée. La discussion s'engagea, entre le duc et la reine mère, sur les affaires religieuses de la France. Le duc tenta, par toutes sortes d'habiletés de langage, de persuader à Catherine de montrer plus de sévérité à l'égard des huguenots. Il lui demanda de faire admettre en France le concile de Trente, comme il l'avait été en Espagne. Il insista pour que la reine mère éloignât des conseils de la couronne le chancelier l'Hôpital, qu'on devait traiter comme un hérétique. Catherine répondit à toutes ces observations et à toutes ces exigences, en protestant contre les défiances du roi, son gendre. Elle déclara ensuite qu'elle voulait pacifier doucement les dissensions religieuses; elle avoua qu'elle se proposait de ramener, par une assemblee gallicane, tous les sujets du roi son fils à une loi unique et à une parfaite conformité de doctrines. « Plaise à Dieu, disait le duc d'Albe à son maître, en « lui parlant de ce moyen d'accommodement, que le « raccommodage ne soit pas d'un drap si différent de « l'étoffe, que cette mesure n'aboutisse qu'à introduire « un excès de liberté dans les consciences, pour aug-

« menter les désordres et les calamités qui affligent « déjà le royaume[1]. » Cependant la reine mère paraissait disposée « à lever toutes les difficultés relatives à la religion, » si le roi d'Espagne consentait à donner son fils, don Carlos, comme époux à sa fille Marguerite de Valois, et à marier son fils, le duc d'Orléans (depuis Henri III) avec la princesse de Portugal ou une autre de ses parentes[2].

En résumé, malgré l'appui des principaux seigneurs catholiques et les instances énergiques de la reine Élisabeth, l'habileté du duc d'Albe échoua à Bayonne contre les résistances calculées de la reine mère. Cette princesse, toujours habile et circonspecte, ne céda à aucune provocation et ne succomba à aucune séduction. Dans le cours des négociations, elle repoussa constamment, tout en promettant « de faire merveilles, » ce qui à ses yeux pouvait amener le retour de la guerre civile en France[3]. Elle ne voulut jamais consentir à s'associer à cette politique de sanglante répression que le duc d'Albe lui conseillait de poursuivre dans son royaume et qu'il exécuta plus tard dans les Pays-Bas. Aussi on se sépara froidement des deux côtés, et remplis de défiance les uns vis-à-vis des autres. La France soupçonnait l'Espagne de vouloir s'emparer de Metz par surprise. L'Espagne, de son côté, croyait à une ligue contre elle entre la

1. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX. Lettres écrites au roi Philippe II, par le duc d'Albe, p. 281-330. — 2. *Ibid.*

3. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 481. Dépêche de Granvelle à Alonzo del Canto.

France, le pape, les Vénitiens et le duc de Florence, soit pour reprendre Milan, soit pour nommer le duc de Florence roi de la Romagne, c'est-à-dire de Boulogne, Ferrare, etc. [1].

Cependant les négociations ouvertes à Bayonne, au sujet des alliances matrimoniales, ne tardèrent pas à être reprises par la reine mère. Cette princesse y attachait une grande importance. Vers le milieu de septembre 1565, Catherine rappelait à Philippe II les propositions de mariage qu'elle avait faites à Bayonne. Elle déclarait, à cette occasion, que si l'on donnait quelque État à son fils d'Orléans, elle était disposée à faire ligue contre le Turc, entre le pape, l'empereur, les deux rois de France et d'Espagne, les Allemands et autres [2]. Les liaisons que la France entretenait à cette époque avec la Porte ottomane avaient été, dans la conférence de Bayonne, l'objet de vives observations de la part de la reine Élisabeth et du duc d'Albe. On avait fortement engagé la reine mère à rompre ces liaisons d'une manière définitive. Mais cette princesse avait éludé de se prononcer à cet égard. Elle avait déclaré que, jusqu'à ce que son fils fût en âge de régner et de choisir ses alliances par lui-même, elle tenait à conserver les relations que le feu roi, son mari, avait formées pendant son règne [3]. Cette décla-

1. Nouvelles du xxv[e] d'apvril 1565. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 161.

2. Mémorial remis au roi catholique de la part de la reine mère de France. Ambassade de Chantonnay, t. II, p. 216. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 516.

3. Philippe II à Chantonnay. Ambassades de Chantonnay, t. II,

ration n'était pas de nature à rassurer le roi d'Espagne. Ce prince se défiait de la bonne foi de la reine mère : il soupçonnait, dans cette proposition de ligue, des vues insidieuses et des projets hostiles à l'Empire. Il était convaincu que les Français, qui avaient enlevé et détenaient plusieurs places de la dépendance de l'Empire, savaient qu'une diète impériale devait bientôt se réunir pour délibérer sur le fait de cette occupation. A ses yeux, les Français ne demandaient pas mieux que de gagner du temps, par des négociations étrangères à ce projet, parce qu'ils étaient dans ce moment hors d'état de résister à la moindre tentative sérieuse. Quant aux alliances matrimoniales proposées par la reine mère, elles ne paraissaient pas moins suspectes à Philippe II, parce que les Français voulaient sans doute, par ce moyen, s'assurer l'appui de l'empereur dans toutes les circonstances fâcheuses où ils pourraient se rencontrer. De plus, si ceux-ci mettaient à exécution, en temps opportun, leur dessein sur l'Allemagne, ils compromettraient étrangement Sa Majesté Impériale qui, malgré toutes ses démonstrations, réussirait avec peine à dissuader les princes qu'il existait entre elle et la France un secret accord et une véritable connivence. Le roi d'Espagne avait demandé à la reine mère des éclaircissements à ce sujet, et, si cette princesse lui donnait des preuves de sa bonne foi, il était

p. 34. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IX, p. 543, 44, 45, 46, 47, 48, 49.

disposé à souscrire à ses propositions matrimoniales. « Dans ce cas, disait-il à don François de Alava, son « ambassadeur à la cour de France, on pourrait trai- « ter, sans beaucoup de difficulté, le mariage de l'ar- « chiduc Rodolphe avec la sœur du roi Charles IX, « combinaison qui offrirait moins d'inconvénient que « de donner à ce dernier l'une des filles de Maximi- « lien. Il faudrait savoir de ce monarque s'il n'avait « rien à ajouter aux explications demandées à la ré- « gente de France au sujet de la ligue contre les Turcs, « et solliciter la plus grande célérité dans la réponse. « On devrait, jusque-là, gagner du temps avec la reine « régente, à laquelle il importait de laisser ignorer les « communications faites à l'empereur de la part du « roi d'Espagne [1].

Le cardinal de Granvelle était alors convaincu que les dernières hostilités des Turcs avaient été provoquées par les Français. A ses yeux, l'entrevue de Bayonne avait eu pour unique objet d'endormir sur leurs démarches à cet égard. Ces négociations, fort actives, demeurèrent secrètes entre les cours de France et d'Espagne [2].

La reine mère et son fils avaient quitté Bayonne. Après avoir traversé Nérac, où le culte catholique avait été rétabli, malgré la reine de Navarre, et s'être

1. Philippe II à Chantonnay. Ambassades de Chantonnay, t. II, p. 34. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IX, p. 543, 44, 45, 46, 47, 48, 49.

2. Le cardinal de Granvelle à Gonçalo Perez. *Papiers d'État de Granvelle*, t. IX, p. 594.

reposés quelque temps à Tours et à Blois, le roi et sa mère se rendirent à Moulins, dans le Bourbonnais. La reine Catherine de Médicis poursuivant, d'un côté, ses desseins de pacification, et, d'autre part, le chancelier l'Hôpital reprenant ses projets d'amélioration intérieure, conseillèrent au jeune roi de réunir dans cette ville les membres du conseil privé, les grands officiers de la couronne, les chevaliers de l'ordre et les présidents des parlements. Charles IX présida cette assemblée à laquelle assistèrent les Guises, les Montmorency et les Chatillons. Il fit connaître les motifs de cette réunion, en exposant ce qu'il avait vu et ce qu'il avait entendu pendant son voyage. Il parla de l'urgence d'améliorer la législation, de la nécessité de remédier aux désordres et de satisfaire aux plaintes et aux doléances de ses sujets. Le chancelier les entretint ensuite de la corruption des tribunaux, des maux de la licence et de l'impunité ; il leur proposa de simplifier l'administration de la justice par la diminution du nombre des tribunaux, par la suppression des épices, qui étaient les concussions de la justice, en limitant la juridiction arbitraire des parlements, et en donnant des garanties plus efficaces dans l'ordre civil et touchant l'authenticité des actes privés et des contrats. Ces sages réformes, adoptées par l'assemblée, dictèrent l'ordonnance de Moulins, qui tira son nom du lieu où elle fut promulguée (1566) [1].

1. *Mémoires de Condé.* Journal de Pierre Brûlart. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXXIX.

Dans cette assemblée, la reine mère tenta de réconcilier l'amiral Coligny avec les princes de la maison de Guise. Ceux-ci ne cessaient d'attaquer Coligny comme le complice de Poltrot. L'amiral se défendait constamment d'une pareille complicité, en déclarant qu'il n'avait jamais recherché « ni Poltrot ni aucun » pour faire un tel acte. A Moulins, l'amiral, de nouveau interpellé sur ce sujet, jura solennellement qu'il n'avait ni conseillé ni consenti la mort du duc de Guise. Il défia en combat singulier quiconque voudrait soutenir le contraire. Le roi, qui voulait en finir avec ces accusations permanentes, consulta son conseil et proclama l'innocence de Coligny. Il interdit toute poursuite et ordonna à la veuve du prince assassiné et au cardinal de Lorraine de vivre désormais en paix et amitié avec l'amiral. Les uns et les autres s'embrassèrent et se jurèrent mutuellement de ne garder aucun ressentiment du passé. Le jeune duc de Guise, depuis peu revenu de Hongrie, assista silencieux et immobile à cette réconciliation [1]. Il ne voulut y prendre aucune part. C'est aussi à Moulins que le maréchal François de Montmorency, fils du connétable, et le cardinal de Lorraine se réconcilièrent [2].

1. *Mémoires de Condé*. Journal de Pierre Brûlart. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXXIX.

2. Le cardinal avait été violemment attaqué dans les rues de Paris (janvier 1565) par le maréchal de Montmorency, alors gouverneur de Paris et de l'Ile de France. Le cardinal avait eu à cette époque l'ambition d'entrer dans Paris avec la plus grande pompe pour montrer aux Parisiens le jeune duc Henri son neveu et raviver le souvenir populaire du père. Une ordonnance royale avait in-

Ces réconciliations n'étaient pas sincères. Les passions de la guerre civile ne pouvaient se dissiper si vite. Elles éclatèrent même à Moulins en plein conseil entre le cardinal de Lorraine et le chancelier l'Hôpital. Les catholiques de Dijon se plaignaient de l'admissibilité des protestants à tous les emplois et de la permission accordée à leurs ministres de visiter les malades. Le cardinal s'était chargé de cette plainte. Il protesta en termes amers et indignés contre cette tolérance. Le chancelier répliqua que cette tolérance était aussi conforme au droit naturel qu'aux édits. Sur cette réponse, un débat très-vif s'engagea entre le chancelier et le cardinal. Celui-ci s'emporta dans la discussion jusque à appeler le chancelier « bélître[1]. » Cette qualification inconvenante, appliquée au chef de la magistrature française, démentait tout ce pompeux cérémonial de conciliation de l'assemblée de Moulins. Aussi la cour s'empressa-t-elle de quitter cette ville, et, comme si elle eût prévu le retour de la guerre civile, la reine mère rentra dans Paris.

Les prévisions de Catherine de Médicis n'allaient

terdit à tous les sujets du roi de marcher en armes. Le cardinal avait obtenu de la reine mère une autorisation de s'entourer de gardes. Le maréchal qui n'aimait pas le cardinal et feignant d'ignorer l'autorisation royale se précipita avec un gros de cavaliers sur l'escorte du cardinal; cette affaire évoquée au conseil du roi avait été constamment ajournée. De Thou, *Histoire universelle*, liv. XXXIX.

1. Mémoire d'un différend entre le cardinal de Lorraine et le chancelier de l'Hôpital sur l'interprétation de l'édit de pacification. — *Mémoires et journal de Pierre l'Estoile*, p. 19, éd. Champollion.

pas tarder à se réaliser. Les protestants, devenus plus audacieux et plus forts par les édits de tolérance, voyaient avec inquiétude le cardinal de Lorraine ressaisir tout son crédit sur l'esprit de la reine mère; ils avaient appris l'arrestation dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, des comtes d'Egmont et de Hornes; ils connaissaient les nouveaux emprunts et les nouveaux armements du roi, la nomination de nouveaux capitaines dans la milice parisienne, le complément des cadres des compagnies d'hommes d'armes, l'enrôlement de six mille Suisses, tous zélés catholiques et armés dans l'intérieur du royaume; ils craignaient « que Charles IX, imitant le duc d'Albe, ne commençât à guérir la maladie de son royaume en attaquant ses principaux membres[1]. » C'est pourquoi les chefs protestants délibérèrent à Valeri, chez le prince de Condé, et à Châtillon, chez l'amiral de Coligny; ils résolurent de s'emparer de la personne du roi, de ses frères et de sa mère, d'arrêter ou de chasser le cardinal de Lorraine et de gouverner sous le nom de Charles IX. Le prince de Condé et l'amiral de Coligny, ainsi que ses frères, se mirent à la tête de cette entreprise. Les protestants se soulevèrent sous leur commandement. La plupart d'entre eux réunis à Roye-en-Brie marchèrent sur la cour, alors à Monceaux, près de Meaux, où Charles IX se livrait au plaisir de la chasse. La reine mère, prévenue assez

1. Relation de l'ambassadeur vénitien Jean Correro. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, recueillies et publiées par Tomasseo, t. II, p. 111.

tôt de cette attaque, se réfugia en toute hâte à Meaux, d'où elle se dirigea sur Paris. Sa retraite fut protégée par les Suisses, accourus, à marche forcée, de Château-Thierry, au secours du roi.

Ce complot, secrètement organisé, et qui devait s'étendre dans toutes les provinces, échoua complétement, par suite du brusque départ du roi, de la prompte arrivée des Suisses, et du temps perdu en conférences avec le maréchal François de Montmorency, aux environs de Lagni, par Condé et les Châtillons[1]. Mais ni le roi ni sa mère ne le pardonnèrent aux calvinistes. En même temps qu'on attaquait à Meaux Charles IX, le cardinal de Lorraine échappait au guet-apens qui lui avait été tendu par les protestants à Dormans, près de Château-Thierry[2]. A la suite de cette entreprise, le cardinal, tremblant pour lui et l'avenir politique de sa maison, offrit au roi d'Espagne de se mettre sous sa protection et de lui livrer quelques places fortes de la frontière française. Il lui laissait entrevoir que, en cas de décès de Charles IX et de ses frères, il pourrait revendiquer la couronne de France au nom d'Élisabeth, son épouse[3]. Si les protestants avaient réussi à s'emparer de la personne de Charles IX et de sa mère, le roi d'Espagne aurait occupé ces

1. Voir sur tous ces événements les *Mémoires de Condé*, journal de Brûlart; de Thou, *Histoire universelle*, liv. XLII; les *Mémoires de Pierre de Castelnau*, liv. VI, chap. IV, V et suiv. et les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. IV, p. 107 et suiv.

2. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, liv. IV, chap. II.

3. Ranke, *Histoire de France*, t. I. liv. IV, chap. II.

places de la frontière en prétextant la nécessité de rétablir par la force en France le catholicisme[1].

L'échec de Meaux empêcha le parti réformé d'engager une lutte décisive contre les catholiques. Il se borna à demander des sûretés pour les personnes et le droit de pouvoir invoquer Dieu publiquement selon la pureté de l'Évangile, sans distinction de lieux et de personnes. Le roi et sa mère, vivement irrités contre les protestants, depuis l'attentat de Meaux, ne voulaient faire aucune concession[2]. Ils étaient soutenus dans leur résolution par la population catholique de Paris, disposée à s'armer; par le clergé, qui leur promettait de larges contributions; par le duc d'Albe, qui commandait dans les Pays-Bas, et leur offrait d'entrer en France avec cinq mille hommes de pied et quinze mille chevaux; par le nouveau pontife, qui avait remplacé à Rome le pape Pie IV, mort le 9 décembre 1565. Ce nouveau pape, qui avait pris le nom de Pie V, était le grand inquisiteur Michel Ghislieri, n'avait aucune expérience des choses d'État et s'attribuait sur toutes les puissances une autorité qu'il croyait pouvoir étendre à toutes choses. On était à la veille d'une nouvelle guerre civile. Le vieux connétable de Montmorency, que les liens du sang unissaient aux Châtillons, essaya de rapprocher ses neveux du roi et de la reine mère. Dans cette vue, il les réunit avec le prince de Condé à la Chapelle-Saint-Denis. Mais, n'ayant pas

1. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. II. — 2. *Ibid.*

réussi à les ramener, il se tourna contre eux, et la guerre religieuse qu'il avait voulu empêcher éclata.

Le 10 novembre 1567, les forces royales, composées de six mille Suisses, de dix mille fantassins français, de trois mille chevaux, de dix-huit pièces de canon et commandées par le connétable de Montmorency, sortirent de Paris. Elles attaquèrent, dans la plaine de Saint-Denis, les troupes protestantes commandées par le prince de Condé et l'amiral. A la suite d'une action courte et meurtrière où la victoire n'appartint à personne, le connétable tomba mortellement blessé. Ce dernier des trois chefs catholiques, l'un des membres du triumvirat organisé en 1562, expira le 12 novembre 1567, à l'âge de soixante-quinze ans. Après ce combat, le prince de Condé et l'amiral s'étaient retirés à Montereau. Rejoints dans cette ville par six à sept mille hommes de Guyenne et de Poitou, ils entrèrent en Lorraine. Ils y furent ralliés par sept mille cinq cents cavaliers et deux mille fantassins, qui avaient pénétré en France par le Palatinat, sous la conduite de Jean-Casimir. Avec ces forces, ils se dirigèrent sur la ville de Chartres dont ils entreprirent le siége. Ils voulaient s'emparer de cette place pour mieux dominer Paris. Au moment où Chartres allait succomber, un édit de paix signé à Lonjumeau (23 mars 1568) finit cette seconde guerre religieuse. Cette paix, surnommée boiteuse ou mal assise, tant on en espérait peu, rétablissait l'édit d'Amboise dans son intégrité. Dictée au roi par le chancelier l'Hôpital, par l'évêque d'Or-

léans, par l'évêque de Limoges et par les plus modérés des conseillers de la couronne, cette paix avait profondément blessé le parti catholique.

Ce parti témoigna de son mécontentement en ne désarmant pas et en gardant ses villes et ses places. Au contraire, les protestants, confiants dans l'exécution de la paix, avaient regagné leurs foyers, où, isolés les uns des autres, ils étaient plus facilement à la merci de leurs ennemis. Ce fut ce moment que choisit la reine mère, qui s'était alors entièrement donnée au parti catholique pour faire enlever dans leurs châteaux de Bourgogne le prince de Condé et l'amiral. Ceux-ci, prévenus à temps, gagnèrent avec leurs femmes et leurs enfants la Rochelle. C'était une des places de commerce les plus importantes. Le parti protestant avait su maintenir dans cette ville ses libertés religieuses et y conserver ses libertés municipales.

Le duc d'Albe accomplissait, dans les Pays-Bas, cette sanglante répression qu'il avait conseillée à la reine mère à Bayonne. Les comtes d'Egmont et de Hornes avaient déjà porté leurs têtes sur l'échafaud (juin 1568), et bientôt d'autres victimes allaient aussi payer de leur vie leur fidélité religieuse et politique. Il y avait alors dans les conseils du roi de France un ancien président du parlement de Turin, sous la domination française, le Milanais Biragues[1], un ami et un confi-

1. René de Biragues, garde des sceaux en 1571 et chancelier de France depuis la mort de l'Hôpital jusqu'en 1578.

dent de Catherine de Médicis. Il était destiné à remplacer le vertueux l'Hôpital. Le chancelier avait perdu la confiance de la reine mère, qui, alors décidée à combattre les huguenots, soupçonnait l'Hôpital d'être leur complice et de s'associer secrètement à leurs projets. Dénoncé à Charles IX comme un huguenot déguisé et comme un ami des rebelles, le chancelier, n'était plus écouté dans les conseils du roi. Il avait quitté la cour et s'était retiré avec sa famille à Vignai, près d'Étampes. Le roi lui avait fait quelques jours après redemander les sceaux du royaume (7 octobre 1568). Biragues, qui devait conduire la royauté au crime, de la Saint-Barthélemy, commençait l'exercice de son influence auprès du jeune roi en lui faisant révoquer l'édit d'Amboise et proscrire le culte réformé dans toutes les provinces [1].

La conduite du duc d'Albe dans les Pays-Bas réveilla en France les violences de la faction catholique. Ce parti se préparait à poursuivre en France les hérétiques avec autant de vigueur que dans les Pays-Bas. Dans cette intention, il comptait sur l'as-

1. Il s'agit des édits de septembre 1568. Le premier enregistré au parlement de Paris le 28 septembre, interdisait sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique romaine et ordonnait aux ministres protestants de quitter la France sous quinze jours. Le second édit publié le même jour que le premier enjoignait à tous les protestants qui occupaient des offices de judicature ou de finances de se démettre de leurs charges dans un délai de quinze jours. On assujettit tous les membres des parlements et des Universités à prêter serment au catholicisme. (Voir les édits dans *Isambert*, t. XIV, p. 228.)

sistance du pape, qui consentait en leur faveur à une aliénation de biens ecclésiastiques[1] et sur les secours du roi d'Espagne, vivement sollicité par son beau-frère, le roi de France, et par le cardinal de Lorraine de leur venir en aide[2]. Les principaux chefs du parti réformé étaient alors réunis à la Rochelle. Les exécutions du duc d'Albe dans les Pays-Bas et les dispositions agressives des catholiques en France leur faisaient prévoir le retour de la guerre civile. Pour la soutenir avantageusement, ils recrutèrent des soldats dans l'Allemagne protestante et ils demandèrent à la reine Élisabeth de les secourir de toutes ses forces. En même temps, ils se procuraient en France des ressources en argent en vendant les biens ecclésiastiques dans les provinces qu'ils occupaient.

Après s'être assurés du concours armé de l'Allemagne et de la Suisse protestante et de l'assistance de la reine d'Angleterre (Marie Stuart était alors sa prisonnière et on préparait à Rome contre Élisabeth une bulle d'excommunication et de dépossession), les réformés entrèrent de nouveau en campagne, sous le commandement du prince de Condé et de l'amiral. C'était la troisième guerre de religion. Les protestants marchèrent sur le Poitou, l'Angoumois, la

1. Le pape afin de « subvenir aux urgentes affaires et nécessités de la guerre contre les rebelles de Dieu et de son Église » accordait le 24 novembre 1568 une bulle autorisant l'aliénation de cinquante mille écus de vente des biens du clergé. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, liv. IV, chap. II.

2. Lettre du cardinal de Lorraine au roi d'Espagne, *Archives de l'Empire*, fonds espagnol, B. 26, n° 49. Voir l'appendice IV.

Saintonge, dont la majeure partie fut conquise, s'emparèrent de Blaye, qui leur donnait l'embouchure de la Gironde, de Saint-Jean-d'Angely, de Niort, de Fontenay-le-Comte. Ils s'avançaient, dépouillant et massacrant partout les garnisons catholiques, renversant, brûlant, et pillant les églises et les couvents, et assouvissant dans toutes les provinces leur fureur dans le sang des prêtres et des moines. De toutes parts ils avaient dans les places fortes, dans les villes, dans les bourgs de courageux coreligionnaires, résolus à souffrir les dernières extrémités. Mais bientôt les forces des catholiques qui s'étaient laissé devancer dans la guerre par les réformés furent réunies sous le commandement du duc d'Anjou et du maréchal de Tavannes. A la suite de plusieurs combats et des attaques repoussées de part et d'autre, les deux armées se rencontrèrent sur les bords de la Charente, où la victoire se déclara pour les catholiques. Le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes gagnèrent sur le prince de Condé, qui y succomba, la bataille de Jarnac (13 mars 1569). Dans ce moment, Wolfgang de Bavière, duc des Deux-Ponts, et ses lieutenants le prince d'Orange et son frère Louis de Nassau, partis des bords du Rhin avec sept mille reîtres, cinq mille lansquenets et deux mille protestants français et flamands entraient dans la Franche-Comté, traversaient la Bourgogue et le Nivernais, forçaient le passage de la Loire à la Charité et se dirigeaient rapidement par le Berri vers le Limousin et l'Angoumois. Charles IX, accompagné de sa mère et du cardinal de Lorraine,

s'était transporté sur le théâtre de la guerre. Ce prince voulait encourager par sa présence l'armée catholique, alors décimée par la maladie et la famine. Il voulait aussi s'assurer par lui-même des tentatives d'accommodement entre son frère le duc d'Anjou et l'amiral de Coligny. Ces tentatives avaient pour but de désunir complétement le roi et le duc d'Anjou [1].

La reine mère et le cardinal de Lorraine, très-inquiets depuis le commencement de cette guerre de l'invasion des forces de l'Allemagne protestante, sollicitaient sans cesse l'assistance du roi d'Espagne [2]. Sur ces entrefaites, le duc des Deux-Ponts mourut. Il laissa le commandement de son armée à son lieutenant Wolrad de Mansfeld. C'est avec le secours de Mansfeld et de son armée que l'amiral de Coligny, reprenant l'offensive, assiégea, mais vainement, la ville de Poitiers et se transporta dans les plaines du Poitou, où il rencontra l'armée catholique qui avait reçu un renfort de six mille Italiens envoyés par le pape et par le duc de Florence. Les deux armées, dont l'une était commandée par le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes et l'autre par l'amiral de Coligny, se trouvèrent en face l'une de l'autre dans la plaine d'Assai, entre Moncoutour et Airvaut. Comme à Jarnac, les protestants furent vaincus (3 octobre 1569).

1. Papiers de Simancas, B. 26, n° 17. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, liv. IV, chap. III.

2. Voir les lettres du cardinal de Lorraine au duc d'Albe et au roi d'Espagne, *Arch. de l'Emp.*, fonds espagnol, B. 26, n° 126, B. 26, n° 127, et B. 24, n° 14. Voir les appendices V, VI, VII.

L'amiral de Coligny y fut blessé, ainsi que le jeune duc Henri de Guise. Quelques jours après (2 décembre 1569), la place de Saint-Jean-d'Angely, qui appartenait aux protestants, se rendit après avoir retenu plus de six semaines devant ses murailles l'armée du roi[1].

Les batailles de Jarnac et de Moncontour avaient épuisé les forces des deux partis. La paix était devenue une nécessité impérieuse, mais elle contrariait les vues politiques du roi d'Espagne et les vues religieuses du pape Pie V. Aussi l'un et l'autre employèrent ils leurs efforts pour faire échouer toute tentative conciliatrice entre les catholiques et les réformés. Tous les deux insistèrent auprès de Charles IX et de ses conseillers pour qu'ils n'écoutassent aucune proposition de la part des hérétiques[2]. Pie V « exhortait « le roi à ranimer son courage si élevé par lui-même et « si disposé aux nobles entreprises, à redoubler l'effet « de son habileté naturelle pour dissiper les restes de « cette lutte intestine, venger les injures de sa cou- « ronne, et celles du Dieu tout-puissant, à raffermir « enfin, à consolider pour sa postérité autant que pour « elle-même, ce royaume ébranlé par la conjuration la

1. Voir sur les mouvements militaires et les intrigues politiques qui suivirent et accompagnèrent ces événements, les *Mémoires de Castelnau*, liv. VII, chap. II-X ;— les *Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes*, règne de Charles IX; ceux de son fils *Guillaume*, liv. I, p. 449-459 et les *Mémoires de François de la Noue*, chap. XXIII-XXVII.

2. Lettre du roi d'Espagne aux cardinaux de Lorraine, de Guise et de Bourbon, *Arch. de l'Emp.*., fonds espagnol, B.28, nº 237. Voir l'appendice VIII.

« plus criminelle qu'ait ourdie la perversité des mé-
« chants.... Il faut en ceci, ajoutait-il, que Votre Ma-
« jesté ne fasse rien de nouveau ni d'insolite, mais
« qu'elle continue à suivre la marche qu'elle a suivie
« jusqu'à ce jour. Je veux dire que laissant de côté
« toute pensée, toute volupté terrestre qui pourraient
« la détourner de son devoir, elle n'ait qu'un unique
« soin et ne prête l'oreille à aucun discours des
« hommes quels qu'ils fussent qui lui donneraient des
« avis contraires[1].... »

Ces exhortations étaient peu écoutées et même elles demeurèrent sans réponse. Pie V n'en persista pas moins auprès de Charles IX. « S'il est auprès de vous, « lui écrivait-il le 23 avril 1570, des personnes qui « pensent autrement, et qui s'efforcent de persuader à « Votre Majesté que leur sentiment est le meilleur, ceux- « là se trompent par ambition, ou, corrompus eux- « mêmes, trompent Votre Majesté, ou bien encore, ou- « bliant ce qu'exige l'honneur de la religion et de Votre « Majesté, ils ne respectent ni Dieu ni le roi. Et cepen- « dant, ils devraient considérer que pour la conclusion « d'une paix de cette nature, Votre Majesté tire ses en- « nemis les plus acharnés du poste où ils exerçaient « ouvertement le brigandage, pour les recevoir dans « sa propre maison et tomber dans leurs piéges. D'ail- « leurs, quand même ils n'auraient nul dessein perfide

1. *Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de son temps en France*, traduites du latin, par de Potter, Paris, 1826. Lettre du 29 janvier 1570, p. 83 — *Histoire de saint Pie V*, par le vicomte de Falloux, t. I, ch. x.

« (ce que nous ne pensons pas), Dieu, par un juste « jugement de sa providence le leur suggérerait, afin « de châtier, par ce moyen, la négligence et les vues « personnelles qui immolent ainsi la cause de la reli- « gion. Vous dire combien il est grave, combien il est « horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant « qui a coutume de corriger les mœurs corrompues « par des fléaux, mais en outre d'affliger les royaumes « à cause des pêchés des peuples et des rois, de les « transporter de leurs anciens maîtres à d'autres, « vous dire cela, c'est répéter une chose si évidente, « qu'il n'est pas nécessaire de l'appuyer par des « exemples[1]. » En même temps, il priait le cardinal de Lorraine d'user de toute son influence pour éloigner le danger qui menaçait l'Église[2].

Vains efforts! Les partis étaient affaiblis, et puis le défaut d'argent, le besoin de repos, tout dans ce moment inclinait les esprits à la paix. D'ailleurs les réformés, quoique vaincus, n'en étaient pas moins encore en état de combattre, et leurs alliés de nouveau résolus à les secourir. Il y avait ensuite d'autres motifs en faveur de la paix. Rome et l'Espagne se préparaient, à cette époque, avec la république de Venise, à une guerre maritime contre les Turcs. Philippe II venait de soumettre les Mores soulevés dans le sud-est de

1. *Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de son temps en France*, traduites du latin par de Potter, Paris, 1827. —Lettre du 23 avril 1570, p. 92. — *Histoire de saint Pie V*, par le vicomte de Falloux, t. I, chap. x.

2. *Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de son temps en France*, traduites du latin, par de Potter. Paris, 1826.

l'Espagne. D'autre part, le duc d'Albe songeait à attirer les seigneurs catholiques dans un projet de mariage entre la reine d'Écosse captive et don Juan d'Autriche, avec la succession de la couronne d'Angleterre[1]. Cet étrange projet aurait placé sous la dépendance de l'Espagne l'Écosse et l'Angleterre. A la cour de France, on était alors convaincu que Philippe II se servait de ses liaisons avec elle pour se ménager une alliance avec l'Angleterre à qui il promettait la restitution de Calais[2]. Dans cette situation de nos relations extérieures, Charles IX gagnait beaucoup plus à traiter avec les hérétiques qu'à les combattre. C'étaient l'avis et l'opinion des plus sages conseillers de la couronne, comme François de Montmorency, son frère Damville, le maréchal de Cossé, Biron et plusieurs autres.

La paix résolue, fut signée à Saint Germain, le 8 août 1570, et termina la troisième guerre religieuse. Elle fut suivie d'un édit qui maintenait l'exercice du culte réformé dans les villes où il se trouvait établi le 1er août 1570, et l'accordait dans les faubourgs de deux villes de chacun des grands gouvernements de France et dans quatre des places de la reine de Navarre : dans les pays d'Albret, d'Armagnac, de Foix et de Bigorre. Par cet édit de pacification, le roi donnait aux réformés des places de sûreté où pouvaient se retirer « ceux de la religion » qui

1. Correspondance diplomatique de la Mothe Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, publiée par Cooper. Paris, 1838, t. II, p. 423. Mémoire confidentiel à la reine mère (27 décembre 1569).

2. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. II.

n'oseraient encore retourner dans leur domicile. Parmi ces places il y avait la Rochelle, résidence des principaux chefs calvinistes; Cognac, qui s'était illustré par sa résistance au duc d'Anjou; Montauban, chef-lieu du protestantisme dans le Languedoc, et la Charité admirablement placée comme passage sur la Loire. En même temps, le roi amnistiait complétement le passé en déclarant la reine de Navarre, les princes de Navarre et de Condé ses bons parents, ceux qui les avaient suivis ses loyaux sujets, et en remettant en possession de leurs offices les calvinistes qui en avaient été dépossédés pour cause de religion. De telles dispositions n'étaient de nature à satisfaire ni le pape ni le roi d'Espagne. Le roi et sa mère s'excusèrent en invoquant d'abord la nécessité des faits accomplis, en protestant ensuite de leur soumission au saint-siége, puis en répondant d'un ton un peu aigre que le roi était majeur et pouvait faire ce qui lui semblait bon[1].

Douloureusement surpris de cette attitude, Pie V laissait échapper son mécontentement en disant au cardinal de Bourbon : « Plût à Dieu, que le roi eût pu « comprendre ce qui est très-vrai et très-manifeste, « c'est-à-dire qu'il est exposé à de plus grands dangers « depuis la conclusion de cette paix, par les menées « sourdes et la fourberie de ses ennemis, qu'il ne l'é- « tait durant la guerre. Aussi faut-il craindre que Dieu « n'ait abandonné le roi lui-même et ceux qui l'ont con-

1. *La France et la Saint-Barthélemy*, par Soldan, traduit de l'allemand par Charles Schmidt. Paris, 1855.

« seillé, à leur sens réprouvé, de manière que voyant, « ils ne vissent pas, qu'entendant, ils n'entendissent « pas ce qu'ils auraient dû voir et entendre[1]. » A l'occasion de cet édit de paix, le duc d'Albe s'écriait : « qu'il l'estimait plein de danger pour la chrétienté[2]. » Et l'ambassadeur espagnol à Londres demandait des explications sur les bruits de guerre et sur les projets formés par le roi de France contre les Pays-Bas[3]. C'est dans ces circonstances que notre ambassadeur à Londres, M. de la Mothe-Fénelon, faisait connaître au roi (novembre 1570), qu'en Angleterre certaines personnes prétendaient que le pape, le roi d'Espagne et la république de Venise, lui avaient conseillé de faire la paix pour empêcher les huguenots de se soulever en France pendant la guerre avec les Turcs et les Mores; mais qu'après la fin de cette expédition on lui viendrait en aide pour exterminer les hérétiques[4]. Dans cette dépêche, M. de Lamothe-Fénelon s'entretenait de la ligue qui fut définitivement conclue au mois de mai 1571, entre l'Espagne, le pape et Venise[5].

1. *Histoire de saint Pie V*, par le vicomte de Falloux, t. I, ch. x.

2. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 332, dépêche du 16 octobre 1570.

3. *Ibid.*

4. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 360, dépêche du 9 novembre 1570.

5. Il s'agit du fameux traité de la sainte Ligue, dirigée non-seulement contre les Turcs, mais aussi contre les Mores de Tunis, de Tripoli et d'Alger. Conformément au traité qui l'avait stipulé, ce fut le frère naturel du roi d'Espagne, don juan d'Autriche, qui fut nommé capitaine de la Ligue et chargé en cette qualité de l'exécu-

Charles IX avait alors vingt ans. Depuis le jour où il était monté sur le trône, il avait constamment vécu dans l'atmosphère orageuse de la guerre civile. D'un tempérament chaud et sec, le corps bien proportionné quoique un peu maigre, d'un extérieur mélancolique et sombre, avec une belle figure et de beaux yeux, courageux et libéral, d'une compréhension vive, d'un esprit ingénieux, d'un caractère emporté, ce prince unissait à de violentes ardeurs de rares délicatesses. Chasseur intrépide, excellent écuyer, le premier au saut, à la paume, à l'épée, adroit forgeron, infatigable batteur de fer, Charles IX, si singulièrement organisé pour le mouvement et l'action, était un musicien agréable, un peintre délicat, ciselait avec goût, écrivait la *Chasse royale*, adressait de beaux vers au poëte Ronsard, et composait des stances amoureuses en l'honneur de la belle Marie Touchet, dont le frais visage et le doux regard adoucissaient les tristesses et calmaient les violences du jeune roi [1].

Le parti protestant aspirait à voir se rompre tout projet d'union de la famille royale de Valois avec Philippe II ou avec le roi de Portugal. Il désirait que

tion de l'entreprise. (Voir sur toute cette campagne qui aboutit à la victoire de Lepante (7 octobre 1571), les nombreux détails renfermés dans le 1er volume de la *Vie de Philippe II*, par Prescott.)

1. Brantôme, *Vies des hommes illustres*, Charles IX, roi de France. — *Mémoires et journaux de Pierre Lestoile*, éd. Champollion. — *Relations des ambassadeurs vénitiens*, Jean Michiel, Michel Suriano, Marc-Antoine Barbaro, publiées par M. Tommaseo. — Papyre Masson, *Vie de Charles IX*. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, Charles IX.

le mariage d'un prince de la maison de Valois avec Élisabeth d'Angleterre, assurât une alliance sérieuse entre les deux pays ; que la France fût plus étroitement unie avec les électeurs luthériens ; et que l'influence française dans les Pays-Bas fût établie sur des bases solides en favorisant la révolte des Flamands. Depuis longtemps, Catherine, qui n'avait pas réussi à faire épouser au roi son fils la reine Élisabeth d'Angleterre, désirait pour lui un mariage avec une fille de Maximilien II, empereur d'Allemagne. L'Espagne s'y opposait. Philippe II avait projeté de marier sa sœur, la reine douairière de Portugal, avec le roi de France, mais la princesse espagnole était trop âgée pour ce prince[1]. Le cardinal de Guise fut envoyé, vers la fin de 1568, à Madrid, pour faire accepter au roi d'Espagne le mariage de Charles IX avec sa nièce Élisabeth d'Autriche. Philippe II céda, et il consentit à ce mariage[2]. Il avait lui-même, après la mort d'Élisabeth de France (3 octobre 1568), pris pour quatrième femme la fille aînée de l'empereur Maximilien.

En épousant une princesse allemande, Charles IX voulait resserrer les liens d'amitié par les liens du sang, devenir paisible possesseur des villes de Metz, Toul et Verdun, relevant de l'empire[3], et empêcher

1. Relation de Jean Correro, ambassadeur de Venise en France. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par M. Tommaseo, t. II.

2. C'est par la médiation même du roi d'Espagne que fut fait le 14 janvier 1570, à Madrid, le contrat de mariage entre Charles IX et Élisabeth d'Autriche. Léonard, *Recueil des traités*, t. II, p. 578.

3. Relation de Jean Correro, ambassadeur de Venise en France.

l'Allemagne d'envoyer comme elle le faisait des secours aux calvinistes français. Cette union s'accomplit le 26 novembre 1570. Quoique le roi d'Espagne et le roi de France fussent devenus de nouveau beaux-frères, l'alliance espagnole n'en fut pas moins sacrifiée à un rapprochement avec l'Angleterre.

Il y avait alors à Londres Odet de Châtillon, qui, menacé d'être arrêté par la reine mère, en 1568, avait gagné l'Angleterre. Le vidame de Chartres, Ferrières-Maligny, condamné par le parlement, en 1569, à être pendu et étranglé en place de Grève, s'était aussi retiré à Londres. C'étaient deux sectaires ardents et convaincus. Dans l'intérêt de leur parti et pour détourner Élisabeth de l'archiduc Charles d'Autriche dont on voulait renouer encore les négociations de mariage avec cette princesse, ils avaient proposé à la reine d'Angleterre de s'unir avec leur jeune prince Henri de Navarre[1]. Ils échouèrent dans cette négociation, sans se décourager dans leurs desseins qu'ils reprirent, en projetant de marier le frère du roi, le duc d'Anjou, avec Élisabeth. Ce mariage était à leurs yeux le commencement d'un traité d'alliance défensive entre les deux royaumes de France et d'Angleterre. Ce projet fut communiqué à la reine mère[2]. Catherine hésita beaucoup à accepter cette proposi-

Relations des ambassadeurs vénitiens, publiées par M. Tommaseo, t. II.

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 359, dépêche du 9 novembre 1570.

2. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*. Lettres

tion, à cause du caractère capricieux d'Élisabeth, qui avait déjà repoussé son fils Charles IX et qui n'avait pas mieux accueilli l'archiduc Charles. Mais à cette époque, Élisabeth, si fantasque et si mobile, semblait vouloir sérieusement se marier. Elle avait en face d'elle Marie Stuart sa prisonnière et l'héritière apparente de sa couronne. Il lui fallait un héritier pour déjouer les espérances de sa rivale et renverser ses dangereuses prétentions. Catherine, informée des nouvelles et sérieuses dispositions matrimoniales de la reine d'Angleterre, se décida à entrer dans le projet de Châtillon. Elle chargea alors M. de la Mothe-Fénelon, son ambassadeur à Londres, de négocier le mariage de son fils, le duc d'Anjou, avec Élisabeth. Elle lui recommanda de se conduire avec une extrême prudence, et d'agir en dehors de Châtillon qui devait négocier à part[1].

M. de la Mothe-Fénelon exécuta les ordres de la reine mère en demandant une audience à la reine d'Angleterre, et en lui exposant la mission dont il avait été chargé auprès d'elle. Élisabeth accueillit parfaitement ces premiers pourparlers de mariage entre elle et le duc d'Anjou. Elle s'empressa de les porter à la connaissance de son conseil d'État, en lui exprimant sa ferme volonté de se marier et de choisir

écrites de la Cour à cet ambassadeur, t. VII, p. 143 et suiv. Dépêche du 20 octobre 1570.

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 413, 438, 454. Dépêches du 29 décembre 1570 et des 19-31 janvier 1571.

le duc d'Anjou pour mari[1]. Une fois assurée des résolutions d'Élisabeth, la reine mère proposa cette union à son fils. Mais ce prince refusa « de s'unir à cette princesse quand bien elle le voudrait, d'autant qu'il avait toujours si mal entendu parler de son honneur, qu'il penserait être déshonoré et perdre toute la réputation qu'il pensait avoir acquise[2]. » Cette réponse désespéra Catherine sans cependant la faire renoncer à unir la reine d'Angleterre à la maison de France. Dans cette vue, elle écrivit de sa propre main à M. de la Mothe-Fénelon, pour lui faire connaître le refus du duc d'Anjou et faire accepter à sa place, par Élisabeth, le duc d'Alençon, son frère[3].

Pourquoi le duc d'Anjou refusait-il un mariage aussi convenable à l'ambition de sa mère et à la politique de son frère? Le duc d'Anjou refusait, parce que, mécontent de la paix de Saint Germain et de la conduite de Charles IX vis-à-vis des protestants[4], il ne voulait pas s'unir avec une princesse qui était leur protectrice et leur soutien; parce qu'il était engagé avec le clergé de France dont il touchait une pension de deux cent mille francs; parce que le pape, le roi d'Espagne et les alliés de ces deux princes lui promettaient, s'il renonçait à se marier à la reine d'Angleterre, de le choisir comme chef et principal exécuteur de la ligue

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. III, p. 459-462. Dépêche du 6 février 1571.

2. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 178, 179, 180. Dépêche du 2 février 1571.

3. *Ibid.*

4. *Mémoires de l'État de France*, t. I, fol. 17. A.

alors projetée par les puissances catholiques contre les Turcs, « chose à laquelle il y avait longtemps qu'on avait songé et qu'on reprenait tout de nouveau[1]. » L'affaire de cette expédition était tellement importante, que le cardinal de Lorraine s'était rendu même de Reims à Paris « pour cela[2]. » Le duc d'Anjou avait aussi d'autres motifs de repousser cette alliance. Dans ce temps, Marie Stuart provoquait du fond de sa prison une invasion espagnole, combinée avec une insurrection anglaise. A Londres, le directeur d'une compagnie de marchands italiens, le Florentin Ridolfi, un parent des Médicis, agent secret en Angleterre du souverain pontife, avait concerté avec les seigneurs catholiques anglais, et avec l'assistance du pape et de Philippe II, la délivrance de la reine d'Écosse. Cette princesse, rendue à la liberté, devait se marier avec le duc de Norfolk, converti au catholicisme, et rétablir l'ancienne religion dans les deux royaumes de l'île de Bretagne[3]. Pendant que cette conspiration contre Élisabeth se tramait à Londres, le nonce promettait à Paris, au duc d'Anjou, s'il voulait coopérer à cette entreprise, un secours de cent mille couronnes et la main de Marie Stuart, s'il aidait à la délivrer[4].

Averti de toutes ces intrigues qui se nouaient au-

1. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. 1 volume in-4. Amsterdam, 1700. Dépêche du 28 janvier 1571. — 2. *Ibid.*

3. Mignet, *Marie Stuart*, chap. VIII.

4. *La France et la Saint-Barthélemy* par Soldan, traduit de l'al-

tour de lui, dans sa propre famille, Charles IX qui, dans ce moment, ne s'associait à aucun des desseins de l'Espagne et de la cour de Rome contre l'Angleterre, en avait paru fort mécontent ; il avait même déclaré, au sujet de la ligue organisée contre les Turcs, « que si les choses allaient plus loin, il était nécessaire d'y opposer une contre-ligue. « Je sais, avait-il dit à cette occasion, que les Allemands sont aujourd'hui bien intentionnés pour moi, et que la reine d'Angleterre n'approuvant pas, non plus que moi, cette ligue, sera bien aise de se joindre à moi[1]. »

Ces menées du parti catholique en France et l'attitude du roi étaient attentivement surveillées à Paris par l'ambassadeur d'Élisabeth, Walsingham. En rendant compte à son gouvernement de cette situation, il l'informait des sentiments du roi qui avait envoyé en Allemagne un agent chargé de nouer des relations avec les princes protestants et qui lui avait fait demander secrètement à lui-même, si la reine d'Angleterre serait disposée à s'unir avec la France[2]. Wal-

lemand par Charles Schmidt, 1855, p. 24. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre, 1 vol. in-4. Amsterdam, 1700.

1. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Waslsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. 1 vol. in-4. Amsterdam, 1700. Dépêche du 28 janvier 1571.

2. *Ibid.* A cette époque Charles IX n'avait pas voulu s'engager dans la ligue contre les Turcs, malgré les sollicitations de Pie V qui lui avait envoyé avant la signature du traité, son neveu, le cardinal Alessandrino. Le roi, loin d'entrer dans la ligue sainte,

singham faisait connaître le mécontentement qu'éprouvait le roi de toutes les intrigues qui s'ourdissaient auprès de sa personne et en dehors de son autorité, et il ajoutait : « Pour grossir ce mécon-« tentement, le roi de Portugal, à qui la sœur du « roi, Marguerite de Valois, avait été offerte en ma-« riage, avait fait répondre par Malicorne (l'envoyé de « Charles IX), qu'ils étaient tous deux jeunes et qu'en « dix-huit ans d'ici on pourrait plus convenablement « parler de cette affaire. » Cette réponse dédaigneuse avait été fort mal prise par Charles IX, qui croyait qu'elle n'avait pas été faite sans le conseil de l'Espagne. D'ailleurs personne n'en avait été plus touché que la reine mère qui en avait été fort offensée[1]. Elle avait parfaitement raison, d'autant plus qu'il était ridicule d'ajourner à dix-huit ans le mariage d'un jeune prince de dix-sept ans avec une jeune princesse de dix-neuf ans.

Le roi et la reine mère étaient profondément irrités de cette conduite de l'Espagne. Pour combattre cette influence dont le roi était surtout très-jaloux, la reine mère usa de nouveau de tout son ascendant sur le duc d'Anjou pour le décider à se marier avec Élisabeth. Avec l'espérance de réussir cette fois, elle reprit activement les négociations du mariage entre son

avait expédié en Turquie, à la grande indignation du pape, un évêque comme ambassadeur (juillet 1571) et il poussait en même temps Venise à la paix avec le Turc.

1. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre, 1 vol. in-4. Amsterdam, 1700.



fils et la reine d'Angleterre. Catherine mit en jeu tous les moyens pour séduire Élisabeth. Chaque jour elle informait très-exactement Walsingham des projets de l'Espagne contre l'Irlande[1]. Elle l'avertissait du refus du duc d'Anjou d'entrer dans cette entreprise. Elle déclarait à l'archevêque de Glasgow, qui sollicitait à Paris en faveur de la reine d'Écosse, qu'on avait beaucoup fait pour elle, beaucoup plus que ne le comportait l'intérêt de la France[2]. Élisabeth, satisfaite des bons procédés de la reine mère, lui faisait exprimer par Walsingham, sa résolution de se marier avec le duc d'Anjou, mariage qui, s'il se « faisait, lui « disait-elle, serait bien utile pour les deux partis[3]. » Pour mieux témoigner encore à cette princesse ses intentions à ce sujet, Élisabeth lui avait fait remettre son portrait par Calvalcanty, son écuyer. Aussitôt Catherine de Médicis envoya en échange deux portraits du duc d'Anjou, en recommandant à M. de la Mothe-Fénelon de presser la conclusion de ce mariage[4]. Mais les différences de religion soulevées de nouveau par les conseillers de la reine d'Angleterre entraînèrent des discussions et des ajournements[5].

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 185. Dépêche du roi du 19 février 1571.

2. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 188, 193. Dépêches du roi des 19 février et 7 mars 1571.

3. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 190, 191. Dépêche de la reine mère du 2 mars 1571.

4. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 229, 232. Dépêche de la reine mère du 3 juillet 1571.

5. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 191. Dépêche de la reine mère du 22 juillet 1571.

Le duc d'Anjou refusait d'épouser la reine Élisabeth si elle ne lui accordait « la permission de pouvoir librement exercer sa religion avec sa famille, selon que sa conscience le lui commandait[1]. » La reine mère insistait à Paris auprès de Walsingham pour obtenir des conseillers d'Élisabeth en faveur de son fils l'exercice public de sa religion. L'ambassadeur anglais répondait aux insistances de Catherine « qu'il pensait que ce serait chose fort difficile et qui ne se pourrait faire[2]. » Catherine ne put vaincre les répugnances calculées du duc d'Anjou; elle ne put obtenir non plus de la reine d'Angleterre la moindre concession sur l'exercice du culte. Elle chercha encore à substituer au duc d'Anjou le duc d'Alençon. Elle écrivit de nouveau en faveur de ce projet à M. de la Mothe-Fénelon en le priant d'informer la reine d'Angleterre de tous ses efforts pour amener son fils le duc d'Anjou à se marier avec elle, et surtout de lui rapporter ses dernières conversations avec Walsingham[3].

Ces sourdes menées de la reine mère n'étaient pas conduites si mystérieusement que le bruit n'en parvint aux oreilles de Philippe II. Ce prince était fort opposé à une pareille alliance. Aussi s'appliquait-il à traverser secrètement toutes les négociations matri-

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 260. Dépêche de la reine mère du 28 septembre 1571.

2. *Ibid.*

3. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 261, 262. Dépêche de la reine mère du 28 septembre 1571.

moniales de Catherine de Médicis. Ainsi, en Angleterre il se servait du duc d'Albe pour mettre en avant l'archiduc Rodolphe comme prétendant à la main d'Élisabeth[1]. Il se servait en France du cardinal de Lorraine et du clergé pour proposer l'union de la reine d'Écosse, ou plus particulièrement celle de la princesse de Portugal avec le duc d'Anjou[2]. Le clergé de France inspiré par Philippe II devait donner au duc d'Anjou, s'il épousait l'une ou l'autre de ces princesses, quatre cent mille écus par an[3]. Charles IX, mécontent de l'attitude de son frère et jaloux de son influence dans les rangs du parti catholique, avait déclaré publiquement, à l'occasion des propositions d'argent du clergé à son frère, « qu'il estoit bien aise de savoir que son clergé fût aussi riche pour pouvoir faire de telles offres, parce qu'il espéroit bien en profiter pour payer ses dettes, mais qu'il ne trouvoit bon qu'il se meslât de telles affaires, car tout ce qu'il avoit estoit bien à son frère[4] »

Chaque jour Charles IX augmentait par sa conduite vis-à-vis de l'Espagne les défiances de Philippe II. Déjà, ce prince avait refusé la guerre contre la Turquie, repoussé l'invasion de l'Irlande, négocié le

1. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 148, 149. Dépêche de Fénelon à la reine mère du 20 juin 1571.
2. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 213, 214. Dépêche de Fénelon à la reine mère du 9 août 1571.
3. *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 213, 214. Dépêche de Fénelon à la reine mère du 9 août 1571.
4. *Ibid.*

mariage de son frère le duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre, envoyé Schomberg en Allemagne pour tramer une alliance avec les États protestants, et fait demander à la reine d'Angleterre de s'unir avec la France. Comme si toute cette conduite ne suffisait pas pour altérer et compromettre les relations de la France avec l'Espagne, Charles IX rejetait la demande en confiscation sollicitée par le roi d'Espagne de quelques vaisseaux qu'on équipait dans le port de la Rochelle et destinés au prince d'Orange. Il appuyait en même temps, auprès de l'ambassadeur florentin et de Cosme de Médicis, la demande d'un emprunt secret, formée auprès du duc de Florence par Coligny et Louis de Nassau en faveur des insurgés flamands. Il promettait des secours en argent au comte Louis de Nassau et au prince d'Orange pour rendre la France maîtresse de l'Artois et de la Flandre[1]. Les correspondances d'Angleterre et d'Espagne indiquaient nettement à cette époque ce mouvement d'opinions et de sentiments. Walsingham disait : « Si l'intrigue va plus loin, en faisant allusion au mariage d'Élisabeth avec le duc d'Anjou, il y a apparence que la France et l'Espagne entreront en guerre, mais le mariage se rompant, je ne crois pas que le roi entreprenne rien contre l'Espagne, quelque bonne volonté qu'il en ait[2]. » L'ambassadeur

1. Dépêche de l'ambassadeur du roi d'Espagne à Paris, don François de Alava, au duc d'Albe, *Arch. de l'Emp.*, fonds espagn. B. 30, n° 52.

2. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et*

espagnol, François de Alava, écrivait à Philippe II, en lui faisant connaître les prises faites sur les Espagnols par e s corsaires du prince d'Orange: « en une manière cela ne peut durer, il faut que Votre Majesté rompe avec le roi de France, ou que ce roi extermine les rebelles et l'hérésie[1]. » « On me rapporte, disait-il, quelques jours après, que cette nuit le roi de France a envoyé des ordres secrets aux commandants des villes sur la frontière de Picardie pour leur enjoindre de fort bien traiter les gens des Pays-Bas qui passent en France, et de leur donner de bonnes espérances pour leurs prétentions[2]. »

Le parti protestant voyait avec confiance ces entraînements d'une politique ouvertement hostile à l'Espagne. Il était d'autant plus confiant, qu'il avait été autorisé par le roi à tenir à la Rochelle un synode national des églises réformées; que, sur leurs plaintes, le roi avait envoyé des commissaires dans les provinces pour réparer les torts qu'on faisait à ceux de la religion, et pourvoir à ce que l'édit de pacification fût observé[3]. Il y avait bien eu un massacre d'hérétiques à Orange et à Rouen; mais le roi informé, avait dépêché dans cette dernière ville le maréchal de Montmorency avec ordre de réprimer les séditieux. Il

négociations de Walsingham, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. 1 vol. in-4. Amsterdam, 1700. Dépêche du 7 juillet 1571.

1. Dépêche du 12 juillet 1571 de don François de Alava à Philippe II. *Arch. de l'Emp.*, fonds esp. B. 30, n° 57.

2. *Ibid.*

3. Collection Fontanieu, Bibl. imp., année 1571.

avait remis en possession de la ville et du château d'Orange les officiers du prince d'Orange et commandé au parlement de Paris et de Grenoble de poursuivre les massacreurs. Charles IX avait alors conçu le projet de marier sa sœur Marguerite avec le jeune prince de Navarre, Henri de Bourbon. C'était un des fils du connétable, le maréchal François de Montmorency qui avait suggéré cette union au roi, comme un moyen de pacification religieuse et politique. Ces faits étaient bien suffisants pour inspirer toute confiance au parti protestant.

Coligny venait de se remarier avec une jeune veuve éprise de son nom et de sa renommée, la baronne d'Anton, fille du comte d'Antremont, l'un des plus riches seigneurs de Savoie. Il était à la Rochelle occupé à équiper une flottille qu'il destinait sous le commandement d'un zélé calviniste, la Minguelière, à surveiller d'abord, et à attaquer ensuite, à la première occasion, les territoires espagnols de l'Amérique. Il avait tenté deux fois cette entreprise, mais il avait constamment échoué. Il aurait voulu abattre dans les Indes la domination de Philippe II en même temps qu'il se proposait de lui enlever les Pays-Bas. En relations suivies avec les chefs politiques du parti protestant, Coligny avait appris par Teligny devenu son gendre, par le maréchal de Cossé, son ami, par le maréchal de Montmorency, son cousin, la ferme volonté du roi de maintenir la paix de Saint-Germain et de frapper l'Espagne en Flandre. Dans ce moment Charles IX et

sa mère insistaient auprès de l'amiral pour le voir à la cour, afin de les aider de son expérience et de ses conseils[1]. Aussi, ne tenant aucun compte des craintes de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, et malgré l'avis de plusieurs de ses amis[2], l'amiral, convaincu de la bonne foi de Charles IX, se rendit à Blois où ce prince s'était retiré pour échapper aux ardeurs catholiques de Paris (1571). Le roi l'accueillit avec la plus affectueuse bienveillance, l'appela au conseil privé, le réintégra dans toutes ses dignités. Il lui donna cent mille livres pour l'indemniser de ses pertes durant la guerre. Il lui accorda le revenu d'un an de tous les bénéfices « que le cardinal de Châtillon son frère tenait au jour de sa mort, ensemble la tutelle des enfants du feu sieur d'Andelot aux conditions nobles[3]. » Charmé de cet accueil, l'amiral employa

1. Quelques historiens ont prétendu qu'en appelant Coligny à la cour, Charles IX avait voulu surtout exclure son frère le duc d'Anjou du commandement de l'armée destinée à entrer dans les Pays-Bas.

2. Il y avait eu à la Rochelle un conseil où le voyage de l'amiral à la cour avait été vivement discuté. Beaucoup de réformés s'opposaient à ce voyage. Leur défiance était motivée sur la mort subite du cardinal de Châtillon, empoisonné, disait-on, par son valet de chambre, et sur l'assassinat d'un favori du duc d'Anjou, Lignerolles, qui aurait été frappé pour prévenir son indiscrétion sur le projet d'extermination des protestants.

3. La Popelinière, *Histoire de France*, 1581, in-fol., t. II, fol. 21, A. L'ambassadeur Walsingham avait rapporté à son gouvernement la réception que le roi avait faite à Coligny à Blois; notre ambassadeur à Londres la Mothe-Fénelon rendit compte à Charles IX du rapport de Walsingham. (Voir la *Correspondance diplomatique de Fénelon*, t. IV, p. 245, 246. Dépêche de Fénelon au roi du 30 septembre 1571.)

activement sa nouvelle influence auprès du roi pour lui faire entreprendre la conquête des Pays-Bas. Il lui présentait l'envahissement de ces provinces comme le moyen le plus sûr d'embarrasser la monarchie espagnole, d'affaiblir la prépondérance de Philippe II et d'étouffer la guerre civile en occupant l'activité belliqueuse de la noblesse provinciale.

Gaspard de Coligny avait alors cinquante-cinq ans. Il était de haute taille; ses joues étaient creuses, son front spacieux et grave, son regard pénétrant et ferme, et il portait une longue barbe que la grandeur des soucis avait encore plus blanchie que le nombre des années. Chef de faction et bon capitaine, il ne transigeait jamais avec ses devoirs politiques, et soutenait avec une invincible opiniâtreté les intérêts de sa foi religieuse. Cette foi était ardente et tenace; elle s'était enflammée encore par les rivalités de sa famille avec la maison de Guise, et alors que les princes lorrains s'étaient mis à la tête du parti catholique, Coligny avait embrassé avec non moins d'habile ambition que de généreuse hardiesse, la défense de la réforme calviniste. Il y avait en lui du héros et du sectaire. En peu de temps son influence politique égala son influence religieuse, et il voulut faire servir l'une et l'autre à la sécurité de son parti et à la grandeur extérieure de la France[1].

1. Brantôme, *Vie de l'amiral de Châtillon*. — *Vie de Gaspard de Coligny*, par Jean de Serres, 1575. — *Vie de Gaspard II du nom, comte de Coligny*, par M. l'abbé Pérau.—Ranke, *Histoire de France*, t. I, chap. III, trad. Porchat.

Comme l'amiral, Charles IX était envieux de la guerre de Flandre. Il s'agissait de porter les frontières de la France jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, son patronage jusqu'à l'embouchure de l'Ems, de réunir à la couronne des Valois les provinces wallonnes et flamandes, et de se donner comme alliés le Brabant et les pays maritimes du Nord indépendants sous le protectorat des Nassau.

Mais Charles IX, d'une nature mobile et passionnée, se laissait aller à d'autres influences dont la reine mère savait habilement l'envelopper. Il écoutait Morvilliers qui lui conseillait « de nettoyer et polisser le dedans sans mettre les mains au dehors[1]. » Le duc d'Anjou et le maréchal de Tavannes lui faisaient peur de l'ambition de Coligny. Sa mère le troublait par les perspectives d'une nouvelle guerre civile en France. Aussi le roi hésitait-il et ne se déclarait-il pas ouvertement. Ses hésitations étaient, d'ailleurs, entretenues par la duplicité d'Élisabeth, la malveillance de l'Espagne, les défiances du prince d'Orange, les lenteurs calculées des princes d'Allemagne, l'ambition des Guises, et le parti du duc d'Anjou[2]. Ces incertitudes n'étaient pas de nature à empêcher l'alliance politique avec l'Angleterre, dont les dispositions de l'Espagne avaient fait une nécessité pour le gouvernement de Charles IX. De part et d'autre on y tendait énergiquement. L'Espagne chercha vainement à inti-

1. D'Aubigné, *Histoire universelle.*

2. Dépêche de Schomberg au roi, 19 oct. et 19 nov. 1571. *Græn van Prinsterer*, t. IV, p. 1 et suiv.

mider en menaçant la France. Don François de Alava, ambassadeur de Philippe II à Paris, avait vivement mécontenté Catherine de Médicis. Cette princesse demanda son rappel sous prétexte que les intentions du roi son fils étaient calomniées dans les dépêches de cet agent[1]. Philippe II céda et il rappela don François de Alava.

Il y avait partout, dans l'atmosphère politique et religieuse au dehors comme au dedans de la France, ces agitations qui annoncent et précèdent la tempête. A l'exterieur, le traité d'alliance avec l'Angleterre signé à Blois le 29 avril 1572, la reprise des négociations de mariage, cette fois, entre le duc d'Alençon et la reine Élisabeth, les négociations ouvertes en Allemagne pour contracter des alliances avec les princes protestants, l'invasion de Brielle par les gueux de mer, le soulèvement de Flessingue, l'insurrection de la Zélande et de la Hollande[2]; à l'intérieur le contrat de mariage avec le prince de Navarre, la concentration sur le territoire français des troupes destinées, sous le commandement de Louis de Nassau, de la Noue et de Genlis, au secours des insurgés, l'embarquement à Brouage, non loin de la Rochelle, d'une armée commandée par Philippe Strozzi et la Garde,

1. Archives de l'Empire, fonds espagnols, B. 30, nº 278. — Capefigue, *Histoire de la réforme.*

2. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, part. 1re, p. 210. — *Correspondance diplomatique de la Mothe-Fénelon*, t. IV, V et VII. Dépêches de Schomberg au roi, *Cassel*, 29 août 1572, Grœn van Prinsterer, t. IV, p. 9. — Michelet, *Histoire de France au seizième siècle*, t. IX. chap. XXII. — Edgar Quinet, Marnix de Sainte Aldegonde.

prête à descendre en Flandre[1]. Ces événements étaient autant de signes avant-coureurs de quelque nouvel et grand orage. Le duc d'Albe était désespéré dans les Pays-Bas. Son secrétaire n'osait pas rester seul avec lui. Il écoutait les devins et les nécromanciens qui lui annonçaient « qu'on allait tout regagner par enchantement et qu'avant quinze jours on verrait merveilles[2]. »

L'un des agents de Charles IX, Genlis, après avoir repris Valenciennes (15 mai 1572), avait été battu et fait prisonnier par le duc d'Albe, ainsi que plusieurs autres Français, ses compagnons (11 juillet 1572). C'était au moment où il devait débloquer Mons assiégé par les Espagnols et assurer au prince d'Orange le passage de la Meuse[3]. Cette défaite ne découragea pas le parti de la guerre en France. Charles IX avait alors appris que le duc d'Albe arrachait par la torture à ses prisonniers l'aveu que c'était le roi de France qui les avait entraînés dans cette expédition. « Savez-vous, » disait-il à ses confidents, avec l'expression de la plus vive colère, « que le duc d'Albe me fait mon procès[4]? » Plus résolu que jamais, Charles IX se préparait

1. *Histoire de France*, par Henri Martin, t. IX, liv. LIV. — Brantôme, *Vie de la Noue*. — *Mémoires de Gaspard de Saulx, règne de Charles IX*, 1572, éd. Buchon. — Michelet, *Histoire de France au seizième siècle*, t. IX, chap. XXII.

2. Lettre de Morillon à Granvelle. Michelet, *Histoire de France au seizième siècle*, t. IX, chap. XXII.

3. *Mémoires de Gaspard de Saulx, règne de Charles IX*, 1572.

4. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M Eugène Alberi. — Relation de Giovanni Michieli, *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. X.

il à entrer en Belgique. De grands apprêts se faisaient en Champagne, et vingt-quatre pièces d'artillerie de fonte étaient prêtes à marcher sur Luxembourg, où il n'y avait personne [1]. Pendant quatre ou cinq jours, la guerre fut regardée, dans Paris, comme déclarée. On en parlait publiquement, à toute heure on faisait des engagements de troupes de cavalerie et d'infanterie. Chaque jour des gentilshommes s'offraient, l'un avec cinq cents chevaux, chacun suivant ses moyens [2]. Mais l'argent manquait; on craignait que don Juan d'Autriche, au lieu d'embarquer ses Espagnols pour les conduire contre le Turc, ne les amenât par le chemin qu'avait suivi le duc d'Albe, par la Savoie et la Franche-Comté [3]. Il n'y avait pas non plus à se fier à l'alliance anglaise. La reine d'Angleterre ne se pressait pas de transformer l'alliance défensive en alliance offensive. Son conseil d'État avait délibéré « comme l'on auroit à se comporter envers ceux de Flessingue [4]. » Le plus habile de ses conseillers, Burgley, jaloux de la prépondérance française dans les Flandres, demandait, comme contre-poids au profit de son pays, la restitution de

1. Lettre de Morillon à Granvelle. Michelet, *Histoire de France au seizième siècle*, liv. IX, chap. XXII.

2. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M. Eugène Alberi, relation de Giovanni Michieli, *la Diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. X.

3. Lettre de Morillon à Granvelle. Michelet, *Histoire de France au seizième siècle*, t. IX, chap. XXII.

4. *Correspondance diplomatique* de la Mothe-Fénelon, t. IV, p. 438. Dépêche au roi du 22 avril 1572.

Calais [1]. Ni le roi ni la reine mère ne voulaient en entendre parler. Ils proposaient d'aider l'Angleterre à prendre une ville des Pays-Bas, Flessingue, « plus avantageuse que dix Calais [2]. » Charles IX recherchait avec ardeur l'appui de l'Angleterre. Pour se l'assurer, il voulait la compromettre dans le soulèvement des Pays-Bas et la faire prononcer contre le roi d'Espagne [3]. Walsingham disait alors à Burgley (26 juillet 1572) : « Si Dieu n'avoit pas suscité le « prince d'Orange pour donner de l'occupation à « l'Espagne, il y a longtemps qu'il se seroit allumé « chez nous un dangereux feu. » Il ajoutait, en fai- « sant allusion au parti protestant de France : « C'est « nous secourir nous-mêmes que de le secourir, » puisque nous devons courir la même fortune que « lui. Toute la différence est que, si nous l'abandon- « nons, les premiers maux tomberont sur lui et vien- « dront ensuite à tous ceux de nous qui font pro- « fession de la même religion [4]. » Burgley répon- « dait à ces ouvertures : « Il faut que les Pays-Bas « s'affranchissent eux-mêmes [5]. »

1. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. 1 vol. in-4; Amsterdam, 1700, p. 258.

2. *Correspondance diplomatique* de la Mothe-Fénelon. Lettre du roi du 11 juillet 1572.

3. *Correspondance diplomatique* de la Mothe-Fénelon, t. VII, p. 313. Lettres du roi du 19 août 1572.

4. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d'État sous Élisabeth, reine d'Angleterre. 1 vol. in-4, Amsterdam, 1700, p. 264.

5. *Ibid.*

Par peur de notre influence, l'Angleterre renonçait à l'entreprise des Pays-Bas. Walsingham sentait le péril dont les huguenots de France étaient menacés, par suite de la conduite de son gouvernement. «Le roi, disait-il, se seroit hautement déclaré, s'il n'avoit pas reçu l'avis que la reine Élisabeth avoit le projet de rappeler ses sujets établis dans les Pays-Bas[1], » et il ajoutait, en écrivant au ministre Cécil : « Coligny prévoit les malheurs qui arriveront, à « moins qu'il ne vienne du secours du ciel. Aussi « est-il certain, pour dire les choses comme elles sont, « qu'il n'a jamais fait paraître plus de grandeur « d'âme, et n'a jamais été plus suivi, ni plus estimé « de ceux de la religion qu'à présent, ce qui n'épou« vante pas peu les ennemis. Dans cette tempête, « il n'abandonne point le gouvernail; il représente au « roi et à son conseil le danger qui menace l'État, et, « quoiqu'il n'obtienne pas tout ce qu'il voudrait, il « en obtient néanmoins une partie[2]. »

Les ducs de Guise et d'Anjou ne laissaient jamais échapper la moindre occasion de raconter au roi les agitations des provinces, les tumultes causés par les protestants dans les villes, leurs exigences en France, leurs menées en Angleterre, en Allemagne, dans les provinces unies. Catherine de Médicis, qui tremblait de perdre son influence,

1. *Mémoires et instructions pour les ambassadeurs ou lettres et négociations de Walsingham*, ministre et secrétaire d État sous Élisabeth, reine d'Angleterre, 1 vol. in-4, Amsterdam, 1700, p. 275.

2. *Ibid.*, p. 276.

accusait d'ingratitude le roi son fils, gémissait, se plaignait de l'amiral, déplorait son ascendant dangereux, trouvait ses projets insensés contre l'Espagne, accusait les huguenots de convoiter le pouvoir et de prétendre asservir la France. Elle criait bien haut que son fils voulait la quitter, qu'il n'avait plus besoin d'elle, qu'elle retournerait à Florence pour y mourir[1]. Charles IX résistait à ces scènes de reproches et de larmes qui étaient bien capables de troubler son esprit incertain, d'ébranler ses résolutions mal arrêtées.

Cette opposition de la reine mère épouvantait les protestants, qui ne partageaient pas la confiance de l'amiral dans Charles IX. Ils auraient voulu l'éloigner de la cour, et, pour l'y décider, ils lui disaient : « Voyez quelle est l'éducation du roi. Il est élevé dans « les blasphèmes, les parjures, les impiétés, les dissi- « mulations. Il est accoutumé au sang des bêtes, à les « voir déchirer et languir. On répétait à l'amiral que la « bible de ce prince était Machiavel, que ses confes- « seurs et ses conseillers d'État lui apprenaient qu'il « était loisible de ne point garder la foi aux hérétiques. « Ils lui persuadaient qu'il ne serait jamais roi s'il y « avait deux religions dans son royaume[2]. » Coligny répondait aux uns par écrit et aux autres de bouche, que le roi était bien disposé; qu'il lui disait tout ce qu'il apprenait des projets du duc d'Albe; qu'on s'alliait à l'Angleterre, à la Flandre, à l'Allemagne;

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LII.
2. D'Aubigné, *Histoire universelle*.

que l'agent du roi auprès du duc d'Albe avait des relations avec le prince d'Orange; que Strozzi devait attaquer la flotte espagnole pour se rendre ensuite à Flessingue et faire la guerre à découvert[1]. Il remerciait les *avertisseurs* en les priant de ne plus le troubler, car enfin, après les tourments qu'il avait reçus, il aimait mieux se laisser traîner par les boues de Paris qu'à la guerre civile[2].

Malgré les tristes pressentiments de ses amis et malgré l'ardente opposition de la reine mère, l'amiral persista dans ses patriotiques projets, avec l'espérance d'y ramener le roi. Connaissant la haine de ce prince pour son frère et ses méfiances à l'égard de sa mère, l'amiral profitait de toutes les circonstances de son intimité avec le roi pour ne ménager ni l'un ni l'autre. C'est ce que le duc d'Anjou nous apprend lui-même: « Toutes les fois, dit-il, que le roi avoit conféré « en particulier avec l'amiral, la reine mère et moi « nous le trouvions merveilleusement fougueux et re- « frogné, avec un visage et des contenances rudes, et « encore plus ses réponses.... Comme j'entrai un jour « dans la chambre du roi, sans me rien dire, il se pro- « mena furieusement à grands pas, me regardant sou- « vent de travers, et mettant la main à la dague, de fa- « çon si animeuse que je m'attendois à être poignardé. « Je fis si dextrement que, lui se promenant et me tour- « nant le dos, je me retirai vers la porte que j'ouvris,

1. La Popelinière, t. II, f° 63 a.
2. D'Aubigné, *Histoire universelle*.

« et, avec une courte révérence, je fis ma sortie qui ne « fut quasi aperçue que quand je fus dehors, et toute« fois pas assez vite qu'il ne me lançât encore deux ou « trois fâcheuses œillades. Je crus l'avoir échappé « belle[1]. » Catherine de Médicis savait, par deux de ses créatures, conseillers du roi, M. le baron de Sauves et le comte de Retz, que l'amiral cherchait à la compromettre auprès de son fils. L'ardeur du roi à rechercher l'amiral avait réveillé, depuis quelque temps, dans son esprit, ses vieilles haines contre Coligny. Elle se rappelait que l'amiral avait été le premier de tous les grands seigneurs qui avaient remis au roi, dans l'assemblée de Fontainebleau, une supplique dont la forme seule constituait un parti dans l'État. Elle se souvenait que Coligny avait soulevé les troubles du royaume en 1562. Elle n'avait pas oublié qu'il avait été l'un des principaux auteurs de l'entreprise de Meaux, où elle avait failli tomber entre ses mains, ainsi que le roi son fils.

Ces souvenirs firent explosion à la suite d'un conseil tenu par le roi, dans lequel le parti de la paix l'a-

1. Pierre Mathieu, *Histoire de Charles IX*, liv. VI. — *Discours du roi Henri III à un personnage d'honneur et de qualité, estant près de Sa Majesté à Cracovie sur les causes et motifs de la Saint-Barthélemy.* — Ce personnage d'honneur et de qualité était Miron, premier médecin de Henri III, alors roi de Pologne. Au commencement de 1574, ce prince aurait lui-même dicté à Miron, dans une nuit d'insomnie et de fièvre, provoquée par le souvenir de la Saint-Barthélemy, la relation de ce massacre. Ce discours a été inséré dans l'*Histoire de France* de Pierre Mathieu, et reproduit dans les *Mémoires d'Estat* de Villeroi, publiés dans la collection des Mémoires sur l'histoire de France, par Petitot, t. X, liv. IV.

vait emporté. Coligny, mécontent de la décision du conseil et de l'adhésion que le roi paraissait y donner, osa lui dire : « Sire, puisque Votre Majesté, « de l'avis de ceux qui sont ici, est entraînée à ne pas « saisir une occasion aussi opportune pour son hon- « neur et son service, je ne puis m'opposer à ce « qu'elle a fait, mais j'ai l'assurance qu'elle aura lieu « de s'en repentir. » Il ajouta en même temps : « Mais « Votre Majesté ne trouvera pas mauvais si, ayant « promis au prince d'Orange tous secours et toutes « faveurs, je m'efforce de sauver mon honneur, avec « l'aide des amis, des parents, des serviteurs que « j'ai, et à faire service de ma propre personne s'il « en est besoin. » Puis, se retournant vers la reine mère, après avoir ainsi parlé au roi : « Madame, « dit-il, le roi renonce à entrer dans une guerre.... « Dieu veuille qu'il ne lui en survienne *une autre* à « laquelle sans doute il ne lui sera pas aussi facile « de renoncer [1]. » La hauteur des réponses de l'amiral et la solennité prophétique qu'il avait mis à annoncer à la reine mère le retour de la guerre civile avaient exaspéré cette princesse. Écoutons l'ambassadeur vénitien, Giovanni Michieli, arrivé depuis peu de temps à la cour de France, et qui reçut les confidences de la reine mère sur ce sujet. C'était à sa première audience; il expliquait à la reine les motifs de conciliation dont il avait été chargé auprès d'elle

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M. Eugène Alberi, relation de Giovanni Michieli. — *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x.

par la république de Venise. Cette princesse lui répondit que, pour elle, elle ne voulait pas la guerre avec l'Espagne, à moins que son gendre Philippe II ne lui en donnât une cause des plus graves, ajoutant, dans une forme obscure et tortueuse : « Assurez Sa Seigneurie, ambassadeur, que non-seulement les paroles que je vous dis, mais les effets prouveront la fermeté de mes résolutions[1]. » C'est ce qui eut lieu.

La reine mère avait auprès d'elle dans ce moment la veuve de François de Lorraine, Italienne comme elle, et devenue la duchesse de Nemours, par suite de son mariage avec Jacques de Savoie, duc de Nemours. Le duc Henri de Guise était avec sa mère. Aux yeux de la duchesse de Nemours et des Guises, l'amiral était toujours le complice de Poltrot et avait adhéré au meurtre de François de Guise. Ni les déclarations de l'amiral, ni les sentences des juges, ni les ordres de réconciliation du roi, n'avaient changé leur conviction ni étouffé leur ressentiment. Leur désir de vengeance n'attendait qu'une occasion. La reine mère n'ignorait aucune de ces circonstances. Parfaitement décidée à frapper l'amiral, elle commença par entraîner le duc d'Anjou dans sa résolution. Elle s'adressa ensuite à la duchesse de Nemours et au duc de Guise pour leur proposer le meurtre de l'amiral et se concerter avec eux sur les moyens les plus sûrs

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M. Eugène Alberi, relation de Giovanni Michieli. — *La Diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x.

de l'exécuter. Il paraîtrait que Henri de Guise aurait conseillé dans ce moment à sa mère de tirer elle-même[1] sur Coligny pendant qu'il se trouverait auprès de Catherine de Médicis. « Rien de plus facile, disait le jeune duc, que de lâcher un coup de fusil sur un homme qui, au milieu des dames, ne se douterait de rien[2]. » Cette idée extravagante fut rejetée. Catherine de Médicis et son fils le duc d'Anjou, la duchesse de Nemours et son fils, le duc Henri de Guise, cherchèrent alors un meurtrier. Ils ne tardèrent pas à le découvrir.

1. A cette époque les femmes apprenaient à la chasse l'usage des armes à feu.

2. Lettre du nonce Salviati au pape du 24 août 1572. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. III, traduction Porchat.

CHAPITRE IV.

Protestation des cours de Rome et d'Espagne contre le mariage du roi de Navarre et de Marguerite de Valois. — Mort de la reine de Navarre, Jeanne d'Albret. — Arrivée de Henri de Navarre à Paris. — Son mariage avec Marguerite de Valois. — Tentative d'assassinat sur la personne de l'amiral. — Blessure de Coligny. — Visite du roi à l'amiral. — Propos des protestants et leurs projets de vengeance. — Préméditation et organisation de la Saint-Barthélemy. — Catherine de Médicis et le duc d'Anjou entraînent Charles IX au crime. — Résistance du roi. — Comment on l'entraîne. — Nuit du 24 août 1572. — Mort de Coligny et massacre des protestants dans Paris et dans les provinces. — Quels furent les effets de la Saint-Barthélemy en France et à l'étranger ? — État des partis. — Le parti des politiques. — Quatrième guerre de religion. — Siége de la Rochelle. — Mort du duc d'Aumale. — Traité de la Rochelle. — Le duc d'Anjou, roi de Pologne. — Rapprochement des politiques et des huguenots. — Complot du duc d'Alençon et du roi de Navarre. — Mort de Charles IX. — Retour du duc d'Anjou en France. — Son avénement au trône. — Mort du cardinal de Lorraine. — Portraits de Henri III et du duc Henri de Guise. — Situation des partis politiques et religieux en France. — Le duc d'Alençon se met à la tête des huguenots et des politiques. — Le roi de Navarre retourne à la réforme. — Nouvelle prise d'armes. — Cinquième édit de pacification. — Commencement de la Ligue. — Ligues provinciales. — Mémoire de Jean David. — Ses révélations. — États généraux de Blois. — Interdiction du culte réformé. — Reprise des armes par les protestants. — Leurs alliances en Angleterre, en Allemagne et en Suisse. — La guerre déclarée aux protestants par le roi, malgré l'opposition de sa mère. — Le duc d'Alençon nommé généralissime des forces royales. — Capitulation de la Charité-sur-Loire. — Prise des villes d'Issoires, Tonnay-Charente, Rochefort, Marans et Brouage par les ducs d'Alençon et de Mayenne. — Traité de Bergerac et édit de Poitiers. — Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas. — Ses relations avec le duc de Guise. — Le prince d'Orange et Marnix de SainteAldegonde. — Guerre des Pays-Bas. — Rupture entre les Flamands et les Wallons. — Projet de transférer la souveraineté des Pays-Bas au duc d'Anjou. — Derniers et impuissants efforts de don Juan d'Autriche pour

soumettre les Pays-Bas. — Sa mort. — Son remplacement par le prince de Parme. — État des partis en France. — Ordonnance de Blois. — Guerre des amoureux. — Transaction de Fleix. — Débuts du prince de Parme dans le commandement des Pays-Bas. — Union d'Utrecht. — Marnix de Sainte-Aldegonde envoyé en France avec d'autres députés pour offrir la souveraineté des Pays-Bas au duc d'Anjou. — Traité de Bordeaux. — Les Provinces-Unies décrètent la déchéance de Philippe II. — Marnix de Sainte-Aldegonde et le duc d'Anjou se rendent en Angleterre pour solliçiter l'alliance d'Élisabeth en faveur des Pays-Bas. — Mariage projeté entre le duc d'Anjou et cette princesse. — Marie Stuart et la reine Élisabeth. — Leurs rivalités. — Agitations de l'Écosse. — Intrigues et menées de Marie-Stuart contre Élisabeth. — Dispositions de la reine d'Angleterre en faveur du duc d'Anjou. — Inauguration de ce prince à Anvers, comme duc de Brabant. — Attitude du roi d'Espagne. — Prétentions de Catherine de Médicis à la couronne de Portugal. — Conquête de ce royaume par Philippe II. — Complot de Nicolas Salcède contre le duc d'Anjou et le prince d'Orange. — Complicité du roi d'Espagne et de la maison de Guise dans les projets de Salcède.

Le jeune prince de Navarre était à la veille de s'unir avec sa cousine, la sœur du roi, Marguerite de Valois. Les cours de Rome et d'Espagne avaient protesté, mais inutilement, auprès de Charles IX. Le pape Pie V et Philippe II auraient voulu pour époux à Marguerite, au lieu d'un prince hérétique, Sébastien, roi de Portugal[1]. Ni le pape ni le roi d'Espagne, malgré leurs actives démarches, ne réussirent dans leurs négociations. Pie V, repoussé sur le choix de Sébastien de Portugal, se refusait à accorder la dispense de parenté sollicitée par le roi. Pendant ce temps, la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, s'était

1. Voir sur la mission du cardinal Alessandrino, envoyé comme légat auprès des Cours de Madrid, de Lisbonne et de Paris, pour protester contre ce mariage et proposer Sébastien de Portugal, Gabutius, *De vita et rebus gestis Pii V*. Rome, 1605, in-fol., p. 147 et suiv. Soldan, *la France et la Saint-Barthélemy*.

rendue avec la cour à Paris, afin de hâter les préparatifs des noces. A peine arrivée dans cette ville, cette princesse avait été enlevée (9 juin 1572), après cinq jours de maladie, par une pleurésie prise dans la vie active qu'elle avait menée à Paris [1]. Cette mort, assez soudaine, frappa les deux partis catholique et protestant. Elle les irrita plus profondément l'un contre l'autre. Les pamphlets protestants accusèrent René Bianchi, le parfumeur de Catherine de Médicis, d'avoir empoisonné la reine de Navarre en lui vendant des collets et des gants parfumés [2].

Dans ce moment, le vieux pontife Pie V mourait à Rome, et le cardinal Hugues Buoncompagno, de Bologne, jurisconsulte distingué, avait été élu pape. Ce nouveau pontife, qui prit le nom de Grégoire XIII, continua la politique religieuse de son prédécesseur.

Moins absolu dans la forme, il n'en fut pas moins ardent dans le fond. Sollicité de nouveau par Charles IX d'accorder la dispense de parenté à Henri de Navarre, Grégoire XIII exigea que ce prince sollicitât lui-même cette dispense ; qu'il se soumît, pour la célébration de son mariage, au cérémonial catholique, et qu'il donnât aux catholiques de sa souveraineté de Béarn l'exercice plein et entier de leur culte [3]. Charles IX, comprenant que de pareilles exigences ca-

1. *Recueil des choses mémorables*, par Jean de Serres. — P. Mathieu. *Histoire de France*, t. I, liv. VI. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LI.

2. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. II, liv. I, chap. II. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VI.

3. Raumer, *Briefe aus Paris zur Erlæuterung der Geschichte des*

chaient un refus, chercha, par son ambassadeur à Rome, à amener le pape à renoncer à ses demandes. Ce prince écrivit même au cardinal de Lorraine (31 juillet 1572), qui s'était rendu à Rome pour assister au conclave et où il arriva après l'élection du nouveau pontife. Il le priait d'intervenir auprès de Grégoire XIII et d'appuyer de son autorité son ambassadeur. Le roi faisait connaître à cette occasion au cardinal de Lorraine « qu'après avoir tiré réponse de Sa Sainteté sur ce, favorable ou non, il était résolu et délibéré de passer outre au mariage[1]. » Le pape demeura inflexible, et le roi accomplit sa résolution.

Henri de Béarn, qui avait pris le titre de roi de Navarre, était arrivé à Paris avec le jeune Henri de Condé, son cousin, et une suite de mille gentilshommes huguenots. Le mariage, fixé au 18 août 1572, se célébra à cette époque à Notre-Dame avec une grande pompe et à la cour au milieu des fêtes, des tournois et des mascarades. Quatre jours après éclatait le complot tramé contre Coligny.

Une créature des Guises, Louviers de Maurevert, surnommé le tueur du roi, avait déjà tenté d'assassiner l'amiral au siége de Niort. N'ayant pu y réussir, il avait tué à sa place M. de Mouy, un de ses lieute-

XVI, und XVII. Jahrhunderts. Leipzig, 1831, t. I, p. 292. — Soldan, *la France et la Saint-Barthélemy*.

1. Voir la lettre du roi sur ce sujet publiée, par M. L. Paris dans le *Cabinet historique*, 9e livraison. Cette lettre extraite des manucrits de Mesmes, coté vol. II, in-fol. n° 8677/3, fol. 142, a été reproduite en partie, sous forme de note, dans l'*Histoire des ducs de Guise*, par M. de Bouillé, t. II, chap. IV.

nants les plus estimés. Il fut de nouveau choisi ponr frapper Coligny. Afin de lui faciliter ce meurtre, le duc de Guise avait placé Maurevert dans une maison du cloître Saint-Germain, qui appartenait à son ancien précepteur, le chanoine Pierre de Villemur[1]. L'une des fenêtres du rez-de-chaussée de cette maison ainsi que la porte principale et la façade donnaient sur la rue des Fossés-Saint-Germain. L'amiral avait l'habitude de prendre cette rue pour aller au Louvre et retourner à son hôtel, rue de Béthisy. Le 22 août 1572, c'était un vendredi, au matin, Coligny sortait du Louvre, accompagné de plusieurs gentilshommes avec lesquels il se rendait dans sa demeure. Il s'avançait d'un pas lent, les yeux fixés sur un papier qu'on venait de lui remettre. Depuis trois jours, Maurevert, armé d'une arquebuse, était aux aguets derrière la fenêtre du rez-de-chaussée de la maison où il s'était embusqué. Il attendait l'amiral pour le tuer. Dès qu'il le vit, il fit feu sur Coligny, et la balle tirée de haut en bas lui coupa l'index de la main droite et l'atteignit au bras gauche, près du coude. Blessé, l'amiral, sans aucune émotion apparente, indiqua d'un geste la maison d'où était parti le coup. Elle fut aussitôt enfoncée, mais l'assassin avait déjà disparu. Coligny regagna d'un pied ferme son hôtel, où accoururent le roi de Navarre, le prince de Condé, le comte de la Rochefoucault et la plupart des sei-

1. Discours du roi Henri III, tenu à Cracovie, etc. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy.*

gneurs protestants alors à Paris. « Voilà, leur dit-il, le fruit de ma réconciliation avec M. de Guise[1]. »

Au moment de cet audacieux attentat, Charles IX était au jeu de paume au milieu d'une partie commencée avec le duc de Guise et Téligny, le gendre de l'amiral. En apprenant cette nouvelle, le roi brisa sa raquette, la jeta loin de lui en s'écriant : « N'aurai-je donc jamais de repos ? » Puis, sans vouloir écouter les détails, il quitta brusquement le jeu et rentra dans ses appartements. Après avoir dîné rapidement, il se rendit avec sa mère et ses deux frères auprès de Coligny. Il le combla de marques d'intérêt et d'affection, l'autorisa à placer tous ses amis dans les maisons voisines de la sienne. Il ordonna de faire garder par un détachement de sa maison l'hôtel de l'amiral. Mais, dans cette visite, l'attitude indignée des gentilshommes protestants qui se pressaient en foule dans la maison de l'amiral, leur mouvements agités, leurs murmures irrévérencieux, leurs regards menaçants et surtout les paroles échangées à voix basse au chevet du lit entre le roi et l'amiral, intimidèrent et effrayèrent la reine mère et le duc d'Anjou[2]. Aussi, pendant le retour de la rue de Béthisy au Louvre, ils demandèrent au roi de leur répéter ce que Coligny lui avait dit au chevet de son lit. Charles IX refusa plusieurs fois, mais, de nouveau pressé et importuné par sa mère, il jura par la mort de

1. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 193.

2. Dicours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy*.

Dieu que ce que lui disait l'amiral était vrai. « Les « rois ne se reconnaisssent en France qu'autant qu'ils « ont de puissance de bien ou mal faire à leurs su- « jets ou serviteurs. Cette puissance et maniement « d'affaires de tout l'État s'est finement écoulée entre « vos mains. Mais cette superintendance et autorité « me peut être quelque jour grandement préjudi- « ciable et à tout mon royaume, et je la dois tenir « pour suspecte et y prendre garde. Voilà ce dont il « m'a bien voulu avertir, comme l'un de mes meil- « leurs et plus fidèles sujets et serviteurs, avant que « de mourir. Eh bien, mort-Dieu, puisque vous l'avez « voulu savoir, c'est là ce que me disoit l'amiral[1]. » Catherine de Médicis et le duc d'Anjou, troublés par cette foudroyante révélation, dissimulèrent et se retirèrent, « remettant la partie au lendemain[2]. »

Ce lendemain était le 23 août. De bonne heure, le duc d'Anjou allait trouver la reine sa mère qui était déjà levée. « J'eus bien martel en teste, dit-il, et elle « aussi de son costé; et ne fut pour lors pris autre « délibération que de faire par quelque moyen que ce « fust, despecher l'amiral. Et, ne pouvant plus user « de ruses et finesses, il falloit que ce fust par voie « découverte; il falloit amener le roi à cette résolu- « tion et fusmes d'accord que l'après-dînée nous « l'irions trouver dans son cabinet, où nous ferions « venir le sieur de Nevers, les mareschaux de Ta-

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy.*
2. *Ibid.*

« vannes et de Retz, et le chancelier de Birague, « pour avoir seulement leur advis des expédients « que nous tiendrions à l'occasion, laquelle nous « avions déjà arrestée ma mère et moy[1]. » Cette conférence eut lieu dans l'après-midi au jardin des Tuileries dans un pavillon appartenant à la reine mère. Le comte de Retz et le chancelier Birague étaient les compatriotes et les favoris de Catherine. Le maréchal de Tavannes, ennemi mortel du protestantisme, avait été le guide du duc d'Anjou aux combats de Jarnac et de Moncontour. Quant au duc de Nevers, il était le beau-frère du duc de Guise. En les choisissant, on avait pris des complices et non pas des conseillers. Aussi, n'eurent-ils pas beaucoup de peine à se mettre tous d'accord et à se concerter sur le meurtre de Coligny et le massacre de ses lieutenants. Une fois décidés, ils allèrent tous les six trouver le roi dans son cabinet du Louvre pour l'engager dans cet horrible dessein[2]. Ce prince aimait sincèrement Coligny. Il aurait voulu qu'on punît l'attaque dirigée contre l'amiral. A cet effet il avait nommé une commission sous la présidence de M. de Thou pour poursuivre les auteurs et les complices de cet assassinat, et fait fermer les portes de Paris pour empêcher l'évasion du meurtrier[3]. Entraîner maintenant le roi

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy.*

2. *Mémoires de Tavannes*, règne de Charles IX, 1572. — *Mémoires de Marguerite de Valois*, liv. 1, 1572. Éd. Buchon.

3. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 272 et suivants. — *Réveille-matin des Français*, page 48 et suivantes.

dans une résolution si contraire à ses sentiments personnels pour l'amiral, était une œuvre où Catherine de Médicis seule pouvait réussir. Ce fut elle qui se chargea d'obtenir le consentement de Charles IX. La rusée Italienne connaissait son fils. Elle savait par quels artifices de langage elle pouvait l'émouvoir et l'entraîner. « Les huguenots arment partout, lui dit-« elle, à l'occasion de la blessure de l'amiral. Ils ont « envoyé plusieurs dépêches en Allemagne et dans « les cantons suisses pour lever dix mille reîtres et « dix mille hommes de pied. A l'intérieur, les chefs « du parti protestant ont des intelligences dans un « grand nombre de villes, de communautés et peu-« ples, tous d'accord pour se soulever, sous le pré-« texte du bien public. Les catholiques, ennuyés d'une « si longue guerre et fatigués de toutes les calamités « du temps, sont résolus d'en finir. Ils veulent élire « un capitaine général pour prendre leur protection « et faire ligue offensive et défensive contre les hu-« guenots. Ainsi, vous resterez seul sans aucune « puissance ni autorité entre les deux partis[1]. »

Le roi écoutait sa mère avec une fébrile impatience. Catherine, continuant avec une adresse insidieuse, ajouta : « Que faut-il faire pour remédier et « détourner ces malheurs? Il faut tuer l'amiral, chef « et auteur de toutes les guerres civiles. Alors les des-« seins et les entreprises des huguenots mourront avec « lui, et les catholiques, satisfaits, demeureront fidèles

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy.*

« au roi. D'ailleurs, ajouta-t-elle, si on ne tuait l'ami-
« ral, ne faudrait-il pas subir de nouvelles guerres
« civiles, par suite de la vengeance que lui et les siens
« ont résolu d'obtenir de toute manière[1]. » Charles IX résistait. Il ne pouvait se décider à frapper l'amiral et à sacrifier les hommes avec lesquels il avait vécu dans la plus grande intimité. Le roi allait échapper au crime. Mais le maréchal de Tavannes, le chancelier de Birague, le duc de Nevers le reprirent. Ils insistèrent sur le meurtre de Coligny, en répétant en termes saisissants les sinistres révélations de la reine mère. Ils lui représentèrent l'amiral et les huguenots conspirant depuis longtemps contre sa personne et sa couronne. Ils lui dirent que les huguenots étaient devenus d'autant plus audacieux qu'ils pouvaient encore compter sur l'amiral dont la blessure n'était pas mortelle. Ils lui retracèrent les désordres inséparables d'un nouveau soulèvement des protestants et les perspectives sanglantes d'une nouvelle guerre civile. Ils lui montrèrent l'occasion favorable et le moyen sûr de frapper ces rebelles tous réunis dans les murs de Paris. Et puis, l'amiral n'avait-il pas voulu l'engager par des conseils perfides dans une guerre qui aurait amené la ruine du royaume en l'appauvrissant pour bien longtemps? D'ailleurs, fallait-il attendre que l'amiral, remis de sa blessure, et

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy*. — *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies, par M. Eugène Alberi. Relation de Giovanni Michieli. *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x.

tous les siens, reprissent les armes pour venger l'attentat commis contre sa personne? Ne valait-il pas mieux prévenir pour ne pas être prévenus[1]? Parmi les six conseillers, qui entouraient dans ce moment décisif le roi, un seul s'opposait à l'assassinat de l'amiral. C'était le maréchal de Retz, qui devait plus tard et à la dernière heure entraîner définitivement ce prince[2]. Malgré les provocations de sa mère et les excitations de Tavannes, de Birague et de Nevers le roi chancelait; il n'osait se résoudre. La reine mère et le duc d'Anjou, sentant qu'il fallait frapper un dernier coup sur cette nature fougueuse, lui reprochèrent alors son défaut de courage[3]. A ce reproche, Charles IX se releva, pris de vertige « et jurant par la mort-Dieu, puisqu'on le trouve bon, dit-il, qu'on tue l'amiral. Je le veux, s'écria-t-il, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeure pas un qui puisse me le reprocher après. Donnez-y ordre promptement[4]. » Et il sortit de son cabinet en y laissant ses cruels conseillers.

Aussitôt, on manda au Louvre Charron, prévôt des marchands, et son prédécesseur Marcel, qui avait

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy*. — *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M. Eugène Alberi. Relation de Giovanni Michieli. — *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x.

2. Discours du roi Henri III. *Mémoires d'Estat de Villeroy*.

3. *Relations des ambassadeurs vénitiens*. Sigismondo Cavalli, relation de 1574 — Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. III, trad. Porchat.

4. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy*.

résigné sa charge. On demanda à Marcel, tout à fait dévoué au roi, sur quel nombre d'hommes on pouvait compter à Paris, si le roi en avait besoin. Marcel répondit que cela dépendrait du temps plus au moins long qui lui serait demandé. « Dans un mois, lui répondit-on. — Plus de cent mille, dit-il, et autant, d'ailleurs, qu'en voudrait le roi. — Et si on les demandait dans une semaine? ajouta la reine. — La quantité serait dans la proportion de cent mille dans un mois, répondit le prévôt. — Et si ce devait être dans un jour? — Vingt mille et plus.

Une fois rassuré sur le concours de la population parisienne, on ordonna à Marcel, après lui avoir fait prêter serment, de garder le plus profond secret, et de faire prendre pendant la nuit les armes à toutes les compagnies de la milice bourgeoise[1]. Les ducs de Guise, d'Aumale, de Montpensier et le chevalier d'Angoulême, reçurent les instructions de la reine mère et du duc d'Anjou et après les avoir communiquées au commandant des Suisses et aux chefs les plus dévoués des troupes françaises, ils se distribuèrent les quartiers de Paris[2]. Le duc de Guise avait été investi d'une autorité absolue sur les troupes royales et sur les milices de la ville. Il s'était chargé de l'a-

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par M. Eugène Alberi. Relation de Giovanni Michieli. *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x.

2. Relation faite en Espagne, par Olargui, secrétaire de l'ambassade. Gachard, dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, XVI, 252. — *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 285 et suivants. — Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. III, traduction Porchat.

miral et de tout le quartier Saint-Germain l'Auxerrois[1]. On a dit que, dans ce moment suprême, quelques heures avant l'exécution du crime, le roi hésitait de nouveau à frapper les protestants et surtout l'amiral. Mais le comte de Retz, celui-là même qui n'avait pas été de l'avis de ses complices au Louvre, remit sous les yeux du roi le tableau sanglant d'une nouvelle guerre religieuse, lui montra encore Coligny et ses adhérents comme trompant sa confiance et abusant de sa jeunesse. Il lui rappela la complicité de sa mère et de son frère dans l'attentat du duc de Guise contre l'amiral[2]; il le poussa à frapper le premier en lui insinuant que peut-être demain il ne serait plus temps. La peur triompha une dernière fois de cette organisation maladive et nerveuse. Le roi ne résista plus, et le crime de la Saint-Barthélemy s'accomplit.

Entre onze heures et minuit, les troupes avaient pris les armes dans le Louvre et autour de ce palais. Le duc de Guise, accompagné du duc d'Aumale, son oncle, et du chevalier d'Angoulême, avait passé en revue les Suisses catholiques et quelques enseignes françaises. Il les plaça lui-même aux postes indiqués. Il distribua ensuite le long de la rivière, dans la rue des Fossés, la rue de Béthisy et le quartier Saint-Germain l'Auxerrois, les arquebusiers du régiment des gardes[3].

1. Discours du roi Henri III. Relation de Miron. *Mémoires d'Estat de Villeroy*.

2. *Mémoires de Marguerite de Valois*, 1572, liv. I. Éd. Buchon.

3. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 284.

C'était le 24 août, un dimanche. Les Guises attendirent au Louvre que la ville fût armée, avant d'attaquer Coligny. A l'aube du jour, le duc de Guise se dirigea avec le duc d'Aumale et le chevalier d'Angoulême vers la demeure de Coligny. Un mestre du régiment des gardes, Cosseins, occupait avec cinquante arquebusiers le quartier où était situé l'hôtel de l'amiral. Le roi lui avait donné l'ordre de garder Coligny pour le protéger. Mais Cosseins était une créature du duc d'Anjou. Aussi, dès qu'il aperçut le duc de Guise, il s'empressa de s'avancer au-devant de lui. D'après ses ordres, il frappa à la porte de l'hôtel. Un serviteur de Coligny, Labonne, demanda du dedans ce qu'on voulait. « C'est de la part du roi. » Sur cette réponse, la porte s'ouvrit. A peine entré, Cosseins se jeta sur Labonne et le tua. Dans ce moment suprême, l'amiral veillait, ayant à ses côtés son ministre Merlin qui priait. Au bruit des soldats pénétrant dans sa demeure, Coligny se leva, se revêtit d'une robe de chambre, et s'adressant à son ministre, lui dit : « Monsieur Merlin, faites-moi la prière. » Tout à coup, un de ses gentilshommes, Cornaton, se précipitant dans sa chambre, s'écria : « Monseigneur, c'est Dieu qui nous appelle. — Je ne redoute pas la mort, répondit Coligny, puisque je la reçois par Dieu et pour Dieu ; vous autres, mes amis, sauvez-vous. » Ils lui obéirent. Un seul, un Allemand nommé Muss, s'obstina et resta auprès de lui. Pendant ce temps, les meurtriers Pétrucci (de Sienne), Sarlabous, Attin, Tosinghi se poussaient vers la chambre de Coligny,

précédés par un ancien page du duc de Guise, Besme. La porte de l'escalier était fermée. Ce ne fut qu'en enlevant le grillage d'une fenêtre que les assassins purent pénétrer dans la chambre où Coligny, assis dans son fauteuil, se préparait par la prière à la mort. Besme, entré le premier, « n'es-tu pas l'amiral? lui cria-t-il. — C'est moi, répondit Coligny; jeune homme, tu devrais avoir égard à ma vieillesse et à mon infirmité; toutefois, fais ce que tu voudras; aussi bien ne feras-tu ma vie plus brève. » Aussitôt, Besme, jurant et blasphémant, s'avança avec un épieu dans les mains, et en poussa la pointe dans le ventre de l'amiral. Les autres se ruèrent alors sur lui à coups d'épée et à coups de dague[1].

Le duc de Guise, le duc d'Aumale et le chevalier d'Angoulême attendaient dans la cour de l'hôtel, sous les fenêtres de la chambre à coucher de l'amiral. « Besme, as-tu fini? cria d'en bas le duc de Guise.— C'est fait, monseigneur.—Jette-le donc par la fenêtre. Mgr d'Angoulême et le duc d'Aumale ne croiront que lorsqu'ils verront. » Besme, Pétrucci et Sarlabous jetèrent Coligny, mourant, sur le pavé de la cour. Le duc de Guise et le chevalier d'Angoulême se baissèrent aussitôt vers l'amiral dont le visage, inondé de sang, était méconnaissable. « On ne peut discerner ses traits, » dit le duc, et, saisissant un mouchoir, il essuya cette face sanglante pour la reconnaître. « Je

1. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 207-209. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LII. — *Vie de Gaspard de Coligny*, par Jean de Serres.

le connais, c'est lui-même. » Puis, lançant sur ce visage souillé et rougi un coup de pied, il sortit aussitôt de la cour avec son escorte[1].

Pendant ce meurtre, que se passait-il au Louvre? D'après la relation du duc d'Anjou, au moment où le jour commençait à poindre, le roi, la reine mère et lui s'étaient rendus au portail du Louvre, dans un appartement qui donnait sur la place de la Basse-Cour. Ils attendaient là les événements, lorsque la détonation d'une arme à feu se fit entendre et les épouvanta. Le roi, la reine mère et le duc d'Anjou, saisis d'effroi, envoyèrent en toute diligence un gentilhomme vers le duc de Guise pour lui commander de se retirer dans son hôtel, et de se bien garder de rien entreprendre sur l'amiral. Ce seul commandement, s'il eût été exécuté, aurait tout fait cesser, parce qu'il avait été convenu qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendrait rien qu'au préalable l'amiral n'eût été tué. Mais le gentilhomme envoyé auprès du duc revint en disant que le commandement était venu trop tard et qu'on commençait à massacrer les huguenots dans toute la ville. « C'est alors, rapporte le duc d'Anjou, que nous laissâmes suivre le fil et le cours de l'exécution[2]. »

1. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 207-209. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LII. — *Vie de Gaspard de Coligny*, par Jean de Serres. — Ranke, *Histoire deFrance*, t. I, liv. IV, chap. III. Trad. Porchat.

2. Discours du roi Henri III. *Mémoires d'Estat de Villeroy*. — Le maréchal de Tavannes prétend qu'au moment de l'exécution, la reine mère se serait désistée de sa résolution « sans le courage qui

Il y eut dans Paris d'épouvantables scènes de tuerie et de vengeance qui se répétèrent à Meaux, à Orléans, à Bourges, à Angers, à Lyon, à Toulouse, et dans beaucoup d'autres villes de moindre importance. On peut lire partout les crimes de la Saint-Barthélemy. A peine ajouterons-nous à l'horreur de cette journée en disant que la tête de l'amiral, tranchée par l'un de ses assassins, Pétrucci, fut portée au Louvre pour être montrée au roi et à la reine mère. Le corps de Coligny, ainsi mutilé, fut promené sur une claie dans les rues de Paris et attaché au pilier patibulaire de Montfaucon. Le roi alla lui-même à Montfaucon avec toute sa cour pour voir les restes méconnaissables et souillés de boue de l'amiral.

Que de nobles et illustres capitaines avaient déjà succombé dans cette arène sanglante de nos discordes religieuses ! Les uns assassinés par la main d'obscurs meurtriers, comme le maréchal de Saint-André, le duc François de Guise, le prince de Condé, l'amiral de Coligny; les autres, frappés sur le champ de bataille de la guerre civile, comme Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le connétable Anne de Montmorency.

Quels furent les effets de la Saint-Barthélemy en France et à l'étranger?

En France, les catholiques ardents rendirent grâces

lui fut redonné des capitaines lui présentant le péril où elle et ses enfants estoient. » *Mémoires de Tavannes*, règne de Charles IX, 1572, p. 435. Éd. Buchon. Aussitôt l'assassinat de Coligny conn au Louvre, on fit sonner la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois, à laquelle répondit, mais longtemps après, la cloche du Palais de Justice (il était déjà grand jour).

à Dieu de la Saint-Barthélemy qui avait sauvé le roi et l'État. Quelques-uns d'entre eux se firent même les complices de la royauté dans les massacres de Paris et des provinces. Les catholiques modérés, ceux-là qui devaient s'unir plus tard aux protestants pour combattre dans leurs rangs au nom de la justice et de l'humanité, se soulevèrent, indignés contre l'attentat de Charles IX. C'est ce parti qui reçut le nom de politique. Dépourvu de tout esprit de secte, modéré par les idées, courageux de caractère, d'une sage honnêteté, ce parti avait été celui de Michel l'Hôpital; il fut celui des Montmorency, d'une portion de la noblesse catholique, de l'élite de la magistrature et de la bourgeoisie; il devint le parti national qui se rangea sous le drapeau de Henri IV pour protéger contre l'Espagne l'indépendance de la France, et défendre contre les excès de la démagogie ligueuse les libertés de notre patrie. Quant aux calvinistes, les plus ardents protestèrent contre le crime de la Saint-Barthélemy, soit en reprenant les armes, soit par des pamphlets et des livres où les doctrines républicaines, empruntées à l'étude de l'antiquité et à l'esprit de libre examen, se mêlaient à des cris de haine et de colère.

Au dehors, en Allemagne, parmi les princes protestants, l'impression de la Saint-Barthélemy se manifesta par de nombreuses sympathies pour les victimes et une vive indignation contre les auteurs de cette odieuse entreprise. En Angleterre, un cri d'épouvante et de colère accueillit la terrible nouvelle du massacre de Paris. La reine Élisabeth se crut trahie par la cour de

France. Elle ne dissimula pas à l'ambassadeur français ses défiances et ses craintes. Croyant le protestantisme menacé par une vaste conspiration dont la Saint-Barthélemy était le signal, elle resserra ses alliances en Allemagne, fortifia et fit garder les côtes d'Angleterre et favorisa en France la résistance des calvinistes[1]. En Espagne, Philippe II, menacé de l'envahissement de ses provinces des Pays-Bas, déconcerté dans ses desseins sur l'Angleterre par l'alliance de Charles IX avec le parti calviniste, était le plus intéressé de tous dans cette conspiration d'un roi de France contre ses sujets. Aussi, à la première nouvelle de la Saint-Barthélemy, Philippe II s'empressa d'adresser des félicitations à Charles IX, à la reine sa mère, au duc d'Anjou son frère, aux ducs de Guise, d'Aumale, et au bâtard d'Angoulême. Il dépêcha aussitôt en France un ambassadeur spécial, le marquis d'Ayamonte pour complimenter le roi et se réjouir avec lui de la résolution qu'il avait prise et du service qu'il avait rendu à la cause catholique. Il lui offrait son assistance armée et ses secours pour achever entièrement son œuvre[2]. A Rome, il y eut à l'occasion de la Saint-Barthélemy un consistoire, des messes d'actions de grâces aux églises de Saint-Marc, de la Minerve et à l'église française de Saint-Louis, aux-

1. *Correspondance diplomatique* de la Mothe-Fénelon, t. V, p. 122, 126, 192, 207-210. — Mignet, *Marie Stuart*, t. II. chap. IX.

2. Archives de l'empire, fonds espagnol, B. 33, n° 80. *Capefigue*, t. III, chap. XLV. Histoire de la Ligue. — *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé, t. II, chap. IV.

quelles assistèrent Grégoire XIII, le sacré collége et le cardinal de Lorraine[1]. Les ducs de Guise et d'Aumale lui avaient expédié un courrier pour lui faire connaître le meurtre de l'amiral et les exécutions de Paris. Dans sa joie, le cardinal avait compté mille écus d'or au courrier[2] et écrit au roi : « Sire, c'est tout le mieux que j'eusse osé désirer ni espérer[3]. » Le pape et le cardinal de Lorraine croyaient tous les deux que par ce massacre la France et le roi seraient désormais en repos, et l'unité du culte catholique à tout jamais assurée.

Est-il vrai que la tête de Coligny, foulée aux pieds du duc de Guise et contemplée au Louvre par le roi et sa mère, ait été portée à Rome par un écuyer du duc et remise au cardinal de Lorraine, qui, n'ayant pas osé l'offrir en spectacle au sacré collége, se serait empressé de la faire ensevelir[4]? Les correspondances inédites des princes de la maison de Lorraine ne donnent aucun éclaircissement à ce sujet.

Charles IX et sa mère s'appliquaient à se justifier auprès des puissances protestantes en insistant sur la nécessité où le roi s'était trouvé de défendre son trône et sa personne contre l'amiral de Coligny[5] et contre les projets de conspiration des hugue-

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LIII. — 2. *Ibid.*

3. Mss. Dupuy, Bibl. imp. — Cette dépêche du cardinal de Lorraine au roi a été reproduite par MM. Champollion dans les notes de leur édition des *Mémoires de l'Estoile*, p. 25.

4. Paulin Paris, *Correspondance* du roi Charles IX et du sieur de Mandelot pendant l'année 1572, p. 56, 57, 58.

5. *Correspondance diplomatique* de la Mothe-Fénelon, t. VII. — Let-

nots[1]. Ce n'était pas seulement au dehors que le roi et sa mère cherchaient à donner à la Saint-Barthélemy une couleur plus politique que religieuse. Au dedans, on avait laissé croire d'abord que les exécutions de Paris avaient été provoquées par la haine de la maison de Guise contre l'amiral[2]. Puis ensuite on affirma qu'il y avait eu une conspiration de calvinistes, et on raconta à ce sujet ce qu'on avait déjà dit aux puissances étrangères pour justifier la Saint-Barthélemy. On consacra cette calomnie en célébrant dans Paris un jubilé extraordinaire et en publiant une déclaration du roi sur la cause de la mort de l'amiral et de ses complices. Le parlement sanctionna cette déclaration en condamnant Coligny comme criminel de lèse-majesté et en faisant pendre sur la place de Grève deux principaux membres du parti protestant, échappés au massacre du 24 août, le capitaine Briquemaut et le maître des requêtes Arnaud de Cavaignes[3].

Mais personne ne fut trompé en Europe ni en

tre de Charles IX à la reine d'Angleterre du 21 septembre 1572. — Mémoire envoyé par le roi au sieur de Schomberg, Bibl. imp. Mss. Béthune, vol. 8684, fol. 92. — Capefigue, *Histoire de la Ligue*, t. III, chap. XLII. — Lettre de Charles IX à M. de Lafontaine, son ambassadeur auprès des ligues suisses. Portefeuille Fontanieu, 1572. — Capefigue, t. III, chap. XLII.

1. Lettres de la reine mère et du roi à Philippe II, en date du 29 août 1572. Archives de l'empire; fonds espagnol. B. 34, nº 148. — Capefigue, *Histoire de la Ligue*, t. III, chap. XLII.

2. Paulin Paris, *Correspondance* du roi Charles IX et du sieur de Mandelot pendant l'année 1572, p. 31.

3. *Mémoires de l'Estat de France*, t. I, fol. 565.

France. Aussi le roi rencontra-t-il sur sa route les mêmes embarras et les mêmes périls qu'il avait espéré noyer dans le sang des principaux chefs du calvinisme. Les protestants, demeurés dans le royaume, avaient su se réunir, s'armer, se fortifier à Sancerre, à Montauban, à Nîmes, se concentrer et se maintenir à la Rochelle, leur principale place d'armes, où ils furent assistés par la reine d'Angleterre. La cour, inquiète de ces préparatifs, avait mis en campagne quatre armées pour contraindre les villes à se soumettre, et elle attaqua la forte place de la Rochelle où se trouvaient de nouveau les chefs du calvinisme. Les ducs d'Alençon, de Montpensier, de Guise, d'Aumale, le marquis de Mayenne, nouvellement revenu de sa campagne contre les Turcs, marchèrent, sous le commandement du duc d'Anjou, contre ce dernier boulevard du protestantisme en France. Le duc d'Aumale y fut tué d'un coup de fauconneau (3 mars 1573), et le duc d'Anjou blessé légèrement (13 juin). Ce prince venait d'être élu roi de Pologne[1]. Charles IX, jaloux de la gloire que son frère pouvait acquérir au siége de la Rochelle, et impatient de lui voir quitter la France, voulait alors finir le plus tôt possible cette guerre. D'ailleurs, le courage des assiégés, leur ardeur entreprenante, la crainte qu'ils ne fussent secourus par la reine Élisabeth avaient profondément découragé les assiégeants. Ceux-ci étaient disposés à

1. Le roi de Pologne Sigismond-Auguste était mort le 7 juillet 1572. C'était le dernier roi de la dynastie lithuanienne des Jagellons.

la paix. Mais on ne pouvait l'obtenir qu'en s'accordant avec les huguenots. Déjà des pourparlers s'étaient engagés à ce sujet entre les assiégeants et les assiégés. Les nouvelles de Pologne[1] précipitèrent les négociations qui aboutirent à un édit de pacification (juillet 1573). Cet édit, rendu au château de Boulogne, terminait cette quatrième guerre civile avec peu de profit pour le parti catholique et de nouvelles garanties pour le parti protestant. Dans ce moment, le chancelier l'Hôpital expirait, à l'âge de soixante-huit ans, dans sa terre de Vignay (13 mars 1573), où il avait constamment vécu dans la retraite depuis qu'il avait quitté la première dignité de l'État.

Le héros de Jarnac et de Moncontour, devenu roi de Pologne, avait quitté Paris pour se rendre dans sa patrie adoptive. A cette époque, le duc d'Alençon vivait à la cour en mauvaise intelligence avec ses frères, surtout avec Charles IX. Catherine de Médicis n'avait pas pour lui le même degré d'affection que pour ses autres enfants. D'une humeur inquiète, avec un esprit étroit et léger, ce prince, maltraité par sa mère et mécontent de sa situation, n'avait pas de pouvoir, et il en voulait[2]. Pour en acquérir, il ne pouvait compter ni sur son frère ni sur sa mère qui le tenaient à l'écart. Il ne pouvait pas non plus s'aider de la bourgeoisie catholique ni du peuple qui

1. On avait appris à Paris l'arrivée d'une grande ambassade polonaise et on voulait terminer la guerre avant son entrée en France.

2. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, Jean Michel et Jérôme Lippomano, publiées par M. Tommaseo.

étaient entièrement dévoués à la maison de Guise. Il y avait aussi dans ce temps à la cour un autre prince non moins mécontent de sa situation que le duc d'Alençon. C'était le roi de Navarre qui avait vu massacrer, dans la nuit de la Saint-Barthélemy, ses amis, ses gardes et ses domestiques. Contraint dans cette circonstance de choisir la messe ou la mort, et de combattre, dans les rangs catholiques, ses coreligionnaires de la Rochelle, ce prince avait vu son existence plusieurs fois menacée par sa belle-mère et les Guises. Les politiques, qui avaient à leur tête les Montmorency et le maréchal de Cossé, étaient alors disposés à s'unir avec les protestants qui, à la suite d'une conférence à Milhaud, avaient de nouveau réclamé la pleine liberté de leur culte. Les uns et les autres auraient voulu enlever le pouvoir à Catherine de Médicis et se servir de l'ambition d'un prince du sang pour s'emparer du gouvernement. Depuis le départ du duc d'Anjou pour la Pologne, le duc d'Alençon aspirait à la lieutenance générale du royaume que son frère avait possédée. Les politiques et les protestants partageaient et soutenaient les prétentions du duc d'Alençon [1]. Mais Charles IX refusa la lieutenance générale à son frère.

Repoussé dans son ambition et excité dans son mécontentement par les politiques et les protestants, le duc d'Alençon n'hésita plus à se concerter

1. Relation de Jérôme Lippomano, publiée par M. Tommaseo.— Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. IV. Trad. Porchat.

avec eux pour lever le drapeau de la rébellion et de la guerre civile. Il rencontra à la cour, qui était à Saint-Germain, un complice de ses projets; c'était le roi de Navarre. Tous les deux devaient s'échapper de Saint-Germain pour rallier dans les provinces leurs partisans qui s'armaient partout. Mais ils ne devaient exécuter leur fuite qu'au moment où la Noue, élu général des provinces poitevines, « en attendant qu'un plus grand se déclarât, » aurait pris les armes dans le Poitou, et lorsque Montgomery aurait passé de Jersey dans la Normandie. Le capitaine huguenot Guitry, avait été chargé de se rendre avec un détachement à Saint-Germain, pour prendre ces deux princes et les conduire près de Reims, où le duc de Bouillon–Lamarck devait les attendre et les mener à Sedan, rendez-vous des forces promises par l'Allemagne protestante. Louis de Nassau était entré dans cette conspiration. Il attendait le duc d'Alençon et le roi de Navarre pour les joindre avec une armée de dix à douze mille soldats. Mais le capitaine Guitry arriva à Saint-Germain avant le jour convenu et avec un très-faible détachement. Ensuite, la Mole, l'un des gentilshommes du duc d'Alençon, s'apercevant des irrésolutions de ce prince, avait dénoncé à la reine mère son prochain départ. Ainsi pris, le duc d'Alençon recula, avoua le complot à sa mère et sacrifia ses amis et ses complices. Les uns furent condamnés à mort et exécutés, comme la Mole, qui, après avoir averti la reine mère du départ de son maître, l'avait engagée à conspirer contre son frère, et le comte de

Coconas, l'un des massacreurs de la Saint-Barthélemy, devenu un favori du duc d'Alençon[1]. Les maréchaux de Cossé et de Montmorency, principaux confidents du duc d'Alençon et du roi de Navarre, furent enfermés à la Bastille. Quant à ces deux princes, ils furent gardés à vue à la cour, qu'ils accompagnèrent à Vincennes, où la reine mère emmena le roi après la découverte de la conspiration (1574)[2].

Au moment où, dans sa propre famille, on conspirait contre son pouvoir, et pendant que les politiques et les protestants, malgré l'arrestation de leurs chefs, se soulevaient dans le Poitou, dans le Dauphiné, dans le Languedoc et dans la Normandie, le jeune Charles IX s'approchait de la tombe. Depuis la Saint-Barthélemy, ce prince était devenu profondément triste et sombre; il recherchait plus que jamais la fatigue, jusqu'au point de demeurer à cheval douze et quatorze heures consécutives. Il chassait à travers le bois la même bête pendant deux et trois jours. Il ne s'arrêtait que pour manger et ne se reposait qu'un instant dans la nuit. Au milieu de ces fatigues inouïes, l'esprit de vengeance s'était emparé de lui. Il avait conçu l'idée fixe d'entreprendre la guerre, soit pour faire restituer la Navarre à son beau-frère, soit pour faire prévaloir dans les Flandres et en Italie, les vieilles prétentions de souveraineté de la France dans ces divers pays[3].

1. La Mole était l'un des amants de Marguerite de Valois, reine de Navarre, et le comte de Coconas l'amant de la duchesse de Nevers.

2. *Mémoires de Marguerite de Valois*, liv. I, 1574.

3. *Relations des ambassadeurs vénitiens au Sénat*, recueillies par

Ainsi épuisé par les violences de sa nature, les excès de ses chasses et les tristesses de son règne, ce prince si malheureux et si coupable, s'éteignait à peine âgé de vingt-quatre ans, le 30 mai 1574.

A la mort de son frère, dont il fut aussitôt informé par des courriers expédiés à Cracovie par sa mère, Henri III s'échappait de son royaume de Pologne. Il arrivait en France après avoir séjourné à Venise, à Ferrare, à Mantoue, à Turin, dissipant son temps en fêtes, en spectacles et en voluptés. Il commençait l'exercice de sa nouvelle royauté en donnant au duc de Savoie, créature de l'Espagne, Pignerol, avant-poste de la France du côté de l'Italie. Il allait ensuite se faire recevoir à Avignon dans la confrérie des pénitents blancs, dits battus. Le cardinal de Lorraine avait accompagné le roi dans ce voyage. Il s'était fait inscrire parmi les pénitents noirs. C'etaient ceux de la reine mère. En portant la croix de ces pénitents, les pieds à moitié nus, la tête à peine couverte (le 8 décembre 1574), à la procession solennelle de la Conception de la Sainte Vierge, le cardinal fut saisi d'une fièvre ardente qui l'emporta le 26 décembre 1574, à l'âge de cinquante ans[1]. Son corps, transporté à Reims, fut enseveli dans un tombeau de marbre noir, derrière le maître-autel de la cathédrale. Son cœur fut déposé

M. Eugène Alberi. Relation de Giovanni Michieli. — *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. x. — Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. iv.

1. *Mémoires et Journal de Pierre l'Estoile*. Éd. Champollion, Ire partie du t. I, p. 47, 48. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. II, chap. v.

dans l'église du couvent de Saint-Pierre, à côté de celui de son frère le duc François de Guise, près de la sépulture de la reine d'Écosse, Marie de Lorraine, leur sœur.

Mêlé pendant plus de trente ans aux événements religieux et politiques de la France, maître du pouvoir sous des rois enfants et sous le gouvernement d'une femme étrangère, le cardinal de Lorraine n'avait eu qu'une ambition en servant le pouvoir, la grandeur de sa famille. Sous Henri II, il avait poussé à la guerre contre l'Espagne, dont lui et les siens allaient devenir les serviteurs les plus dévoués; sous François II, son docile neveu, il avait persécuté et frappé pour les anéantir, les partisans du culte nouveau, et poursuivi, pour les abattre de ses haines et de ses violences, les princes de la maison de Bourbon. Sous Charles IX, alors que la régente Catherine de Médicis cédant à la nécessité, avait admis l'existence légale du protestantisme, il avait aidé son frère, le duc François, dans sa lutte à main armée contre la royauté. A la mort de son frère, il avait appuyé, d'accord avec l'Espagne, la résistance des catholiques à l'envahissement du protestantisme et applaudi à la Saint-Barthélemy, qui avait été la protestation du parti catholique au traité de pacification de 1570. On l'avait vu cependant défendre, au concile de Trente, les idées les plus réformatrices, à Saverne, manifester au duc de Wurtemberg, l'intention d'appuyer l'introduction du luthéranisme en France, venir au secours de l'État dans les guerres civiles, en consentant à l'aliénation

des biens de l'Église et donner à la noblesse des pensions sur les abbayes. Ces concessions étaient-elles sérieuses? Ses contemporains ne l'ont pas pensé. En mourant, le cardinal de Lorraine laissait son œuvre inachevée. Il en légua la poursuite à son neveu, Henri de Guise, qui, en héritant de ses biens, allait aussi accepter la succession de ses ambitieux desseins.

L'avénement de Henri III au trône avait ranimé les espérances du parti catholique, dont ce prince avait été, comme duc d'Anjou, le chef en France. Henri III avait alors vingt-trois ans. Il arrivait au pouvoir suprême avec une réputation de vaillance militaire et d'habileté politique qu'il ne conserva pas longtemps. Capable de s'élever à la hauteur de sa nouvelle position, d'une intelligence pénétrante et vive, d'un esprit fin avec des connaissances variées, mais faible de caractère, dissolu de mœurs, frivole, léger, dissimulé, méditant le prince de Machiavel comme la meilleure leçon de l'homme d'État, Henri III avait toutes les corruptions du cœur unies aux ardeurs déréglées de l'imagination. Capricieux et fantasque, il se livrait au plaisir avec le plus violent emportement, puis tout à coup, quittant les festins et les bals, il s'occupait avec une égale ardeur des affaires d'État. Alors il dormait peu, se levait de grand matin, travaillait fort avant dans la nuit. Mais cette application ne durait pas. Retombant bientôt dans son indolence naturelle et dans ses goûts dépravés, ce prince s'amusait à des parures ridicules et à des simagrées indignes d'un roi. Mêlant la dévotion ascétique aux dissipations de

la vie, il faisait avec ses mignons des processions de pénitents blancs, courait les églises vêtu d'un habit de pèlerin, se dérobait à sa cour pour faire des retraites et prêcher les moines d'un couvent à l'autre. Reparaissant ensuite avec sa barbe peinte et parfumée, les oreilles emperlées, les cheveux coiffés d'un bonnet à l'italienne, il s'en allait dans la compagnie frivole et libertine des jeunes seigneurs, ses mignons, courir les aventures de femme[1]. Tels étaient le caractère et l'esprit du prince qui continua, sous la direction de sa mère, cette politique dont les ménagements envers les partis, la duplicité envers les hommes, avaient divisé, troublé et ensanglanté les deux règnes précédents.

Henri de Guise, qui fut le troisième duc de sa race et dont la destinée devait être si activement mêlée à celle de Henri III, était du même âge que le roi, mais d'une plus haute taille et mieux fait. Il avait une figure majestueuse et régulière, des yeux vifs et perçants, des cheveux blonds et bouclés, avec beaucoup de noblesse et de dignité dans sa personne. Moins homme de guerre que son père, quoique aussi vaillant sur les champs de bataille ; moins homme

1. Arch. de l'Emp. Extrait des archives du Vatican, carton 11388. — *Relations des ambassadeurs vénitiens* Jean-Michel et Jérôme Lippomano, publiées par M. Tommaseo. — Relation de l'ambassadeur vénitien Jean-François Morosini. *La diplomatie vénitienne*, par Armand Baschet, chap. XI. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XLVI. — *Mémoires de l'Estoile*, *Journal de Henri III*, éd. Champollion. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, règne de Henri III, liv. VIII.

d'État que son oncle le cardinal de Lorraine, quoique plus habile à manier l'intrigue, Henri de Guise exerça sur ses contemporains une influence et un ascendant prestigieux. D'un caractère dissimulé, peu sûr dans ses amitiés, aimant les femmes pour les faire servir à son ambition, calculant toutes ses actions dans l'ombre, avide de gloire et d'autorité, mais plus remuant que ferme, moins habile qu'audacieux, Henri de Guise voulut devenir maître en France, en se plaçant au dehors dans la dépendance du roi d'Espagne, et en s'appuyant au dedans sur les masses populaires dont il ne tarda pas à devenir le héros [1]. Avec ce double appui, à l'étranger et en France, ce prince fit servir à concevoir des projets et à troubler de fond en comble le royaume, une activité et une audace qui lui manqueraient au moment d'agir. C'est ainsi qu'il s'engagea à la suite d'un potentat étranger et de conspirateurs dont la plupart furent de bas étage, dans des tentatives d'usurpation qui devaient le perdre.

Les ambitieuses prétentions du jeune duc de Guise, comme les faiblesses de caractère de Henri III, éclatèrent dès le début du règne de ce prince. Au mois de février de 1575, au sacre du roi à Reims, le duc de Montpensier réclama de nouveau la préséance comme

1. *Relation de l'ambassadeur vénitien* Jérôme Lippomano, publiée par M. Tommaseo. — *Mémoires de Marguerite de Valois*, liv. I. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. XLIII. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, règne de Henri III, liv. VIII. — Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. V.

prince du sang. Il s'était laissé précéder, comme plus ancien pair, par Claude de Lorraine au sacre de Henri II, et par le duc François de Guise au sacre de François II et de Charles IX. Le duc de Guise maintint avec une hauteur insultante le même honneur que son grand-père et son père avaient eu. Le roi céda aux emportements du jeune prince. Il ordonna au duc de Montpensier de ne point assister au sacre[1]. Le duc obéit. Par cette victoire d'influence sur les marches de l'autel de Reims, le duc de Guise consacra une fois de plus l'orgueil de sa race en même temps que le roi commençait à s'abaisser devant son futur rival.

Vaincu sur une question d'étiquette par l'audace d'un sujet, Henri III devait bientôt céder devant les protestants unis aux politiques. Ce prince aurait pu tout pacifier dès son avénement, mais mal conseillé par sa mère et ses ministres, il n'osa pas convoquer les états généraux et consolider, d'accord avec eux, les affaires religieuses, financières et extérieures du pays. N'ayant pas su se séparer à temps de la politique de résistance de son frère, il souleva contre lui les hostilités des politiques et des protestants. Les protestants qui n'avaient pas réussi dans leur dernière tentative sous Charles IX, sollicitaient de nouveau l'exercice libre de leur culte, et, d'accord avec les politiques, insistaient sur l'abolition de la vénalité des charges, la

1. *Vie du duc Henri de Guise*, par l'abbé Pérau. — *Histoire Mss. de la maison de Guise*, par Fornier, part III, liv. II. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, chap. I.

convocation des états généraux, la réduction des impôts à la quotité du règne de François Ier [1]. Ces demandes étaient appuyées par les états provinciaux du Dauphiné, de Provence et de Bourgogne. A cette époque, le maréchal de Damville, qui avait reçu du roi, en Piémont, l'assurance de l'établissement de la paix religieuse en France, était mécontent d'avoir été trompé par ce prince. Il ne dissimulait pas son mécontentement. Attaqué par le roi dans le haut et bas Languedoc et du côté de la Provence, Damville s'allia avec les protestants du sud et de l'ouest, qui le nommèrent leur général [2]. Dans ce moment, le duc d'Alençon s'enfuyait de la cour pour s'associer les armes à la main aux griefs des politiques et aux réclamations religieuses des protestants. Le roi de Navarre s'était aussi échappé des mains du roi. A peine en liberté, il avait renoncé à la religion catholique pour reprendre la foi qu'on l'avait contraint de quitter à la Saint-Barthélemy. Réuni à ses partisans, il attendait au milieu d'eux l'occasion d'entrer en campagne.

A l'extérieur, les protestants, d'accord avec leurs coreligionnaires de France, envoyaient à ceux-ci des secours en argent et en soldats. Le comte palatin, Jean Casimir, avait traité avec le jeune prince de Condé. Il se préparait à marcher sur la fron-

1. *Relation de l'ambassadeur vénitien*, Jean Michel publiée par M. Tommaseo. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II. — Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. IV.

2. Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. IV.

tière française avec les troupes allemandes qu'il avait rassemblées. On lui avait promis, comme prix de son concours armé, de le nommer administrateur des évêchés de Metz, Toul et Verdun. On reliait ainsi de nouveau ces villes avec l'Allemagne[1]. Ces forces allemandes, réunies aux troupes françaises, composaient un effectif de trente mille hommes, que le duc d'Alençon passa en revue, et avec lesquels il était résolu de marcher contre son frère. Déjà deux mille cinq cents cavaliers allemands, sous le commandement de Clairvan, et cinq cents Français commandés par Montmorency de Thoré avaient pénétré en France. Ils avaient cherché à se rapprocher par la Champagne du duc d'Alençon, alors établi en Poitou. Cette avant-garde de l'invasion allemande, rencontra à Port-à-Binson, sur la Marne, le duc de Guise à la tête de nombreuses troupes. La plupart des reîtres furent taillés en pièces ou faits prisonniers par ce prince[2]. C'est dans cette rencontre, qu'un coup d'arquebuse emporta au duc de Guise une partie de la joue et de l'oreille gauche[3]. La cicatrice de cette blessure lui valut le surnom de Balafré consacré par l'histoire. Henri III aurait pu se défendre. Il avait autour de lui des forces considérables, composées de Français, de reîtres allemands et de Suisses. Mais ce prince se sentant le plus faible,

1. Hubert Languet, *Epistolæ Arcanæ*, liv. I, p. 186. — Ranke, *Histoire de France*, t. I, liv. IV, chap. IV.

2. Mss. Gaignières, vol. 354, fol. 185. Lettre du duc de Guise à la duchesse de Guise sa femme. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, chap. I.

3. *Histoire mss. de la maison de Guise*, par Oudin, liv. III, ch. XIX.

n'osa pas affronter cette coalition dont un membre de sa famille était le chef. Il aima mieux négocier que de s'engager dans une lutte contre le duc d'Alençon. Cette négociation aboutit à de nouvelles concessions en faveur des calvinistes, et plus tard à une nouvelle prise d'armes[1].

Ainsi, moins de quatre ans après la Saint-Barthélemy, Henri III, l'un des principaux instigateurs de cette journée, subissait les conditions de paix des calvinistes. Il leur accordait l'exercice libre et public de leur culte dans tout le royaume, sauf Paris et la cour; il légitimait les mariages contractés précédemment par des prêtres ou des personnes religieuses; il instituait des tribunaux mi-partis de protestants et de catholiques, pour le jugement des causes des calvinistes et des catholiques unis; il annulait toutes les sentences portées depuis le règne de Henri II pour cause de religion, et nominativement contre Coligny, Montgomery, Montbrun, Briquemaut et Cavaignes, ainsi que contre les catholiques unis, la Mole, Coconas et autres; il amnistiait les condamnés et les proscrits; il indemnisait, par une exemption d'impôts, la veuve et les enfants des victimes de la Saint-Barthélemy; il rétablissait le roi de Navarre, le prince de Condé, le maréchal de Damville et tous leurs partisans dans leurs charges, offices et possessions; il déclarait que

1. Voir sur les intrigues de la cour de France à cette époque les diverses correspondances de Charles IX, de Henri III, de Catherine de Médicis et du duc d'Alençon, renfermées dans les mss. de Béthune nos 8895, 8832, 8687, 8820, 8886, 8823, 8887, 8815, 8703.

son frère d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé, le comte palatin Jean Casimir avaient agi dans les derniers événements pour son service. En même temps, le roi accordait par lettres patentes au duc d'Alençon, en accroissement d'apanage, pour lui et ses hoirs mâles, les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry avec tous les droits qui en dépendaient. Depuis cette concession, le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou. Il y eut en outre des articles secrets, promettant des pensions et des faveurs aux chefs du parti réformé, et une bonne somme d'argent à Jean Casimir, pour payer ses troupes et acquitter la solde et l'arriéré des auxiliaires allemands [1].

Ce cinquième édit de pacification qui dépassait tous les autres, par l'étendue des concessions en faveur des réformés, fut promulgué le 15 mai 1576 [2]. Dès que les catholiques ardents dans leur foi et dévoués à la restauration de l'unité catholique, apprirent les conditions de ce traité de paix, ils en furent indignés. Cette indignation s'exprima à Paris par le refus du clergé de Notre-Dame de chanter le *Te Deum* pour la paix, et par l'opposition du peuple à laisser allumer le feu de joie accoutumé dans ces circonstances, devant l'hôtel de ville. De ce mécontentement

1. Recueil des anciennes lois françaises, t. XIV, p. 280 et suiv. La Popelinière, *Histoire de France*, in-fol., t. II, fol. 209-305. — *Mémoires et Journal de Pierre l'Estoile*, p. 70, éd. Champollion. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXII.

2. Le premier édit de pacification fut rendu le 19 mars 1562; le second, le 23 mars 1568; le troisième, au mois d'août 1570, et le quatrième, au mois de juillet 1573.

sortit un plan d'association qui fut plus tard la Ligue.

Un riche et puissant seigneur de Picardie, M. de Humières, gouverneur de Péronne, de Roie et Montdidier, alors en procès avec les Montmorency, était dépossédé par un article de l'édit de paix de la ville de Péronne, la plus importante de ses places. Le roi l'avait réservée dans son édit comme place de sûreté au prince de Condé. M. de Humières, provoqué par son intérêt beaucoup plus que par sa croyance, et résolu à éloigner les Montmorency de la Picardie et à affranchir Péronne des calvinistes, réunit dans des conférences secrètes les principaux gentilshommes, les ecclésiastiques et les bourgeois les plus dévoués de Péronne et des autres villes picardes. Deux actes importants sortirent de ces conférences. Le premier, « rédigé au nom des prélats, seigneurs, gentilshommes, capitaines, soldats, habitants des villes de Picardie, » protestait contre la résolution du roi de faire de la ville de Péronne une place d'armes des huguenots. La Picardie était une province toute catholique. Aussi, ils s'engagèrent tous à employer leurs vies jusqu'à la dernière goutte de leur sang, non-seulement pour la conservation de Péronne, mais pour maintenir toute la Picardie dans la soumission à l'Église catholique. Ils s'organisèrent ensuite en confédération avec un chef principal qui serait suivi et servi partout et contre tous. Ils se proposèrent pour but de protéger les ecclésiastiques et le peuple, de défendre les villes associées avec eux, les places et châteaux qui avaient

reconnu l'autorité de leur chef. L'action de cette association appartenait à un conseil élu par les associés, et à chacun des six ou douze cantons de la province qui devait avoir son chef particulier sous le chef de l'union. Les résolutions du conseil devaient être tenues secrètes. Les ligués promettaient par serment de dénoncer tout ce qu'ils apprendraient de préjudiciable à l'union. Ils juraient de se garder fidélité les uns aux autres et de s'entre-secourir au péril de leurs vies. Le conseil de l'union se réservait le jugement de leurs débats et de leurs querelles. Les associés s'unissaient en même temps avec les confédérés des nations voisines qui étaient comme eux en péril de leur foi catholique. Ils devaient se jurer par des serments réciproques assistance et fidélité. Ce premier acte devait être communiqué au roi. Le second, qui était le plus important, s'adressait à toute la noblesse catholique de France. Il constituait une ligue générale dans le royaume avec les mêmes conditions d'association que dans la Picardie, avec le serment d'assistance mutuelle et de dévouement jusqu'à la mort, avec l'obéissance absolue à un chef suprême qu'on devait élire, avec un régime de terreur qui devait briser toute opposition, et retenir dans la confédération les plus timides comme les plus dévoués. Cette élection d'un chef suprême de l'union pour toute la France, était une menace pour le roi. Cet acte était destiné à demeurer secret[1]. Ce n'était pas d'ailleurs la pre-

1. La Popelinière, *Histoire de France*, t. II, fol. 330, nº 321. — De Thou, *Histoire universelle*, éd. latine, t. VII, liv. LXIII. — Palma

mière fois qu'on se servait d'une ligue pour résister au pouvoir royal, lorsqu'il paraissait pencher vers le parti huguenot. Ainsi en 1563 et en 1568, il y avait eu des actes d'association dressés dans le Languedoc et dans la Champagne pour assurer et défendre la conservation de la religion catholique et apostolique.

Quelque temps auparavant, au mois de novembre 1575, un avocat gascon, Jean David, homme turbulent et mal famé, dévoué aux Guises, avait porté à Rome de leur part, pour être remis au cardinal de Pellevé leur ami, un mémoire qui avait été distribué dans toute la France. Dans ce mémoire on déclarait que la situation de la France était déplorable; que la race des Capétiens était réprouvée; que les prédicateurs devaient prêcher la guerre contre les huguenots; que le duc de Guise devait être mis à la tête de cette grande entreprise; que tous les hommes en état de porter les armes, devaient être inscrits par les curés sur les registres de leurs paroisses, et tous placés sous les ordres d'officiers choisis par le duc. Ce mémoire concluait par la convocation des états généraux et le procès des princes capétiens en commençant par le duc d'Anjou, frère du roi. A ce sujet, on citait la mort de don Carlos, fils du roi d'Espagne. A la suite et comme complément de toutes ces mesures, le duc de Guise, après avoir pris l'avis du pape, devait se mettre à la tête des troupes, renfermer le roi dans un monastère, et faire accepter par les états du royaume

Cayet, *Introduction* à la chronologie novennaire, p. 8 et 9, éd. Buchon.

l'obéissance au saint-siége sans restrictions ou modifications, en abolissant les priviléges et les libertés de l'Église gallicane[1]. Le roi avait eu connaissance de ce mémoire; il s'en était effrayé. Mais il s'était rassuré après avoir signé la ligue. D'ailleurs, quoi qu'il fît, le roi ne réussissait pas à ramener les catholiques ardents. Ceux-ci s'attachaient de plus en plus au duc de Guise en se groupant autour de sa personne, en associant leurs destinées aux siennes, en entreprenant avec lui de ruiner le protestantisme et de le faire monter « sur le trône de Charlemagne usurpé par les Capets[2]. »

Une fois constituée sur un point du royaume et déclarée par ses manifestes, la Ligue recruta de nombreux adhérents en Champagne, en Brie, dans la Bourgogne, dans le Lyonnais, dans le haut Poitou. Elle obtint un très-grand succès dans les rangs du clergé de Paris où beaucoup parmi le peuple et les bourgeois s'empressèrent de donner leurs noms et leur serment. C'était un soulèvement des catholiques zélés contre le nouvel édit de pacification. Cette union fit le premier essai de sa puissance dans les élections pour les états généraux convoqués à Blois au 15 novembre 1576. La plupart des députés nommés sous l'influence de ces ligues provinciales, arrivèrent aux états avec la ferme résolution de n'admettre « qu'une seule foy, qu'une religion unique

1. *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 1-7, Amsterdam, 1758. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXIII.

2. *Mémoires de la Ligue*, p. 1-7, Amsterdam, 1758.

en ce royaume[1]. » Les catholiques politiques avaient suggéré cette convocation des états généraux, avec l'espérance d'y trouver un appui à leurs projets de conciliation religieuse. Ces espérances furent renversées par la majorité de l'assemblée qui se composait de cent quatre députés du clergé, soixante-quinze de la noblesse et cent-cinquante du tiers état. Les deux premiers ordres votèrent sans discussion l'abrogation de l'édit de pacification du 14 mai, et la reprise de la guerre civile. Le troisième se divisa. Les uns et dans leurs rangs la députation de Paris, et l'avocat Versoris, pensionnaire du duc de Guise, voulaient qu'il n'y eût plus qu'une religion en France; les autres, représentés par Jean Bodin, chef de l'opposition bourgeoise et anti-ligueur, demandaient que la restauration de l'unité catholique eût lieu par les voies les plus douces. Ces nobles et courageux sentiments ne furent pas écoutés. L'assemblée vota contre l'exercice du culte réformé. Alors le petit nombre des calvinistes élus se retira en protestant contre les résolutions des états. Dans de telles conjonctures, la question de la tolérance rejetée, le roi avait demandé aux trois ordres les moyens d'exécuter, les armes à la main, l'interdiction de l'exercice du culte réformé. Après de longues discussions et une foule d'expédients proposés par les trois ordres, Jean Bodin provoqua par son énergie et son habileté un refus de tout subside. Ce

1. *Des états généraux et autres assemblées nationales*, t. XIII, p. 97 et suiv. — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, t. I, chap. v.

refus ne fit pas revenir les états sur leur vote d'interdiction, qu'ils maintinrent. Ce vote n'était plus qu'un simple vœu, faute d'argent pour la guerre offensive. Les états se retirèrent ensuite après avoir embarrassé la question religieuse et en avoir abandonné la solution aux événements et aux partis armés[1].

Les huguenots traitaient avec la reine Élisabeth, les princes protestants d'Allemagne et les ligues hérétiques (15 janvier 1577), pour obtenir un secours de douze mille Anglais, de quinze mille cinq cents reîtres, de dix mille Suisses, de deux mille Écossais. Ces forces étrangères devaient s'unir en France à quinze mille arquebusiers et quatre mille chevaux, recrutés dans les rangs du parti protestant. Déjà le Dauphiné, le Languedoc et la Provence avaient commencé la lutte. Dans cette circonstance le roi consulta son conseil privé sur la résolution à prendre et sur la politique qu'il convenait d'adopter. Les membres ecclésiastiques du conseil recommandèrent la guerre comme le moyen le plus sûr de rétablir l'unité religieuse. Les ducs de Nevers et de Mayenne[2] se rangèrent à cet avis. Quant au duc de Guise qui était arrivé à Blois avec une escorte de douze cents chevaux, il s'excusa de donner son opinion « parce qu'il « n'étoit qu'un jeune soldat sans expérience, plus

1. *Des états généraux et autres assemblées nationales*, t. XIII, p. 212 et suiv. Mémoire de Jean Bodin sur les états de 1576. — *Essai sur l'histoire du tiers état*, par Augustin Thierry, t. I, chap. v. — *Mémoires et Journal de Pierre l'Estoile*, 1577. Éd. Champollion.

2. Charles IX, en 1573, avait érigé le marquisat de Mayenne en duché-pairie.

« capable d'exécuter les commandements du roi qu'à « lui exprimer un avis[1]. » Il se contenta de recommander les huguenots qui demeureraient dans leurs maisons. Les maréchaux de Biron et de Cossé et le duc de Montpensier ne voulaient pas la guerre. Ils attendaient et ils espéraient des concessions du parti calviniste. C'est à cette dernière opinion que se rangea la reine mère qui était peu disposée à entrer dans une nouvelle guerre civile. Poursuivant sa politique de ménagements pour arriver à l'accord religieux par la conciliation des partis, elle dit au roi et à ses conseillers : « Quant à moi, je veux conserver ce « royaume, parce qu'en le perdant, la religion seroit « perdue, tandis qu'en le conservant, la religion le « sera aussi. Il y a peu de moyens de faire la guerre. « Il n'y en a presque pas de vivre. Je ne veux pas « ressembler, ajouta-t-elle, à ceux qui ne se soucient « pas de la perte de cet État, pourvu qu'ils puissent « dire : « J'ai bien maintenu la religion catholique. » « Je conseille au roi de conserver l'État et sa per- « sonne, et Dieu, j'espère, le favorisera en sorte « qu'il réunira un jour les deux religions en une[2]. »

Malgré sa mère et malgré l'avis d'une partie de son conseil et le refus des états de lui fournir les moyens d'entreprendre la guerre, le roi se mit en mesure d'ouvrir une campagne. Contrainte à une lutte qu'elle

1. Mss. Dupuy, vol. 24, fol. 19, et suiv. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, chap. I.

2. Extrait d'un journal fait par M. le duc de Nevers pendant les états tenus à Blois pendant les années 1576-1577.

voulait empêcher, Catherine fit donner le commandement des forces royales au duc d'Anjou. Elle espérait le compromettre auprès du parti huguenot. Elle réussit à enlever le maréchal Damville à ses vieux protestants du Languedoc. Les débuts de la guerre furent heureux pour le parti catholique. Le duc d'Anjou avait fait capituler la Charité-sur-Loire, et avait passé au fil de l'épée les protestants de la ville d'Issoires. Le duc de Mayenne, qui commandait l'armée de la Charente, s'était emparé de Tonnay-Charente, de Rochefort, de Marans et de la place importante de Brouage, fortement bâtie au bord de la mer et au milieu des marais salants.

C'est au milieu des succès de l'armée royale que la reine mère ramena les partis à une nouvelle trêve, par le traité de Bergerac et l'édit de Poitiers. Le traité de Bergerac, destiné à demeurer secret, fut signé le 17 septembre 1577 par le duc de Montpensier, de Biron, d'Escars, de Saint-Sulpice et de la Mothe-Fénelon pour Henri III, et au nom du roi de Navarre et du prince de Condé par François de la Noue, Louis du Faur de Grateins, Louis de Saint-Gelais, Chauvigny, Arnaud du Faur de Caseneuve. D'après ce traité, les places du Comtat-Venaissin du domaine du pape, qui avaient été occupées par les protestants, lui étaient rendues en même temps que la principauté d'Orange était conservée à la maison de Nassau. Les stipulations de Bergerac, sur lesquelles allaient reposer en France l'état des huguenots étaient celles-ci : on ne pouvait faire aucune recherche au

sujet des mariages des prêtres et des moines qui étaient déjà contractés; on imposait silence sur cet article à tous les procureurs du roi et autres; les enfants sortis de ces mariages étaient déclarés habiles à succéder à tous les biens meubles et acquêts faits devant et après, même aux immeubles acquis par le père ou la mère, sans que cependant les personnes religieuses professes, de l'un ou de l'autre sexe, puissent prétendre à aucune succession directe ou collatérale. De plus on ne pouvait rechercher les protestants au sujet des mariages contractés avant l'édit au troisième ou quatrième degré, en révoquer en doute la validité et ôter ou contester aux enfants nés ou à naître de ces sortes de mariages le droit de succéder : dans les contestations qui pouvaient naître au sujet de la validité des mariages des protestants, si le défendeur était de la religion prétendue réformée, l'instance devait être portée par-devant le juge royal, ou le juge ecclésiastique, s'il n'en était pas; à l'égard des mariages contractés par les protestants au second degré ou du deuxième au troisième, le roi pouvait interposer son autorité pour empêcher qu'ils ne fussent inquiétés à ce sujet[1]. Ce traité garantissait au roi de Navarre le droit de concourir aux choix des juges dans les chambres nouvelles et la solde de huit cents hommes pour la garde des places de sûreté; il garantissait aussi les priviléges de la Rochelle et accordait au prince de Condé la ville de Saint-

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 309. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXIV.

Jean-d'Angely pour six ans, en attendant d'être mis en possession du gouvernement de Picardie. L'édit de Poitiers, signé le 23 septembre 1577, et rendu public, complétait les concessions faites aux calvinistes par le traité de Bergerac. Cet édit accordait aux huguenots « l'exercice libre, public et général de leur religion par toutes les villes et lieux du royaume appartenant à ceux de la religion et autres lieux, pourvu que ce fût avec le consentement des propriétaires. » Ils pouvaient faire bâtir des temples pour l'exercice de leur religion, excepté à Paris, dans ses faubourgs et à deux lieues aux environs. Des chambres nouvelles composées d'un président protestant sur deux et d'un conseiller protestant sur trois, devaient être érigées dans les parlements de Bordeaux, Grenoble, Aix et Toulouse. Les huit places de sûreté assurées par l'édit de 1576 étaient conservées pour six ans aux protestants. Toutes les ligues, associations et confréries faites ou à faire sous quelque prétexte que ce fût, au préjudice du présent édit, étaient cassées et annulées[1].

Cette paix fut de courte durée. Philippe II et le duc de Guise s'étaient opposés à l'édit de Poitiers et au traité de Bergerac. La roi d'Espagne suivait alors avec inquiétude la rébellion des Pays-Bas où il avait envoyé son frère naturel, le vainqueur de Lépante, don Juan d'Autriche, en remplacement du grand commandeur de Requesens. Les violences du duc d'Albe

1. Fontanon, t. IV, p. 460. *Recueil des traités de paix*, vol. II, p. 380, 387. — Mss. Colbert, vol. 490. — La Popelinière, *Histoire de France*, t. II, fol. 385.

avaient indigné les Flamands et les Brabançons. Ils s'unirent avec les Hollandais et les Zélandais. Ce traité d'alliance, connu sous le nom de la *pacification de Gand* et conclu le 8 novembre 1576, était destiné à renverser la tyrannie espagnole par l'union des protestants et des catholiques. Cette alliance était l'œuvre du prince d'Orange et de Marnix de Sainte-Aldegonde[1]. Le nouveau gouverneur des Pays-Bas, jeune, entreprenant, précédé de la gloire qu'il avait acquise à Tunis et à Lépante, fier de sa naissance, habitué au succès, avait l'ambition de sa race, le sentiment de sa popularité, une nature héroïque. Rempli d'imagination, emporté par les plus hauts et les plus impétueux désirs, ce jeune prince avait prétendu au royaume de Tunis dont il s'était rendu maître en 1573. Il avait visé à se rendre maître du royaume d'Angleterre, et il en projetait l'invasion lorsqu'il fut appelé par son frère au gouvernement des Pays-Bas[2]. Devenu ainsi le chef des catholiques espagnols, au centre du continent, don Juan ne tarda pas à s'unir étroitement au duc de Guise, qui était le chef des catholiques français. Tous les deux méditèrent ensemble le triomphe de la cause catholique dans les provinces unies, en Écosse, en Angleterre et en France. Ils avaient résolu d'envahir l'Angleterre, le duc de Guise pour délivrer sa cousine Marie Stuart de sa prison, et don Juan pour ob-

1. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Edgar Quinet, p. 69 à 96. — *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde* (1538-1598), par Théodore Juste. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. I.

2. Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. I.

tenir la souveraineté de ce pays. Le pape destinait à cette expédition plus de six mille hommes et cent cinquante mille ducats. Dans un entretien confidentiel qu'il avait eu avec don Juan de Vargas, ambassadeur de Philippe II à Paris, le duc de Guise avait sollicité (1577) pour sa parente Marie Stuart, la double assistance du roi catholique et du roi de France. Il pensait que Philippe II aurait seul mis fin depuis longtemps aux affaires d'Écosse sans la crainte du roi de France, et que le roi de France y aurait mis fin de son côté sans la crainte du roi d'Espagne. C'est pourquoi il désirait l'union des deux couronnes et les conséquences de cette union en faveur de l'Écosse. « Il pense que par là, écrivait Vargas à Philippe II, vous seriez les maîtres de tout et que vous pourriez donner la loi au monde[1]. » Don Juan fut bientôt contraint de renoncer à cette entreprise qui avait alarmé Philippe II et l'avait engagé à lui enlever son conseiller Escovedo, qui était devenu le complice de ses projets. D'ailleurs les événements qui s'accomplirent dans les Pays-Bas détournèrent don Juan

1. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 42 à 51. Mignet, *Antonio Perez*, chap. II. Appendix E. — L'union des deux couronnes proposée par le duc de Guise entre les deux rois, avait laissé croire à une ligue factieuse entre don Juan et le prince lorrain. M. Mignet a parfaitement éclairci, dans son histoire d'Antonio Perez, ce qu'il y avait d'improbable dans l'extravagant projet d'envahir l'Espagne après avoir occupé l'Angleterre, projet qui semblait résulter de cette union des deux couronnes et dont l'exécution par don Juan était d'autant plus impossible, que celui-ci avait toujours été loyal envers son frère, et que s'il avait eu des desseins un peu chimériques, il n'en avait jamais eu de coupables et d'insensés.

de ses pensées ambitieuses et chimériques. Il lui était impossible de quitter la Flandre. Des attaques multipliées et l'admission du protestantisme dans toute l'étendue des provinces allaient le mettre aux prises à la fois avec les catholiques et les protestants, avec le prince d'Orange, l'archiduc Mathias et le duc d'Alençon.

Les dix-sept provinces qui n'avaient pas pu s'entendre avec don Juan avaient fortifié, le 9 janvier 1577, la pacification de Gand par l'union de Bruxelles. Il y eut bien entre don Juan et les États généraux un accord connu sous le nom d'*édit perpétuel*, signé le 12 février 1577 et conclu sur les bases de la pacification de Gand[1]. Mais cet édit était impuissant pour arrêter les dispositions hostiles des États. Don Juan leur était suspect. Le prince d'Orange et Marnix de Sainte-Aldegonde avaient écrit partout pour contreminer l'œuvre de ce prince. Ils le représentaient partout comme ne valant pas mieux que le duc d'Albe. C'était l'envoyé d'un roi, qui, ayant perdu l'espérance de les réduire par la force, voulait les soumettre en les trompant et en les divisant. Aussi, déclarèrent-ils don Juan ennemi du bien public.

Dans cette situation, les dix-sept provinces resserrèrent leur union en maintenant parmi elles le *statu quo* religieux, et en nommant de leur propre autorité un fils de l'empereur, l'archiduc Mathias, gouverneur des Pays-Bas, avec le prince d'Orange comme lieutenant général. Elles cherchèrent ensuite des auxi-

1. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. III. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. I.

liaires en Allemagne, en Angleterre et en France[1]. Pour prévenir cette ligue, don Juan entra aussitôt en campagne avec Alexandre Farnèse, prince de Parme, et le 31 janvier il remportait sur l'armée des États la victoire de Gemblours. Les provinces unies, après cette défaite, s'imposèrent de nouveaux sacrifices pour résister au vainqueur. Les négociations, entamées avec l'Allemagne, l'Angleterre et la France, avaient abouti[2]. La reine Élisabeth, prévenue par son ministre Burgley des dangers auxquels elle était exposée par les projets de don Juan, avait signé un traité d'alliance offensive et défensive avec les États[3]. Elle avait fait partir quelques troupes anglaises et écossaises sous le commandement de Norris. Elle assista de son argent le comte palatin Casimir, qui devait marcher avec une armée d'Allemands au secours des Provinces-Unies.

Pendant que le parti protestant hollandais s'ap-

1. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. III.
2. *Ibid.*
3. M. Mignet fait connaître dans son *Histoire d'Antonio Perez et Philippe II* les raisons que Burgley avait exposées pour entraîner la reine d'Angleterre dans cette alliance. Il lui avait raconté les intelligences qui s'étaient établies entre don Juan et la reine d'Écosse et ses entrevues avec l'ambassadeur de cette reine, l'évêque de Glasgow, l'ambition de don Juan de se marier avec Marie Stuart, et par ce mariage se faire un titre à la couronne d'Angleterre, et ramener le royaume à l'Église de Rome. « Alors, disait Burgley, on verra le pape, le roi de France, le roi d'Espagne et tous les princes catholiques lui venir en aide, le pape par motif de religion, le roi de France à la sollicitation de la maison de Guise et pour empêcher l'Angleterre de favoriser les protestants de France, enfin, le roi d'Espagne pour faire un établissement à son frère. Accorder assis-

puyait sur l'Angleterre et l'Allemagne, le parti catholique wallon s'adressait au duc d'Alençon, catholique comme lui. Ce prince, qui s'était ouvertement déclaré contre les Guises et les Espagnols, accepta les offres du parti wallon. Le 29 août 1578, un traité définitif, conclu par les États généraux, lui promettait en échange d'un secours de deux mille chevaux et de dix mille hommes de pied la cession, dans le Hainaut, de trois places de sûreté, Le Quesnoy, Landrecies, Bavai, et le droit, pour lui et ses enfants mâles et descendants légitimes, de garder les villes dont il se rendrait maître sur la rive droite de la Meuse. Ce traité stipulait, en outre, que, si les provinces des Pays-Bas se donnaient un nouveau souverain, elles choisiraient le duc d'Alençon, de préférence à tout autre[1]. Don Juan, de son côté, se mettait en mesure de faire face à ses nombreux ennemis. Il avait demandé à l'empereur de rappeler l'archiduc Mathias et de s'opposer au départ des Allemands. Il avait sollicité l'appui et l'assistance du duc de Guise pour empêcher l'attaque du duc d'Alençon. Le duc de Guise, uni à don Juan par des sentiments et des intérêts communs, communiquait à l'ambassadeur d'Espagne, don Juan de Vargas, toutes les nouvelles qu'il recevait au sujet de l'affaire des Pays-Bas. Il

tance aux Pays-Bas est donc une mesure de conservation et de libre défense pour ce royaume. »

1. *Relation de l'ambassadeur vénitien* Jérôme Lippomano, publiée par M. Tommaseo, t. II, p. 385-389. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXVI. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. III.

lui apprenait les troubles religieux survenus près de Gravelines, le débarquement d'un corps anglais pour s'emparer de cette ville, les renseignements transmis à cet égard par le gouverneur de Calais, l'embarras du conseil du roi, ses efforts pour continuer à conserver Gravelines à Philippe II. Il l'informait que le roi et la reine mère s'opposaient aux desseins du duc d'Anjou. « On ne peut mieux attendre, disait Vargas à son maître, de chevaliers si catholiques et si désireux de la conservation de la paix entre les deux Majestés[1]. » Le duc correspondait avec don Juan par l'intermédiaire de don Alonzo de Sotomayor. C'était à Joinville que le duc recevait secrètement l'envoyé de don Juan[2]. Le duc conseillait au jeune prince espagnol de temporiser et de dissoudre par ce moyen la coalition de ses ennemis, composée d'éléments contraires[3]. Don Juan venait d'essuyer une perte de huit cents hommes en combattant les troupes des États entre Malines

1. Arch. de l'Emp. fonds espagnol, B. 46, n° 114, B. 45, n° 112, B. 44, n°s 40, 41 et 26. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, chap. II. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. III.

2. Ces conférences avaient soulevé les défiances de l'ambassadeur espagnol de Vargas qui, comme il le disait à Philippe II, avait « l'œil ouvert et très-attentif sur les intelligences que don Juan pouvait entretenir à Joinville, et les conversations qui pouvaient se tenir dans un lieu d'une telle importance, mais qui, mal gardé, peut être escaladé par les murailles, de manière à ce que derrière un rideau on puisse entendre ce qui se dit. » Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 43, n°s 2, 5, 36, B. 44, n° 62. — René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, chap. II.

3. Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. III.

et Arschot. Avec l'espérance d'être plus heureux, il venait de se placer dans une position avantageuse près de Namur. C'était pour surveiller les mouvements de l'armée de Casimir et les forces du duc d'Alençon qui marchait contre lui. Mais la mort enleva ce jeune prince espagnol dans son camp le premier octobre 1578, à l'âge de trente-trois ans[1].

Cette mort ajourna les projets du duc de Guise sur l'Angleterre, sans en arrêter les préparatifs. Le duc de Guise continua, avec Alexandre Farnèse, prince de Parme, nommé gouverneur des Pays-Bas par son oncle Philippe II, les rapports qu'il avait entretenus avec don Juan d'Autriche. En exprimant ses regrets et sa douleur à Vargas sur la perte qu'il avait faite de don Juan, le duc le priait d'assurer M. le prince de Parme « qu'il ne trouvera jamais personne plus prête de le servir et obéir qu'il sera quand l'occasion s'en présentera[2]. »

La paix de Bergerac, acceptée par les uns et attaquée par les autres, était toujours prête à se rompre. Les efforts du roi et de la reine mère étaient impuissants à calmer les deux factions. Avec l'espérance de pacifier les esprits, Catherine de Médicis s'était transportée elle-même dans les provinces les plus désolées par la discorde religieuse et avait essayé quelques démarches auprès du roi de Navarre pour le ramener

1. *Histoire de don Juan d'Autriche*, par Alexis Dumesnil. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. III.

2. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 44, nº 211. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, chap. III.

au catholicisme et à la cour. « Si vous vous obstinez dans l'hérésie, lui disait-elle, tous les États catholiques pourroient bien s'unir pour vous déclarer déchu de votre droit de succession à la couronne, droit d'autant plus considérable, vu la mauvaise santé de Monsieur[1]. » Le roi de Navarre persista dans sa résistance : ce qui n'empêcha pas la reine mère, qui n'avait pu le convertir, de lui accorder de nouvelles concessions à Nérac. Ces concessions, signées le 28 février 1579, et tenues secrètes, interprétaient de nouveau le traité de Bergerac en faveur du parti protestant. En même temps que sa mère parcourait les provinces du midi, le roi envoyait partout des commissaires spéciaux pour entendre les plaintes et doléances des membres des États provinciaux et y pourvoir le mieux possible. Les États particuliers étaient en permanence dans tout le royaume. On publia alors l'édit qu'on nomma l'*ordonnance de Blois*, complément des dispositions renfermées dans les ordonnances de Moulins et d'Orléans.

Cette agitation des provinces aboutit tout à coup à une nouvelle prise d'armes. Henri III n'aimait ni la reine de Navarre, sa sœur, ni son frère le duc d'An-

1. D'Aubigné, *Histoire universelle.* — Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, chap. LVI. A cette époque l'impuissance du roi et la vie désordonnée du duc d'Anjou, laissaient croire à la reine mère que la couronne de France reviendrait à son gendre le roi de Navarre. Pour gagner ce prince elle se servait de sa fille Marguerite de Valois, du cardinal de Bourbon et du duc de Montpensier, tous les deux de sang royal et les plus proches parents du roi de Navarre. (*Relation de l'ambassadeur vénitien* Jean Michiel, publiée par M. Tommaseo.)

jou. Comme tous les deux poussaient le roi de Navarre à la guerre, le roi fit connaître à ce prince la nouvelle liaison de sa femme avec son ami intime et son premier gentilhomme, Henri de la Tour, vicomte de Turenne. Indignée de cette révélation, Marguerite intéressa toutes les dames de la cour à son ressentiment. Celles-ci poussèrent leurs amants vers la guerre. Il fut décidé qu'on marcherait à la conquête de nouvelles places de sûreté. Le prince de Condé, mécontent de ne pas avoir encore recouvré son gouvernement de Picardie, entra le premier en campagne; il s'empara de la ville de La Fère en Picardie. Lesdiguières, le chef des protestants dauphinois, souleva le Dauphiné et le roi de Navarre attaqua la forte ville de Cahors, dont il se rendit maître après un combat de trente-six heures. Henri III opposa le maréchal de Biron au roi de Navarre, le maréchal de Matignon au prince de Condé et le duc de Mayenne à Lesdiguières. Mais le duc d'Anjou, qui voulait se débarrasser de toute guerre intérieure pour surveiller plus attentivement ses intérêts dans les Pays-Bas, proposa sa médiation pour réconcilier les deux partis en lutte. Cette médiation fut acceptée. Les partis renouvelèrent au château de Fleix en Périgord le traité de Bergerac et les conventions de Nérac (26 novembre 1580). Ainsi se termina cette guerre civile appelée, par suite de son origine, la *guerre des amoureux*[1].

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. L. — Pierre Mathieu, *Histoire de France*, règne de Henri III, liv. VII. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, liv. LVI.

Le prince de Parme agissait dans les provinces des Pays-Bas avec la prudence d'un grand politique et l'habileté d'un grand capitaine. Il avait déjà réussi à rapprocher de l'Espagne les dix provinces catholiques et à concentrer l'esprit d'insurrection dans les sept provinces protestantes. L'attitude des provinces catholiques avait engagé la Hollande et la Zélande à se constituer en république par l'union d'Utrecht. Cette union provoqua de la part des catholiques wallons le traité d'Arras, qui replaçait sous la domination de l'Espagne, l'Artois, le Hainaut, et les châtellenies de Lille, Douay et Orchies (17 mai 1579)[1]. Cette séparation et les succès du prince de Parme brisaient le faisceau des dix-sept provinces. Les chefs de la révolution protestante, menacés par un dernier effort de la monarchie espagnole, cherchèrent des appuis auprès des nations où la réforme comptait des partisans. Dans cette intention, le prince d'Orange et Marnix de Sainte-Aldegonde jetèrent encore une fois les yeux sur la France. A cette occasion, Marnix déclara aux États généraux à Utrecht qu'il fallait choisir entre l'Espagne et un seigneur étranger, qui, tout en faisant profession du catholicisme, était disposé à consolider la liberte des Pays-Bas et à donner satisfaction aux réformés. C'était le duc d'Anjou qui était ainsi désigné[2]. Malgré les protestants de Gand, qui voulaient la reine d'Angleterre comme souveraine,

1. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. IV.
2. *Ibid.*

malgré Philippe de Mornay, qui repoussait le duc d'Anjou comme incapable, malgré l'opposition de quelques provinces qui abhorraient la domination française, les États généraux envoyèrent des députés au château de Plessis-les-Tours, où se trouvait le duc d'Anjou, pour lui offrir la souveraineté des Pays-Bas[1]. Marnix de Sainte-Aldegonde accompagnait les députés des États en France. Il avait tenté de réconcilier avec les Valois le roi de Navarre, le vicomte de Turenne et les églises protestantes du Languedoc; il avait aussi offert au roi de Navarre de servir de capitaine et d'allié aux États confédérés; il avait proposé en même temps de procurer par le moyen de Henri III une étroite alliance du royaume de France avec l'Angleterre et les Pays-Bas. Cette alliance avait pour but de s'opposer aux desseins de Philippe II, qui, après avoir soumis les Provinces-Unies, envahirait l'Angleterre et assurerait sa domination en France et en Allemagne. Il s'agissait, suivant l'expression de Marnix de Sainte-Aldegonde, « de destituer légitimement Philippe II, comme tyran et ennemi juré de la vraie religion[2]. »

Le duc d'Anjou accepta à Bordeaux, le 23 janvier 1581, la souveraineté des Pays-Bas avec les conditions qui limitaient son autorité et garantissaient le respect des priviléges du pays. Cette acceptation fut

1. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v. — *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Edgar Quinet, p. 137, 138 et suiv.
2. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v.

sanctionnée par les États généraux réunis à Amsterdam le 26 juillet 1581. Ils prononcèrent solennellement la déchéance du souverain qui avait violé le contrat fait avec son peuple. Cette déchéance du roi d'Espagne fut motivée sur le principe que chaque peuple a le droit de changer quand il le veut son gouvernement, « suivant la loi de nature[1]. »

Afin de mieux assurer l'appui de l'Angleterre à sa patrie, Marnix de Sainte-Aldegonde, d'accord avec les États, s'était rendu à Londres avec l'espérance de marier le duc d'Anjou à la reine Élisabeth. Déja Henri III avait envoyé en Angleterre une ambassade pour décider le mariage de son frère et de cette princesse. Le duc d'Anjou lui-même s'était transporté à Londres pour assurer le succès des négociations de la France et des Pays-Bas[2].

Quelles étaient les dispositions de la reine d'Angleterre à l'égard de l'Espagne et des Pays-Bas? Depuis la décapitation du duc de Norfolk, le parti catholique avait essayé de se relever en Angleterre par de sourdes menées et de mystérieuses intrigues. Les unes et les autres étaient entretenues dans ce royaume par deux séminaires de prêtres anglais : l'un, établi à Reims, où il avait été fondé par le docteur Guillaume Allen, pensionnaire de Philippe II,

1. *Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. V. p. 413-421.

2. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v, et par Edgar Quinet, p. 140, 141. — *Mémoires et Journal de Pierre l'Estoile*, p. 130, éd. Champollion.

et l'autre, établi à Rome par Grégoire XIII, qui y avait consacré les bâtiments et les revenus de deux hôpitaux affectés aux voyageurs anglais dans cette ville. Ces deux maisons, dévouées à la restauration du culte catholique en Angleterre et intéressées à la délivrance de Marie Stuart, favorisaient les vues ambitieuses du roi d'Espagne et de la maison de Guise. Leurs missionnaires, envoyés en Angleterre, prêchaient secrètement les dogmes de l'ancienne religion. Ils préparaient par une propagande persévérante, avec l'assistance militaire du pape, du roi d'Espagne et des Guises, l'exécution des projets d'invasion. Ces projets consistaient à rendre l'Écosse catholique et à faire sortir Marie Stuart de sa prison pour la remettre sur le trône. Le comte de Morton, alors régent d'Écosse avec l'appui de l'Angleterre, consacrait au service de la politique de la reine Élisabeth et au maintien du protestantisme en Ecosse l'influence de son nom, de ses talents et de son courage. Ce chef de la famille des Douglas déjoua pendant cinq années le parti de Marie Stuart. Au moment où il paraissait le plus solidement établi, un agent du duc de Guise, Esmé Stuart d'Aubigny, neveu du comte de Lennox et cousin de Jacques VI, dont il était devenu l'un des favoris, avait résolu d'abattre Morton, d'accord avec la jeune noblesse écossaise, fatiguée de la domination de Morton et avide du pouvoir. Jacques VI entra dans ce complot. On lui avait fait peur de la puissance de ce sujet. On lui avait rappelé la complicité de Morton dans le meurtre

de son père, Henri Darnley, et on lui avait raconté les forfaits commis par le régent dans l'exercice de son pouvoir. Arrêté en présence du roi, au milieu d'un conseil dont les membres étaient les principaux seigneurs de l'Écosse, le comte de Morton fut condamné, le 2 juin 1581, à être décapité comme complice de l'assassinat de Darnley. Cette mort était une défaite pour le parti anglais en Écosse. Aussi, Élisabeth en fut-elle émue. Elle avait tout tenté, mais inutilement, pour sauver Morton et combattre l'influence de l'agent du duc de Guise auprès de Jacques VI.

Marie Stuart enfermée dans le château de Sheffield n'avait pas encore perdu l'espérance de régner de nouveau en Écosse. Entrée en relations avec d'Aubigny, devenu duc de Lennox, elle avait chargé le duc de Guise de négocier et de conclure avec son fils un projet d'association à la couronne d'Écosse. C'était le droit réciproque du roi et de sa mère, reconnu par une transaction qui déléguait au fils l'autorité souveraine et conservait à la mère une moitié du trône[1].

Le duc d'Anjou et Marnix de Sainte-Aldegonde, arrivés à Londres au milieu de ces événements, rencontrèrent la reine Élisabeth parfaitement disposée à écouter leurs propositions de mariage. Cette princesse affectait de parler publiquement de cette union

1. Voir sur tous les détails de cette nouvelle conspiration catholique en faveur de Marie Stuart, l'Histoire de cette princesse, par Mignet, chap. IX.

et de prodiguer au prince français des témoignages de son affection. Les deux amants, comme Marnix l'écrivait aux États, échangèrent leurs anneaux [1]. Élisabeth donna en outre au duc d'Anjou d'importantes sommes d'argent. Elle le fit reconduire, sur des vaisseaux anglais armés en guerre, à Flessingue. Ce fut là que ce prince, proclamé duc de Brabant, débarqua pour faire son entrée solennelle à Anvers, au milieu des éclats de la joie publique [2].

Philippe II, menacé dans sa souveraineté des Pays-Bas par l'influence française et attaqué par la reine mère dans ses prétentions sur la couronne de Portugal [3], avait tenté de faire assassiner le prince d'Orange et annexé le Portugal à l'Espagne. Dans ces circonstances, un certain Nicolas Salcède, d'origine espagnole, allié par sa mère au duc de Mercœur, condamné à mort comme faux monnayeur et gracié par l'influence du duc de Lorraine, avait offert au nouveau duc de Brabant les services d'un régiment de volontaires qu'il avait levé en Champagne. Il avait déclaré au duc qu'il était l'ennemi des Guises et de Philippe II. Il lui avait raconté que son père avait été l'ennemi personnel du cardinal de Lorraine et mas-

1. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v, et par Edgar Quinet, p. 141.

2. *Mémoires du duc de Nevers*, t. I, p. 551 et suiv. — Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX. — *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. v, et par Edgar Quinet, p. 141.

3. La couronne de Portugal était devenue vacante par la mort du cardinal archevêque de Braga, qui avait succédé au jeune roi Sé-

sacré comme tel, quoique catholique, à la Saint-Barthélemy. Il lui avait persuadé qu'il avait à venger la mort de son père et qu'il était résolu à le servir énergiquement dans sa cause. Le prince d'Orange, qui avait appris les allées et venues de cet aventurier, sa réconciliation avec les Guises, son passage au camp du prince de Parme, ses relations avec un zélé catholique, le fils du comte d'Egmont, mort sur l'échafaud, communiqua au duc de Brabant ses soupçons et ses défiances. Le duc, mieux informé et convaincu de la fausseté des démarches de Salcède, le fit arrêter à Bruges et conduire immédiatement devant lui (21 juillet 1582). Menacé de la question, Salcède révéla au duc de Brabant qu'en 1581 un agent du duc de Lorraine, M. d'Aussonville, lui avait remis de la part de ce duc des lettres l'engageant à se rendre auprès du duc de Guise, à Paris. Il avoua qu'il avait reçu de ce prince l'ordre d'aller en Normandie pour sur-

bastien, tué sur le champ de bataille d'Alcazar (17 juin 1578-31 janvier 1580). Catherine de Médicis descendait par sa mère de Robert, comte de Boulogne, fils aîné d'Alphonse III, roi de Portugal. La mère de ce Robert avait été répudiée par Alphonse III qui avait ensuite dépossédé son fils du premier lit au profit d'un puîné. Quant à Philippe II, il était fils d'une sœur du cardinal-roi. A côté de ces deux prétendants étrangers, il y en avait deux autres nationaux qui étaient le duc de Bragance, mari d'une nièce du cardinal-roi, et don Antonio, prieur de Crato, bâtard d'un frère de ce cardinal. Malgré cette bâtardise qui n'était point en Portugal un titre absolu d'exclusion, don Antonio se faisait proclamer roi à Santarem. Mais Philippe II, quoique exclu par la loi fondamentale du royaume comme étranger, en appelait aux armes, chassait don Antonio de Lisbonne, se faisait reconnaître par les Cortès portugaises et annexait le Portugal à l'Espagne.

veiller l'armement naval destiné à l'île de Terceire, sous le commandement de Strozzi. Au retour de Normandie, il avait fait connaître au duc le nombre de vaisseaux qu'on armait et la quantité de vivres qu'on embarquait. Le duc avait communiqué ces détails à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, Jean-Baptiste de Tassis, qui les avait aussitôt transmis au prince de Parme. Salcède ajouta que le duc l'avait ensuite envoyé en Lorraine porter plusieurs lettres à quelques gentilshommes dévoués à sa cause. Cette commission remplie, il était allé en Champagne visiter quelques-uns de ses parents. Il y reçut l'ordre de revenir à Paris. Conduit un soir chez le duc de Guise, il y rencontra le duc de Mayenne et le secrétaire d'État Villeroi, qui étaient en conférence secrète. Villeroi le prit à part, l'entretint fort longtemps et l'engagea à servir les Guises et le roi d'Espagne. Pendant cet entretien, le duc de Guise et le duc de Mayenne se promenaient ensemble dans la chambre. De temps en temps, Villeroi leur donnait à lire des dépêches, dont quelques-unes lui furent communiquées. Ces dépêches renfermaient le plan d'une vaste conspiration. Il s'agissait d'enfermer le duc de Brabant entre les ligueurs de France et le prince de Parme, de s'emparer de Calais, de Cambrai et de Dunkerque, de se saisir de la personne de Henri III et de mettre son royaume entre les mains du roi d'Espagne.

Les principaux complices de cette conjuration étaient, outre les ducs de Guise, de Mayenne et d'Aumale, maîtres de la Champagne, de la Bourgogne et

de la Picardie, les ducs de Nevers, d'Elbeuf, le secrétaire d'Etat Villeroi, le duc de Nemours, qui devait marcher sur Lyon avec une armée levée par le pape et le duc de Savoie, le duc de Brunswick, beau-frère du duc de Lorraine, qui avait promis de soutenir cette ligue avec dix mille reîtres. Les Guises comptaient sur une foule de seigneurs et d'officiers considérables, comme le duc de Joyeuse, le favori du roi, François d'O, disgracié depuis peu, et son frère Jean d'O, capitaine des gardes du corps, Laurent de Maugiron, lieutenant général du Dauphiné, et Philibert de la Guiche, commandant de l'artillerie. Il y avait aussi dans les rangs des conspirateurs, les chefs de la bourgeoisie des principales villes. Cette ligue avait auprès du pape un agent spécial, le cardinal de Pellevé, chargé d'affaires de la maison de Guise a Rome. Ainsi initié et engagé dans le complot, Salcède avait été chargé par le duc de Guise de se transporter dans les Pays-Bas, de voir le prince de Parme et de lui remettre la copie d'un mémoire adressé à Philippe II, renfermant l'état détaillé des forces de leur parti. Il devait, au nom des conjurés, engager le prince de Parme à s'emparer de Calais, pendant que lui, Salcède, tâcherait d'obtenir du duc de Brabant le commandement de Dunkerque pour leur livrer cette ville. Effrayé de cette confession, le duc de Brabant s'empressa d'en informer Henri III, qui pria son frère de lui envoyer Salcède. On l'amena de Bruges à Vincennes où, interrogé par le roi, il démentit ses premiers aveux, arrachés, disait-il, par la violence

de la torture. Transféré à la Bastille, il persista dans ses démentis, puis, livré au parlement de Paris et soumis à la question, il avoua de nouveau. Condamné à être tiré à quatre chevaux, il mourut en se rétractant. Le roi ordonna de lacérer et de brûler les déclarations de Salcède comme calomnieuses[1].

Qu'y a-t-il de vrai au fond des faits allégués par Salcède? Faut-il douter de leur exactitude? Salcède n'est pas probablement toujours véridique. Il a peut-être exagéré dans ses dénonciations ce qu'il n'invente pas. Mais les desseins cachés de la maison de Guise, d'accord avec les projets supposés de Philippe II, autorisent à croire que le roi d'Espagne et le duc de Guise ont bien pu se servir de Salcède, soit pour surprendre par trahison Calais ou Dunkerque et attenter à la vie du duc d'Anjou et du prince d'Orange. Il n'y a rien là qui doive étonner, surtout dans un temps où le duc de Guise ourdissait partout avec le parti catholique, soit en Europe, soit en France, ses trames contre les maisons de Valois et de Bourbon.

Malgré la découverte du complot de Salcède et ses révélations, Philippe II ne discontinua ni ses intrigues ni ses menées contre la France et contre l'Angleterre. Après l'exécution de Salcède, il offrait au roi de Navarre un subside considérable s'il voulait

1. Voir sur les particularités de la conjuration de Salcède les preuves des *Mémoires* de l'Estoile, éd. de 1744, t. III, p. 230-268 et De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXV.

recommencer la guerre contre Henri III[1], en même temps que les événements d'Écosse et les inimitiés de la reine Élisabeth lui faisaient reprendre ses projets d'attaque contre l'Angleterre.

1. M. Henri Martin raconte dans son *Histoire de France*, t. IX, p. 520-552, que Philippe II, en apprenant l'entrée du duc de Montpensier et du maréchal de Biron, en Flandre, vers le commencement de 1583, et mécontent de l'inaction de la ligue après la découverte du complot de Salcède, avait fait proposer au roi de Navarre un subside considérable, s'il voulait reprendre les armes contre le roi. Il lui demandait seulement de ne pas empiéter, au profit de sa religion, au delà des termes du dernier édit, et de se contenter « de s'accroître en ce qui seroit du temporel. » Plus tard, Philippe II renouvela ses offres, en insinuant au roi de Navarre qu'il lui donnerait sa fille en mariage, s'il voulait divorcer avec Marguerite de Valois et revenir au catholicisme; qu'il se chargerait de moyenner le divorce en cour de Rome. Le roi de Navarre refusa, « ne voulant être instrument de la ruine de l'État, duquel il étoit né conservateur. » — « Vous ne savez ce que vous faites de refuser, lui dirent les agents espagnols; nos marchands sont prêts! » Ils entendaient les Guises.

CHAPITRE V.

État des partis en Écosse. — Surprise de Jacques VI, roi d'Écosse, dans le château de Ruthwen, par le parti anglo-protestant. — Conspirations tramées de nouveau sur le continent, par le parti catholique, en faveur de Marie Stuart. — Délivrance de Jacques VI, roi d'Écosse. — Ses relations avec le duc de Guise. — Expédition préparée contre l'Angleterre sous la conduite du duc de Guise. — Découverte de cette conspiration par le gouvernement d'Élisabeth. — Renvoi de Mendoza, ambassadeur de Philippe II, à Londres. — Attaque du duc d'Anjou contre Anvers. — Sa défaite. — Sa mort. — Assassinat du prince d'Orange. — Le cardinal de Bourbon, le duc de Guise et Philippe II. — Organisation de la ligue à Paris et dans les provinces. — Conférence des principaux ligueurs aux environs de Nancy. — Traité conclu au château de Joinville entre les princes de la maison de Guise et les agents du roi d'Espagne. — Le pape approuve ce traité. — Les Guises lèvent l'étendard de la guerre civile. — Manifeste publié à Péronne par la Ligue. — Henri III et ses mignons. — Scandales de la cour. — Déconsidération du roi. — Don Bernardino de Mendoza, ambassadeur de Philippe II à Paris. — Son portrait. — Ses relations avec le duc de Guise. — Le duc de Guise se saisit de Châlons, et le duc de Mayenne de Dijon. — Soulèvement des ligueurs dans les provinces. — Traité de Nemours. — Négociations secrètes entre Henri III et le roi de Navarre. — Préparatifs d'une nouvelle guerre civile. — Bulle d'excommunication contre les Bourbons. — Marguerite de Valois, reine de Navarre. — Sa participation à la ligue. — Lenteurs du roi d'Espagne à secourir le duc de Guise. — Plaintes du duc à ce sujet. — Nouvelle guerre civile en France. — Déclaration du roi au premier président du parlement, au prévôt des marchands et au cardinal Louis de Guise. — Prise d'armes des protestants. — Le roi de Navarre et le prince de Condé. — Défaite du prince de Condé. — Son départ pour l'Angleterre. — Expédition du duc de Mayenne dans le Périgord. — Alliance du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, avec le roi de Navarre. — Tentatives du duc de Guise pour détacher Montmorency de cette alliance. — Négociations de Guise auprès du duc de Lorraine. — Entraves apportées par le roi dans cette guerre. — Nouvelle trame du parti catholique en France et en Espagne, contre le gouvernement d'Élisabeth. — Projet d'assassinat

contre cette princesse, qui doit être suivi d'une invasion en Angleterre. — Offres faites à Philippe II par les chefs du parti catholique en Écosse, et par le duc de Guise. — Ordres de Philippe II au prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas. — Découverte de cette conspiration. — Expédition du duc de Mayenne en Guyenne. — La Gascogne défendue par le roi de Navarre et le vicomte de Turenne. — Retour du prince de Condé d'Angleterre à la Rochelle. — Prise de Royan par les protestants. — Le roi se décide à entrer en campagne. — Son arrivée à Lyon. — Les princes protestants d'Allemagne envoient une députation auprès de Henri III pour lui demander des concessions en faveur de leurs coreligionnaires de France. — Retour du roi à Paris. — Réception des ambassadeurs des princes protestants d'Allemagne. — Intelligences de la reine mère avec le roi de Navarre. — Défiances du duc de Guise à ce sujet. — Demande de secours par ce prince à Mendoza. — Recommandation du duc de Guise à son frère le duc de Mayenne, de ne pas désarmer. — Assemblée des ligueurs à l'abbaye d'Ourcamp. — Résolutions prises dans cette conférence. — Négociations du duc de Guise avec le colonel suisse Pfiffer. — Rocroy surpris par les protestants et repris par le duc de Guise. — Explications données par ce prince à Mendoza sur les motifs de cette expédition.

La faction anglaise, représentée en Écosse par les comtes de Marr et de Glencairn, lord Lindsay, le maître de Glammis, lord Boyd, lord Ruthven, depuis peu comte de Gowrie, avait appris par l'ambassadeur anglais en Écosse, sir Robert Bowes, le projet d'association à la couronne d'Écosse entre Marie Stuart et son fils. Ces chefs du parti anglais n'ignoraient pas les intrigues catholiques poursuivies dans leur pays par Marie Stuart avec le duc de Guise, le roi d'Espagne, le pape et le duc de Lennox. Remplis de crainte pour leur religion, comme pour leur sûreté, ils se liguèrent avec plusieurs autres lords et ministres protestants, pour renverser le duc de Lennox, repousser Marie Stuart et maintenir en Écosse la religion réformée. S'étant rendus maîtres de la personne de Jacques VI, attiré sous le prétexte d'une partie de

chasse dans le château de Ruthven, appartenant au comte de Gowrie, ils l'avaient enfermé dans la place de Stirling (22 août 1582). Dans ce moment, le projet d'invasion en Angleterre, tant de fois ajourne, devait s'effectuer en Écosse. Cette entreprise avait été concertée par l'intermédiaire du jésuite écossais Chreigton et du jésuite anglais Holt, avec le duc de Lennox, Jean-Baptiste de Tassis, ambassadeur de Philippe II à Paris l'archevêque de Glasgow, chargé d'affaires de la reine d'Écosse en France, le docteur Guillaume Allen et avec le duc de Guise. Du fond de sa prison, Marie Stuart qui correspondait avec don Bernardino de Mendoza, l'ambassadeur de Philippe II en Angleterre, poussait vivement à cette entreprise. Elle recommandait de la conduire avec une extrême prudence et sans la compromettre, parce qu'il y allait de sa vie et du royaume de son fils. Mendoza ne partageait pas les illusions de la reine d'Écosse, ni les espérances de ses complices en France et en Écosse. Cet ambassadeur connaissait parfaitement l'impossibilité pour le roi, son maître, dans la situation où il était sur le continent, d'équiper une flotte et d'organiser une armée capable d'exécuter ce projet d'invasion [1].

Le changement survenu dans les affaires d'Écosse, n'empêcha pas les préparatifs de l'expédition projetée. On en changea seulement la direction. La captivité du jeune roi d'Écosse décida le duc de Guise, comme

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.

Jean-Baptiste de Tassis l'écrivait au roi d'Espagne le 4 mai 1583, « à jeter les yeux sur les catholiques d'Angleterre pour voir s'il pourrait commencer par là son entreprise. » Le duc était résolu à marcher en personne contre la reine d'Angleterre. Avant d'agir, il demanda au pape et à Philippe II un secours de cent mille écus, pour s'en servir dès qu'il en aurait besoin[1]. Il avait été convenu, afin de ne donner aucun ombrage au roi de France, que cette expédition se ferait au nom du pape. Le roi d'Espagne se bornerait à donner des armes et à faire une diversion en Irlande. Le duc de Guise se réservait, avec son frère le duc de Mayenne et le duc de Bavière, gagné à la cause de Marie Stuart par l'évêque de Ross, de se transporter sur les côtes de l'Angleterre, où il serait accueilli, suivant le docteur Allen, avec empressement, par les catholiques du pays. Quatre mille hommes, commandés par le duc de Guise, auxquels se joindraient des soldats allemands et les Anglais expatriés aux Pays-Bas, que conduisait le duc de Bavière, composaient l'armée d'invasion. Mais, sur l'observation de Jean-Baptiste de Tassis, qu'il serait impossible d'exécuter cette entreprise avant l'hiver, l'expédition fut ajournée. Pendant ces préparatifs, Jacques VI avait échappé à la faction anglaise qui le retenait prisonnier (27 juin 1583). A peine rendu à la liberté, ce jeune prince reprenait avec le duc de

1. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 54, nº 93. Lettre de J. B. de Tassis au roi d'Espagne. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.

Guise, les projets d'invasion en faveur de sa mère. Pour mieux se concerter sur les moyens d'action, il priait le duc de lui envoyer Maineville ou d'Entraigues, tous les deux confidents de leurs complots.

Le duc de Guise avait chargé Richard Mélino de se rendre à Rome, afin de faire connaître au pape l'entreprise, avec les forces et les secours destinés à l'accomplir en Angleterre, ainsi que le nom de ceux qui devaient y concourir dans cette île[1]. D'après le plan

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX. Dans ce chapitre, M. Mignet a exposé le plan de l'expédition communiqué au pape par Richard Mélino. Nous reproduisons sous forme de note les communications transmises sur ce sujet à Grégoire XIII par le duc de Guise. « La reine d'Écosse, y était-il dit, ayant écrit, et les principaux seigneurs de ce royaume ayant donné avis que toutes les choses sont bien disposées, spécialement vers les frontières de l'Écosse, où doit aborder la flotte d'Espagne, il a été décidé qu'il suffirait que le roi catholique y mît quatre mille bons soldats, s'il ne trouve pas le moyen d'en embarquer davantage. Mais il faut que cette flotte porte l'argent nécessaire au payement de dix mille hommes de ces contrées pendant quelques mois, et les cuirasses, les piques, les arquebuses, propres à en armer cinq mille. Les préparatifs et la disposition de ce royaume étant sujets à de grandes mutations, le secret sur des affaires qui passent entre tant de mains courant le risque d'être découvert si elles éprouvent du retard; le roi d'Écosse ayant écrit que, s'il n'est pas secouru, il se maintiendra difficilement dans la liberté qu'il a miraculeusement recouvrée, comme il l'avait promis à M. de Méneville, pressé qu'il est par la reine d'Angleterre, qui n'oublie rien de ce qui peut relever sa faction en Écosse : Sa Sainteté sera suppliée, au nom du duc de Guise et de tous les catholiques de ce royaume, de donner avec quelque libéralité de l'argent, la seule chose dont on ait maintenant besoin, et de fournir, pour une fois, une somme proportionnée à la grandeur de l'entreprise, et de s'en reposer sur le duc de Guise du soin de la faire exécuter au plus tôt, et, s'il se peut, cette année encore. » Instruction du duc de Guise à Richard Mélino du 22 août 1583. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 54, nº 115.

conçu par le duc, l'armée d'invasion devait s'embarquer en Flandre et descendre sur les côtes septentrionales de l'Angleterre où les catholiques l'attendaient[1]. Quelques jours après le départ de Mélino, Charles Paget, chargé d'administrer en France les biens composant le douaire de la reine d'Écosse, et associé à toutes les conspirations en sa faveur, se rendait secrètement en Angleterre sous le nom de Mopo. Les catholiques anglais redoutaient l'invasion des Français dans leur pays. Charles Paget devait les rassurer sur les motifs de cette entreprise, qui n'avait pas d'autre but que l'établissement de la religion catholique en Angleterre, et la restitution de

1. Les forces catholiques et les noms des principaux seigneurs qui devaient favoriser en Angleterre cette entreprise avaient été révélés à Grégoire XIII par le duc de Guise dans les termes suivants, rapportés par M. Mignet dans son *Histoire de Marie Stuart*, chap. IX : « Ceux-ci sont en si grand nombre, qu'avant peu de jours vingt mille d'entre eux, à cheval, se joindront à l'armée d'invasion, à savoir : vers la frontière d'Écosse, trois mille du comte de Morton et trois mille du baron de Farnyhirst, quatre mille du baron Dacre, mille du comte de Westmoreland, trois mille du comte de Northumberland, mille du comte de Cumberland, deux mille du baron Vorton et du nouvel évêque de Durham ; tous ces seigneurs sont dans le voisinage de l'Écosse et du port où abordera la flotte espagnole. Il y en a beaucoup d'autres dans l'intérieur du royaume, tels que le comte de Ruteland, Biethosburie (*sic*), Worcester, Avinden (*sic*), vicomte de Montaigu, qui favorisent l'entreprise, dont Sa Sainteté sera suppliée, en outre, de faciliter le succès, en renouvelant la bulle de Pie V contre la reine d'Angleterre, en déclarant qu'elle en a chargé le roi catholique et le duc de Guise, en donnant aussi des indulgences à tous ceux qui y prendront part, et en désignant le docteur Allen, nommé évêque de Durham, pour représenter sa personne en qualité de nonce dans l'expédition. » Archiv. de l'Emp., fonds espagnol, B. 54, nº 115.

la couronne à la reine d'Écosse à qui elle appartenait. Cette entreprise accomplie, tous les étrangers devaient sortir du royaume. Si quelqu'un d'entre eux s'y refusait, le duc de Guise promettait de joindre ses forces à celles des gens du pays, pour l'y contraindre[1]. Le pape était disposé à mettre la main sans retard à ce projet. Philippe II, malgré les excitations de Grégoire XIII et du duc de Guise, hésitait encore à entreprendre une expédition dans une saison où le froid et l'humidité lui paraissaient un obstacle au campement de ses troupes en Angleterre. Tout en assurant Grégoire XIII de l'envoi en Angleterre de quatre mille soldats, il demandait à don Bernardino de Mendoza, son ambassadeur à Londres, si un secours en argent ne serait pas suffisant pour sa part de coopération dans cette expédition[2]. D'ailleurs, Philippe II avait déjà, l'année précédente (1582), donné l'ordre à Jean-Baptiste de Tassis, de compter au duc de Guise dix mille écus qui devaient être distribués par lui aux conjurés[3]. Il avait aussi ordonné, au commencement de 1583, de remettre dix mille écus au duc de Lennox, pour délivrer Jacques VI son maître[4]. Enfin, il avait fait verser entre les mains du duc de Guise, au moment où il se disposait à s'embarquer

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.
2. Philippe II à don Bernardino de Mendoza. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, A. 55, n° 158.
3. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 66, n° 52. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.
4. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 54, n° 190. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.

pour l'Angleterre, vingt mille écus, et onze mille autres entre celles de l'archevêque de Glasgow, *pour être employés*, était-il dit dans la quittance, *en certaines affaires dont il ne convient pas faire ici particulière relation*[1].

La reine Élisabeth surveillait attentivement ces menées. L'un de ses ministres, l'astucieux Walsingham, avait la main dans toutes les conspirations catholiques tramées contre l'Angleterre. « Par toutes les « cours de l'Europe, écrivait l'ambassadeur de « France, M. de Châteauneuf, les conseillers de la « reine ont des hommes, lesquels, sous ombre d'estre « catholiques, leur servent d'espions ; et n'y a col- « léges de jésuites, ni à Rome ni en France, où ils « n'en trouvent qui disent tous les jours la messe « pour se couvrir et mieux servir à cette princesse « (Élisabeth); mesme il y a beaucoup de prêtres en « Angleterre, tolérés par elle pour pouvoir, par le « moyen des confessions auriculaires, découvrir les « menées des catholiques[2]. » Au moyen de ses espions, Walsingham avait déja surpris et détourné les desseins les plus cachés des catholiques contre son pays et sa reine. Par eux il connut de nouveau et déjoua le complot relatif à l'invasion de l'Angleterre. C'est à la suite de cette conspiration avortée, que l'ambassadeur espagnol, don Bernardino de Mendoza, qui avait fait servir son séjour

1. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 66, n° 43. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.

2. *Histoire de Marie Stuart*, par Dargaud, liv. IX, p. 372.

à Londres, et ses priviléges auprès de la reine, pour conspirer plus sûrement au profit des intérêts de son maître, reçut l'ordre de partir sans retard de l'Angleterre. C'est ce qu'il fit, en déclarant aux ministres d'Élisabeth, que si leur reine « n'avait point été satisfaite de lui comme ministre de paix, il tâcherait qu'elle le fût comme ministre de guerre[1]. »

Pendant que le duc de Guise conspirait contre la reine d'Angleterre, le duc d'Anjou et de Brabant, jaloux du prince d'Orange et humilié des conditions auxquelles son autorité avait été soumise, cherchait à se rendre indépendant de ses propres sujets. Poussé par quelques-uns de ses conseillers, surtout par Fervaques, un serviteur corrompu de tous les régimes, le duc voulut s'emparer par surprise de plusieurs places importantes de ses nouveaux États. Il réussit à Dunkerque, à Dixmude, à Dendermonde, à Berg-Saint-Winox, à Vilvorde, mais il échoua à Anvers, où le cri des Français, « Vive la messe! tue! tue! » fut accueilli par les bourgeois de cette ville, la hache à la main. Les Français furent rejetés, en quelques heures, par-dessus les murailles de la ville, après une lutte sanglante[2]. Cette folie perdit le duc d'Anjou comme duc de Brabant, perdit du même coup l'entreprise des Flandres, et facilita les victoires de l'habile Alexandre Farnèse[3].

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.

2. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. V.

3. D'après M. Capefigue, *Histoire de la réforme et de la ligue*, t. IV, p. 182, le duc d'Anjou aurait dépêché après cette folie d'Anvers,

Rentré en France, le duc d'Anjou succombait à Château-Thierry (15 juin 1584), aux atteintes d'un mal incurable, la phthisie, qui avait déjà emporté deux de ses frères, François II et Charles IX. Ce prince léguait à son frère, Henri III, la ville de Cambrai, qu'il avait conservée dans les Pays-Bas, avec tous ses droits sur ces provinces[1]. Un mois après cette mort, Guillaume d'Orange était assassiné d'un coup de pistolet à Delft, par Gérard Balthasar, qui, pour l'approcher, s'était présenté comme un pieux calviniste, victime du parti catholique (10 juillet 1584)[2]. Au mois de février précédent, un Gallois, nommé William Parry, membre de la Chambre des communes d'Angleterre, avait conspiré avec un nommé Nevil contre la vie d'Élisabeth, et avait été condamné à mort. Ce complot, suivant les révélations de William Parry, avait été concerté avec le pape Grégoire XIII, le nonce Raggazoni et le cardinal secrétaire d'État Como[3].

En France, la mort du duc d'Anjou ouvrait à la

auprès de Jean-Baptiste de Tassis, un de ses valets de chambre, Jules Ricci, pour lui proposer la cession en toute souveraineté de Cambrai et de son territoire, ainsi que de Dunkerque et Bruges. Le duc d'Anjou et de Brabant demandait en échange la souveraineté perpétuelle des villes dont il s'emparerait sur les rebelles du roi d'Espagne. Moyennant ces concessions, il renonçait et se désistait de tous les traités et conventions qui le liaient aux confédérés des Pays-Bas, et s'engageait à aider et servir le roi d'Espagne de tout son pouvoir.

1. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. VI. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXIX.

2. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXIX.

3. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX.

maison de Guise de nouvelles perspectives, et faisait de Henri de Béarn le plus proche héritier de la couronne. Mais les catholiques ardents, ayant à leur tête les princes de la maison de Guise, l'en excluaient à cause de son hérésie. Ils voulaient un catholique pour successeur à Henri III, et ils choisirent le cardinal de Bourbon, l'oncle du roi de Navarre. C'était un vieillard vaniteux et inepte, que le duc de Guise engagea dans le parti de la Ligue, en lui promettant une sécularisation qui serait accordée par la cour de Rome et la main de sa propre sœur, la duchesse de Montpensier, veuve depuis le mois de septembre 1582. Le duc de Guise et Philippe II allaient se servir du cardinal comme d'un instrument commode à leurs desseins et utile à leur ambition.

On réorganisait, à Paris, la ligue de 1576, en lui donnant plus de vigueur et en l'étendant davantage dans les provinces. Dans les derniers mois de 1584 et les premiers de 1585, un zélé catholique, Charles Hotman, sieur de la Rocheblond, receveur de l'évêque de Paris, projeta, d'accord avec les curés de Saint-Séverin et de Saint-Benoît, et un docteur chanoine de Soissons, de réunir, dans une association commune, tous les catholiques de Paris. Cette association se proposait de combattre l'hérésie, de contraindre le roi à réformer les abus de l'État et d'exclure de la couronne tout prince hérétique. A la suite d'une première réunion, on divisa Paris en cinq arrondissements, et l'on choisit cinq membres chargés d'augmenter dans ces arrondissements le nombre

des ligueurs. Chacun des cinq devait avoir la surveillance de son quartier : dans la Cité, c'était le marchand Compan ; dans les faubourgs de la rive gauche et le quartier de l'Université, c'était Crucé, procureur en la cour d'Église. La Chapelle-Marteau, maître des comptes, plus tard prévôt des marchands de Paris, Louchart (Anselme), commissaire au Châtelet, et Bussy-Leclerc, procureur au parlement, avaient les autres quartiers de la ville. Ces cinq chefs d'arrondissement s'en adjoignirent ensuite onze autres, afin que chaque quartier de Paris eût son directeur. Telle fut l'origine du comité des seize, qui exerça plus tard une si redoutable influence sur le mouvement de la ligue. Ces seize membres se constituèrent en gouvernement avec un conseil, un budget, une armée. Le conseil, formé par les quarteniers qu'avait élus le peuple ; le budget entretenu par chacun des affiliés ; l'armée recrutée dans les rangs de la multitude. Liés les uns aux autres par serment, ils s'engageaient au péril de leur vie et au sacrifice de leurs biens, à s'opposer à la royauté de Henri de Bourbon et au démembrement de l'État. Ils juraient de défendre tous les catholiques associés ou non associés, dévoués à la sainte union ; de protéger les villes liguées ; de faire homologuer le concile de Trente par les États généraux. Ils s'obligeaient par serment à faire rétablir dans leur ancienne liberté et leurs priviléges, l'Église, la noblesse, les corps et communautés des bonnes villes ; à purger les parlements de leurs corruptions, hérésies et tyrannies, et à affranchir le peuple de ses misères.

Telle était la charte de cette association qui, dès son début, se mit en relations avec le duc de Guise et avec les principales villes des provinces. Partout, un conseil de gens notables et influents, au nombre de six, s'organisa et entra en correspondance avec le comité directeur de Paris. Ces comités provinciaux eurent aussi leur budget auquel il était pourvu, et leur armée recrutée par les mêmes moyens qu'à Paris. Les forces de la ligue ainsi organisées augmentèrent rapidement. La ligue comprit bientôt les villes suivantes : Paris, Orléans, Chartres, Meaux, Crespy, Pierrefonds, Corbeil, Melun, Saint-Denis, Pontoise, Creil, Clermont, Louviers, Rouen, Mantes, Vernon, Lisieux, Pont-Audemer, le Havre, Honfleur, Évreux, Fougères Falaise, Troyes, Argentan, Montivilliers, Amiens, Abbeville, Soissons, Laon, Reims, Vitry, Château-Thierry, Dijon, Châlons-sur-Saône, Mâcon, Grenoble, Aix, Marseille, Nantes, Vannes, Agen, Quimperlé, Carcassonne, Narbonne, Bourges, le Mans, Toulouse, Clermont en Auvergne, Montferrand, Saint-Pourçain, Issoire, Périgueux, Lyon. A côté des villes, il y avait plusieurs grands seigneurs et gentilshommes. C'étaient les ducs de Mayenne, d'Aumale, de Mercœur, d'Elbeuf, de Nemours, le marquis de Saint-Sorlin, le comte de Chaligny, le baron de la Chastre, l'amiral de Villars-Brancas, le vicomte de Tavannes, le baron de Lutz, Balagny, le marquis de Meignelay, le baron de Médavy, le marquis de Belle-Isle, le marquis de Villars, le comte de Randan, le seigneur de Mayneville, le comte de



Brissac, le marquis de Bois-Dauphin, le marquis de Belin, de Rosne, le capitaine de Saint-Paul, le seigneur d'Effiat, gentilhomme d'Auvergne, le marquis de Canillac, les sieurs de Hautefort, du Saulsay, et ceux qui tenaient en gouvernement les villes ci-dessus nommées. Parmi les personnages du clergé attachés à la sainte union, il y avait les cardinaux de Bourbon, de Pellevé, de Guise; l'évêque de Clermont, depuis cardinal de la Rochefoucauld; Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon; Geoffroy de la Mortonnie, évêque d'Amiens; Aymar Hennequin, évêque de Rennes; Jérôme Hennequin, évêque de Soissons; Geoffroy de Saint-Belin, évêque de Poitiers; de Villars, évêque d'Agen; Guillaume Roze, évêque de Senlis; Louis de Brézé, trésorier de la Sainte-Chapelle, évêque de Meaux; Gilbert Genebrard, religieux bénédictin, docteur et professeur, archevêque d'Aix; Simon Vigor, curé de Saint-Paul, depuis archevêque de Narbonne; Claude de Sainctes, chanoine régulier, depuis évêque d'Évreux; les docteurs en théologie: André Duval, le petit Benoist, Jean Boucher, Philippe de Ganaches; les curés de Paris: Pigenat, de Saint-Nicolas-des-Champs; Aubry, de Saint-André-des-Arts; Pelletier, de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; Cueilly, de Saint-Germain-l'Auxerrois; Hamilton, de Saint-Cosme; Lincestre, de Saint-Gervais; les pères Hugonis, Feuardent, Garinus, de l'ordre de Saint-François; Bernard, dit le petit Feuillant; le père le Bossu, religieux de Saint-Denis; Commolet, jésuite et ceux de sa compagnie. La ligue comptait encore au nombre de ses affi-

dés et de ses soutiens, les avocats Versoris, Choppin, le petit d'Orléans, Fontanon, Mesnager, de Caumont; Acarie, maître des comptes; Ameline, Hennequin, Crôme, conseiller au grand conseil, la Chapelle-Marteau, Rolland, le trésorier Olivier, etc.[1].

Le cardinal de Bourbon avait été reconnu chef apparent de la ligue et héritier présomptif de la couronne, dans une conférence chez M. de Bassompierre. Le duc de Guise, le duc de Lorraine, les agents secrets du roi d'Espagne et plusieurs seigneurs catholiques assistèrent à cette conférence, qui eut lieu tout près de Nancy[2]. Dans cette réunion, les chefs de la ligue préparèrent le traité passé au château de Joinville, le 31 décembre 1584. D'après ce traité, les ducs de Guise et de Mayenne, fondés de pouvoirs du cardinal de Guise leur frère, des ducs d'Aumale et d'Elbeuf leurs oncles, Jean-Baptiste de Tassis, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, inspecteur général de l'armée de Flandre, et le commandeur Jean Moreo, tous les deux représentants du roi d'Espagne,

1. Voir sur tous les détails de cette organisation de la ligue le journal de Nicolas Poulain qui contient l'histoire de la ligue depuis le 2 janvier 1585 jusqu'au jour des barricades (12 mai 1588). Ce journal est inséré à la suite des *Mémoires de l'Estoile*, éd. Champollion. Voir aussi le livre de M. Delézeau, conseiller d'État, intitulé : *De la religion catholique en France.* Ce document a été publié dans les *Archives curieuses sur l'histoire de France*, par Cimber et Danjou. D'autres renseignements sur cette organisation sont contenus dans la chronologie novenaire de Palma Cayet, Introduction.

2. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, chap. III.

et François de Roncherolles, sieur de Maineville, représentant du cardinal de Bourbon, s'engageaient à assurer le maintien et l'unité de la religion catholique en France. Pour atteindre ce but, ils devaient extirper l'hérésie dans les Pays-Bas, exclure du trône de France tout prince hérétique, reconnaître le cardinal de Bourbon comme le plus proche et le plus légitime héritier de la couronne, et admettre le concile de Trente comme loi fondamentale du royaume. Ils s'obligeaient, en outre, à aider Philippe II à recouvrer la ville de Cambrai que la reine mère gardait comme une porte ouverte sur les Pays-Bas, et à assister ce prince contre les rebelles de ces provinces. Il y avait ensuite, de la part des princes unis, des engagements particuliers stipulés dans ce traité. Ainsi, le cardinal de Bourbon, devenu roi par la mort de Henri III sans enfant mâle, ratifierait le traité de Cateau-Cambresis, passé, en 1559, entre la France et l'Espagne et renoncerait à toute alliance avec la Turquie. Il ferait cesser toutes les expéditions maritimes nuisibles au commerce des Espagnols dans les Indes, interdirait l'hérésie en France et en poursuivrait les adhérents par une guerre d'extermination. D'autre part, Philippe II promettait de fournir à la ligue un subside de six cent mille écus dans les six premiers mois de la prise d'armes convenue, et cinquante mille écus par mois tant que durerait la guerre. Toutes ces sommes seraient remboursées à l'avénement du cardinal de Bourbon ou de son successeur. Les grands officiers de la cou-

ronne, les seigneurs et les gentilshommes, les villes, chapitres et universités du royaume, tous les catholiques avec lesquels les princes confédérés étaient unis ou le pourraient être dans la suite, seraient censés compris dans ce traité.

Le roi d'Espagne, les princes ligués s'interdisaient de négocier directement ou indirectement avec le roi de France ou quelque autre prince que ce fût, ou bien d'entreprendre quoi que ce soit au préjudice de cette union sans leur consentement mutuel. Afin de prévenir les troubles que les hérétiques, avertis de cette ligue, ne manqueraient pas de susciter en France, il fut convenu que ce traité demeurerait secret jusqu'au jour où il serait publié d'un commun accord. On fit deux copies de cette convention secrète; l'une devait rester entre les mains du roi d'Espagne qui la ratifierait dans le mois de mars suivant, et l'autre devait être remise au cardinal de Bourbon et aux autres princes ligués. Les ducs de Mercœur et de Nevers, qui étaient alors absents et dont les signatures avaient été laissées en blanc, devaient signer de leur main et sceller de leur sceau cet acte d'union [1]. Les ducs de Guise et de Mayenne, ainsi que le cardinal de Bourbon, promirent par des actes particuliers, au roi d'Espagne, les deux premiers, de lui livrer le prétendant de Portu-

1. Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 411. — Commentaires de Tassis, p. 456 et suiv. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXI. — Ranke, *Histoire de France*, t. II, liv. V. Le duc de Nevers signa cette ligue, mais en faisant toutes ses réserves en faveur de l'autorité royale et de la règle de l'État sur la succession au trône. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 636.

gal, don Antonio de Crato, et le cardinal de Bourbon, de lui céder la basse Navarre et le Béarn[1]. La cour de Rome adhéra à ce vaste complot en accordant indulgence plénière, sous forme de jubilé, aux conspirateurs, et en promettant d'excommunier le roi de Navarre et le prince de Condé aussitôt que les catholiques auraient pris les armes[2].

Les princes de la maison de Lorraine et le cardinal de Bourbon, secrètement confédérés avec le roi d'Espagne qui leur fit compter trois cent mille écus d'or[3], levaient à Reims l'étendard de la guerre civile. Ils comptaient, pour entreprendre cette guerre, sur quatre mille reîtres sous le commandement de Othon Plot et de Bassompierre, et sur six mille Suisses, commandés par le colonel Pfiffer. Philippe II s'était chargé de l'entretien de cette armée. Ils comptaient aussi sur les forces de la ligue, qui s'organisait dans les provinces. Ils avaient publié en même temps, à Péronne (31 mars 1585), un manifeste intitulé : *Déclaration des causes qui ont mû monsieur le cardinal de Bourbon, et les pairs, princes, seigneurs, villes et communautés catholiques de ce royaume, de s'opposer à ceux qui, par tous moyens, s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'État.* Ce manifeste, imprimé à Reims, et rédigé au nom « du Dieu tout-puissant, Roi des rois, »

1. Commentaires de Tassis. — Ranke, *Histoire de France*, liv. V.

2. *Mémoires de Nevers*, t. I. Lettres du père Mathieu au duc de Nevers — Henri Martin, *Histoire de France*, t. IX, liv. LXI.

3. Le reçu signé par le cardinal de Bourbon, le cardinal de Guise et le duc Henri de Guise est aux Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 66, n° 39. Voir l'appendice IX.

avait été signé par le cardinal de Bourbon. Il était accompagné d'une liste des chefs du parti catholique en Europe. Les ducs de Lorraine et de Guise y figuraient avec le titre de lieutenants généraux de la ligue. Dans ce manifeste, on sommait le roi, sous peine de guerre avec les catholiques, de réunir tous ses sujets au culte catholique romain, de soulager le peuple des nouvelles impositions établies depuis Charles IX, d'accorder à la noblesse la complète jouissance de ses franchises et aux parlements la plénitude de leur juridiction. On exigeait que désormais tous les sujets du royaume qui étaient fonctionnaires ne pussent être révoqués de leurs fonctions que par jugement; enfin, on demandait au roi d'appliquer à leur affectation spéciale les deniers levés sur le peuple, et de réunir, au moins une fois tous les trois ans, les États généraux[1].

Cette prise d'armes et ce manifeste avaient pour but d'abord de contraindre Henri III à entrer dans la ligue, « pour n'avoir en ce royaume que la religion catholique[2], » et ensuite de le forcer à attaquer Genève qui était le foyer du protestantisme, et à anéantir les huguenots de France. Si ce prince refusait de s'associer à ce mouvement, les ligueurs des provinces devaient au premier signal marcher sur Paris[3]. On

1. *Mémoires de la ligue*, éd. d'Amsterdam, t. I, p. 56 et suiv.

2. Révélation faite au roi par M. de Villefallier sur les projets de la ligue à cette époque, 1er avril 1585, Bibl. imp., Ms. Béthune, vol. 8921, fol. 31. Ce Villefallier était le beau-père de Péricart, secrétaire du duc de Guise. Il communiqua très en détail à Henri III les projets de la ligue et du roi d'Espagne.

3. *Ibid.*

avait même projeté de se saisir de sa personne lorsqu'il irait à Vincennes ou en reviendrait[1]. Cette résolution avait été délibérée chez le duc de Nevers et communiquée au duc de Guise Ce prince fit réponse « qu'il ne le fallait pas faire, et que cela sonnerait mal aux oreilles des princes étrangers[2]. »

Avant de raconter les péripéties diverses, cachées ou publiques, de la nouvelle lutte qui s'engageait en France entre le parti catholique et le parti protestant, où il y avait d'un côté, le chef couronné de la maison de Valois, et de l'autre, le prétendant audacieux de la maison de Lorraine, il m'a paru utile de faire connaître en peu de mots dans quelle compagnie frivole et dépravée Henri III perdait, avec la considération du roi, la puissance de la royauté.

Il y avait alors à la cour de jeunes seigneurs de belle taille, adroits aux exercices du corps, courageux, agréables, fins courtisans, mais légers d'esprit et dissolus de mœurs. C'est dans leurs rangs que le roi choisit ceux que l'histoire a appelés ses mignons; ils étaient tout à la fois les compagnons de ses plaisirs et ses gardes du corps. Les principaux d'entre eux furent Lignerolles, le vicomte de la Guierche, Titus de Mauvissière, Saint-Luc, d'O, Souvré, d'Antragues, le Guast, Caylus, Maugiron, Saint-Mégrin, Beauvais-Nangis, Joyeuse, d'Epernon, Bellegarde, Lognac,

1. Révélation faite au roi par M. de Villefallier sur les projets de la ligue. 1er avril 1585. Bibl. Imp., mss. Bethune, vol. 8921, fol. 31.

2. *Ibid.*

Charles d'Angoulême. C'étaient des gentilshommes de bonne maison qui se succédèrent tour à tour dans l'affection aussi vive qu'inconstante du roi. Les vicissitudes de ces fortunes singulières composent un des épisodes les plus curieux de la vie de Henri III et des mœurs corrompues de ce temps. Les indiquer, c'est signaler, en même temps que les désordres de la cour, l'une des causes qui contribuèrent le plus aux soulèvements de l'opinion publique contre le roi et ses mignons. Ceux-ci passaient rapidement de la faveur à la disgrâce, et souvent de la disgrâce à une mort violente. Ainsi Lignerolles, favori du roi, alors qu'il était duc d'Anjou, perdit sa fortune et la vie pour avoir conseillé à ce prince de repousser le mariage que sa mère Catherine de Médicis négociait pour lui avec la reine Élisabeth d'Angleterre; il fut tué par le vicomte de la Guierche, qui lui chercha querelle et lui fit mettre l'épée à la main. Ce la Guierche remplaça Lignerolles dans la faveur du duc d'Anjou. C'était un gentilhomme indiscret, dissipateur, qui abusa de la confiance de son maître. Henri III s'en dégoûta, le délaissa et se livra à Titus de Mauvissière, qui mourut au siége de la Rochelle. Saint-Luc, un pauvre gentilhomme normand, bien fait de sa personne, hardi de caractère, d'un cœur intrépide, d'un esprit aimable, flatteur, insinuant et adroit, succéda à Titus de Mauvissière. Le duc d'Anjou, ayant été élu roi de Pologne, Saint-Luc se soucia peu de l'accompagner dans un pays froid et barbare. Il prétexta l'assassinat d'un oncle, pour demeurer à Paris, où il

était d'ailleurs retenu par sa passion et ses succès auprès des belles dames de la cour. Un autre gentilhomme, pauvre comme Saint-Luc, aussi adroit d'esprit et aussi insinuant de caractère, d'O, joueur passionné, avide d'honneurs et d'argent, accompagna le nouveau roi de Pologne, prit la surintendance de ses finances, et laissa la principale faveur à Souvré. Celui-ci eut la charge de maître de la garde-robe que le duc d'Anjou avait enlevée au vicomte de la Guierche; mais Souvré fut dangereusement malade, en Pologne, pendant deux ans. Aussi, dès que le roi fut rentré en France, d'Antragues, le Guast et Caylus, eurent la toute-puissance. Ils se la disputèrent violemment, s'appliquant les uns et les autres à se déconsidérer mutuellement dans l'esprit du maître.

Il fallait peu de chose pour perdre la faveur de Henri III. Une maladie, une dénonciation, une passion trop vivement partagée par une princesse ou l'une des dames de la cour, étaient autant d'écueils dont il fallait savoir se garder avec prudence. D'Antragues, ayant inspiré à la reine Marguerite un très-vif attachement, fut dénoncé au roi par le Guast. Henri III ne pouvait supporter ni les amoureux ni les amants de sa sœur. Il retira toute sa bienveillance à d'Antragues. Cette disgrâce irrita la reine de Navarre. Elle s'en plaignit très-vivement au duc d'Alençon, son frère, qui l'aimait beaucoup, et qui ordonna au baron de Vitteaux de provoquer en duel et de tuer le Guast. Celui-ci, prévenu, refusa par deux fois de se battre. Mais le baron de Vitteaux, voulant obéir au duc d'A-

lençon, l'assassina. Après la mort de le Guast, la faveur du roi se partagea entre d'O, Saint-Luc, Caylus et deux nouveaux gentilshommes. Le premier, Louis de Maugiron, était l'un des plus beaux hommes de son temps, des plus audacieux et des plus libertins; le second, Saint-Mégrin, Gascon, d'une belle fortune, d'une bonne naissance, d'un esprit très-vif et très-amusant, d'un caractère fort résolu, amoureux de sa personne, rempli de coquetterie dans ses manières et s'habillant toujours avec un luxe prétentieux.

Ces favoris furent ceux que le roi aima le mieux. C'était avec eux qu'il employait plus particulièrement ses journées à mettre des cosmétiques pour embellir sa peau, se couvrir de rouge, porter de grands collets de chemise renversés, attacher des pendants à ses oreilles, friser ses cheveux, les brillanter de perles, d'aigrettes, se servir d'un éventail, s'asseoir dans ce costume à table et s'y faire servir des perdrix rouges, au bec et aux pattes dorés, des omelettes sucrées de fines perles, des petits oiseaux farcis d'ambre, de musc et de parfum; c'était dans cette compagnie qu'il racontait les scandales de sa cour et s'en allait en Normandie, le long des côtes, en rapportait des guenons, des perroquets, de petits chiens achetés, soit à Dieppe, soit au Havre, et dépensait les trésors de l'État; c'était avec eux « qu'il alloit pendant le caresme, deux ou trois fois la semaine, faire collation aux bonnes maisons de Paris, et y dansoit jusqu'à minuict, avec les dames de la court et les

dames de la ville[1]. » C'était avec eux qu'il faisait des processions de pénitents blancs, qu'il s'amusait au bilboquet, dans son palais, dans ses jardins, jusque dans les carrefours[2].

Cette vie follement étrange et indignement licencieuse était de temps en temps troublée par des aventures sanglantes, et le plaisir marchait à côté de la mort. Ces jeunes hommes, braves et beaux, tiraient l'épée et couraient au duel avec toute la légèreté de leur âge et la vaillance de leur caractère. Un dimanche du mois d'avril 1578, d'Antragues, Caylus se querellent au jeu de paume. Maugiron, Livarrot, Riberac et le jeune Schomberg se rendent avec eux, le lendemain, dès cinq heures du matin, au marché aux chevaux, près la bastille Saint-Antoine. Ils s'y battent tous en duel. Le beau Maugiron et le jeune Schomberg sont tués sur place, et Caylus, dangereusement blessé de dix-neuf coups, succombe après trente-trois jours de maladie. Le roi allait le voir tous les jours, à l'hôtel de Boisi où il avait été transporté. Ce prince avait fait tendre des chaînes dans la grande rue Saint-Antoine, de peur que son favori ne fût importuné du bruit des charrettes et des chevaux. Il aidait à le panser, le servait de ses propres mains, et avait promis aux médecins et chirurgiens qui le soignaient, cent mille francs « au cas qu'il revinst en convalescence, et à ce beau mignon, cent

1. *Mémoires et Journal de Pierre de l'Estoile*, éd. Champollion. 1re partie du t. I, p. 96.

2. *Ibid.*

mille escus pour lui faire avoir bon courage de guérir[1]. »

Henri III fut inconsolable de la mort de Caylus et de Maugiron; « il les baisa tous deux morts, fist tondre leurs testes et emporter et serrer leurs blonds cheveux, osta à Quélus les pendans de ses aureilles, que lui mesme auparavant lui avait donnés et attachés de sa propre main[2]. » Il ordonna que leurs corps seraient exposés sur un lit de parade, comme ceux des princes, que toute la cour assisterait à leurs funérailles, et il garda la chambre quelques jours sans se laisser voir[3].

Sa douleur allait bientôt se renouveler. Le noble et beau Saint-Mégrin, que les dames regardaient avec faveur, surtout la princesse de Condé et la reine de Navarre, portait depuis quelque temps les couleurs de la duchesse de Guise. Cette princesse avait reçu l'aveu de son amour et accueillait ses assiduités. Le duc de Mayenne était très-amoureux de la reine Marguerite et très-jaloux de Saint-Mégrin que cette reine aimait beaucoup. Il s'était aperçu des assiduités de ce gentilhomme auprès de sa belle-sœur. Afin de se débarrasser de lui, il fit part de ses soupçons à quatre des amis de son frère, M. Bassompierre, la Chastre, Hautefort et Mesneville, qu'il avait réunis dans un dîner avec le duc de Guise lui-même. Mais n'ayant pu convaincre ni son frère ni ses amis, il s'adressa

1. *Mémoires et Journal de Pierre de l'Estoile*, éd. Champollion. 1re partie du t. I, p. 98.

2. *Ibid.*, p. 99. — 3. *Ibid.*

à de vieux serviteurs de la maison de Lorraine, Jouanes, le comte Peire et deux ou trois autres, qui acceptèrent de servir ses projets contre Saint-Mégrin[1]. C'était un lundi (21 juillet 1578), à onze heures du soir, Saint-Mégrin sortait du château du Louvre, où il avait passé la soirée avec le roi. Au moment où il entrait dans la rue Saint-Honoré, « il fut chargé de « coups de pistolé, d'espée et de coustelas par vingt « ou trente hommes incogneus, qui le laissèrent pour « mort sur le pavé, comme aussi mourust-il le jour « ensuivant, et fut merveilles encores comme il peust « tant vivre, estant attaint de trente-quatre ou trente- « cinq coups mortels[2]. Son corps mort fut porté, par « le commandement du roy, au logis de Boisi, près la « Bastille, où estoit mort Quélus, et fust enterré, « avec pareille pompe et magnificence que les au- « tres, dans l'église de Saint-Pol, sérail des mignons[3]. »

La reine de Navarre, la princesse de Condé et la duchesse de Guise le pleurèrent, chacune d'elles croyant qu'il avait été tué à cause de leur amour[4]. La princesse de Condé avait cru tout d'abord que c'était l'abbé d'Elbène, amoureux d'elle et jaloux de Saint-Mégrin, qui l'avait fait tuer[5].

1. Nouveaux mémoires du maréchal de Bassompierre, recueillis par le président Hénault, 1 vol. in-8.

2. *Mémoires et Journal de Pierre de l'Estoile*, éd. Champollion. 1re partie du t. I, p. 101.

3. *Ibid.*

4. Nouveaux mémoires du maréchal de Bassompierre, recueillis par le président Hénault, 1 vol. in-8.

5. *Ibid.*

Saint-Luc avait su se remettre dans les bonnes grâces du roi. A son retour de Pologne, il avait été nommé son intendant, en remplacement de d'O, retiré au château de Caen, après avoir joué l'argent de l'épargne. Saint-Luc était demeuré seul dans la faveur du roi, mais il eut bientôt pour compagnons et pour rivaux Joyeuse et d'Épernon. Ceux-ci ne tardèrent pas à être passionnément aimés par le roi. Henri III laissait Saint-Luc seul dans un cabinet, pendant qu'il passait une grande partie de la nuit avec ses deux nouveaux favoris. Cette disgrâce affligea Saint-Luc qui, pour reconquérir son ancienne faveur, imagina un expédient singulier. Il connaissait l'esprit timide et superstitieux de son maître, ses indécisions et ses frayeurs. Il voulut lui faire peur et le troubler dans ses nouvelles amitiés. Pour arriver à son but, il fit faire une griffe de fer assez grande, et, l'ayant fait rougir au feu au moment où Du Halde, premier valet du roi, montait dans le cabinet par un petit escalier obscur, il lui dit, en contrefaisant sa voix : « Du « Halde, dis au roi ton maître que, s'il ne quitte le « vice et n'amende sa vie, l'ire de Dieu est prochaine « de tomber sur lui ; et pour te témoigner la vérité de « mon dire, tu en garderas cette marque ; et, en lui « disant ces paroles, lui attrapa le bras avec cette griffe « de fer ardente, où il lui fit quatre trous. » Du Halde, épouvanté et blessé, poussa des cris et courut rapidement auprès du roi. Il lui raconta ce qu'il avait entendu et lui montra les marques des griffes. Henri III descendit aussitôt avec Joyeuse, d'Épernon, Du

Halde; ils trouvèrent Saint-Luc sur un lit vert, feignant de dormir très-profondément. Ils le réveillèrent et lui demandèrent s'il n'avait rien vu ni rien entendu. Saint-Luc parut étonné de toutes ces questions, ce qui troubla profondément le roi qui, changeant aussitôt sa manière de vivre, reprit ses exercices religieux et institua un ordre nouveau de pénitents. Quelque temps après, comme il rêvait à la fenêtre de son cabinet, il aperçut la griffe de fer, qui avait été jetée dans le fossé du Louvre : il l'envoya prendre, et, la confrontant avec la blessure de Du Halde, il se douta que Saint-Luc lui avait joué ce tour, et dès cet instant, il le prit tout à fait en aversion. Tombé dans la disgrâce de son maître, il fut plus tard exilé de la cour. On rapporte qu'un soir le roi lui dit d'aller prévenir la reine de ne pas l'attendre. Saint-Luc, après s'être déshabillé et parfumé le mieux qu'il put, en robe de chambre et en mules, s'en alla trouver la reine qui était au lit et lui fit connaître la volonté du roi. La reine, très-étonnée de voir Saint-Luc en pareille toilette, appela ses femmes de chambre et le chassa en lui adressant de rudes paroles. Saint-Luc s'excusa en disant qu'il s'était mis au lit, que là seulement il s'était souvenu des ordres du roi, et qu'alors, pour ne pas faire attendre la reine, il s'était empressé d'aller les lui communiquer dans la toilette où il était.

La reine se plaignit au roi en lui racontant, avec tous les éclats d'une violente colère, l'insolence de

Saint-Luc; elle demanda la punition de ce courtisan trop osé. Henri III, aussi indigné que la reine, ordonna aussitôt à Lancosme de partir pour Brouage, dont le gouvernement appartenait à Saint-Luc, de se saisir de cette place et d'en garder le commandement. Quelques heures après cet ordre, Henri III, allant à la messe, rencontra Saint-Luc avec lequel il devisa gracieusement de toutes choses. Le courtisan, rassuré, accompagna son maître, mais, au moment où il se mettait à genoux dans l'église, le duc de Guise lui dit à voix basse dans l'oreille : « Saint-Luc, tu es perdu, Lancosme est parti pour se saisir de Brouage, tâche de le devancer, sors d'ici, autrement tu es mort. » Aussitôt, Saint-Luc feignit de saigner du nez et sortit de l'église. Courant jour et nuit après Lancosme, il le rattrapa à Saintes, où celui-ci s'était arrêté pour voir la châtelaine de l'endroit. Arrivé bien avant Lancosme à Brouage, Saint-Luc, moitié par artifice, moitié par promesse d'argent, fit sortir de cette place les compagnies du régiment de Lancosme qui y étaient en garnison, garda les soldats de son régiment, et fit fermer les portes. Lorsque l'envoyé du roi arriva, il trouva Saint-Luc dans Brouage et en mesure de se bien défendre. Celui-ci écrivit au roi qu'il garderait Brouage pour son service, mais à la condition d'aucune entreprise contre la ville ni contre sa vie, parce qu'autrement il se ferait huguenot et livrerait cette place au roi de Navarre. Cette condition fut parfaitement acceptée par Henri III, qui pardonna à Saint-Luc et lui ren-

voya sa femme qu'il avait fait arrêter après son départ[1].

Je n'en dirai pas davantage sur les scandales de ces honteuses intimités. Les Guises et leurs amis les répandaient dans les provinces, à l'étranger, pour mieux affaiblir, en le déconsidérant, un prince qu'ils voulaient renverser.

A cette époque, Philippe II avait à Paris, comme ambassadeur, don Bernardino de Mendoza, qui s'était compromis à la cour d'Élisabeth par ses relations avec la reine d'Écosse, Marie Stuart. Forcé de quitter l'Angleterre, il avait été envoyé, par le roi d'Espagne, dans le lieu où il pouvait le mieux être utile à ses desseins sur l'Angleterre et sur la France[2]. Fin et passionné, délié et entreprenant, sachant ourdir avec dextérité des trames mystérieuses, s'adresser aux intérêts comme aux croyances, don Bernardino de Mendoza mit au service de la cause

1. J'ai composé ce tableau et peint les personnages qui y figurent avec les Mémoires et journal de Pierre l'Estoile; avec les nouveaux Mémoires du maréchal de Bassompierre, recueillis par le président Hénault; avec les Anecdotes du quatorzième siècle, par Charlotte-Rose de Caumont de la Force; avec les Mémoires de Beauvais-Nangis sur l'histoire des favoris français depuis Henri III jusqu'à Louis XIII; avec les tragiques de d'Aubigné et en recueillant dans la collection de nos diverses histoires de France sur ce temps tous les faits de nature à m'éclairer sur la vie intime de Henri III.

2. Mignet, *Marie Stuart*, chap. IX. Mendoza avait été envoyé en France après la mort du duc d'Alençon pour faire de la part du roi d'Espagne ses compliments de condoléance à Henri III et à Catherine de Médicis; il remplaça quelque temps après, auprès d'eux, Jean-Baptiste de Tassis qui fut nommé véedor général (inspecteur général) de l'armée de Flandre.

catholique, en France, toutes les ressources de la haine et de l'esprit. Il rencontra, dans le duc Henri de Guise, un instrument propre aux projets de son maître. Il sut très-habilement s'en servir. Tous les deux dirigèrent la ligue, allumèrent la guerre civile en France et poursuivirent de leurs complots Henri III. C'est par l'intermédiaire de cet ambassadeur que le duc Henri de Guise entretint jusqu'à sa mort, sous le nom de *Mucius*[1], avec le roi d'Espagne, les relations les plus suivies et les plus confidentielles.

Henri III, déconsidéré par son indigne vie, incapable du moindre effort courageux, ne pouvait aboutir qu'à des situations incompatibles avec sa dignité de roi et l'intérêt de sa couronne. De son côté, le chef de la Ligue, aidé de la faveur populaire et appuyé par l'Espagne, poursuivait l'exécution de ses ambitieux desseins. A la suite du traité de Joinville, le duc de Guise s'était saisi de Châlons, et son frère, le duc de Mayenne, de Dijon. Ils avaient entraîné avec eux la plus grande partie de la Champagne et de la Bourgogne. En même temps, le duc de Mercœur soulevait la Bretagne, le duc d'Elbeuf la Normandie, le duc d'Aumale la Picardie, et d'Entragues, gouverneur d'Orléans, leur conservait cette place, dont le duc de Montpensier et le maréchal d'Aumont voulaient s'emparer au nom du roi. La ligue avait établi son quartier général à Châlons où le cardinal de Bourbon s'était rendu, après avoir été

1. C'est le nom de guerre que le duc de Guise prit alors dans les correspondances espagnoles.

conduit avec une pompe presque royale de Péronne à Reims, par les ducs d'Aumale et de Guise.

Perdu au milieu de ses plaisirs, Henri III ne se doutait pas de toute l'étendue de la ligue formée contre lui. D'ailleurs l'eût-il connue qu'il n'eût jamais su prendre une grande et vigoureuse résolution. Dans ce moment, ce prince pouvait s'unir avec la reine d'Angleterre, qui lui offrait l'assistance de six mille hommes, avec les Vénitiens, qui lui auraient donné des secours en argent, et avec le roi de Navarre, qui avait officiellement protesté contre le manifeste de la Ligue[1] et le pressait de se servir de son épée et de celle de ses gentilshommes. Il aurait pu accepter les offres de souveraineté des Pays-Bas, qui avaient envoyé à cet effet auprès de lui une ambassade[2]. Mais, pour s'unir dans l'intérieur avec les protestants, et accepter pour l'extérieur les offres de l'Angleterre et des Pays-Bas, il aurait fallu rompre avec le roi d'Espagne et combattre les Guises. Henri III aima mieux traiter avec ses ennemis. Après avoir répondu au manifeste de la Ligue par des justifications indignes d'un roi[3],

1. « Réponse aux déclarations et protestations de Messieurs de Guise faites sous le nom de M. le cardinal de Bourbon, pour justifier leur injuste prise des armes. » Cette réponse composée par Duplessis-Mornay a été imprimée dans les *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 79 et suiv. Elle précéda la protestation du roi de Navarre contre les calomnies publiées contre lui. Cette protestation est tout entière dans les *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 120 et suiv.

2. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, par Théodore Juste, chap. VI.

3. Déclaration du roi faite à Paris au mois d'avril 1585. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, liv. VIII. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXI.

il chargea la reine mère de négocier la paix avec les Guises. Dans cette intention, cette princesse se rendit à Épernay. Les négociations étaient d'autant plus difficiles que le duc de Guise, les cardinaux de Bourbon et de Guise, d'accord avec le roi d'Espagne, demandaient beaucoup et impérieusement. Les lenteurs calculées de la reine mère furent sur le point de rompre ces négociations. Aussi le duc de Guise en exprimait-il son mécontentement au duc de Nevers dans les termes suivants : « Il y a longtemps que la reine mère nous tient en une conférence, et en saurons dans huit jours l'entière exécution.... Et cependant, je pars présentement pour aller recevoir nos reîtres et m'en vais assembler de toutes parts nos forces en diligence afin d'être prêts à conclure les choses le bâton à la main, et poursuivre nos desseins par une guerre qui ne sauroit être qu'à l'avantage de nostre party [1]. » Le roi, par peur ou par faiblesse, céda de nouveau. Il accorda, par le traité de Nemours (7 juillet 1585), tout ce que la Ligue lui demandait les armes à la main [2]. Ce traité fut accompagné d'un édit

1. Le duc de Guise au duc de Nevers, Bibl. imp., Ms. Béthune, vol. 8866, p. 47. Voir l'appendice X. Le duc de Nevers était alors à Rome où il s'était rendu pour soutenir auprès du nouveau pape Sixte-Quint les intérêts de la Ligue et solliciter la publication de la sentence d'excommunication préparée par son prédécesseur Grégoire XIII contre le roi de Navarre et le prince de Condé.

2. Ce désastreux traité fut signé de Catherine de Médicis, du cardinal de Bourbon, du cardinal de Guise et des ducs de Guise et de Mayenne. Malgré l'opposition du parlement, l'édit donné en conséquence de ce traité fut enregistré le 18 juillet (1585), en lit de justice.

qui révoquait toutes les mesures de tolérance en faveur des calvinistes. L'édit de Nemours défendait, sous peine de mort, tout autre culte que la religion catholique; il déclarait tous les hérétiques incapables de tenir *bénéfices*, *charges publiques*, *offices*, *estats et dignités;* il approuvait tout ce qui avait été fait par les princes, officiers de la couronne, prélats, seigneurs, villes, etc., communautés, pour la conservation de l'Église catholique; il donnait, pour sûreté : 1° à M. le cardinal de Bourbon, la ville de Soissons avec soixante-dix hommes à cheval et trente arquebusiers; 2° à M. de Mercœur, les villes de Dinan et le conquest; 3° à M. de Guise, Verdun, Toul, Saint-Dizier et Châlons; 4° à M. de Mayenne, la ville et le château de Dijon et le château de Beaune[1].

Cet édit de juillet 1585, n'était pas de nature à calmer les esprits ni à apaiser les passions. C'était, pour le parti qui se montrait plus attaché à l'Église et au roi d'Espagne qu'à la France et à son souverain, un motif de porter des coups plus décisifs pour l'avancement de sa domination. Henri III, qui n'avait pas su résister aux ennemis de sa couronne, cherchait alors à ramener à la foi catholique le roi de Navarre, qui était l'héritier du trône. Il n'y avait pas, à ses yeux, de moyen plus puissant pour combattre avec succès les intrigues de la maison de

1. Articles accordés à Nemours au nom du roi par la reine sa mère avec les princes et seigneurs de la Ligue en présence du duc de Lorraine, 7 juillet 1585. Ces articles ont été publiés dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 688.

Guise. Mais les Guises, après avoir poussé le roi à punir de mort et de confiscation une partie de ses sujets, voulaient l'empêcher de se réconcilier avec ce prince. Ils étaient en instance auprès du pape pour mettre entre Henri III et l'héritier du trône l'abîme de l'excommunication. Cette exclusion religieuse leur paraissait indispensable pour l'anéantissement de la maison de Bourbon. Le pape qui occupait le saint-siége était l'impérieux et habile Sixte-Quint. Il avait été d'abord peu favorable à la ligue, qu'il avait blâmée, par un bref adressé au cardinal de Bourbon (18 juin 1585). L'archevêque de Sens, le duc de Nevers et le père Mathieu avaient été envoyés à Rome pour négocier, au nom du duc de Guise et de son parti, l'excommunication du roi de Navarre. Sixte-Quint résistait à leurs instances, et comme le duc de Nevers l'écrivait à son beau-frère le duc de Guise, « il n'y avait à attendre de Rome que des paroles [1]. » Malgré les dépêches peu encourageantes du duc de Nevers, le duc de Guise persista dans ses résolutions ; il excitait son beau-frère à poursuivre ses démarches à Rome, en lui racontant que Henri III « était décidé tantôt à tenir ce qu'il avait promis, et puis, changeant tout à coup, faisait des actes si horribles et si indignes qu'on avait horreur d'en parler et qu'il était très-nécessaire de se tenir unis plus que jamais [2]. » Il ne cessait d'écrire à l'archevêque de Sens,

1. *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 677 et suiv.
2. Bibl. imp., Mss. Béthune 8866, p. 58 et 112.

au père Mathieu et au duc de Nevers « pour solliciter en diligence qu'on parachevât le procès du prince de Béarn comme hérétique, relaps, et pour le proscrire, chose, disait-il, qui importe merveilleusement pour empêcher les desseins d'une paix trompeuse[1]. » Il s'adressait aussi à Mendoza pour le prier de solliciter le roi d'Espagne d'intervenir auprès du pape « pour lui faire déclarer promptement le prince de Béarn, sa sœur et le prince de Condé hérétiques, relaps, incapables et indignes de posséder aucune terre, avec excommunication contre ceux qui les favoriseront ou traiteront avec eux[2]. »

Entraîné par les actives sollicitations du duc de Guise, Sixte-Quint n'hésita plus. Il déclara, par une bulle d'excommunication, le prince de Béarn déchu de tout droit à la couronne de France[3]; il frappa également, par la même sentence, le prince de Condé, comme hérétique et fils d'un hérétique. Cette bulle était l'inauguration d'une

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nº 137. Voir l'appendice XI.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nºs 150, 151. Voir l'appendice XIV.

3. D'après une lettre du cardinal de Guise du 15 octobre 1585, la sentence d'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé fut rendue en plein consistoire le premier jour de septembre (1585). En parlant de cette sentence, le cardinal de Guise dit dans la lettre précitée : « Nous l'aurons bientôt imprimée, je vous l'envoyerai. L'on nous mande qu'elle est à chaux et à sable et qu'il n'y manque rien. Le pape est aussi bien disposé qu'il fust jamais.... » Cette dépêche du cardinal Louis de Guise, sans aucune suscription, fait partie d'une liasse de lettres adressées à M. le duc de Nevers, Bibl. imp., mss. Béthune, 8866, p. 84.

nouvelle guerre civile. Le duc de Guise l'annonçait au roi d'Espagne en lui faisant connaître qu'il allait engager le roi de France dans une guerre qu'il voulait rendre irréconciliable contre les hérétiques[1].

Pendant que le duc de Guise se disposait à exécuter ses menaces, Marguerite de Valois, qui s'était unie avec un nombre considérable de gentilshommes, avait déjà commencé dans l'Agenais les hostilités contre le roi de Navarre. Marguerite de Valois, septième enfant de Henri II et de Catherine de Médicis, avait été nourrie, comme Jeanne d'Albret l'écrivait à son fils, dans la plus maudite compagnie qui fût jamais. Cette princesse, d'une vive et ardente complexion, d'un esprit gracieux et charmant, d'une intelligence pénétrante et cultivée, avait autrefois beaucoup aimé le duc de Guise. Elle s'en était séparée malgré elle pour épouser le prince de Béarn. Reléguée, depuis le départ de ce prince de Paris, à Nérac, devenu le centre de la petite cour protestante, Marguerite de Valois y avait uniquement vécu de plaisirs et d'intrigues d'amour. Revenue à Paris pour y continuer des relations commencées avec quelques seigneurs de la cour, cette princesse en était sortie chassée par son frère qui lui avait reproché publiquement sa conduite. Depuis cet affront, le roi de Navarre n'avait plus voulu la recevoir. Telle était la situation de Marguerite de Valois, lorsqu'elle se rendit à

1. Mucius au roi d'Espagne, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nº 140. Voir l'appendice XII.

Agen pour soulever toute la contrée au nom de la ligue, et en faveur de son ancien amant le duc de Guise. Celui-ci s'empressa de la recommander au roi d'Espagne. Il sollicita pour elle, auprès de Philippe II, un secours de cinquante mille écus, en faisant observer à ce prince que la reine de Navarre se trouvait dans une position particulière au milieu des forces des hérétiques en Guyenne [1]. Il la recommandait à Mendoza, en le priant de faire connaître lui-même au roi d'Espagne les bons offices de cette reine en Guyenne pour la conservation de la religion, « laquelle, ajoutait-il, sans son secours et les moyens dont, jusques à ce jour, nous l'avons aidée, en serait déjà bannie, pour être le principal pays où tous les hérétiques de France ont établi leur refuge et retraite et où ils délibèrent de dresser et assembler leurs principales forces [2]. » Ces recommandations ne furent pas écoutées et Marguerite de Valois, n'ayant pas été secourue en temps utile, avait été contrainte de quitter Agen et de laisser la Guyenne « à la merci de ceux de la religion courant et pillant à leur volonté [3]. »

En même temps, le duc de Guise sollicitait le payement des sommes promises par le roi d'Espagne, en avertissant Mendoza que tous les princes de l'union

1. Mucius au roi d'Espagne, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nº 140. Voir l'appendice XII.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nº 142. Voir l'appendice XIII.

3. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nº 147. Voir l'appendice XV.

étaient épuisés par les énormes dépenses qu'ils avaient déjà faites en faveur de la Ligue. Ils avaient tous été obligés de payer de leur argent trois mille reîtres, trois mille lansquenets, huit mille Suisses et trente-cinq à quarante mille Français [1]. Mais les projets d'attaque du duc de Guise étaient paralysés par les lenteurs de la cour d'Espagne. Pour entretenir la guerre civile, Philippe II avait promis des sommes importantes impatiemment attendues par les ligueurs. Ces secours n'arrivaient pas. Le duc écrivait lettre sur lettre à Mendoza, tantôt pour le prévenir que, si on ne lui donnait pas des secours, il y avait tout à craindre pour le pays de Flandre et que tout le malheur de la guerre ne tombât sur les États de son maître [2], tantôt pour l'effrayer sur les intrigues de la reine mère, qui voulait aboutir à une paix générale [3]. Il ajoutait ensuite

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp , fonds espagnol, B. 56, nº 150-151. Voir l'appendice XIV.

Quelques jours après avoir écrit à Mendoza cette dernière dépêche, le duc de Guise lui rappelait l'urgence des secours en argent, afin « de subvenir à tous les défaultz de moyens et necessitez des gouverneurs des provinces et de places qui sont de nostre parti, lesquelz ne peuvent prétendre secours ailleurs que de nous, sans nous mectre en juste soupçon. » Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, nº 146. Voir l'appendice XVI.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, nº 252. Voir l'appendice XXII.

3. La reine mère proposait comme moyen d'accommodement entre les partis les mariages de la reine de Navarre, Marguerite de Valois et du fils aîné de M. de Lorraine; du prince de Condé avec la fille du duc Henri de Guise et de l'un des frères du prince de Condé avec la fille du duc de Nevers. En rendant compte à l'ambassadeur d'Espagne don Bernardino de Mendoza de ces propositions, le duc de Guise lui disait: « J'aimerai mieux voir mort ce

que les villes catholiques étaient dans les meilleures dispositions; qu'il était urgent que les moyens pussent accompagner les desseins et que l'argent promis fût promptement déposé sur la frontière. Enfin, comme rien n'arrivait, il se plaignit amèrement en déclarant qu'ils allaient être contraints de faire par force ce qu'ils n'avaient pas envie de faire de bonne volonté, tandis que, s'ils eussent été secourus en temps utile, ils auraient été suffisamment forts pour s'opposer avec succès à toutes les entreprises du roi de France [1].

Henri III entrait dans la lutte malgré lui. Mais, entraîné de tous les côtés, il dut se résoudre. Comme pour faire la guerre, il fallait de l'argent, il réunit au Louvre le premier président du parlement, le prévôt des marchands, le doyen de l'église cathédrale et le cardinal Louis de Guise. « Je suis ravi, leur dit-il, « d'avoir enfin suivi les bons conseils qu'on m'a don- « nés et m'être déterminé, à votre sollicitation, à révo-

qui me touche de si près que d'en consentir aucun effet et m'assure que monsieur de Lorraine et monsieur de Nevers auront même résolution. » (Dépêche de Mucius à Mendoza, en date du 1er octobre 1585, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, n° 150-15.) Voir l'appendice XIV. — Davila raconte dans le premier volume de son histoire des guerres civiles, p. 336, que Catherine de Médicis avait offert au roi de Navarre, s'il voulait se faire catholique, de faire casser son mariage avec Marguerite de Valois, et de lui faire épouser la princesse Christine, fille du duc de Lorraine. A cette époque Marguerite de Valois repoussée par son frère et par son mari, avait été chassée d'Agen par les habitants. Elle s'était réfugiée au fond d'un vieux château d'Auvergne.

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, n° 153. Voir l'appendice XIX.

« quer le dernier édit que j'avois fait en faveur des « protestants.... J'avois cru d'abord qu'il étoit dange- « reux d'y penser; mais, depuis que la guerre est ré- « solue, il me semble qu'elle entraîne encore avec « elle de plus grandes difficultés. Or, c'est à quoi il « faut pourvoir de bonne heure; car il ne sera pas « temps d'y penser quand l'ennemi sera à vos portes « et que, de vos fenêtres, vous verrez brûler vos « moulins, comme cela est autrefois arrivé.... Ce « n'est que par vos conseils que j'ai entrepris cette « guerre et je ne prétends pas être le seul à en porter « tout le faix [1]. » Se tournant vers M. de Harlay : « Monsieur le premier président, lui dit-il, je loue « votre zèle et celui de vos collègues qui ont si fort « approuvé la révocation de l'édit, et m'ont exhorté si « vivement à prendre en main la défense de la reli- « gion. Mais aussi, je veux bien qu'ils sçachent que « la guerre ne se fait pas sans argent; et que, tant « que celle-ci durera, c'est en vain qu'ils voudront « me rompre la tête de leurs remontrances au sujet « de la suppression de leurs gages[2]. Pour vous, ajouta- « t-il en s'adressant au prévôt des marchands, vous « devez être très-persuadé que je n'en ferai pas moins « à l'égard des rentes de l'hôtel de ville. Ainsi, as- « semblez ce matin les bourgeois de ma bonne ville « de Paris, et leur déclarez que, puisque la révocation « de l'édit leur a fait tant de plaisir, j'espère qu'ils ne « seront pas fâchés de me fournir deux cent mille écus

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXI.
2. *Ibid.*

« d'or, dont j'ai besoin pour cette guerre. Car, de « compte fait, je trouve que la dépense montera à « quatre cent mille écus par mois[1]. » Se retournant du côté du cardinal de Guise d'un air irrité : « C'est « à vous d'avoir soin que le clergé fasse le reste. « Car je ne prétends point être seul chargé de ce far- « deau, ni me ruiner pour cela. Et ne vous imaginez « pas que j'attende le consentement du pape. Car, « comme il s'agit d'une guerre de religion, je suis « très-persuadé que je puis en conscience, et que je « dois même, me servir des revenus de l'Église, et je « ne m'en ferai aucun scrupule. C'est surtout à la « sollicitation du clergé que je me suis chargé de « cette entreprise ; c'est une guerre sainte, ainsi c'est « au clergé de la soutenir[2]. »

Après quelques observations de part et d'autre on s'exécuta. Le clergé fit don de cinquante mille livres de rente sur son temporel. Les villes s'imposèrent. Six armées furent mises en campagne. Le duc de Guise en commandait une sur les frontières de Champagne destinée à couvrir les provinces de l'Est contre l'invasion prévue des protestants allemands ; le duc de Mayenne était à la tête de celle de Guyenne qui devait de concert avec les troupes du maréchal de Matignon attaquer le roi de Navarre ; le maréchal de Biron commandait en Poitou ; le duc de Joyeuse en Auvergne, et M. de la Valette en Dauphiné.

Depuis la promulgation de l'édit de Nemours le

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXI.
2. *Ibid.*

roi de Navarre avait envoyé auprès du prince Christian, duc de Saxe et de Jean III, roi de Suède, Jacques de Ségur-Pardaillan, pour savoir s'il pouvait compter sur leur concours et celui de l'Allemagne protestante[1]. En attendant d'être secouru par les princes luthériens, le roi de Navarre et son cousin le prince de Condé avaient pris l'offensive, le premier en Guyenne et l'autre en Saintonge et en Poitou. Tous les deux avaient débuté avec succès dans cette campagne et le prince de Condé se disposait à marcher sur Paris par l'Anjou. Mais avant d'entreprendre cette expédition, il voulait transporter le théâtre de la guerre au nord de la Loire. Il se proposait de faire de la ville d'Angers, dont le château avait été surpris par quelques-uns de ses coreligionnaires, sa place d'armes.

Abandonnant tout à coup le siége de Brouage, place maritime que le duc de Mayenne avait enlevée aux huguenots en 1577, le prince de Condé passa la Loire à la tête de deux mille hommes d'armes et arquebusiers à cheval, de plusieurs gentilshommes poitevins et saintongeois. Après s'être réuni à plusieurs cavaliers protestants levés dans les provinces du Nord-Ouest, il se présenta devant Angers. Le duc de Mayenne s'était dirigé avec ses forces sur la ville de Beaugency. Il avait manœuvré avec deux mille cavaliers, de manière à couper en Vendomois le prince

1. Lettres du roi de Navarre au duc de Saxe et au roi de Suède. Recueil des lettres missives de Henri IV, par Berger de Xivrey, t, II, p. 103-112.

de Condé déjà enveloppé par Biron et d'Épernon. Battu dans cette rencontre, le prince de Condé avait gagné la Basse-Normandie près d'Avranches, où il s'était embarqué pour l'île de Guernesey. De là il passa en Angleterre, où la reine Élisabeth l'accueillit avec bienveillance, en attendant de lui fournir des secours en argent et de le faire conduire par ses vaisseaux à la Rochelle.

Le duc de Mayenne aurait pu agir avec énergie en Poitou et en Saintonge et il aurait dû attaquer l'importante place de Brouage : mais il écouta le maréchal de Matignon, arrivé de Bordeaux pour prendre le commandement de l'avant-garde. Ce maréchal, sous prétexte de mieux faire vivre l'armée jusqu'au printemps suivant, où elle serait de nouveau réunie, avait conseillé au duc de Mayenne de la partager en deux. Une portion devait être conduite sous le commandement du maréchal, par la Saintonge, en Bordelais. L'autre portion devait être dirigée avec le duc de Mayenne sur le Périgord et le Quercy. Le duc adoptant ce conseil, marcha sur Périgueux où il entra, passa la Vezère à Terrasson, mit le siége devant Montignac, qu'il emporta d'emblée, reprit Tulle ,s'empara de Beaulieu, du château de Saignat, appartenant au vicomte de Turenne et arriva sur la Garonne. Le duc avait résolu de chercher le roi de Navarre pour le vaincre ou le prendre en le cernant de tous côtés.

Henri III contraint à la guerre exécutait de très-mauvaise grâce ses engagements. Il ne voulait pas

donner au duc de Guise et à son frère le duc de Mayenne, de nouveaux moyens de popularité en obtenant de nouveaux succès militaires. Aussi, laissa-t-il l'armée de Guyenne manquer de solde et de fournitures. Il espérait que dans cette circonstance le duc de Mayenne changerait de direction et se transporterait dans le Languedoc. Le duc de Guise, dont les défiances étaient constamment éveillées sur la conduite du roi, déjoua les calculs de ce prince. Il recommanda à son frère de n'accepter en aucune façon et quelque commandement qu'on lui fît : « Cette charge, afin de n'offenser le maréchal de Montmorency[1]. ». Il était très-important pour le chef de la ligue de gagner à sa cause Montmorency, tout-puissant dans le Languedoc. L'union de Montmorency avec le roi de Navarre était un danger pour l'avenir et les desseins du parti catholique[2]. En avertissant Mendoza de l'ordre qu'il avait donné à son frère de ne pas attaquer Montmorency, le duc de Guise lui disait (29 janvier 1586) « Cette « alliance empêcheroit toute crainte de paix et aultres « desseings que pourroient faire ceux qui n'affection- « nent le service de Dieu ni de leur patrie et seroit « le vray et sûr établissement et repos de luy et de « nous et nous pourrions alors facilement exécuter « tous les commandements du roi catholique dans

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, n° 130. Voir l'appendice XVII.

2. Depuis l'édit de Nemours, la gravité des événements avait établi entre le roi de Navarre et le duc de Montmorency l'union la plus intime.

« ce royaume qui sera toujours nôtre, comme pro-
« tecteur[1]. »

Le duc de Montmorency ne pouvait pas s'allier avec l'ancien ennemi de sa maison et il demeura fidèle au roi de Navarre. En même temps le duc de Montpensier refusait de s'associer aux projets du duc de Guise. « J'ai eu advis, écrivait-il à Mendoza, que le « duc de Monpensier oubliant son devoir envers notre « religion, se joint avec les hérétiques, suivi des frères « du prince de Condé, et de quelques froidz catoli- « ques, non sans soupçon de menée et inteligence du « maistre, duquel le but est toujours de venir à une « paix, si nous ne l'empêchons[2]. » Le duc de Guise avait été plus heureux dans ses négociations avec le duc de Lorraine. Ce prince avait ordonné à tous les huguenots de sortir de ses terres dans quinze jours s'ils ne voulaient pas se faire catholiques : il s'était engagé à tenir des forces prêtes à la frontière pour s'opposer à l'entrée des hérétiques étrangers, s'ils venaient en France[3]. Dans cette intention, le duc de Lorraine devait « se joindre avec l'évêque de Strasbourg[4] et le « baron de Polviller, gouverneur du pays d'Ellsats

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 247. Voir l'appendice XXI.

2. Mucius à Mendoza. Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 252. Voir l'appendice XXII.

3. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 56, n° 154. Voir l'appendice XVIII.

4. L'évêque de Strasbourg était à cette époque le comte de Manderchet qui mourut à Saverne le 2 mai 1592, après avoir été évêque de Strasbourg pendant vingt-trois ans.

« (nom allemand de l'Alsace) pour l'archiduc Ferdi-
« nand[1], faisant ung corps de forces avec eux, ayant « prests pour cest efect le sieur de Gonzague, cinq cens « lances, trois cens arquebusiers à cheval, et six mil « hommes de pied[2]. » Le duc de Guise sollicitait l'intervention du prince de Parme auprès de l'archiduc Ferdinand et de Polviller pour les faire entrer résolûment dans cette ligue. « Ce seroit, comme il le disait à Mendoza, un beau commencement d'une ligue générale des catholiques et empeschement aux hérétiques de travailler plus la Flandre et la France[3]. » Il demandait aussi à ce que le comte de Bourgogne et le duc de Luxembourg « ayent mesme inteligence avec ledict sieur de Lorrayne, et les dictz évêque de Strasbourg et Polviller[4]. » De tous les côtés, le duc de Guise se préparait à défendre les provinces de l'Est contre l'invasion Allemande[5].

Marie Stuart avait repris ses projets de révolution catholique en Écosse et d'invasion espagnole en Angleterre. Mécontente de son fils, Jacques VI, qui

1. Ferdinand d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand, marié avec Anne-Catherine de Gonzague, sa nièce, fille de Guillaume de Gonzague duc de Mantoue.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, nº 247. Voir l'appendice XXI.

3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

5. En prévoyance de cette invasion le duc de Guise s'adressait à Jean-Baptiste de Tassis, l'un des agents principaux de Philippe II, pour lui recommander de rappeler au roi d'Espagne une demande de secours sur laquelle il n'avait reçu aucune réponse. Mucius à Jean-Baptiste de Tassis, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, nº 250. Voir l'appendice XX.

s'était allié avec la reine Élisabeth, elle avait résolu de désigner Philippe II comme son héritier au royaume d'Angleterre à moins que son fils ne se convertît à la religion catholique. Elle fit connaître au roi d'Espagne cette résolution et lui demanda de ne plus hésiter à exécuter l'entreprise qui en sauvant la religion catholique en Angleterre pouvait lui rendre la liberté[1]. Dans ce moment les chefs écossais demeurés attachés à la religion catholique et à leur reine captive, s'étaient concertés avec l'un d'entre eux, lord Claude Hamilton, pour délivrer leur reine et restaurer leur culte. Hamilton, venu à Paris pour s'entendre avec le duc de Guise rapporta, à Édimbourg, les instructions secrètes du chef du parti catholique en France. Informés des dispositions du duc de Guise, les seigneurs écossais dévoués à la cause de Marie Stuart chargèrent Robert Bruce, l'un de leurs chefs, de se rendre auprès de Philippe II, pour solliciter son assistance contre la reine d'Angleterre et son appui pour le rétablissement de leur foi religieuse dans le royaume[2].

Avant de se rendre en Espagne Robert Bruce passa par la France où le duc de Guise lui remit une lettre très-pressante pour Philippe II (10 juillet 1586) « Sire, disait le duc à ce prince, après « tant de diverses intelligences que j'ay conduites « et recherchées de lontemps avec beaucoup de « peine pour l'établissement de la religion catho-

1. Mignet, *Marie Stuart*, chap. x. — 2. *Ibid*.

« lique en Écosse, Dieu m'a fait la « grâce d'avoir « induit et attiré les plus grands et principaux du « pays à la bonne et sainte résolution que j'ai tou- « jours estimée très-nécessaire pour surmonter les « factions anglaises qui en ont retardé l'effet jusques « à cette heure[1]. » Il assurait au roi d'Espagne que lord Claude Hamilton, les comtes de Huntly et de Morton avec lesquels il avait traité, disposaient des deux tiers de l'Écosse. Mais attaquer le parti dominant dans le pays et résister aux forces du pays voisin, lui « paraissoit, ajoutait-il, trop difficile sans le secours et assistance de Votre Majesté, que nous avons d'une commune voix choisi protecteur et appui d'une si digne et louable entreprise[2]. » Il attachait à cette entreprise d'autant plus d'intérêt, qu'elle avancerait les desseins de Philippe II sur l'Angleterre « desseins auxquels je voudrois être si heureux que de pouvoir apporter autant de très-humble service comme je m'y sens obligé, et m'y trouver avec une pique comme le moindre soldat[3]; » il priait l'ambassadeur Mendoza d'appuyer la demande des chefs écossais auprès du roi son maître, en lui disant (16 juillet 1586): « J'ai prié M. l'ambassadeur d'Écosse de vous communiquer une entreprise, de laquelle j'ai bâti le fondement il y a fort longtemps, avec beaucoup de peine, n'ayant pu retirer le fruit jusques à présent, que j'ai attiré les principaux

1. Mucius au roi d'Espagne, Archives de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, nº 356. Voir l'appendice XXIV.
2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

seigneurs d'Écosse à la résolution qu'il vous fera entendre[1]. »

Quels étaient ces projets tramés par les chefs écossais catholiques, d'accord avec le duc de Guise et Philippe II? Il s'agissait d'envahir l'Angleterre et de faire précéder cette invasion par l'assassinat de la reine Élisabeth. Mendoza tenu au courant de toutes ces trames en avertissait le roi d'Espagne en lui faisant connaître l'intention de Marie Stuart de lui conférer ses droits à la couronne d'Angleterre. Il l'informait des dispositions du duc de Guise et des résolutions des seigneurs écossais prêts à agir aussitôt qu'une somme de cent cinquante mille écus leur serait remise. Philippe II apprit avec un sentiment de satisfaction tous les détails de cette conspiration catholique. Il s'y associa, en faisant assurer les conjurés par Mendoza qu'ils seraient soutenus par lui dans cette entreprise. Il adressait à celui-ci deux lettres pour le prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas. L'une de ces lettres devait être immédiatement expédiée ; elle ordonnait au prince de Parme de se préparer. L'autre devait être gardée entre les mains de Mendoza jusques au moment de l'accomplissement du projet, c'est-à-dire de l'assassinat de la reine d'Angleterre. « En ce cas, disait Philippe II, à son ambassadeur, envoyez-la tout de suite au prince, afin qu'il mette à la voile avec le secours, sans attendre un nouvel ordre de ma part, puisque cette seconde

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol. B. 57, nº 237. Voir l'appendice XXVI.

lettre, comme vous le verrez, est si précise à cet égard[1].» Cette conspiration contre la vie d'Élisabeth échoua grâce à l'active surveillance de sir Walsingham, devenu l'un des plus habiles ministres de l'Angleterre.

Pendant que la reine Élisabeth échappait à l'inimitié du roi d'Espagne et du duc de Guise, la guerre civile continuait en France. Des bords de la Loire et de la Charente où elle avait éclaté, elle s'était repliée sur les rives de la Dordogne et de la Garonne. Le duc de Mayenne, entré en Guyenne à la tête d'une armée de quinze mille hommes et assisté par la noblesse catholique du pays, avait été mal secondé par le maréchal de Matignon. Nullement secouru par Biron, il avait vu son armée se fondre lentement autour de lui. Le roi de Navarre et le vicomte de Turenne, son lieutenant, disputaient alors pied à pied la Gascogne avec quatre mille hommes. Après avoir tenu en échec le duc de Mayenne, le roi de Navarre abandonnant la défense de la Guyenne protestante au vicomte de Turenne, passait à la Rochelle pour opérer de concert avec le prince de Condé qui était revenu, une diversion sur les rives de la Charente. Le prince de Condé, qu'une escadre anglaise avait escorté jusques à la Rochelle, avait obtenu quelques secours d'argent de la reine Élisabeth. Au début de leur nouvelle campagne, ces deux princes s'emparèrent de

1. Tous ces projets tramés par les chefs écossais d'accord avec le duc de Guise et Philippe II sont racontés en détail par M. Mignet dans le chapitre x de son histoire de Marie Stuart.

Royan et obstruèrent le port de Brouage en y coulant des bâtiments chargés de pierres. La prise de Royan les rendait maîtres des embouchures de la Gironde et interrompait le commerce de Bordeaux, et l'obstruction de Brouage débarrassait la Rochelle d'une rivale dangereuse. Ils avaient aussi sauvé la ville de Marans qu'assiégeait le maréchal de Biron. Au moment où les affaires des calvinistes se relevaient dans l'Ouest, le duc de Mayenne, malade et mécontent, regagnait le nord de la France. Henri III, qui aurait dû donner au duc les moyens d'action qu'il lui avait promis, s'était borné à organiser lentement trois petits corps d'armée : le premier pour opérer sous le commandement de Biron, en Saintonge; le second était destiné à marcher en Auvergne et en Languedoc, sous le duc de Joyeuse, et le troisième devait se rendre avec le duc d'Épernon en Dauphiné et en Provence. Cette division des forces catholiques était calculée pour empêcher les succès des ligueurs et annuler la campagne de 1586 contre les protestants.

L'Allemagne protestante ne se hâtait pas d'envoyer au roi de Navarre les secours depuis longtemps attendus. Les princes luthériens et leurs capitaines, informés des préparatifs de guerre des ducs de Guise, de Lorraine et du prince de Parme sur leur frontière, hésitaient à s'engager dans cette lutte. Avant de tirer l'épée, ils avaient décidé de faire auprès de Henri III une dernière tentative dans l'intérêt de leurs coreligionnaires de France. Le duc de Guise en avait averti

Mendoza et le secrétaire d'État Brulart[1]. Le prince de Parme se disposait alors à passer le Rhin et à aller en personne assiéger la ville de Metz[2], dont les habitants étaient en grande partie protestants. De son côté, le duc de Guise, de plus en plus résolu à s'opposer à l'établissement de la paix dans le royaume, levait, avec le duc de Lorraine, une armée dont il envoyait le dénombrement à Mendoza[3]. Il s'assurait aussi d'une levée de dix mille Suisses[4]. « C'est le seul moyen, disait-il à l'ambassadeur espagnol, de résister

1. Dès le commencement de l'année (29 janvier 1586) le duc de Guise faisait connaître à Mendoza le projet d'une ambassade de la part des princes protestants d'Allemagne. « Je ne veux oublier, lui disait-il, à vous mander comme l'on est après en Allemagne, pour fayre une grande ambassade des princes d'Allemagne et cantons de Suisses hérétiques, pour venir conseiller et requérir la paix en ce royaume, desirans de si entremettre qui est ce qu'il faut empescher de vostre costé et du nostre d'un commun deseing. Vous advertirez et ferez vostre mieulx s'il vous plaist. » Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espag., B. 57, nº 247. Voir l'appendice XXI. Six mois après (11 juillet 1586) le duc écrivait au secrétaire d'État Brulart : « Je trouve fort estrange que n'avés eu plustost nouvelles du comte de Montbelliard et autres députés huguenoz lesquels sont il y a huit jours chez le Casimir, pour apprendre leur leçon et résoudre leurs articles. Voilà comme ils ont esté despeschés et seront après demain à Metz. » Le duc de Guise à M. de Crosne, Bibl. imp. Dépêches originales, suppl. franc. 593, t. I, p. 2. Pierre Brulart était seigneur de Crosne et de Genlis. La plupart des dépêches du duc de Guise à ce secrétaire d'État portent presque toutes pour suscription : à M. de Crosne, conseiller du roi en son conseil d'État, secrétaire de ses commandements.

2. Le duc de Guise au roi, Bibl. imp., suppl. franc. 593. Dépêches sous Henri III, t. I, p. 5. Voir l'appendice XXV.

3. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, nº 236. Voir l'appendice XXVII.

4. *Ibid.*

et apporter remède à toute mauvaise volonté, tant du costé du roy s'il estoit si mal conseillé et oubliant Dieu, ce que je ne veux croire que des hérétiques dedans et dehors ce royaulme[1]. »

Vers le mois de juillet 1586, on vit arriver en France l'ambassade que le duc de Guise avait annoncée à Mendoza et au secrétaire d'État Brûlart. Cette ambassade avait pour mission d'empêcher, s'il était possible, les calamités d'une nouvelle guerre civile, et de ramener le roi à de meilleurs sentiments en faveur de ses sujets calvinistes[2].

En apprenant l'arrivée des ambassadeurs allemands, le roi quitta Lyon, où il s'était rendu pour se rapprocher du théâtre de la guerre. Il retourna à Paris pour les recevoir et leur donner audience. Henri III écouta avec impatience leurs observations sur les divisions intestines de la France, sur les intrigues de la cour de Rome et sur la violation des édits de pacification malgré les promesses royales. Ce prince congédia les ambassadeurs allemands, après leur avoir répondu que personne ne savait mieux que lui ce qui pouvait être suivant le temps et les circonstances, avantageux

1. Mucius à Mendoza, Arch., de l'Emp. fonds espagnol, B. 57, nº 236. Voir l'appendice XXVII.

2. D'après Palma Cayet, c'étaient les électeurs de Saxe et de Brandebourg le comte palatin Jean-Casimir, Jean-Frédéric, administrateur de Magdebourg; les duc de Saxe, Poméranie et Brunswick et le landgrave de Hesse qui ne voulant accorder au roi de Navarre aucune levée de gens de guerre, sans en avoir premièrement averti le roi, lui avaient adressé cette ambassade dont le chef était Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbeliard. Chronologie novenaire. Introduction, t. I, p. 25, éd. Buchon.

à son royaume et à son peuple. Il leur fit déclarer après l'audience, par un des gentilshommes de sa chambre, que quiconque l'accusait d'avoir violé sa foi par la révocation de ses édits en avait menti. Les ambassadeurs, qui avaient voulu procurer une paix religieuse aux Français, n'en demandèrent pas davantage. Ils repartirent aussitôt de Paris, pour reporter au delà du Rhin la mauvaise réception du roi de France[1].

Dès qu'ils connurent par leurs ambassadeurs les dispositions du roi de France, les princes luthériens allemands, et à leur tête Frédéric II, roi de Danemark et de Norvége, se préparèrent à la guerre. Ils s'étaient engagés, dans une assemblée tenue à Lunebourg, sous la présidence du roi de Danemark, au mois de juillet (1586), à assister de leurs forces le roi de Navarre, si leurs ambassadeurs ne réussissaient auprès du roi de France[2]. Sur ces entrefaites, les habitants de la ville d'Auxonne, dans un mouvement de réaction contre le parti de la Ligue, s'étaient emparés du château et avaient arrêté leur commandant ligueur, Jean de Tavannes. Le duc de Guise s'était aussitôt porté sur cette place et l'avait reprise sur les habitants[3].

1. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXVI. — *Mémoires de la Ligue*, édition d'Amsterdam, t. I, p. 319-325.

2. Lettre du roi de Navarre à Frédéric II, roi de Danemark. Recueil des lettres missives de Henri IV, par M. Berger de Xivrey, t. II, p. 246-248.

3. Lettres du duc Henri de Guise au roi et à M. de Crosne. Dépêches originales, Bibl. imp., suppl. franç. 593, t. I, p. 2, 3, 5, 7, 9, 13, 15, 19, 21, 25.

D'un autre côté, le duc d'Aumale, mécontent de ce que Henri III avait donné le gouvernement de Picardie au duc de Nevers[1], avait enlevé au roi la place de Doullens. Les opérations militaires de la Ligue se développaient lentement. Les résultats n'étaient pas en rapport avec les forces mises sur pied. La plupart des armées confédérées avaient été ou dissipées, ou affaiblies, ou ruinées[2]. Dans cette situation, la reine mère espérant ou arrêter les préparatifs de guerre de l'Allemagne protestante, ou rendre le roi de Navarre suspect à ses amis en France, chercha à ramener ce prince en lui proposant la paix.

Après de longs pourparlers et de nombreux entretiens, abandonnés puis repris, on aboutit à l'accord d'une courte trêve jusqu'au 6 janvier (1587)[3]. Ces né-

1. Le duc de Nevers, beau-frère du duc de Guise, s'était rapproché du roi à son retour de Rome, et c'était pour le récompenser d'avoir abandonné la Ligue que le roi lui avait donné le gouvernement de Picardie. Il se mêla activement à toutes les négociations qui eurent lieu à cette époque pour ramener au catholicisme le roi de Navarre. Le duc de Guise lui en adressa de vifs reproches. Voir sa lettre au duc de Nevers, Bibl. imp., mss. Béthune, vol. 9125, folio 2.

2. Lettre du roi de Navarre à Frédéric II, roi de Danemark. Recueil des lettres missives de Henri IV, par M. Berger de Xivrey, t. II, p. 246-248.

3. Voir sur toutes ces négociations comme sur les conférences qui eurent lieu à Saint-Bris près de Cognac, l'histoire de France de Pierre Mathieu, t. II, p. 518 et suiv., in-fol.; l'histoire universelle de d'Aubigné, t. III, liv. I, chap. VI; les Mémoires de Nevers, t. I, p. 767 et suiv. in-fol.; l'Histoire des guerres civiles de France, par Davila, liv. VIII; les lettres du roi de Navarre à M. de Scorbiac et au prince Christian duc de Saxe. Recueil des lettres missives de Henri IV, par Berger de Xivrey, t. II, p. 241, 263, 264. « En ce qui

gociations avaient effrayé le duc de Guise qui les dénonçait (22 septembre 1586) à l'ambassadeur d'Espagne dans les termes suivants : « Je crains tousjours « les desseins de la royne mère, qui se doit, dans peu « de jours, voir avec le roy de Navarre, et que sur cette « conclusion elle veut troubler le repos des catholi- « ques de ces deux couronnes qui consiste en l'union. « J'escris à mon frère, que devant qu'elle puisse « prendre conclusion, il s'en revienne en diligence en « son gouvernement, qui depuis Auxonne est tout « nostre, et qu'il s'asseure de Lyon, afin que nous « soyons prests à empescher l'effect de telles me- « nées[1]. » Le duc insistait surtout auprès de Mendoza pour avoir les moyens « de maintenir un parti ferme, « tousjours prest et en estat contre tels desseins. Je « vous prieray bien fort, ajoutait-il, de vouloir en « diligence escrire pour l'expédition, afin qu'estant « asseurés, nous prévenions un chascun avant cette « conclusion de paix ; je vous prie aussi vouloir faire « toute diligence pour les trente mille escus desquels

concerne la trêve dont il s'agit, le roi de Navarre, dit de Thou, craignant que la nouvelle de cette conférence ne le rendît suspect à ses amis en France, fit promptement partir de la Rochelle plusieurs de ses gens qu'il envoya dans toutes les provinces du royaume, avec des lettres de confiance pour expliquer à ses amis ce que c'était que cette trêve, et ce qui s'étoit passé entre la reine et lui.... Il en envoya d'autres en Allemagne pour presser la marche du secours et dissiper les bruits de trêve qui couroient parmi les Suisses et dans l'empire, en montrant que l'entrevue n'avoit eu aucune suite. » *Histoire universelle*, liv. LXXXVI.

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 277, B. 57, n° 278 et B. 57, n° 282. Voir les appendices XXX, XXXI et XXXII.

« nous avons nécessairement besoin et nous font très « grand desfaut[1]. » On parlait alors de la réconciliation du duc de Guise avec le roi de Navarre, par l'intermédiaire d'une sainte religieuse, parente du duc de Bourbon, Madame la princesse de Soissons. C'était un bruit calomnieux, que Henri III et sa mère s'appliquaient à répandre partout, parce qu'il était de nature à altérer la confiance des catholiques dans la personne du duc. Aussi ce prince s'empressait de protester auprès de la reine mère : « Quand à ce qu'il « vous plait me mander, lui écrivait-il, que le roi de « Navarre dit de la réconciliation des huguenots et « de nous par le moyen de Madame de Soissons, je « crois, Madame, qu'outre ce qu'il lui est défendu de « traiter avec les hérétiques excommuniés et retran- « chés de l'Église, elle n'entreprendra jamais sur « personne cet ouvrage impossible à qui que ce soit, « et à Votre Majesté même, qui surmonte toutes les « difficultés en ce qu'elle veut embrasser[2]. »

Toutes ces intrigues de la reine mère, décidèrent le duc de Guise à se hâter dans ses entreprises contre le roi, à porter des coups plus décisifs et à faire la guerre avec plus de vigueur. Dans ce but, le duc et ses principaux partisans s'étaient réunis à l'abbaye d'Ourcamp, près de Noyon (octobre 1586). Là, après avoir

1. Le duc de Guise à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 278. Voir l'appendice XXXI. Le duc de Guise avait déjà reçu (19 juin 1586) du roi d'Espagne une somme de cinquante mille écus (pistolets d'or). Voir sa quittance, appendice XXIII.

2. Mucius à la reine mère. Arch. de l'Emp., fonds espag., B. 57, n° 273. Voir l'appendice XXIX.

renouvelé ses plaintes contre l'attitude du roi favorisant secrètement les calvinistes, le duc, d'accord avec les chefs de la Ligue qui assistaient à cette conférence, décida que le roi serait prié de faire observer de point en point le dernier édit d'union. Et dans le cas où quelque entente entre ce prince et les protestants aurait lieu, les ligueurs s'engageaient à s'y opposer « en vertu du devoir vraiment chrétien qui les devoit transporter par-dessus toute parenté, affinité, affection, sujetion et devoir quelconque[1]. » Dans cette conférence, on déclara que l'éparpillement des troupes royales était une preuve des ménagements du roi à l'égard des hérétiques. Il fut résolu de prendre les armes à la première occasion et de combattre vivement les protestants sans attendre les ordres du roi. On résolut de s'emparer, sur la frontière de Champagne, des villes de Sedan et de Jamets[2], « suspectes pendant la paix, hostiles pendant la guerre, asiles des hérétiques, et servant aux protestants d'Allemagne de portes constamment ouvertes sur la France[3]. » Ces résolutions furent communiquées par le duc de Guise à l'ambassadeur d'Espagne[4].

1. Ms. de Mesmes, *Mémoires sur la Ligue*, t. I, in-folio $\frac{8931}{2}$. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, chap. IV.

2. Le duc de Guise avait été informé à l'époque de cette conférence de l'accueil fait à un grand nombre de protestants français par le duc de Bouillon dans ses seigneuries de Sedan et de Jamets. Lettres du duc de Guise à M. de Crosne, Bibl. imp. Dépêches originales, suppl. franç. 593, t. I, p. 1. Voir l'appendice XXVIII.

3. De Thou, *Histoire universelle*, liv. LXXXVI.

4. Ce fut Mayneville qui fut chargé par le duc de Guise de ren-

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avait projeté d'attaquer Genève, la métropole protestante. Comme son père, l'ambitieux Philibert-Emmanuel[1], il avait des prétentions héréditaires sur cette ville, dont son grand-père, Charles III, avait été dépossédé. Charles-Emmanuel avait communiqué ce projet au colonel Pfiffer, catholique de Lucerne, ardent dans ses convictions religieuses. Le duc de Savoie comptait pour réussir sur les cantons catholiques de la Suisse[2]. Avant de s'engager, le colonel Pfiffer, profondément dévoué aux Guises et au roi d'Espagne, voulut connaître les sentiments du duc de Guise sur les desseins du duc de Savoie. Le duc de Guise, alors déterminé à reprendre les armes contre les protestants, accueillit avec la plus vive sympathie les projets du duc de Savoie. Il

dre compte à Mendoza de tout ce qui s'était passé dans l'assemblée d'Ourcamp. Arch. de l'Emp., fonds esp. B. 57, n° 281.

1. En 1559, Henri II avait fait à Philippe II la proposition directe de s'emparer de la ville de Genève. Ces deux princes étaient alors disposés à remettre cette ville entre les mains fort catholiques du duc Philibert Emmanuel, proche parent de Philippe II, dont il avait naguère commandé les armées, beau-frère de Henri II dont il épousait la sœur, Marguerite de France, et qui lui avait restitué ses États par le traité de Cateau-Cambrésis. Henri II avait chargé le connétable Anne de Montmorency de s'entendre sur ce sujet avec le duc d'Albe. Le général espagnol ne fut pas d'avis d'attaquer Genève. Il ne voulait pas d'une rupture avec les cantons suisses que Philippe II avait intérêt à ménager pour la tranquille possession de la Franche-Comté et le libre passage du Milanais dans les Pays-Bas à travers les Alpes Le roi d'Espagne partagea l'opinion du duc d'Albe et la ville de Genève conserva son indépendance. Mignet, Journal des Savants, cahier de mars 1857.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 57, n° 289. Voir l'appendice XXXIII.

conseilla au colonel Pfiffer de s'y associer et d'entraîner avec lui les cantons catholiques[1]. Mendoza apprit par le duc de Guise, les propositions du duc de Savoie au colonel Pfiffer, les communications de celui-ci au prince lorrain, qui lui envoya une copie de sa réponse[2]. Le duc fit connaître en même temps à Mendoza les bonnes dispositions des ligueurs, soit à Paris, soit dans les provinces. Il profita de toutes ces circonstances favorables au parti catholique, pour lui demander de lui faire compter l'argent du premier payement « pour qu'il pût en une nécessité qui ne se saurait prévoir, être assisté infailliblement, et qu'il ne fût pas apporté de retardement dans leurs affaires, étant, ajoutait-il, comme l'oiseau sur la branche, lequel au matin ne sait quelle fortune il doit courir le soir[3]. » Le duc de Guise n'attendait qu'une occasion pour agir. Elle ne tarda pas à se présenter.

Un officier de la garnison de Sedan, au service du duc de Bouillon, le nommé Montmarin, s'entendit un jour, avec quelques hommes résolus comme lui, pour s'emparer par surprise de la ville de Rocroy, dans le gouvernement du duc de Guise. C'était dans la nuit du 18 au 19 novembre 1586. Montmarin, qui avait pu étudier les côtés faibles de la place, l'escalada avec sa troupe. La nuit était obscure. Il arriva sans

1. Mucius au colonel Pfiffer, Arch. de l'Emp., fonds esp. B. 57, n° 147. Voir l'appendice XXXIV.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp. fonds espagnol, B. 57, n° 296. Voir l'appendice XXXV.

3. *Ibid.*

être ni vu ni entendu sur les remparts, où il égorgea les sentinelles, pénétra dans les postes et se rendit maître du gouverneur qu'il tua. Le duc de Guise était alors à Châlons. En apprenant ce coup de main, sans attendre ni instruction ni ordre de la part du Roi, il se dirige, accompagné du prince de Joinville son fils, sur Rocroy, et assiége la place qui résiste énergiquement[1]. Ne pouvant en venir à bout par les armes, le duc transige avec Montmarin. Celui-ci, moyennant cinq mille écus d'or, lui livre la place aux conditions suivantes : trois des compagnies de Montmarin, de cinquante hommes chacune, devaient rester dans Rocroy pendant six semaines. Si elles ne recevaient pas dans ce temps de secours, la place serait remise le 31 janvier suivant (on était alors au 15 décembre 1586) entre les mains de M. de Launay, l'une des créatures du duc, écuyer de son fils. Le duc faisait préalablement entrer dans la place, au nom du roi, quatre compagnies de deux cents hommes chacune, avec l'espérance qu'elles n'en ressortiraient pas. Lui-même, afin d'intercepter tout secours ennemi, et pouvoir en conséquence, conformément au

1. Le duc de Guise rend compte à Mendoza de cette surprise de Rocroy par ceux de Sedan. Il lui fait connaître son intention de reprendre cette place dans des termes qui ne laissent aucun doute sur le peu de sympathie que cette expédition inspirait à Henri III occupé en ce moment du côté de l'Angleterre et de l'Allemagne. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp. fonds esp. B. 57, n° 304. Voir l'appendice XLII. Voir aussi les lettres du duc de Guise au roi et à M. de Crosne, aux appendices XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX.

traité, disposer de la place, se tenait à cheval jour et nuit aux portes de cette ville. Parmi les protestants de Rocroy, quelques-uns avaient brisé et brûlé des images catholiques avec toutes sortes de blasphèmes; d'autres avaient traîné dans les rues un crucifix, et l'avaient placé sur un bastion au haut d'une pique. Ceux-là ne furent pas compris dans la capitulation; deux d'entre eux furent exécutés par le duc[1].

En apprenant l'attaque de Rocroy, le duc de Bouillon avait affirmé au duc de Guise, ainsi qu'au roi, qu'il avait ignoré cette entreprise[2]. A cette occasion, le duc de Bouillon se plaignit au roi, des violences dont le duc de Guise avait pris lui-même l'initiative contre sa personne. Le duc de Guise lui répliqua, en lui reprochant d'avoir accueilli sur son territoire de nombreux protestants qui s'y étaient établis pour se soustraire à l'édit de juillet 1585, et attendre le moment de marcher contre les places de la frontière de France. « Aux offres que « vous faites, disait-il au duc de Bouillon, de vous « employer à ce que Rocroy demeure dans l'obéis-« sance du roi, je crois qu'avant la surprise vous « aviez pouvoir de ce faire autant que homme du

1. Lettres originales du duc de Guise au roi et à M. de Crosne, Bibl. imp., suppl. franç., 593. Dépêches sous Henri III, t. I. — Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds esp. B. 59, n° 223. Voir les appendices XLIII, XLIV, XLV, XLVI.

2. Le duc de Guise à M. de Crosne, Bibl. imp., suppl. franç., 593. Dépêches sous Henri III, t. I. Robert de la Marck, duc de Bouillon, au duc de Guise. Voir les appendices XL, XLI.

« monde. Mais maintenant que je m'en suis appro-« ché, je sais que sans l'autorité du roi, je puis plus « que vous ni autres qui soit de la religion pour avoir « plus de moyens de les chastier que vous n'avez de « m'assurer d'eux[1]. » En rendant compte à Mendoza de l'expédition de Rocroy, le duc lui exposait les motifs de sa transaction avec le capitaine Montmarin. « J'ai choisi cette façon de traiter afin que ce me « soit une occasion et un moyen de demeurer armé « le plus long-temps que faire se pourra, et que du-« rant le séjour de mon frère à la cour il puisse être « assuré de ses forces qui demeureront en état, au-« tant que la nécessité le requerra. Je suis venu dans « ce lieu, ajoutait-il, pour établir mes troupes aux « portes de Sedan, et j'attends la réponse du roi sur « la dépêche que je lui ai faite par Bassompierre et « depuis par un courrier exprès, sur l'offre que j'ai « faite à Sa Majesté de lui remettre dans un certain « temps Sedan, Jamets et autres terres du duc de « Bouillon en son obéissance[2]. » Toutes les villes de Champagne et de Picardie, inspirées par le duc de Guise, demandaient au roi d'être délivrées des vexations continuelles dont elles étaient l'objet de la part des garnisons de Sedan et de Jamets[3]. Mais le roi ne

1. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. III, liv. V, chap. IV.

2. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 59, n° 223. Voir l'appendice XLVI. Voir le traité dont il s'agit appendice XLIV.

3. Lettre originale du duc de Guise au roi, Bibl. imp., suppl.

voulait pas rallumer la guerre civile, surtout au profit du duc de Guise et de ses partisans. C'est pourquoi il ordonna à ce prince de ne rien entreprendre contre Sedan et Jamets, et de s'opposer aux préparatifs qui se faisaient alors pour cette entreprise dans le Luxembourg. Le duc répondit aux ordres du roi, qu'il était catholique et qu'il ne pouvait trouver mauvaise une telle entreprise, et que s'il était tenu par sa charge d'obéir à tels commandements, il aimait mieux la résigner que de s'opposer à la ruine des hérétiques[1]. Il n'obéit pas, et il attaqua les villes de Sedan et de Jamets.

franç., 593. Dépêches sous Henri III, t. I. Voir les appendices XLVII, XLIX, L, LI.

1. Mucius à Mendoza, Arch. de l'Emp., fonds espagnol, B. 59, n° 226 et B. 59, n° 232. Voir les appendices XLVIII, LII.

FIN DU PREMIER VOLUME.



APPENDICES.

I

(P. 92.)

1561. — 9 avril.

LETTRE ORIGINALE DU CARDINAL DE LORRAINE A L'ÉVÊQUE DE LIMOGES, AMBASSADEUR DU ROI PRÈS LA COUR D'ESPAGNE. — BIBL. DE ROUEN, FONDS LEBER, N° 5720.

Monsieur de Limoges, monsieur de l'Aubespine votre frère ma envoyé les lettres que vous m'avez escriptes ayant esté bien aise d'entendre lample discours que vous me faictes des nouvelles de par delà, dont je vous remercie. Je voudrois avoir de quoy me revancher en ce lieu où me suis retiré et y ay séjourné tout ce caresme, et ne vous en sçaurois rien mander que de dévotions et prédications où je me suis occupé, instruisant et édifiant mon petit troupeau : vous asseurant que j'y prends aultant de plaisir que jay aultrefois faict aux travaulx et labeurs de la court, et y sens tant de doulceur et de repos que le desir dy retourner est maintenant fort esloigné de ma fantaisie. Mais soiez asseuré quen quelque part que je sois, vous aurez tousjours en moy ung ami bien prompt et affectionné à s'employer pour vous faire plaisir. Je parts demain pour conduire la reyne Marie[1] qui est icy jusques à Joinville,

1. La reine Marie-Stuart.

et de là je passe en Lorraine, en intention de me rendre icy de retour pour le sacre qui est résolu à l'unziesme du moys de may. Je suis esté bien aise d'entendre par vos lettres la bonne santé de la royne d'Espaigne[1], à la majesté de laquelle je vous prie baiser les mains de ma part, et présenter mes très humbles recommandations à sa bonne grace. Mais il me desplaist de veoir que laffaire du concile se poursuive comme vous dites par delà si laschement pour le besoing où nous tirent les affaires de la religion, qui viennent tous les jours en plus grande combustion par deçà, comme je pense vous serez amplement informé par les despesches de la court. Jespère que Dieu aura pitié de son église et de nous, et y envoyera le remède nécessaire, dont je le prie de bon cueur et qu'il vous donne, monsieur de Limoges, entièrement ce que mieulx desirez. De Reims le neuvième jour dapvril 1561.

Votre bon frère et amy,

C. CARDINAL DE LORRAINE.

SUSCR. — *Monsieur levesque de Lymoges ambassadeur pour le roy devers le roy d'Espaigne.*

1. Élisabeth de France, fille de Henri II, née le 2 avril 1545, mariée avec Philippe II, roi d'Espagne, en 1559, morte en couches le dimanche 3 octobre 1568, à l'âge de 23 ans.

II

(P. 132.)

1557. — 22 janvier.

LETTRE D'HENRI DE GUISE A FRANÇOIS DE LORRAINE, SON PÈRE. — BIBL. IMP., MSS. GAIGNIÈRES, VOL. 348, FOL. 151-153, 157. ORIGINAL.

Monseigneur,

Je me recommande très humblement à vostre bonne grace. Je suis bien aise d'avoir entendu que vous vous portez bien et que avez passé les monts en bonne santé, de quoy j'en remercie Dieu qui luy a pleu vous bailler si bonne fortune que d'estre passé en bonne santé et en bonne prospérité. S'il vous plaist entendre de nos nouvelles, de ce que nous avons faict depuis vostre partement de la cour, nous avons faict bonne chère et tant couru de lièvres que les paiges laissoient les croustes[1] pour manger le dedans, et vous asseure qu'ils n'avoient point mal aux dents. Monsieur des Fossés[2] m'a donné des levrettes qu'il n'y en a point de meilleures à la cour. Je les avons faict courir à la muette avec madame de Castro[3], et luy avons pendu le collier[4], mais elle courait plus fort que ses levriers, et ce jour là nous nous trouvâmes à la mort du cerf, où le roi me donna le pied du cerf pour mon droit qui portoit quatorze, mais j'en avions veu devant plus de cent et vingt. Mais depuis ce temps là j'avons esté en grand

1. Par ce mot, il s'agit de la tête, des pieds, en un mot des parties les moins délicates de la bête. Ce jour-là on avait permis aux pages de manger les filets.

2. C'était l'instituteur en vénerie.

3. Diane, fille légitime d'Henri II, veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro; elle se remaria le 3 mai 1557 avec François, duc de Montmorency, fils aîné du connétable.

4. C'était un jeu de chasse qui consistait à attacher un collier à l'un des chasseurs: celui-ci le gagnait s'il ne se laissait pas atteindre.

danger, car le jour des innocens nous a fait belle peur; car madame Isabeau[1] estoit venue pour nous donner les innocens[2], mais j'étions déjà levé, et le duc de Bavière[3] qui est venu aussi pour nous les donner a esté bien estrillé, et si je les avons donnés à monsieur de Lorraine[4] dedans son lit. Je ferons bon guet à l'advenir de peur des coups. Je suis devenu un peu bon et ne s'en fault guères que nous ne soyons d'accord. Le petit père[5] me vient toujours quereller, mais je le bourre bien. Le roy nous a promis des hacquenées à moy et à mon cousin, mais je ne les tenons pas encore.

Monseigneur, après vous avoir adverty de la bonne santé de monseigneur le cardinal mon oncle[6], je vous présenteray mes très-humbles services, vous suppliant très-humblement que si vous voyez, monseigneur, mon grand père et madame ma grand mère à Ferrare[7], que je leur présente mes très-humbles recommandations à leur bonne grace. De Saint-Germain, ce jour des innocents[8].

Vostre très-humble et très-obéissant fils.

LE PRINCE DE JOINVILLE.

1. Élisabeth de France, fille de Henri II, mariée le 22 juin 1559 à Philippe II, roi d'Espagne.

2. C'était donner le fouet par plaisanterie, le matin du troisième jour après la fête de Noël, qu'on nomme le jour des Innocents.

3. Guillaume V, né en 1548 et marié en 1568 à René, fille de François, duc de Lorraine et sœur de Charles II.

4. Charles II, duc de Lorraine, né en 1543, frère de René de Lorraine et cousin issu de germain du Balafré.

5. Probablement son précepteur.

6. Le cardinal de Lorraine.

7. Hercule d'Est, duc de Ferrare, et Renée de France, son épouse.

8. Il y a une erreur dans cette date. D'une part, la tournure de la lettre montre qu'elle a dû être écrite après le jour des Innocents ou après le 28 décembre 1556; de l'autre, François de Lorraine n'étant parti pour son expédition d'Italie qu'à la fin de ce mois, on ne pouvait avoir des nouvelles de son passage des monts. Peut-être est-ce le jour de Saint-Vincent ou 22 janvier 1557 (nouveau style) qu'on aura voulu dire.

III

(P. 132.)

1557. — 27 avril.

LETTRE ORIGINALE DU PRINCE DE JOINVILLE (HENRI DE GUISE) A SON PÈRE, FRANÇOIS DE LORRAINE. — BIBL. IMP., MSS. GAIGNIÈRES, VOL. 348, FOL. 151-153, 157.

Monseigneur,

J'ay à ceste heure encore un beau petit frère que madame ma mère m'a fait à Nanteuil incontinent que je fus parti pour aller à Reims avec monsieur mon oncle. On m'a dit que c'est bien le plus beau et le plus gras du monde. J'ay ouy de beaux sermons que mon oncle a faicts à Reims, mais je vous promets que je ne les saurois raconter tout du long, car ils estoient si très-longs qu'il ne m'en souvient pas de la moitié. Il m'a fait porter son aumusse devant luy et m'a demandé si je ne voulois pas estre chanoine à Reims, mais je lui respondis que j'aimerois mieux estre auprès de vous pour rompre une lance ou une espée sur quelque brave espagnol ou bourguignon, pour éprouver si j'ay bon bras, car j'aime mieux escrimer ou rompre lance que d'estre toujours enfermé dans une abbaye avec le froc. Monseigneur j'ay vu ma sœur[1] et ma cousine d'Aumale[2] aussi qui sont bien saiges et bien jolies. Elles m'ont prié vous présenter leurs très humbles recommandations à vostre bonne grace et à tous messieurs mes oncles aussi. Madame ma grand mère a fait ses pâques à Reims avec mon oncle

1. Catherine-Marie de Lorraine, née le 18 juillet 1551, mariée au duc de Montpensier.

2. Catherine de Lorraine-Aumale, fille de Claude, née le 8 octobre 1550, mariée en 1565 à Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, son oncle, à la mode de Bretagne.

et puys elle est venue trouver madame ma mère à Nanteuil, laquelle se porte fort bien, Dieu mercy. Il y a un beau jeu de paille-maille à Nanteuil que madame y a fait faire. J'ayme bien mon frère Charles[1] et mon frère Louis[2], car ils sont les plus jolis du monde, mais je ne sçais quand j'auroy veu mon petit frère[3], lequel j'aimerois mieux. Je serois leur gouverneur et leur apprendrois leur cour : l'on m'a dit que le roi de Navarre[4] sera parrain de mon petit frère; je ne sçais encore quel nom il lui donnera. Mon cousin[5] a esté malade à Nanteuil, mais il se porte fort bien maintenant et il est de retour à la cour.

Monseigneur, le chanoine est venu à Nanteuil voir madame ma mère; il a deux bonnes levrettes qui sont à vous : s'il vous plaist les recevoir, je vous les garderois jusques à vostre retour. On avoist dict à madame ma grand mère que j'estois opiniâtre, mais Desfossés faist bien veoir du contraire; car si je l'estois, il ne m'espargneroit pas le bois de brillon[6]. Madame ma tante d'Elbœuf[7] est à Nanteuil, qui se porte fort bien et m'a prié vous faire ses très-humbles recommandations à vostre bonne grace et à tous messieurs mes oncles. Brusquet[8] a esté ce matin à nostre lever, plus plaisant que jamais, et Stic[9] qui lui a bien fait la guerre, et si ne se fust bien contenu, il luy eust descousu ses chausses.

Monseigneur, la faim nous presse d'aller dîner, qui me gardera de faire une lettre si longue. Je vous promets que j'avons bon appétit.

Monseigneur, je supplie le créateur vous donner en parfaite santé très-longue et très-heureuse vie, prompt retour par

1. Charles de Lorraine, marquis, puis duc de Mayenne, né le 26 mars 1554.
2. Louis de Lorraine, depuis cardinal de Guise, né le 6 juillet 1555.
3. Cet enfant mourut en bas âge.
4. Antoine de Bourbon, père d'Henri IV.
5. Ce doit être Henri de Lorraine-Aumale, comte de Saint-Vallier, né en 1549 et mort en 1559.
6. C'était sans doute une pénitence.
7. Louise de Rieux, mariée le 29 février 1550 à René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, frère de François de Guise.
8. Fameux bouffon de François Ier.
9. C'était un autre bouffon de cour.

deça, comme madame ma mère le désire et moi aussi. Mon cousin et moy nous recommandons à vos bonnes graces et à tous messieurs mes oncles.

Villers-Cotterets, 27 avril.

Vostre très-humble et très-obéissant fils.

LE PRINCE DE JOINVILLE.

IV

(P. 159.)

1569. — 13 janvier.

COPIE D'UNE LETTRE DU CARDINAL DE LORRAINE AU ROI D'ESPAGNE, TRADUITE DU FRANÇAIS EN ESPAGNOL ET DE L'ESPAGNOL EN FRANÇAIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 26, N° 49 [1].

Sire, ...

. . . .

Nous savons que tous les princes hérétiques d'Allemagne ne se contentent plus de se liguer et de se réunir en corps, mais qu'ils prennent les armes contre nous. Les princes catholiques et les électeurs eux-mêmes se plaignent de cet etat de choses, disant que nous serons la cause de leur perte et de leur ruine, s'il arrive que ceux-ci réussissant dans leurs desseins, nous soyons obligés de discontinuer la guerre D'un autre côté, sire, la reine d'Angleterre fait plus que sympathiser avec les hérétiques; car elle fournit à nos rebelles des secours en muni-

1. Je donne la traduction des dépêches espagnoles rapportées comme pièces justificatives dans les appendices du premier et du second volume. J'aurais pu donner simplement le texte. Il eût été trop long de donner l'un et l'autre. Mes lecteurs me sauront gré de ma détermination, qui leur permettra de s'assurer par eux-mêmes, sans être arrêtés par les difficultés de la langue, de l'importance des renseignements qui m'o t servi à écrire cette histoire. Ces traductions ont été faites avec le plus grand soin par un Espagnol très-versé dans la connaissance des deux langues.

tions, artillerie, argent et soldats; elle s'empare de nos navires; elle fait prisonniers nos sujets; elle envoie de l'argent au prince d'Orange et au duc des deux Ponts pour les aider dans leurs levées de troupes. Toutes ces démonstrations sont évidemment dirigées contre nous : et cependant, sire, nos rebelles vous veulent autant et plus de mal qu'à nous-mêmes; ils nous proposent, d'accord en cela, avec tous leurs alliés, des conditions d'arrangement qui permettraient à leurs forces de se réunir toutes ensemble pour aller attaquer vos Pays-Bas. Votre Majesté me permettra donc de lui dire qu'il est nécessaire de faire un grand et décisif effort pour que la guerre actuelle ne traîne point en longueur. Je puis affirmer à Votre Majesté que le roi mon maître et la reine sa mère ne manquent ni du courage ni de la résolution que l'on serait en droit d'attendre d'eux, mais je ne vois pas comment ils pourraient supporter à eux seuls tous les embarras et toutes les dépenses.

Votre Majesté doit se résoudre à courir la même fortune que nous et à nous secourir d'une maniere efficace; et véritablement c'est justice, car il y a déjà longtemps que nous serions venus à bout de nos rebelles, si nous n'avions pas eu également affaire à ceux de Votre Majesté. Malgré cette derniere complication, aucune de vos forces ne s'est portée à notre aide, aucun de vos soldats n'a fait un pas sur notre territoire, bien que nous l'ayons demandé avec instance au duc d'Albe et que Votre Majesté elle même le lui ait ordonné par écrit à diverses reprises. Il nous a répondu que la sûreté de vos places de guerre reposant exclusivement sur les soldats espagnols, il ne lui était pas possible de nous en envoyer un seul; que les autres troupes étaient fatiguées et avaient besoin de repos; mais qu'il nous enverrait incessamment quelques reîtres, ce dont nous nous soucions fort peu et que nous ne lui demandions pas, attendu que nous avons déjà 7000 reîtres dans notre armée, ce qui est trop. Il est donc indispensable que Votre Majesté augmente ses forces dans les Pays-Bas. Ce sont des espagnols, des arquebusiers italiens et des hommes d'armes d'Italie qu'il faudrait y faire venir; ces derniers pourraient y être rendus

facilement et en peu de temps par le Piémont. Le duc d'Albe nous annonce qu'il ne lui faut que trois mois pour se procurer une excellente armée, mais en attendant que deviendrons-nous, nous autres, surtout si Son Excellence ne peut pas quitter les Pays-Bas? C'est une chose essentielle qu'une bonne tête remplie d'expérience qui puisse diriger et commander les armées de Votre Majesté. Qu'elle me pardonne de lui parler aussi librement que je le fais, mais il s'agit du service de Dieu, et je connais trop le zèle et les vertus héroïques de V. M. pour ne pas m'expliquer en toute confiance. J'oserai lui dire, en finissant, que la gloire de Dieu et de la chrétienté aussi bien que la sûreté commune de vos États dépendent aujourd'hui d'une alliance permanente entre V. M. et le roi mon maître; je crois que tous les princes et toutes les puissances catholiques devraient se réunir pour cette sainte cause. Les prélats eux-mêmes devraient et pourraient y apporter leur concours, puisque le nerf de cette guerre, c'est l'argent. Votre Majesté sera plus particulièrement renseignée par les lettres que lui écrivent le roi mon maître et la reine sa mère. Quant à moi, je termine en priant Dieu d'accorder, avec sa sainte grâce, une longue et très-heureuse vie à Votre Majesté à laquelle je baise très-respectueusement la main.

De Monceaux le 13 janvier.

Le très-humble serviteur,

LE CARDINAL DE LORRAINE.

SUSCR. — *Copie de la lettre du cardinal de Lorraine à Sa Majesté, du* 13 *janvier* 1569, *reçue le* 5 *février*.

V

(P. 161.)

1569. — Février.

COPIE D'UNE LETTRE DU CARDINAL DE LORRAINE AU DUC D'ALBE, TRADUITE DU FRANÇAIS EN ESPAGNOL ET DE L'ESPAGNOL EN FRANÇAIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL. B. 26, N° 126.

. . . .
. . . . Vous connaissez trop bien les moyens d'action et les intelligences que nos ennemis communs ont en Angleterre, pour ne pas comprendre combien il est essentiel que nous nous entendions et que nous nous renforcions, afin de pouvoir au moins leur résister si nous ne pouvons pas les détruire. Mais, il ne faut pas songer de longtemps à atteindre ce dernier but tant que nous nous tiendrons isolés et réduits à nos propres forces. Il me paraît aujourd'hui convenable que nous mettions ensemble la main à l'œuvre, qu'aucun de nous deux ne se repose pendant que l'autre travaille, et que nous ne nous renvoyons pas de l'un à l'autre la tâche de tenir tête à l'ennemi. Nous devons, au contraire, être toujours prêts à nous secourir mutuellement, si nous ne voulons pas que tout se perde.

En ce qui concerne les nouvelles de la guerre, je vous dirai que l'armée du duc d'Anjou s'est débandée pendant les rigueurs de cet hiver. Il a été impossible de retenir sous les drapeaux nos hommes d'armes, ou du moins la plus grande partie d'entre eux. Ils se sont retirés chez eux. Nos ennemis sont eux-mêmes dans une situation trop défavorable pour faire de grands progrès et profiter de cet état de choses. Jusqu'à présent nous sommes parvenus à leur fermer le passage de la Loire et de la Vienne, ce qui n'est pas peu de chose. Le duc d'Anjou a

bravement fait son devoir dans cette occasion. Nous lui envoyons un renfort de trois mille Provençaux, outre les deux mille cinq cents reîtres que nous avons rassemblés, soit pour remplacer nos hommes d'armes, soit aussi parce que nous ne nous soucions pas de laisser les hommes de cette nation (les reîtres) agglomérés en trop grand nombre. Le Roi, mon maître, a appris que le prince d'Orange était actuellement à Neufchâtel et qu'il se proposait de se diriger vers la Loire par le duché de Bourgogne, dès qu'il aurait opéré sa jonction avec le duc des Deux-Ponts. Aussitôt cette nouvelle reçue, le Roi n'a pas perdu un instant pour se mettre en route, et il sera demain à Château-Thierry. De là, il se transportera sur le point de la frontière qu'il jugera le plus convenable, et, s'il le faut, il se réunira à M. le duc d'Aumale.

. . . . En attendant, celui-ci a reçu l'ordre d'inquiéter autant que possible la marche du prince d'Orange et d'attaquer son armée. Pour lui faciliter l'exécution de cet ordre, on a dirigé vers l'endroit où se trouve le duc d'Aumale deux mille arquebusiers français et une partie de la cavalerie de M. de Crévecœur. Soyez bien persuadé, Seigneur, que Leurs Majestés y vont de bon cœur et avec une grande résolution. Si Dieu leur avait fait la grâce d'être entourés de serviteurs ayant, comme c'est leur devoir, autant de bonne volonté qu'elles en ont elles-mêmes, les choses n'en marcheraient que mieux. Il n'en est malheureusement pas ainsi, et tout est dans une grande confusion. Mais je puis vous assurer que Leurs Majestés n'adopteront jamais le parti qu'on leur propose, ni aucune résolution au moyen desquels, d'après ce qu'on leur affirme, tous les embarras de cette guerre retomberaient sur vous. Leurs Majestés veulent, au contraire, que tout le monde reconnaisse qu'elles sont fidèles à Dieu, et qu'elles prétendent garder inviolablement la bonne amitié qui les unit au Roi, votre maître. Les choses étant ainsi de notre part, ne nous abandonnons pas; ce serait en vain qu'on alléguerait aujourd'hui contre nous les occasions précédemment perdues, puisque c'est pour éviter le retour de semblables

fautes que Sa Majesté elle-même se met en campagne de sa propre personne. Secourez-nous donc le plus tôt possible et fortifiez notre position dans le Luxembourg avec les quinze cents chevaux et les Allemands dont nous a parlé don François de Alava. Il conviendrait que ce secours nous arrivât le plus promptement possible; puisque vous devez, au printemps prochain, vous trouver à la tête de si bonnes troupes, unissons-nous. Si nous nous unissons, nous vaincrons, tandis que ce serait précisément tout le contraire, je le crains, si nous nous tenions désunis. Il me paraît également convenable de ne pas permettre l'entrée de nos pays aux Anglais qui se sont si ouvertement déclarés contre nous. Ils reconnaîtront bientôt leur erreur, et les catholiques d'Angleterre reprendront courage. Nous devons aussi faire venir des forces d'Italie. Rien n'empêche les troupes que vous avez dans ce pays de venir en France. Elles nous épargneraient le désagrément de trop dépendre de la volonté des reîtres.

Nous devons enfin nous procurer de l'argent, car c'est le nerf de la guerre. Nous vendons ici les biens de l'Église et nous faisons tout ce que nous pouvons, mais il faut que les Églises d'Italie et d'Espagne nous viennent en aide. Il faut que l'on permette au moins à la noblesse et au clergé de ce royaume, qui possèdent des terres dans les Pays-Bas, de les engager et de les hypothéquer pour la sûreté des marchands d'Anvers qui leur ont prêté de l'argent : ils prennent l'engagement de s'acquitter dans le délai qui vous paraîtra convenable. J'écris aujourd'hui dans le même sens au cardinal de Guise, pour qu'il en parle au Roi, votre maître. J'ai appris que le cardinal était arrivé à Saragosse le 29 du mois dernier, et je le crois actuellement à Madrid[1]. Je vous supplie de vouloir bien excuser cette lettre si longue et si mal écrite. Je suis sûr que, prenant en considération les sentiments d'affection

1. Le cardinal de Guise avait reçu à cette époque, du roi de France, la mission de faire accepter au roi d'Espagne le mariage de Charles IX avec sa nièce Élisabeth d'Autriche. Parti d'Orléans le 18 novembre 1568, il arriva à Madrid à la fin de janvier 1569.

qui me l'ont dictée, vous me ferez la faveur de me répondre de manière à pouvoir rassurer ceux qui réclament de moi une assistance que nous sommes en droit d'attendre seulement de votre part.

VI

(P. 161.)

1569. — Février.

COPIE D'UNE LETTRE DU CARDINAL DE LORRAINE A S. M. LE ROI D'ESPAGNE, TRADUITE DU FRANÇAIS EN ESPAGNOL ET DE L'ESPAGNOL EN FRANÇAIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 26, N° 127.

Ainsi que Votre Majesté pourra le voir par les édits[1] qui viennent d'être publiés, tous ceux précédemment rendus contre l'honneur de Dieu ont été révoqués. On a reconnu la religion catholique à l'exclusion de toute autre; on a dépouillé tous les huguenots des offices qu'ils occupaient et enlevé les sceaux au chancelier. Ces trois mesures ont été prises par le Roi, d'après les conseils de la Reine mère. . . . .
Ce qui est surtout essentiel, c'est de se mettre aujourd'hui en état de châtier les rebelles et pour cela de réunir des forces plus considérables que les leurs. Ils n'ont jamais été aussi menaçants ni aussi unis; ils se proposent de se joindre à l'armée du prince d'Orange dans la Bourgogne; ils comptent, après s'être assurés de la coopération d'une plus grande quantité de cavalerie allemande, d'être en mesure de battre complétement les catholiques; ce que Dieu, dans sa miséricorde, veuille bien empêcher. Mais ce qui est par-dessus tout indispensable, c'est de ne pas perdre de temps et de ne point laisser la guerre traîner en longueur. Il est aussi très-nécessaire que le duc

1. Il s'agit des édits de septembre 1568.

d'Albe se mette à la poursuite du prince d'Orange sur la rivière de la Meuse et qu'il l'inquiète autant qu'il pourra. A cet effet, il faut qu'il se joigne à mon frère le duc d'Aumale qui se trouve maintenant à la tête de forces assez nombreuses et qui en attend de plus considérables tous les jours. Leurs deux armées réunies battront facilement le prince d'Orange. Il est surtout urgent que Votre Majesté se décide dans un bref délai et qu'elle ne perde pas de temps pour écrire au duc d'Albe. S'il n'en était pas ainsi il pourrait en résulter de grands désordres, non-seulement dans nos deux royaumes, mais encore dans toute la chrétienté, qui, à moins que Dieu n'y mît la main, courrait grand risque de devenir la proie d'un incendie qui ne s'éteindrait pas facilement. Je supplie Votre Majesté de croire que le Roi et la Reine, mes maîtres, sont aussi résolus qu'on puisse le désirer : que Votre Majesté n'en doute pas, et qu'elle veuille bien m'excuser si, entraîné par les circonstances et ému des nécessités de notre temps, j'ai pris la liberté de lui écrire si franchement. C'est, du reste, ce que je ferai toujours si elle l'a pour agréable. Je termine cette dépêche en ajoutant qu'il serait utile que Votre Majesté ouvrît des négociations avec la cour de Rome, pour nous assurer le concours du Saint-Père. Je prie Dieu qu'il donne longue et heureuse vie à Votre Majesté.

VII

(P. 161.)

1569. — 12 juin.

LETTRE AUTOGRAPHE DU CARDINAL DE LORRAINE AU ROI D'ESPAGNE.
ARCHIVES DE L'EMPIRE, FONDS ESPAGNOL, B. 24, N° 14.

A su Md. del cardenal de Lorrena á XII de junio 1569, recibida á 29 del mismo.

Sire, se trouvant maintenant la reyne ma maistresse en ce camp, elle a pensé estre grandement nécessaire de vous faire

entendre l'estat en quoy se trouve maintenant ceste armée et le surplus de noz nouvelles et principaux desseings : esperans encores avec l'aide de Dieu, que noz hérétiques et rebelles seront chastiez comme ilz méritent pourveu qu'il ne leur vienne nouvelle armée du costé d'Allemaigne, auquel si ainsi estoit, nous n'avons nul moyen de nous opposer. Et ne pourront, ce royaume si affligé et désolé, à la fin supporter telz effortz, si Votre Magesté ne nous aide de toutes forces, dont je l'ose bien advertir par ceste lettre, et luy dire que deux choses nous seroient grandement nécessaires : l'une quelque bon nombre d'arquebusiers espagnols qui vint à nous par Fontarabie, et lesquelz servant icy, pourroient puis après, pour vostre service, passer ou en Flandres ou en Italie. L'autre point, sire, que si le conte Palatin faict nouvelles forces et en donne la conduite au duc Casimir son fils, que monsieur le duc d'Albe s'y veuille du tout opposer, et avec ses forces l'empescher de se joindre à ceulx d'icy, et nous secourir à bon escient. Et en ce faict il est très-grand besoin que Vostre Majesté se résolve promtement, car de telle résolution dépend la ressource de ceste cause commune à Voz Magestés et l'entière victoire de ceste si sainte et juste querelle.

Je puis bien tesmoigner à Vostre Magesté que monsieur le comte de Mansfelt qui est icy et ses troupes font tout debvoir que l'on sçauroit désirer, et véritablement luy est un très digne chef et mérite grande reconnoissance. Sire, nous eussions bien désiré le retour de monsieur le cardinal de Guyse mon frère que nous attandions en grande dévotion, mais voyant qu'il ne peult estre icy sitost, il a samblé que ceste dépesche ne se devoit différer avec l'occasion de laquelle je baiserai très humblement les mains de Vostre Magesté et prieray Dieu qu'il lui doint très heureuse et très longue vie. Du camp près Limoges, le douziesme jour de juin.

De Vostre Majesté,

Le très humble serviteur,

C. Cardinal de Lorraine.

Suscr. — *Au roy catholique.*

VIII

(P. 162.)

1569. — 30 décembre.

LETTRE DU ROI D'ESPAGNE, TRADUITE DE L'ESPAGNOL EN FRANÇAIS, AU CARDINAL DE LORRAINE, AU CARDINAL DE GUISE ET AU CARDINAL DE BOURBON. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 28, N° 237.

Les lettres que vous m'avez écrites par Jérome de Gondy et Antonio d'Almeyda m'ont fait éprouver la plus vive satisfaction. Tout ce que je puis vous dire aujourd'hui c'est que je désire si sincèrement la prospérité et le bien du roi très-chrétien, mon frère, qu'il me serait impossible de vous faire parfaitement comprendre combien j'a iété heureux de la victoire que le seigneur a daigné lui accorder contre ses ennemis. J'ai donc ordonné à don Pedro Enriquez, d'être mon interprète auprès de vous; je le charge en outre, de vous représenter qu'il importe maintenant plus que jamais, de pousser en avant et de faire aboutir au but que l'on se propose, ce qui a été si heureusement commencé : il ne faut admettre aucune espèce d'accommodement avec les rebelles; il ne faut pas même souffrir que l'on parle de s'arranger avec eux. Vous avez trop de prudence pour ne pas sentir toute l'importance de cette affaire, et la dignité dont vous êtes revêtu, vous impose l'obligation étroite d'en assurer, autant qu'il est en vous, le succès. Je vous supplie donc très-affectueusement de vous conduire de telle sorte, que tout le monde puisse voir dans votre manière d'agir, le résultat de votre zèle pour le service de Dieu et de votre roi. Vous ne trouverez jamais une meilleure occasion de vous signaler en même temps que vous vous rendrez utile au roi, à sa couronne et principalement à l'Église dans laquelle Notre Seigneur vous a donné un poste si éminent. Je prie Dieu, très-illustre et très-

révérend cardinal, de vous garder continuellement en sa sainte protection. Madrid, 30 décembre 1569.

Au cardinal de Guise.

Votre lettre du 21 courant, qui m'a été remise par Almeyda, m'a appris que vous vous étiez arrêté à Bourges où vous retenaient les soins à donner à votre neveu. Je me suis d'autant plus réjoui d'apprendre qu'il y avait du mieux dans son état, que j'étais réellement fort inquiet sur lui, depuis que j'avais appris la nouvelle de sa blessure reçue pendant la bataille. Cette inquiétude n'excluait pas cependant une grande confiance en Notre Seigneur, de qui j'attendais la guérison du duc votre neveu qui avait si héroïquement fait son devoir ce jour-là et exposé sa vie et sa personne pour le service de son Dieu et de son roi. Le résultat de cette journée a été si heureux, qu'il me serait difficile de vous faire bien comprendre jusques à quel point j'en ai été satisfait. J'ai donc ordonné à don Pedro Enriquez, d'être auprès de vous mon interprète. Il vous exposera en outre mes idées sur ce qu'il reste encore à faire; ce qui n'est autre chose en réalité, que de poursuivre rigoureusement le châtiment des rebelles, seul moyen de les empêcher de commettre tout le mal dont ils pourraient s'aviser. Vous pouvez trop dans cette affaire, pour que je ne vous supplie pas très-affectueusement de montrer dans cette circonstance tout le zèle que l'on vous connaît et que l'on attend de vous. C'est ce que vous dira don Pedro, à qui je m'en réfère complétement, tout en priant Notre Seigneur de diriger lui-même cette affaire vers le succès, et de vous garder continuellement, très-illustre et très-révérend cardinal, en sa protection.

Madrid, 30 décembre 1569.

Au cardinal de Bourbon.

Quoiqu'il y ait déjà quelques jours que je n'ai point reçu de vos lettres, je n'ai pas voulu laisser partir don Pedro Enriquez, sans profiter de cette occasion pour vous écrire. J'envoie don

Pedro au roi et à la reine très-chrétiens pour les féliciter en mon nom de la victoire que Notre Seigneur leur a accordée et pour leur rappeler combien il est important de ne pas la laisser inachevée. Cela est tellement conforme à vos désirs et vous vous y employez si bien, qu'il n'est pas nécessaire que j'insiste davantage. Il me reste seulement à vous demander et à vous supplier très-affectueusement d'ajouter une foi pleine et entière à ce que don Pedro vous dira à ce sujet, et d'agir en conséquence, dans les circonstances actuelles, conformément à ce que l'on attend de vous. Quant à moi, si je puis ici vous être agréable en quelque chose, soyez persuadé que je le ferai avec toute la bonne volonté dont vous êtes digne. Que Notre Seigneur, très-illustre et très-révérend cardinal, vous tienne continuellement en sa sainte garde Madrid, 30 décembre.

SUSCR. — *Aux cardinaux de Lorraine, de Guise et de Bourbon, par don Pedro Enriquez. Madrid,* 30 *décembre* 1569.

IX

(P. 280.)

1585. — 4 mai.

QUITTANCE DONNÉE PAR LES PRINCES LIGUEURS AU ROI D'ESPAGNE.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 66, N° 39.

Nous Charles cardinal de Bourbon, Loys de Lorraine cardinal de Guize, et Henry de Lorraine duc de Guize, tant en noz noms que de la part de tous ceulx qui se trouvent compris en nostre commune ligue, confessons par ces présentes avoir receu de Sa Majesté catholique, par les mains de Jehan de la Conche son commissaire, la somme de trois cens mil escus pistoletz, à sçavoir, comptant deux cens trente mil, vingt mil cy devant fourniz à Nancy, et cinquante mil en une cedule ou

rescription du sieur Jehan Baptiste de Taxis et du commandeur Jehan de Moreo adressante du sieur Garzia d'Orze gouverneur de Fontarabie pour les y fournir ès mains de Pierre Hinsselin porteur d'icelle et par vertu de son endossement et de la représentation de la moitié d'un escu soleil dont l'aultre a été baillée aux sieurs de Taxis et Moreo, de laquelle somme de trois cens mil escus pistoletz qui faict le premier payement que sa dicte Majesté catholique nous avoit promis fournir dès le dernier jour de mars dernier passé à cause de la saincte ligue nous nous tenons contens et bien payez et en avons quicté et quictons sa dicte Majesté catolique et tous aultres, en tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes de nos mains et faict apposer le cachet de nos armes. A Reins le quatrième jour de may mil cinq cens quatre-vingtz et cinq.

Charles cardinal de Bourbon. (L. S.)
Loys cardinal de Guise. (L. S.)
Henry de Lorraine. (L. S.)

X

(P. 295.)

1585. — 18 mai.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC HENRI DE GUISE AU DUC DE NEVERS.
BIBL. IMP., MSS. BÉTHUNE. VOL. 8866, P. 47.

Je n'eusse seu recevoir au monde meilleures nouvelles que les vostres, monsieur, quy nous sont arrivées fort à propos sur le point d'une dépêche que nous avions desjà formée pour monsieur le cardinal de Vaudesmont : ne sachans vostre aryvée au lieu où vous estes, mais cela estant aryvé sy à propos, nous vous suplions très-humblement de vous tous deux ensemble requerir à nostre saint père l'exécution du memoyre que je luy

envoye, et prendre la peine de conduyre cete poursuite par tous les meilleurs moyens que vous aviserez, aveq le bon conseil du P. Cl.[1]. Vous pourrez vous mesmes en cela rechercher une résolution de çe que vous avez toujours désiré pour vostre contentement : à quoy je loue Dieu de vous voyr sy bien préparé, que nous nous asseurons maintenant de l'effet que nous nous prometons il y a sy longtemps, et vous atendions en bonne dévotion aveq volonté de vous rendre et déférer honneur et le respect que vous merytez. Vous avez entendu du dit sieur cardynal l'estat de noz affaires quy sont, graces à Dieu, conduyttes à sy bon chemin que l'espérance y est très asseurée, toutes choses succedans de jour à autre selon nostre désir, comme vous entendrez encor plus particulièrement par les lettres de monsieur de Mayneville quy a pris charge de le vous mander. Il y a longtemps que la reyne mère nous tyent en une conférence, et en saurons dans huyt jours l'entyère resolution ; et vous en manderay aussy tost des nouvelles, vous asseurant, monsieur, que je n'y oubliray tout ce que vous pourriez désirer pour vostre contentement que je veux poursuivre comme le myen propre. Et cependant je pars presentement pour aler recevoir noz reitres, et m'en vay assembler noz forces de toutes pars en diligence afin d'estre pretz à conclure les choses le baton à la main, qu'il faudra puys après décharger sur ceux de la religion ou de poursuivre noz desseins par une guerre quy ne seroyt estre qu'à l'avantage de nostre party : et ne négligez, s'il vous plait, la levée des chevaux légers que vous nous mandez sans toutefoys les faire partir que vous n'ayez de noz nouvelles et de la fin de cete conférence, les tenant en bonne volonté pour les faire marcher souz la charge et conduyte de quelque homme d'onneur, que vous y lerrez pour vous, selon que les ocasyons le requerront. Voylà, monsieur, tout ce que je vous puys escrire, et vous baise les mains très-humblement.

Ce dix-huitième may.

H.

1. Le P. Claude Mathieu, jésuite, surnommé le courrier de la ligue.

XI

(P. 298.)

1585. — 25 août.

LETTRE DE MUCIUS[1] (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 137.

Copia Descifrada del villette de Mucio Hecho en Châlons
á 25 de agosto 1585.

Jay entendu le discours de vostre audience, et si chaudement vous n'en pourchassez les effectz, je crains fort que tout ira en fumée. Je laisseray ceste çy à vostre discrécion, comme très-sage et avisé que vous estes; vous souvenant que si l'on vous parle d'une paix générale en ce royaume pour faciliter ladicte entreprise, remonstrez que elle n'y est aulcunement nécessaire : au contraire, durant la guerre, ils ne peuvent tirer secours des héréticques de deçà, et si l'on se pourra servir de l'armée destinée pour l'entrée des Alemans, de la venue desquelz l'on sera toujours adverti quatre mois devant, et la dicte entreprise sera exécutée en moins de temps. Jay envie d'envoyer vers le Roy vostre maistre, pour luy rendre compte de toutes nos affayres, et vous instruire auparavant de la despeche. Mais jen ay esté retardé par le sieur Jean de Tassis qui m'a escrit avoir charge de parler à moy, et l'atands depuis douze jours; je croy qu'il sera ici bientost. Jai faict une despesche à Rome au cardinal Pellevé et au Père Claude, pour solliciter en diligence qu'on parachevast le procès, desja fort avancé, du prince de Béarn comme hérétique, relaps, et pour le proscrire, chose qui importe merveilleusement pour continuer noz desseings, pour mectre à fin ce que avons commancé pour l'exterminacion de leur religion et empescher les desseings d'une paix trompeuse, laquelle par

1. Nom de guerre du duc de Guise dans les correspondances espagnoles.

ce moyen se pourra traiter avec luy. Je vous supplie en escrire à Rome aux ministres du Roy vostre maistre afin qu'ilz en fassent instruire comme chose importante à la religion. Car par ce moyen seul l'on luy oste son but de contrefaire les catoliques. Je vous fis aussi dernièrement entendre combien il est nécessaire de secourir de moyens, la princesse de Béarn, laquelle pour rien ne laisseroit les armes et maintiendroit, selon nostre desseing, la guerre en Gascone, quelque desseing que l'on eust à l'estaindre. Je vous supplie en faire une depesche en toute diligence afin qu'elle puisse toucher par notre rescripcion qui est pour cest effect à Fontarabie les cinquante mille escuz que devrions recevoir, ou aultrement nos desseings de continuer la guerre icy viendroient à faillir; car enfin il est certain qu'elle y attirera les armes. Je vous supplie escrire ces deux despesches en toutes extrêmes diligences, afin que le fruit prétendu par ce bien d'icelle puisse réussir, le tout à la gloire de Dieu, lequel je supplie, etc. De Châlons ce 25 d'aoust.

Je vous supplie de escrire en diligence tant en Espagne que à Rome et me mander si auriez moyen de fournir soubdainement quelque argent audict Fontarabie pour la princesse de Béarn, que vous feriés reprendre sur le lieu où je le ferois rendre de deça. Je vous supplie que je en ay soubdainement responce.

XII

(P. 299, 300.)

1585. — 14 septembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE AU ROI CATHOLIQUE, EN FAVEUR DE LA REINE DE NAVARRE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 140.

Traduction du français en espagnol et de l'espagnol en français.

Les difficultés et les fatigues devant lesquelles Votre Majesté n'a point reculé pour le service du Seigneur notre Dieu, dans

toutes les terres de son obéissance, témoignent suffisamment de la piété et du zèle qui ont fait faire des progrès si heureux à ses royales entreprises. Le secours que nous avons reçu des mains libérales de Votre Majesté est une nouvelle preuve de cette piété et de ce zèle. Je ne puis m'empêcher de remercier très-respectueusement Votre Majesté pour toutes les obligations que jai contractées envers elle. Ces obligations sont pour moi un bien de plus, et je me trouve aujourd'hui plus étroitement engagé que jamais à exécuter les ordres de Votre Majesté avec mon dévouement ordinaire.

J'ai déjà prévenu Votre Majesté, par ses ambassadeurs et ses ministres, de l'heureux commencement que Dieu nous avait fait la grâce de donner à nos affaires. Nous sommes fermement résolus de les pousser en avant, avec toute l'ardeur qu'exige une pareille entreprise : je puis dire en toute vérité que rien ne sera négligé de notre part pour engager notre Roi dans une guerre irréconciliable contre les hérétiques. La Reine de Navarre qui s'est jointe à nous dès le commencement, avec un nombre considérable de gentilshommes, a fait preuve de si bonnes et si louables intentions que nous avons jugé à propos afin d'entraver l'exécution des projets du Roi de Navarre, de poursuivre en Guienne sous le nom de cette princesse la réalisation de nos premiers desseins. Cette résolution nous a été inspirée par la position particulière de la Reine de Navarre, qui se trouve au milieu des forces des hérétiques, et qui n'est point comprise dans les articles qui nous ont été accordés. Nous avons donc supporté toute cette dépense jusqu'à présent, avec l'espérance que V. M. daignera ordonner l'exécution de ce qui était contenu dans les dernières instructions données à J.-B. de Tassis. Nous supplions instamment V. M. de vouloir bien faire compter dans le plus bref délai possible une somme de 40 ou 50 000 écus à la Reine de Navarre. Nous sommes convaincus qu'unie avec nous pour une aussi noble cause, cette princesse dirigera fidèlement, et assurera la prospérité de nos affaires dans la Guienne, au grand détriment des hérétiques qui ont choisi cette province. De Troyes, ce 14 septembre 1585.

XIII

(P. 300.)

1585. — 14 septembre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 142.

Escrivant présentement au Roy vostre maistre pour le suplier de secourir tout en diligence la Royne de Navarre de quelque bonne somme de deniers, afin qu'elle que nous avons establie comme obstacle aux desseins de son mary et instrument fort propre pour contraindre le Roy très-chrestien d'entrer en la guerre promise par le dernier édit, ne soit abandonnée de ses gens, maintenant que nous avons le plus de besoin de son intention. J'ai fait les lettres chifrées, de peur que se perdans, elles ne descouvrent nos intentions, et les vous envoye pour fayre mettre en celuy que avez avec Sa Majesté, et les rendre puis après à ce porteur secrétaire de la dite Dame, qui les portera seurement et incontinent au Roy vostre maistre : ce que je vous prie de fayre et d'aporter de vostre part en si pressant besoin, toute la faveur que vous pourrez justement departir en remonstrant à sa dite Majesté les bons offices que la dite Dame faict en Guienne pour la conservacion de nostre religion, laquelle sans son secours et les moyens dont jusques à ce jour nous l'avons aydée, en seroit desjà bannie, pour estre le principal pays où tous les hérétiques de France ont establi leur refuge et retraicte et où ils délibèrent de dresser et assembler leurs principales forces. Mesme (mot illisible) tous les princes de ceste union sont quasi espuisés pour les grandes et excessives despenses que nous avons esté contrains de fayre, tant pour la retenue que nous avons payée pour l'espace de cinq mois, la levée et solde de trois mil aultres reytres, trois mil lansquenets, et huit mil suisses qui sont venus à nostre

service, que pour la solde et entretenement de trente et cinq à 40 000 françois, qui estoient en nostre armée : ce que monte plus de neuf cens mille escus sans aucune espérance de estre remboursés, que de bien peu de chose et encore dedans si long terme, que l'intérest de la rente, consommera le principal. A cela nous ne recourrions à sa Majesté catholique pour ceste effect, mais à cause des autres despenses qui naissent tous les jours et aux quelles nous sommes obligés pour les pensions que nous avons promises aux colonels et capitaines des dits reytres, lansquenets et suisses, et mesmes à plusieurs seigneurs et capitaines françois, pour les maintenir à nostre devoir et les empescher de estre pratiquéz par nos ennemis, oultre le payement tous les ans à plus de trois cens mille escus, dont le Roy paye le moins qu'il peut, pour le nous fayre perdre. Nous ne pouvons en sorte quelconque secourir la dite Dame, si non de hommes et de bonne volonté. C'est aussi pourquoi nous recourrons à Sa Magesté catolique, pour, en ceste nécessité, avoir son afayre en recomendacion, et en ce faysant comander à celui que nous avons envoyé à Fontarabie avec lettres et marques suffisantes, ce que Sa dite Majesté aura agréable de lui ordonner. Et vous prie, monsieur l'ambassadeur, de la asseurer que encores que nous soyons en doute que l'on nous veuille tromper, en faysant rompre et dissiper les forces catoliques destinées pour la Guienne, avant qu'elles ayent faict quelque notable exploict contre les héréticques, que nous sommes toutes fois, tellement establis, que avec la ayde de Dieu, nous pouvons non seulement nous conserver, mais encores fayre maintenir ce qui nous a esté promis, pourvu que Sa dite Magesté veuille, oultre les fondz que elle nous a promis mettre en lieu asseuré, accorder la requeste que nous lui avons faicte, par l'instruccion naguères envoyée par la voye du sieur Jean-Baptiste de Tassis : ce que nous attendons de sa libéralité et de vostre bonne assistance pour ne pouvoir que difficilement sans ce secours maintenir nos affayres en le estat que nous désirons, sinon avec très-grandes et périlleuses difficultés ; et pour ce que vous sçavez assez qu'elles elles sont et une partie des intencions

de nos ennemis, je me contenterai de vous dire quelque chose qui puisse advenir, je ne perdray jamais la volonté de servir à mon païs, à ma religion et à mes bons seigneurs et amis, entre les quels je recognois devoir plus de obligacion au Roy vostre maistre que à tous aultres. Aussi luy rendray-je toute ma vie, fidèle service, et sur ceste asseurance, je prierai Dieu vous donner longue et heureuse vie. De Troye, ce 14 de septembre 1585.

XIV

(P. 298, 301, 302.)

1585. — 1er octobre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE (MUCIUS) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP. FONDS ESPAGNOL, B. 56, Nos 150, 151.

Copia de carta de Mucio para don Bernardino de Mendoça, de primero de octubre 1585.

Monsieur, je ne puis assez remercier le Roy, vostre maistre, de la bonne volonté et correspondance qu'il retient avec les princes catoliques de ce royaume, pour laquelle il sera aussi tous recogneu par tous les bons services qu'ils sçauroyent lui estre agréables, entre lesquels s'il recognoit honorable et utile la proposition qui lui a esté depuis naguères faicte touchant la ville de Cambray[1] et don Antoine[2], moyennant qu'il ne ayde aux subjets de ce dit Royaume qu'ils soient, encore qu'ils

1. Il s'agit probablement de la restitution de Cambrai, que le duc d'Anjou avait légué en mourant à son frère Henri III, et que le roi d'Espagne convoitait comme une place essentielle à la sûreté des Pays-Bas.

2. C'est don Antonio, prieur de Crato, qui, proclamé roi de Portugal après la mort du cardinal-archevêque de Braga, avait été dépossédé de la couronne par Philippe II qui avait réuni le Portugal à l'Espagne. Ce prétendant, qui s'était réfugié en France et qui n'avait pas renoncé à sa couronne, avait associé à ses intérêts la reine Catherine de Médicis.

fussent de la dicte religion catolique, ils l'auroient agréable pour estre résolus à se conformer à sa droite et sincère intencion. Et néanmoins puisque vous désirez d'en sçavoir mon advis, je le vous diray comme à mon ami intime que je recognois très zélé en notre religion ; ce que jeusse plustost faict, ne eusse esté la conséquence de l'affayre qui méritoit si bien et meurement penser. Ceste proposition doncques, sembleroit de prime face utile en quelque partie, si elle estoit honorable; mais tost ainsi qu'elle estoit faicte avec confession captieuse, sous promesse de rendre une ville qu'on estime de grande importance, il est à croire qu'on soit en espérance d'obtenir par ceste reddition quelque plus grand gain que celui qui apparoit, ou de parvenir à quelque mauvais desseing encores caché. Car aultrement il seroit difficile à persuader que une telle ville se deut offrir, que l'on tient de labeurs et frais excessifs faictz entre princes des Pais-Bas, dont la Reyne-mère faict tant de cas. Partant, il est bon de bien examiner, si est ce grand gain espère, afin de recognoistre si ceste proposition est cautieuse ou sincère.

Quant à moi, je crois que l'espoir de ce gain ne peult estre austre que la (mot illisible) le Roy, vostre maistre, avec les catoliques de ce royaume, tant pour l'envie que l'on a de lui faire perdre le tiltre de protecteur de la religion qu'on estime lui estre acquis par leur moyen, que pour les dennuer de son secours et protection, afin de conclure une paix générale avec les huguenotz; par le moyen de laquelle on les puisse non seulement asseurer, mais encores eslever chefz à la future succession de cest estat : pour parvenir à laquelle on les fera feindre estre catoliques selon qu'ilz en ont desjà donné quelque espérance. Qui seroit un establissement de l'ennemi commun à la ruyne de notre religion et de ceulz qui vous sont acquis; chose qui n'est utile ni honorable à vostre maistre pour les dangiers auxquelz infailliblement il mettroit le Roy mesmes, lesquelz pour ce qu'il sçaura bien considérer et prévoir comme prince très sage et prévoyant qu'il est, je ne représenteray aultrement.

Bien vous diray-je que parvenant par le moyen de ceste

reddition à la dicte paix générale et par conséquent à l'asseurance et exaltacion desditz huguenotz, par l'oppression des catoliques abandonnez, lesquelz ne s'y pourront plus opposer; il est à craindre que tous leurs desseings et toutes leurs forces ne tournent sur ledict Roy, vostre maistre, pour favoriser ses rebelles hérétiques et lui embrouiller ses estatz, spécialement s'il advenoit fortune de luy : ce que Dieu veuille détourner comme le plus grand malheur qu'il pourroit advenir à la crestienté; et mesmes que pour ce faire, ilz ne se allient avec la Reyne de Angleterre, les princes protestans et aultres envieux de la prospérité de Sa Magesté, le tout en haine du secours qu'ilz présument assez avoir esté par lui donné auxdicts catoliques.

Or, une libéralité, voire prodigalité faicte sans notable occasion, donne certain (mot illisible) de grande amitié, d'extrême folie ou d'espérance d'un plus grand profit. Et qu'il y ait de l'amitié ou de la folie, le Roy vostre maistre sçait assez ce qui en est; mais je sçay bien qu'il n'y a occasion quelconque qui puisse promouvoir une telle libéralité, si non celle que je vous ai dict. Car si l'intencion ne estoit aultre que d'extirper le hérésie et les hérétiques de ce royaume, l'on ne devroit point craindre que le Roy, vostre maistre, favorisât les catoliques de son assistance, laquelle, au contraire, debvroit estre désirée et recherchée comme utile; mais de le solliciter qu'il la quicte, c'est un argument infailible que ce profict espère, et ce desseing cache par son abandon l'establissement des huguenotz, l'oppression des catoliques et un acheminement secret à une vengeance préméditée contre luy-mesmes.

D'ailleurs je ne puis me taire que je ne vous mecte en considération la fuite de don Antoine pour certain indice de la volonté qu'on a, de ne vous tenir promesse de ce costé; car aussitost qu'on vous en fist l'ouverture on pourveut à sa retraicte, afin qu'on eust le moyen de effectuer, ce que vous doibt bien faire penser qu'on en pourra faire le semblable pour Cambray, soit par le refus du gouverneur de obéir ou soit pour aultres difficultez qu'on pourra mectre en advant,

pour tenir les affayres en longueur et cependant alantir vostre secours et affoyblir les catoliques.

Je ne vous ramenteuray le faict d'Angleterre mis en advant et aussitost délaissé par ceste nouvelle proposicion, et vous diray seulement que jusques à ce que je voie une plus manifeste déclaracion contre ce païs là que contre les huguenotz de cestui-ci, l'on ne doibt point croire que les volontés et les intencions soient celles qu'on doibt desirer.

Et par ce que de nostre correspondance et union peult espérer tout bien et utilité, je vous veulx faire clairement veoir nos intencions pour, sur icelles requérir Sa Magesté catolique de sa faveur et assistance qui sont de faire que promptement le Pape déclaire le prince de Béarn, sa sœur et le prince de Condé, héréticques, relaps, incapables et indignes de posséder aulcunes terres avec excommunicacion contre ceulx qui les favoriseront ou traiteront avec eulx; et que, au contraire, Sa Sainteté donne et fasse publier toutes indulgences et faveurs de l'Église à ceux qui pour exterminer le hérésie, leur courront sus ou contribueront de leurs facultés, lesquelz à ceste fin les semondra de employer leurs forces : ce qui mérite toute extrême diligence qui me faict vous prier de supplier le Roy, vostre maistre, à ce qu'il en escrive promtement à Sa Sainteté, ainsi que nous faisons de nostre part.

Par ceste déclaracion, on ostera toute espérance de réconciliation avec les hérétiques, lesquelz d'aultre part seront abandonez de beaucoup de catoliques qui sans cela les eussent suivis soubz l'espérance de l'avenir : et si on sera contrainct d'entrer ouvertement en guerre contre eulx de peur d'encourir ès censures eclesiastiques, car si tant estoit, ce que Dieu ne veuille, qu'au mespris de la dicte déclaracion, on vint à rompre l'édict dernièrement faict contre les hérétiques, on auroyt lors juste occasion, suivant ce que Sa Magesté le déclaroit, de s'y opposer formellement avec les armes : et en l'un de ces cas qui ne peuvent faillir, Sa Magesté catolique pourra demander et obtenir Cambray qui ne lui pourra estre aulcunement refusé, veu l'estat du temps et des affaires.

Mais, afin que Sa Magesté très chrestienne ne tombe en telz inconvenientz, et que, au contraire, elle soit stimulée d'entrer d'un cœur ouvert avec une si sainte exécucion, sa dicte Sainteté est suppliée de lui offrir secours de hommes souldoyez par elle sans aucune entremise des officiers de sa dicte Magesté, à sçavoir : de six mille Suisses conduitz par le colonel Fifer, de mille lances italiennes et de trois cens arquebusiers à cheval sous la conduite de chefs asseurés et fidèles, lesquelz en cas de contravencion ou aliénacion de volonté, auront charge de s'unir et joindre avec lesditz princes catoliques et de ne quitter jamais les armes que premièrement la dicte religion catolique ne soit asseurée et le hérésie exterminée : à quel secours jespère qu'elle sera assistée du Roy, vostre maistre, lequel pourra se saisir de ce qui reste en Béarn.

Et parce que pour plus faciliter ceste exécucion nous avons besoing de réunir avec nous les catoliques de cest estat, entre lesquelz le duc de Memoransi, mareschal de France et gouverneur du Languedoc, tient des premiers lieux ; et lequel toutes foys ayant esté contraint pour défendre sa vie et son honneur à l'encontre de ses ennemis, se ayder et porter faveur du prince de Béarn, est à présent poursuivi par confiscacion de corps, de biens, d'estatz et de honneur : ce qui le pourroit aliéner du toust de nostre religion, sans espoir de le retirer, Sa Sainteté est suppliée de intercéder envers Sa Majesté très chrestienne à ce qu'il soit restitué en tous ses estatz, honneur et biens.

Voilà, Monsieur, la fin et bout de nos intencions lesquelles je laisseray à part pour réunir ce que vous désirés de moy, et vous diray que je trouverois très bon que fissiez à Sa Magesté très chrestienne une response générale, plaine de honesteté et d'amitié : et afin de descouvrir plus au vray si son intencion est bonne et sincère, ce que je croirois d'elle si elle estoit assistée ainsi qu'elle devroit, requérir que l'on vous baille par escrit les articles de ceste nouvelle intelligence pour les envoyer au Roy, vostre maistre, lesquelz n'estant aultres que les trois dont

m'avés escrit, je ne vois pas que Sa Magesté puisse rien faire, d'aultant que le premier ne peult plus estre effectué à cause de la fuite du dict don Antoine; le second se peult effectuer aussitost qu'on en aura la volonté plus seurement et honorablement par les moyens ci-dessus touchez que par le moyen de ceste nouvelle alliance; et quant au troisième qui est de ne assister les catoliques, je ne vois point que sa dicte Magesté catolique en puisse traiter avec sa réputation, d'aultant que par là il viendroit à avouer d'avoir donné secours aux ditz catoliques, et d'ailleurs refuseroit de le continuer s'il en estoit requis pour la conservacion et accroissement de la foi et religion catolique, apostolique et romaine, contre et au préjudice du beau tiltre qu'il porte, et de ses promesses; qui est en somme tout ce que je vous en puis escrire pour response à vostre lettre du 20 de ce mois, si ce n'est pour vous remercier de tout mon cœur des bons offices que vous avez faitz envers Sa Magesté catolique, en faveur de la princesse de Béarn, et pour vous asseurer par mesmes moyens de l'affection que je ay de vous faire service en tout ce qui dépendra de moy, priant Dieu, Monsieur, etc.

A Reims, ce premier d'octobre de 85.

Je vous ay parlé de la reyne de Navarre pour ce que la Reyne, mère du Roy, pour mieux parvenir à la paix générale proposa le mariage d'elle et du fils ainé de Monsieur de Lorraine, du prince de Condé avec ma fille et de l'un des frères dudict prince avec la fille de Monsieur de Nevers; mais j'aimerois mieulx veoir mort ce qui me touche de si prés que d'en consentir aulcun effect, et m'asseure que Monsieur de Lorraine et Monsieur de Nevers auront mesmes résolutions.

Monsieur, depuis ces lettres escrites, j'ai receu la vostre du 23 du passé, faisant mencion de la princesse de Béarn et ne vous en feray aultre response, estimant avoir satisfaict par ce que dessus.

XV

(P. 300.)

1585. — 17 octobre.

LETTRE DÉCHIFFRÉE DE MUCIUS (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 147.

Villete de mucio para don Bernardino de Mendoça de 17 de octubre 1585.

Monsieur, vous avez sceu maintenant comme par faulte de secours d'argent, la Reyne de Navarre a esté contrainte de quitter Agen et laisser la Guienne à la merci de ceulx de la religion; lesquelz courans et pillans à leur volonté, ne sont resserrez ni empeschez de personne, bien que en apparence il y ait forces suffisantes pour ce faire. Ce qui ne me (mot illisible) au coup de défiances à l'effect desquelles jespère toutesfois de remédier, par le bon secours du Roy vostre maistre, en atandant lequel, s'il plaisoit à Sa Magesté d'aider la dicte dame, de la somme dont je luy ai fait très humble prière par ma dernière despesche, elle pourroit se remettre sus, et exécuter quelque belle entreprise qu'elle a sur la mesme ville dont elle est sortie et sur plusieurs aultres de grande importance; mais il fauldroit qu'elle feust formée du costé de Lion, et s'il estoit possible que ce feust par lettre de change au dict Lion, ce seroit bien le meilleur. Monsieur l'ambassadeur d'Escosse à qui jescris ce qui s'est passé entre les princes catoliques de Alemagne, sur la despeche que je leur avois faicte, vous le fera entendre plus particulièrement, qui me gardera de vous faire la présente plus longue. De Châlon, ce 17 jour d'octobre 1585.

XVI

(P. 301.)

1585. — 22 octobre.

LE DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 146.

Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça. 22 de octubre 1585.

Monsieur, je suis bien aise que vous ayez veu clair aux affaires qu'on vous mectoit en avant, qui est le vray moyen de n'estre point trompé, et que l'advis que je vous ay donné vous ait esté agréable, auquel je puis vous asseurer n'avoir esté transporté d'aulcune passion : ayant considéré le plus meurement qu'il m'a esté possible, selon mon petit jugement, et le peu de temps que me donniés pour ce faire, en chose de si grande conséquence, toutes les circonstances qui en despendoient. Et vous jugerés par là si sans peine et travail nous avons reduict les affaires, jusques au point auquel vous les voyez, tant dedans que dehors le royaume; et combien malaisément nous pouvons poursuivre et maintenir ce qui est nécessaire pour le soutien d'un si grand faix, sans la faveur et ayde du Roy, vostre maistre, auquel je vous prierai de remonstrer et faire cognoistre quelle est nostre condicion, oultre le mérite de la cause pour le repos de ses estats, si importante; ce qui ne peult estre sans extrêmes despenses pour lesquelles nous n'avons les reins assez fortz, estans contrains de heure à aultre, de subvenir à tous les défaultz de moyens et nécessitez des gouverneurs des provinces et de places, qui sont de nostre parti, lesquelz ne peuvent prétendre secours d'ailleurs que de nous, sans nous mettre en juste soupçon. Voilà pourquoi je vous prie de remonstrer au Roy, vostre maistre, afin que

promtement il fasse effectuer et respondre aux remontrances que je lui ai faict par Jean-Baptiste de Tassis, qui, pour ceste effect en est venu traiter avec moy. J'ai donné charge à ce porteur de vous visiter, en qui jay toute fiance, vous asseurant que vous pouvez discourir de toutes choses avec lui, comme vous feriés avec moy-mesmes, sçachant ce qui s'est passé de toutes choses.

Je finiray en me recommendant humblement à vos bonnes grâces et croyez que je désire infiniment vous veoir, estant chose qui m'aporteroit beaucoup de contentement; vous voulant bien asseurer que les vaines apparences que l'on nous monstre à toute heure, ne nous tromperont jamais, ayant trop longtemps que nous sommes accoutumés aux paroles.

De Châlons, ce 22 de octobre 1585.

XVII

(P. 307.)

1585. — 15 novembre.

MUCIUS (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 130.

Villette de Mucio para don Bernardino de Mendoça, recibido con carta de 23 de noviembre 1585.

Vous avez esté adverti comme le roy a mandé à mon frère qu'il voulust s'acheminer soubdain en Languedoc, qui est la cause qu'en toute extrême diligence, je lui dépesche ce courrier, afin qu'en aucune façon et quelque commandement qu'on lui fasse, il n'accepte ceste charge afin de n'offenser le maréchal de Mémorancy; et que soubdain s'il peut, il se mecte devant quelque place de Guienne pour ne perdre temps, et cependant qu'il forge des remontrances pleines des difficultés tant

sur les vivres, le temps, les places fortes, les routes, que ceulx qui y ont esté envoyez çi devant y ont receuz. Cependant que l'on fera ces difficultez l'on rentrera, si l'on peult dans Auxone, puis tout à plat il demandera son congé, et certainement il n'y ira, de quoy vous pouvez advertir Sa Magesté et Son Altesse.

. . . .

Vous voyez par là combien nous importe d'estre secourus promptement des moyens. Vous baysant bien humblement les mains. De Châlons ce 15 novembre 1585.

XVIII

(P. 308.)

1585. — 18 novembre.

LETTRE DU DUC HENRI DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 154.

De Mucio para don Bernardino de Mendoça á 18 de noviembre 1585.

Je vous veulx advertir par ce mot que je suis après le duc de Lorrayne pour le fayre joindre à ceste cause juste et le voys desja en résolucion de l'estre sus, et tenir prestes quelques forces dans son païs ou à la frontière pour se opposer aux estrangiers s'ilz se mettent en effort de descendre, avec promesse que je luy fais de luy mener des forces à la teste de ses pays d'Almagne ; et a faict un édict par lequel il faict exprès commandement à tous huguenotz de sortir de ses pays dans quinse jours, s'ilz ne veulent se fayre catoliques : je paracheveray ceste bonne œuvre qu'il me semble fort nescessayre. A Châlons le 18 novembre 1585.

XIX

(P. 302.)

1585. — 24 novembre.

LETTRE DE MUCIUS (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 56, N° 153.

Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça á 24 de noviembre 1585.

Je viens de recevoir de bon lieu l'advis çi enclos duquel j'ay envoyé copie au sieur Jean-Baptiste de Tassis afin qu'il en advertisse le prince de Parme pourveoir à ce qu'il cognoistra estre nécessaire ; car selon que je suis adverti d'ailleurs, il se fait des entreprises sur la Franche Comté par lesquelles l'on tachera de faire passer les forces qui doivent descendre en faveur des hérétiques, pour avancer lesquelles et faire nouvelles menées en Alemagne, Clervaut, Segur, Guitry et Montmartin députés des huguenotz sont envoyés à Dorla aux nopces de la fille du feu électeur palatin avec le marquis Ernest de Bade où Casimir et plusieurs princes et seigneurs se doibvent trouver à la fin de ce mois. Il semble que vous feriez bien de donner pareil advertissement au roy. J'ai tant crié que à la fin pour résister à telles entreprises le roy de France a envoyé comme vous sçavez Schomberg en Alemagne pour retenir huit mille et cinq cens reystres où sont la plupart des colonelz qui ont suivi nostre parti, et aultres qui nous sont fort affectionés et faire nouvelle retenue de six mille suisses. Mais pourtant je ne laisse à craindre que les forces des uns et des autres estans aux champs, il ne se fasse quelque union moyennant laquelle venant à une paix générale que je sçay que l'on désire sur toutes choses, on ne fasse fondre le tout sur le bras de Sa Magesté catholique, et qu'on ne nous contraigne à faire par force ce que nous n'avons

envie de faire ni ne ferons jamais de bonne volonté. Si nous eussions esté secourus de Sa Magesté catolique de heure et selon ce que nous l'en avions faict instamment requérir, il y a longtemps que noz affaires eussent esté maintenant si bien establies que nous eussions osé promettre de détourner ou pour le moins rendre vaines telles entreprises avec moins de difficultés que à présent. Toutesfois il est encore temps de le faire pourvu qu'il plaise au roy de se bien armer et commander à son lieutenant général d'avoir bonne intelligence avec nous et d'envoyer le secours d'argent que nous lui avons demandé pour l'employer aux occasions que nous vous avons escrites et faict dire. Je vous supplie d'en faire une bonne dépesche au roy et l'asseurer que pour cela je ne manqueray jamais aux choses promises et au debvoir d'un gentilhomme aimant Dieu et son honneur; et cependant vous me ferez s'il vous plaist ce bien de m'advertir de sa santé et de l'espérance que vous avez de la négociation du nepveu de Tassis et de son retour par deça. Tout ce qui est à craindre en ceci, n'est pas ces forces d'estrangiers, desquelles toutesfois je fais fort peu d'estat, pourveu que l'on y marche de bon pied, estant impossible qu'elles ne soient combattues et rompues sans beaucoup de hazard, tant par les incommodités qu'ils ne peuvent éviter que par nos forces; et le pis est qu'ils portent subject d'une paix générale, et que l'on fist descendre ceste armée avec quelques forces des nostres aux Pays-Bas : ce que pourrons empescher si estiez foibles, estant plus que très-nécessaire comme vous jugerés mieulx que moi que vous armiez fortement. Il n'y a rien qui puisse apporter meilleur remède que l'union de Montmoransi avec nous, lequel pour sa seureté monsieur le duc de Savoye prendroit nos paroles qui nous obligeroient à courre toutes fortunes comme lui et aussi les nostres; et ne serions que trop fortz pour donner la loy, et empescher qu'on ne peult prendre aultre chemin que le droict contre la hérésie que nous poursuivrions en despit de tout le monde jusques à la fin : et ne permettrions que l'on entreprist jamais chose contre aulcun catolique, mesmement portant toute seureté qu'on ne oseroit

regarder rien qui fust au roy catolique, duquel nous recevrions le commandement et le ferions exécuter. Il n'y a personne à qui peult mieux faire prendre ceste résolucion que monsieur le duc de Savoye, par le commandement de vostre maistre.

Il y a tantost un an que nous sommes à présent et n'avons peu tirer aulcune résolucion certaine. C'est une grande pitié de nous veoir ainsi désunis, n'ayant qu'une mesme volonté tendant au service de Dieu et au bien, grandeur et repos des Estatz du roy catolique. Il me semble que la résolucion que nous avons prise d'empescher que l'armée que conduit mon frère n'allast contre lui est un chemin pour parvenir, à quoy monsieur de Savoye peult tout. Et il ne reste qu'à user en ceci de diligence que vous jugerés estre requise sur tous ces points, et m'asseurant que n'y obmettriés aulcune chose, je me recommanderay à vostre bonne grace. De Châlons, ce 24 novembre 1585.

XX

(P. 309.)

1585. — 31 décembre.

COPIE D'UNE LETTRE DU DUC DE GUISE A J.-B. DE TASSIS, TRADUITE DU FRANÇAIS EN ESPAGNOL ET DE L'ESPAGNOL EN FRANCAIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 57, N° 249[1].

Copia de carta de Mucio para Juan Baptista de Tassis, hecho en Châlon á ultimo de diciembre 1586.

Seigneur, j'ai toujours reconnu tant de sincérité dans votre manière d'agir envers nous, qu'il ne m'a jamais été possible

1. Cette copie a été envoyée au roi avec une lettre de Jean-Baptiste de Tassis, datée de Namur, le 17 janvier 1586, B. 57, n° 250. La copie donne fautivement la date de 1586. C'est probablement la traduction du français en espagnol, car le duc de Guise écrivait toujours en français à Mendoza.

d'y découvrir autre chose qu'un zèle vertueux et une sainte affection à la gloire de Dieu, ainsi qu'à la paix et à la tranquillité de ces deux couronnes. C'est là ce qui m'engagera à vous parler librement, bien assuré que vous ne dissimulerez jamais rien qui puisse porter préjudice aux progrès de notre religion. Or, voyant s'approcher l'occasion où le secours du roi votre maître nous deviendra très-nécessaire, me souvenant en outre que j'ai déjà écrit à Sa Majesté, il y a à peu près quatre mois, et que je n'ai point reçu de réponse, je vous prie de me dire quelle confiance je puis avoir en ce secours ; car, quant à ma personne et à ma fortune, c'est ce que l'on ne doit ni prendre en considération, ni mettre en délibération. Je sais bien que je suis étranger en Espagne, mais le péril de la religion vous touche autant que moi, et c'est ce péril qui est ici en jeu. Ce serait pour moi trop de chagrin si pour m'être flatté de quelque vaine espérance, j'avais entraîné le parti catholique dans un danger si grand qu'il fût impossible de l'en retirer. Je serais moins affligé de ma propre perte que d'avoir perdu par ma conduite ma patrie et ma religion. Je vous supplie d'accomplir en conscience tout ce que les circonstances réclament, comme je sais que vous l'avez toujours fait jusques à présent, bien convaincu, que pas plus que moi, vous ne voudriez être la cause de l'affaiblissement de l'église de Dieu, ni de la ruine de tant de bons catholiques.

XXI

(P. 308, 309, 315.)

1586. — 29 janvier.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 57, N° 247.

Je vous ay très-grande obligation du soing qu'il vous plaist avoir de moi, dont vous me rendez si certain tesmoignage par

la lettre que j'ay receu de vous, trouvant à la vérité vostre conseil très-nécessayre, pour l'union qui est requise entre tous les princes catoliques pour le service de Dieu, et le bien de la religion; à quoy le roy vostre maistre a autant d'intérest que persone aultre, pour le zèle et afection particulier qu'il y a fait paroistre. Ayant receu à beaucoup de honneur le tesmoignage que vous me rendez de la bonne volonté qu'il plaist à Sa Majesté catolique me porter en particulier, ne désirant rien tant que de me rendre digne de pouvoyr exécuter ses commandemens par quelque bon efect, je m'efforce en tout ce que je puis pour fayre quelque effortz en mon particulier pour servir aux choses si bien connues : mais je recognoys à la vérité estre du tout impossible sans le secours de Sa Majesté catolique, de rien fayre qui puise porter beaucoup d'efect, estans tous les jours aux attentes de la venue du nepveu de Tassis; duquel retardement nous importe extrêmement, vous supliant considérer le défault à quoy il peult reduyre ce manquement, et combien il est nécessayre de tenir les moyens prestz et asseurez pour les ocasions, qui à toute heure peuvent survenir inoppinément. J'ay jusques icy empesché que mon frère n'ataquast monsieur de Momorency soulz l'assurance que j'avoys que par le moyen de Sa Majesté catolique monsieur de Savoye le reduyroyt à se joindre avec nous et le parti catolique, et a esté cause ce respect, de retarder mon frère d'aprocher de Toulouse, qui n'eus peu estre sans quelque rencontre contre ledit mareschal. Je vous suplieray donc d'avancer ce traicté par tous les moyens qu'il vous sera possible, estant certain que une bone inteligence confirmée estroitement entre luy et nous, empescheroit toute crainte de paix et aultres dessings que pourroyent fayre ceux qui n'afectionnent le service de Dieu, ni de leur patrie, et seroyt le vray et seur establissement et repos de luy et de nous, et pourrions facilement exécuter tous les commandemens du roy catolique en ce royaulme, qui seroit tousjours nostre, comme protecteur.

Je vous ay mandé le desseing de monsieur de Lorraine qui est après, pour se joindre avec l'évesque de Strasbourg et le

baron de Polviller gouverneur du pays d'Elsatz, pour l'archiduc Ferdinand, faisant ung corps de forces avec eux, ayant pretz pour cest efect le sieur de Gonzague, cinq cens lances, trois cens arquebusiers à cheval, et six mil hommes de pied, pour empescher le passage des estrangiers, par une comune inteligence, laquelle pour lier plus estroytement, je vous supplie de vouloir escrire à monsieur le prince de Parme, afin qu'il escrive diligentement audict archiduc de si employer avec afection et de ordoner audit Polviller sa volonté. Ce seroit ung beau commencement d'une ligue générale des catoliques, et empeschement aux hérétiques de travailer plus la Flandre et la France. J'estime estre nécessayre que le conte de Bourgogne et duc du Luxemburg ayent mesme inteligence avec ledict sieur de Lorrayne et les dictz évêque de Strasbourg et Polviller pour ledict passage. Je sçay que l'armée des hérétiques passant par le comté et Lion, quelques inteligences sont menées par des françoys qui sont à Monbeliart, et n'en ay encores sceu ou descouvert les particularités : surtout que monsieur le prince de Parme soit fort advenant les dictes levées, afin que s'il se faysoit une paix de deça, ce que nous empescherons fermement de tout nostre pouvoyr, les dictes forces estrangères y estans; et que ne les eussions combattuz à l'entrée, secouruz des dictes forces, nous les puissions combattre dans la France, contre la volonté mesme de ceulx qui nous en vouldroyent empescher, et que l'on ne les peult fayre retomber dans la Flandre. Je ne veuz oublier à vous mander comme l'on est après en Alemagne, pour fayre une grande ambassade des princes d'Alemagne et cantons de suisses hérétiques, pour venir conseiller et requérir la paix en ce royaulme, desirans de si entremettre, qui est ce qu'il faut empescher de vostre costé et du nostre d'un comun desing. Vous advertirez et ferez vostre mieulz s'il vous plaist. Je espère de vous veoir bientost, et deviser avec vous. De Chalons, ce 29 janvier.

XXII

(P. 301, 308.)

1586. — 3 février.

LETTRE DÉCHIFFRÉE DU DUC DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 57, N° 252.

Encore que je vous aye bien amplement escrit depuis deux jours, si est ce qu'ayant eu advis que le duc de Monpensier oubliant son devoir envers nostre religion se joint avec les hérétiques, suivi des frères du prince de Condé, et de quelques froidz catoliques, non sans soupçon de menée et inteligence du maistre, duquel le but est tousjours de venir à un païs, si nous ne l'empeschons. A quoy nous debvons tendre tant pour le bien et conservation de la religion, que pour le repos des Estatz de vostre maistre et nostre conservation, estant tout cela joint ensemble et inséparable. Je n'ay voulu faillir de vous en advertir, et vous dire que bien qu'ilz n'ayent grands moyens de beaucoup nuyre; toutes fois si sont ils propres instrumens pour cest effect, et l'assistance du maréchal de Momoranci avec eulx, peult infiniment traverser noz afayres. C'est pourquoy je vous ay si souvent prié de intercéder envers le roy vostre maistre et le duc de Savoye, à ce qu'il leur pleust de retirer ledit mareschal du parti du prince de Béarn, pour le fayre joindre au nostre. Mais le malheur a voulu que jusques à ce jourd'huy, je n'en ay eu ung seul advis que l'on s'y soit employé, ainsi que la nécessité le requerroyt; ains le roy vostre maistre, le remetant à monsieur de Savoye, et lui, le remetant en longueur, les choses sont demeurées sans résolution, estant convenu de traicter dès l'arrivée du chevalier Moreo, et aussi peu a esté pourveu aulcun point des justes demandes que j'ay faict :

c'est ce qui me met à une grande peine plus pour le danger général que je crains, que l'estat de toute la crestienté y tombe, par trop grande négligence de nous bien entre entendre, et de pourveoir de heure à nos afayres, que pour péril particulier, que je voye préparé contre moy. Et seroit nécessayre que ledict mareschal s'aliast avec nous, plus tost que avec le roy mesme, afin que d'ung comun acord, nous pussions donner la loy. Il n'y a rien qui nous est tant noise que de voir ung catolique séparé de nous, qui me faict vous prier de toute mon afection de voulloir derechef, et bien à long advertir de tout ceci, le roy vostre maistre, et le suplier de nostre part, que come celui qui seul, peult détourner tel danger, il luy playse de pourveoir prontement à noz demandes et au faict dudict mareschal de Montmorenci. Car les menées et inteligences dont nous doubtons venant à se descouvrir, nous ne pouvons guères demeurer en l'estat ou nous somes. Mais il seroit à craindre ainsi que je vous ai plusieurs fois escrit, que par une paix générale, tout le malheur de la guerre ne tombast sur ses Estatz, sans que nous eusions moien de le divertir. Vous verrez s'il seroit besoing, que monsieur le prince de Parme en prist quelque résolution, avec ledict sieur de Lorayne, ou par letres, ou par homme capable, estant très-requise la célérité en cest afayre : et m'asseurant que vous ne négligerez rien en ce faict, je vous baiserai les mains. Ce 3 de février.

Suscr. — *Villete de Mucio para don Benardino de Mendoça, Hecho à* 3 *de hebrero* 1586.

XXIII

(P. 320.)

1586. — 19 juin.

QUITTANCE DONNÉE PAR LE DUC DE GUISE AU ROI D'ESPAGNE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 66, N° 40.

Nous Henry de Lorraine duc de Guise, pair et grand maître de France, confessons tant pour nous qu'au nom et de la part de tous ceux qui se trouvent comprins en nostre commune ligue avoir reçeu de Sa Majesté catolique par les mains de Gabriel de Allegria son commissaire, la somme de cinquante mil escus pistolletz d'or, dont nous nous tenons contens et bien payé et en avons quicté et quictons sa dicte Majesté catolique et tous aultres, en tesmoing de quoy nous avons signé les présentes et faict apposer le cachet de noz armes. Chaallons le dixneuviesme jour de juing 1586.

(L. S.) Henry de Lorraine.

XXIV

(P. 311.)

1586. — 10 juillet.

LETTRE DU DUC DE GUISE AU ROI CATHOLIQUE. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 57, N° 356.

Lettre originale entièrement écrite de la main du duc.

Sire,

Après tant de diverses intelligences que j'ay conduytes et recherchées de longtemps avecq beaucoup de peine, pour l'establissement de la religion catholique en Escosse, Dieu m'a fait la grâce d'avoir induyt et attyré les plus grans et principaux du pays, à la bonne et sainte résolution, que j'ay toujours estymé très nécessaire, pour surmonter les factions angloises quy en ont retardé l'effet jusqu'à cette heure, par tant d'artifices qu'ils ont recherché, affin de s'asseurer de cet estat duquel ils reconnoissent despendre la seureté du leur. Et ayant partyculièrement trayté cet affaire avec Claude, monsieur Hamilton [1], et les contes de Huntley [2] et de Morton [3]; desquels je puys dire despendre les deux tyers d'Escosse, pour l'autoryté et grandes charges qu'ils y tiennent, j'en ay trouvé à la vérité l'exécution trop difficile, sans le secours et assistance de Vostre Majesté, que nous avons d'une commune voix choisy protecteur et appuy d'une si digne et louable entreprise; à laquelle je me suys d'autant plus affectionné pour le jugement que j'ay pris de l'heureuse rencontre d'une telle occasion, pour l'avancement des desseins que Vostre Majesté pourroit avoir sur l'Angleterre, ausquels je voudrois estre sy heureux que de pouvoir apporter

1. Claude Hamilton. — 2. Comte de Huntly. — 3. Comte de Morton.

autant de très-humbles servyces, comme je m'y suis obligé, et m'y trouver avecq une pique comme le moindre soldat. C'est pourquoy je vous suppliray très-humblement, sire, vouloir appuyer de vostre main lyberale, le zelle de ces bons catholiques, et les assister du secours qu'ils attendent de Vostre Majesté, suyvant le mémoyre que j'ay donné au sieur Bruce[1], présent porteur, gentilhomme fort affectionné à ceste cause, et duquel j'ay de longtemps esprouvé la fidélité. Et je puys asseurer Vostre Majesté sur mon honneur, qu'après qu'il vous aura pleu acorder à ce pays affligé, le secours d'hommes et d'argent qu'ils en espèrent, vous trouverez en leurs promesses toute la foy et veryté quy s'en doit attendre, connoissant ceux qui en escrivent à Vostre Majesté, bons et vrays catoliques, entyers en leurs résolutions, et capables de telles entreprises. Et je prie Dieu, sire, donner à Vostre Majesté en parfaite santé très-longue et très-heureuse vye.

De Nancy, ce x juillet.

De Vostre Majesté, le très humble et très obéissant servyteur,

HENRY DE LORRAINE.

XXV

(P. 315.)

1586. — 11 juillet.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI[2]. — BIBL. IMP., SUPP. FRANC., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 5.

Sire, ...

. . . .

L'Allemagne est en alarme du prince de Parme, qui devoit passer le Rhin jeudi dernier, et aller en personne assiéger

1. Robert Bruce, gentilhomme écossais. — 2. Henri III.

Metz, avec quarante pièces d'artillerie, huict ou dix mil hommes de pied seulement, et quinze cens chevaux, qui luy restent de son armée fort ruynée, qui a paty cet hiver passé, faulte dargent et de vivres, toutes sortes de nécessitez. Cet effect doibt piquer les Allemans, et leur apporter crainte jusques au cœur, principalement les calvinistes, desquels ung seul n'oseroit bouger et n'y a apparence que les protestants sen remuent davantage. Et Vostre Majesté congnoistra par là si je me suis trompé aux propositions que je luy en ay faictes, et combien inutile est le respect qu'on leur porte, puisque largent seul et la crainte y peuvent tout. La Flandre sera par ce moyen exempté du passage des reistres, et prie Dieu qu'il prenne à Vostre Magesté en faire aultant, comme je lestimeray tousiours très nécessaire et facile. . . . .

XXVI

(P. 312.)

1586. — 16 juillet.

LETTRE DU DUC DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS [1]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 237.

Projet relatif à l'Écosse.

J'ai prié monsieur l'ambassadeur de Escoce, vous communiquer une entreprise, de laquelle je ay basti le fondement il y a fort longtemps, avec beaucoup de peine, n'ayant pu retirer le fruit jusques à présent, que j'ay atiré les principaux seigneurs de Escoce à la résolucion qu'il vous fera entendre : laquelle je m'asseure que vous embrasserez de bon cœur, selon l'afecion que vous portez à l'advancement de la religion catholique ; recognoissant mesmes l'avantage et utilité qui en peult

1. Cette lettre est sans adresse ni signature. Il paraît que c'est l'original.



revenir à Sa Majesté catolique, sur les desseings et entreprises qu'il peult avoir sur l'Angleterre. J'ay faict une ample despeche à Sa Majesté par ung gentilhomme escoçois, qui m'avoit esté envoyé de la part des ditz seigneurs, l'ayant faict partir d'ici, tant pour la seureté des chemins, que afin qu'il ne fust descouvert, passant par Paris. Et vous supplie d'en faire une bonne despesche de vostre costé, et y apporter toute la assistence et recomendacion que vous jugerez estre nécessayre à une si saincte entreprise. Du 16 juillet 1586.

XXVII

(P. 315, 316.)

1586. — 17 juillet.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE A BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS[1]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 236.

Les effetz qui se présentent vous feront assez remarquer de quelle conséquence est laliance de Montmoransi avec M. de Montpensier, estant certain qu'ils se entremettent desja, pour traicter de la part du roy de France, avec le prince de Béarn. Ayant comancé à donner espérance à la royne mère, par Viraclau, ung de ses gentilshommes servantz, de la convercion dudict prince de Béarn, lequel il a faict parler à luy, et elle qui ne demande qu'un subject et occasion avec quelque petite couverture en la religion, pour négocier une mauvaise paix, n'oublie aulcune chose pour y parvenir. Ce est pourquoy jestime très nécessayre d'en advertir Sa Majesté catolique, afin de son costé y apporter remède qui despende de luy seul et du duc de Savoye, non que le pouvoir de Montmorenci soit à craindre, lequel ne s'estend plus long que Lenguedoc, come tous les re-

1. Cette même lettre est renfermée dans les mélanges de Clérambault, vol. LXIX, p. 73, 77, Bibl. imp., mais sans suscription ni date.

muemens l'ont faict paroistre, n'ayant encore la moytié de ceste province de laquelle la principale ville qui est Toulouse le tient pour ennemi iréconciliable, et est si desaveu de parens quil ne s'en est trouvé de qualité pour l'avoir ozé secourir, se déclairer, ni faire le plus petit remuement durant ses fortunes. Asseurez vous qu'il est très important di remédier, et vous souviendrez, s'il vous plaist, que dès le comancement de ces afayres, je vous ai escrit que rien ne pouvoit tant aporter de subject à une paix que Memoransi, si lon ni mettoit bon ordre. Je vous diray que depuis mon arrivée en ce lieu, j'ai faict plusque jamais resouldre le duc de Lorrayne, à s'opposer et se déclairer ouvertement contre la venue des reytres hérétiques : et considérant quil ni avoit rien tant à crayndre que ceste entrée, laquelle seroit cause de fayre forger une paix beaucoup à leur avantage, et aus despends de la religion catolique, et aporteroit peult estre ung subject plus grand de rompre l'union entre les deux couronnes, si sans laisser retourner les dictes forces en Alemagne payées la pluspart des moyens de la royne de Angleterre, l'on les rejetoit en Flandres, assistez des hérétiques françois, et d'autres leurs adherans, mal afectionnez à la religion catholique, comme il y a grande aparance. Je ay estimé le seul remède, estre avoir forces asseurées, sufisantes, pour empescher et nous opposer formellement à telz pernicieulz desseings, qui seroit la vraye ruyne de la crestienté : et pour cest efectz, le duc de Lorrayne et moy, avons faict estat de nos forces particulières et certaines, desquelles je vous faict ung rolle ; et envoyons vers le prince de Parme, sur l'interest du passage de Bourgogne et Lusembourg, lesquelz ledict duc de Lorrayne et moy, nous ofrons secourir, le prians de nous ayder soubz le nom dudict duc de Lorrayne, dune force gaillarde. Et nous pourrons nous joindre, sil est besoing, dans la plaine de Strasbourg, qui nest que à deux petites journées pour le plus de Lucembourg, Bourgogne et Lorrayne, où estant, il ne sera en la puissance des huguenots de tirer aulcun secours de Berne, et aultres cantons hérétiques, qui sont leurs principales forces, que nous ne puissions cômbatre au passage, si nous voulons.

Nous faisons une despesche, ledict duc de Lorrayne et moy, au colonel Fifer, pour estre asseurez dune levée de 10 000 Suyses, sur la charge que ledict duc de Lorrayne et moy payerons et croys à la vérité que nous faisans fortz et puissans de forces qui seules dependront de nous, c'est le seul moyen de résister, et aporter remède à toute mauvaise volonté tant du costé du roy, sil estoit si mal conseillé et oubliant Dieu, ce que je ne veux croire, que des hérétiques dedans et dehors ce royaulme. Ce que brouille Montmoransi en Provence est cause d'y faire aller Espernon, qui sans cela ne l'eust ozé entreprendre, et fera haster la paix.

De Nanzi, le 17 de juillet.

ESTAT DES FORCES.

Monsieur le duc de Lorrayne : 800 lances, 400 arquebusiers à cheval, et 4,000 hommes de pied. Le duc de Guise : des forces qui sont à luy sans recognoistre personne, aura 1,500 lances et 3,000 hommes de pied.

Le colonel Fifer fera une levée de 10,000 Suyses.

Le roy lèvera 5,000 reystres, desquels seront colonels, Schomberg, le Ringrave, Bassompierre, Mandelot et Retz, et sommes asseurez de ces troys derniers, qui avoyent levé pour nous, l'année passée, puis la gendarmerie de Sa Majesté très-chrestienne.

XXVIII

(P. 321.)

1586. — 5 août.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC HENRI DE GUISE A M. DE CROSNE. — BIBL. IMP., DÉP. ORIGINALES, T. I, SUPPL. FRANÇ., 593, FOL. I.

Monsieur de Crosne, je vous ay escrit ce matin ces avis que l'on me donne du costé de Sedan ; ils me viennent d'estre confirmez, et que Mouy devoit sortir un de ces jours, que monsieur de Bouillon faisoit lever cent arquebuziers à cheval. Le fils de monsieur Pinart en devroit savoir des nouvelles, y ayant esté comme l'on m'a dit deppuis peu. Si j'estois à Châllons, ils ne l'oseroient faire, mais il n'y a personne à cette frontière. Monsieur de Brosses y seroit très nécessaire, et sa compagnie, sil n'y en a nulle de celles qui sont emploiées, que vous puissiez mettre à Pierrepont, comme je vous mandois ce matin. Le comte de Maulevrier a la sienne en ces quartiers là de Laon et Soissons. Je vous supplie, faytes y donner ordre en dilligence, afin qu'il n'en puisse mesarriver. Je me recommande à vos bonnes graces. Vous avez seu la prise de Nuitz, d'assaut, ne les ayant voulu escouter à composition. Rien ne leur échappe; les lansquenets y ont fort bien fait ; le pillage a esté donné aux nations pour six jours et tout passé au fil de l'épée.

L'on tient que le prince de Parme va à Berg, sur le Rhin, avecq 40 canons, et l'aura aussitost prise. De là il doit aller aux aultres villes de Gueldres qui, l'on estime, ne l'atandrons, car il chatie leur témérité. Le roi de Danemarc luy a envoyé un ambassadeur ; l'on n'en sçait le suget. L'Alemagne en est fort en allarme surtout les hérétiques, et les catolliques en levent les oreilles. L'on y crie partout la belle réception que le duc de Saxe a fait à monsieur de la Verriere; il faudroit poindre tels villains, non pas les oindre. Je vous asseure que cella donne très

mauvaise réputation à noz affaires et apporte desdain. Les catholiques n'en sont faschés. L'on me mande aussy de Lorrayne que le couronnel Verdagne a deffait un regiment entier de lansquenets qui alloit au secours des Hollandois. Faites pourvoir à envoyer une compagnie où je vous dis, ou vous y voirrez arriver mal et promptement. Ce v[e] d'aoust.

Votre très affectionné amy,

HENRY DE LORRAINE.

SUSCR. — *A monsieur de Crosne, conseiller du roy en son conseil d'Estat et secrétaire de ses commandements.*

XXIX

(P. 320.)

1586. — Septembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A LA REINE MÈRE[1]. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 273.

Copia de carta de Mucio à la Reyna madre, en respuesta de otra suya en que trata de medios para reconciliarse con los hereses.

Madame, tous les tesmoignages qu'il plaist à Vostre Majesté me donner des bonnes graces et intentions du roy en mon endroict, me confirment l'asseurance que le faict d'Auxonne m'en a aporté: louant Dieu que Sa Majesté ait eu agréable le service que je lui ay faict pour avancer ceste réduction, qui me donna assez d'occasion de croyre un pareil succès en choses semblables; estimant que cela remarque assez clairement la disposition de sa bone volonté pour ce qui luy a pleu nous

1. Une copie de cette lettre fut adressée à Mendoza et communiquée par cet ambassadeur au roi d'Espagne.

acorder par la bouche de Vostre Majesté. Aussi, vous supliant très humblement me faire cet honneur de croyre que je ne m'obligeray jamais tant que d'interpréter ce qui vient de Sa Majesté, aultrement que la ferme foy que je ay prinse de sa bonté et sincérité m'en donne le subject : espérant que les mensonges ordinaires de ceulz qui tascheroyent d'imprimer en l'oppinion de Sa Majesté, aultre chose que le très humble service et obéisance que je lui doibtz, se descouvriront tousjours aussi clayrement, que la fidélité que j'ay rendue et rends continuellement à l'exemple des miens, est assez cognue de vous, madame. Et quant au faict de Valence, je n'en ay faict aulcune instance, me prometant que le roy y donneroit ordre comme à ung accident qui tyre après soy, une queue dont la conséquence se doibt grandement remarquer; ne voulant aussi metre en doubte que Sersans (sic) n'aye tousjours esté serviteur de Sa Majesté, come nous qui ne fusmes jamais aultre. Et vous suplie très humblement rejeter ceux qui taschent à nous publier mal contens, nous qui tenons le roy prince véritable, nous confians en ses promeses, et batissant un aseuré fondement sur l'honneur de ses bones graces. Et quant ce qu'il vous plaist me mander que le roy de Navarre dit de la réconciliation des huguenots et de nous, par le moyen de madame de Soyssons, je croys, madame, qu'oultre ce qui luy est défendu de trayter avec les hérétiques excommuniez et retranchez de l'Église, elle n'entreprendra jamais sur persone ceste ouvrage impossible à qui que ce soit et à Vostre Majesté mesmes, qui surmonte toutes les dificultés en ce qu'elle veut embrasser; ce qui me faict la suplier très humblement ne sonder point cest abisme, car il nous fascheroit fort d'estre contraintz de luy desobeyr, où nous ne vouldrions pour rien commencer. Et pour fin, madame, je vous remercieray très humblement de tant de honeur qu'il vous playst me fayre par les sages advis et afection de remonstrances que Vostre Majesté a prins la peyne de m'escrire, les quelles ayant receues pour loy de ma souveraine dame et maistresse, je mettray peyne en chose raysonable de les observer, avec tout le debvoir et très humble service, à quoy m'apellent

assez les extrêmes et infinies obligations que je vous ay, et baysant très humblement les mains à Vostre Majesté [1].

Suscr. — *Carta de Mucio para la reyna madre.*

XXX

(P. 319).

1586. — 18 septembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 277.

Villete de Mucio de 18 de setiembre 1586, para don Bernardino de Mendoça, recibido à los 25 del mismo.

Monsieur, comme il se doit remarquer maintenant avec combien de pruderze et sagesse, vous avez si long temps régi et conduict le timon des afayres de la religion de la reyne ma cousine [2], et des pauvres catoliques en Angleterre, sans que jamais il en soit arrivé naufrage. Et pleust à Dieu que les negoces si fussent depuis gouvernez de ceste mesme façon, suivant vostre sagesse, secret et discret procéder, nous ne fussions en la peyne où la crainte des maux qu'ilz soufriront, et la pitié de leur martire nous met, auxquels je ne voys aultre remède prompt, que la miséricorde de nostre bon Dieu, pour secourrir sa cause. Je masseure que vous y avez regard. Après tant de travail, il vous plaira mexcuser si plustost je ne vous ay faict réponse, ayant esté deux jours tout agité de si malheureuses nouvelles : me souvenant tousjours de ce qu'il vous pleut me dire à vostre arrivée en ce royaulme, sur ces négoces que les Anglois n'estoient capables quon se y fiast, et que infailible-

1. Le duc de Guise répondait à certaines insinuations contre lui, renfermées dans une dépêche de la reine mère. (*Note de l'éditeur.*)
2. Marie Stuart.

ment toutes afaires par leurs mains, seroyent descouvertes et ameneroyent leur ruyne. Je l'avois bien considéré, et ne men suis jamais voullu embarrasser pour l'interest de leur mal que je craignois, quelque solicitation que lon men ai faicte, et en suis pour moi exempt. Mais peult estre monsieur que Dieu laisse tomber cest extrême orage pour d'aventage esmouvoyr et encourager le roy catholique, à une si digne, grande et haulte entreprinse, pour son honneur et gloire. Je laisseray ce triste propos pour vous dire que les longues irrésolucions de Memoranci seront cause d'infinis maux d'une méchante paix, et de donner autorité à ceux qui, si nous estions joins, eussions facilement empescher, et faict passer par toutes nos volontez, qui fussent dépendues du roy catholique, et n'eust fallu que fayre sçavoir sa volonté et intencion, pour estre de tout poinct suivie. Voilà en peu de paroles, combien de préjudice a aporté, que ce que traictions il y a deux ans, n'aist esté conclu, et de quoy sommes aussi loing, qu'au comencement. Je vous suplie, monsieur, avec vostre prudenze, le considérer, et qu'il vous plaise avant ce traité, haster le chevalier Morco, pour avoir sa response, afin qu'avant la conclusion de une mauvaise paix nous ayons de quoi empescher ces pernicieux deseings qu'ilz pourchaseront pour nous inquiéter, rompre nostre union et ruyner par ces moyens la religion catolique; pourquoi nous mettons tousjours noz vies et avec voz aydes, avec telle prudence, que la fin en sera comme la cause bonne et honorable. Je n'ay depuis receu letres de Tassis : il faut qu'il pregne garde ou monsieur le prince de Parme si c'est luy à traiter avec Balagny, lequel n'ayant nulle religion ne peult avoir de honneur ni de foy. Je reçoys tous les jours de belles paroles du dit Balagny, mesme qu'alant à Auxone, il m'envoya trois de ses capitaynes pour m'offrir son service. J'estime que le subject plus grand c'est qu'il se craynt fort du roy de France, et d'Espernon qui la offensé : mais il se fie et se loue fort de la reyne-mère qui est le pire, et fauldroit craindre qu'il se voulust racomoder aux depends de ceux qui traicteront. J'en dis la crainte du mal, à quoy la prudence de ceux qui manieront ceste afaire, se gou-

verneront par leur sage conduite, de façon qu'il n'en pourra arriver malheur. Quant à la letre du commandeur Moreo, il me semble estre bon qu'il vous pleust l'escrire à monsieur de Savoye, et presser Son Altesse d'une souldaine conclusion. Je vous suplie me faire part de vos nouvelles.

XXXI

(P. 319, 320.)

1586. — 22 septembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 278.

Villete de Mucio de 22 setiembre 1586, recibido à 27 del mismo.

Nous sommes de deçà en alarme dung bruit de levée de reytres, que l'on crie estre contre nous, se levans soubs le nom et avec l'argent de la royne d'Angleterre. Et cela nous faict penser à beaucoup de choses, et mesmement en ces bruyts et traytés de paix, et debvons bien nous acorder, ce me semble, contre ces enemis communs. Je crains tousjours les deseings de la royne mère, qui se doibt dans peu de jours veoir avec le roy de Navarre, et que sur ceste conclusion, elle veuille troubler le repos des catoliques de ces deux courones, qui consiste en l'union. J'escris à mon frère, que devant qu'elle puisse prendre conclusion, il sen reviene en diligence en son gouvernement, qui depuis Auxone estans nostre, et asseure Lion, et afin que selon noz promeses, nous soyons prets à nous empescher de l'effect de telles menées. Je vous suplieray vous souvenir que nous dîmes au chevalier Moreo, quil nous failloit des moyens oultre les nostres, pour maintenir ung parti ferme à estre contre tels deseings, tousjours prest et en estat. Je vous prieray bien fort de vouloyr eu diligence, escrire pour l'expédition, afin que

estans asseurez, nous asseurions ung chacun, avant ceste conclusion de paix. Je vous prie ausi voulloir fayre toute diligence, pour les trente mil escuz, desquels nous avons necessairement à faire, et nous font très grand default. Je vous prieray madvertir en diligence, ce qu'entendez de la dite levée de reytres ; ce qui me faict plus mal penser c'est les advis, que le duc de Bouillon faict grands apretz de vivres, acomode l'atelaje de six canons et quatre couleuvrines, pour marcher, et les doibt recevoir avec quelque nombre d'harquebuziez : ilz doivent venir passer la Clene (sic), et s'ils entrent en France, passer la Meuse sur son pont à Sedan. Or prenant ce chemin, à cause des rivières, ils ne peuvent entrer dans la France plus avant que Châlons, à cause de la rivière de Marne, et n'ont que la Picardie, où ilz puissent aller. Cela me faict penser qu'il y a quelque aultre chemin, n'ayant jamais prins ce chemin, ains toutes les années passées par la Lorrayne et Bourgoñe desus des rivières, les passant aux sources, pour enfoncer dans la France, en ayant cinque qui ne se gayent point, et mesmes en la sayson que les ruyseaux ne se passent. Je vous prieray encore de donner ordre pour les trente mil escuz et sur ce je me recommande........

XXXII

(P. 319.)

1586. — 29 septembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 282.

Villette de Mucio de 29 de setiembre 1586.

Je ay receu les letres que vous m'avez escrites, l'avis que me donnez de la résolucion qu'il a pleu à Sa Majesté Catholique prendre sur le raport du comandeur Moreo. Et vous su-

plieray de vous souvenir des discours et conférences que nous eûmes ensemble à Paris, par lesquelles vous aurez peu juger que pour l'exécucion de nos traités et acords, à quoy nous ne manquerons jamais, nous avons plus de besoing destre assistéz et secouruz, durant la paix, pour maintenir nos amis, et empescher et détourner par quelque bon effect, toutes entreprinses qui se pourroyent faire contre Sa Majesté Catholique, et estre tousjours prestz et en estat avec noz partisans, et ainsi pour nous y opposer avec forces que lorsque la guerre est, durant laquelle ce doubte cesse. Mais parce que je voys le temps si proche de l'arrivée dudit comandeur, je n'entreray en plus grand propos, me prometant quil n'aura rien oublié de tout ce que nous l'avions prié, selon sa sufisance que je ay asseurée et cogneue, et l'afection particulière que je sçay qu'il me porte. De Créan le 29 septembre 1586.

XXXIII

(P. 322.)

1586. — 24 octobre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 289.

Copia de villette de Mucio para don Bernardino de Mendoça
à 24 de octubre 1586.

Je viens de receveoyr advis du colonel Fifer par ung homme exprès quil ma envoyé, de la résolution que les cantons catoliques ont prise, pour le bien de nostre religion catholique, laquelle je vous envoye, le subject me assurant, que vous la trouverez bonne et sainte, et digne de bons et vrais serviteurs de Dieu. Et par ce qu'il me demande advis par ces letres de ce quil y a à faire, sur

le faict de Genève, auquel le duc de Savoye désire estre assisté de luy, jay projeté de luy faire la réponse. Je vous envoye le double en laquelle vous recognoistrez l'affection que jestimeray toujours très heureux de pouvoir faire paroistre à Son Altesse, et vous suplie m'en donner vostre oppinion et jugement, que je recevray tousjours en toute aultre occasion, qui touchera le Roy vostre maistre, et ce qui luy apartient, me recomendant de tout mon cœur à vostre bone grace. Ce 24 de octobre 1586.

XXXIV

(P. 323.)

1586. — La date probable est le mois d'octobre.

LETTRE DU DUC DE GUISE AU COLONEL PFIFFER. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 147.

Respuesta de Mucio al coronel Fyffer.

Nous n'avons jamais doubté de vostre franche affection à la foy catholique, comme vous l'avez témoisgné par tant de grands et signalés exemples, dignes d'estre sacrez en la mémoire de tous les bons chrétiens. Mais nous estimons en veoir maintenant une marque plus asseuré que jamais pour le conseil que me demandés, qui se peult et doibt faire sur l'assistence à monseigneur de Savoye, pour le regard de Genefve : qui m'est en oultre une telle et particulière obligacion pour l'estime que vous faictes de mon jugement, en une affaire si importante, que devez croire vous asseuré, de l'affection et amitié certaine, que je vous porte ; vous recognoissant persone si digne, d'estre honoré et estimé d'un chacun, que oultre l'affection que jay à messieurs de vos dictz cantons, je vous offre en particulier mes

biens, ma vie et ma fortune que je mectray tousjours pour las vostres poursuyvant ensemble une mesme cause, qui est le service et l'honneur de Dieu. Et tiendrez toute ma vie messieurs de vos dictz cantons, très heureux d'avoir en leur siècle un personage digne de telles recomendations, comme vous, pour luy donner l'authorité et pour l'honneur, que je sçay qu'avez parmi eulx.

Pour vous respondre au conseil que me demandés, je vous diray avec mon petit jugement, de à quoy un grand et bon zèle me pousse que vous recevrez sil vous plaist amyablement. Il me semble donc que deux poincts consistent en ce faict icy : premièrement l'honneur et service de Dieu, en la manutencion de sa gloire et de son Église, qui doit aller devant tout aultre, et aprez la foy promise et jurée à la France, par vos contractz et alliances reitérées par cinq sermens, qu'estez tenus et obligez sincèrement maintenir (en tant que les François seront très crestiens et non hérétiques), ou favorisant leur cause, avec lesquels comme vrays enfans de l'Église vous n'en pouvez ni devez avoir ; et d'aultant que l'entreprise de Genefve qui est la vraye source, maintien, et confort de l'heresye, est une œuvre à quoy tous catholiques sont naturellement obligez de servir et favoriser. Premièrement, vous ne vous en pouvez sans vostre meilleur advis honestement excuser : et tant s'en fault que la France se puisse plaindre ny accuser vos promesses, alliances et confédéracions, lesquelles sont ratiffiées et jurées à la promesse, après y avoir veu et adoré le vray corps de nostre Seigneur, comme le sacré gage de vos fermes intentions et volontez, et par conséquent concluees avec les vrays catholiques, et très crestiens François, non avec les hérétiques ou leurs fauteurs, qui aucunement les vouldront appuyer et maintenir. Tellement qu'à mon advis, vous devez empescher par force d'armes, le secours desditz hérétiques, qui marcheront à l'ayde et empeschement de cette sainte expugnation, à l'avancement de laquelle, à l'exemple de vos mayeurs, qui poursuivoyent les enemis de l'Église, jusques aux plus loingtains quartiers de la terre; nous d'aultant plus obligez qu'ils se trouvent à nostre

porte apportant tout malheur et scandalle entre nous, nos familles et nos maisons. Concluant à la levée, il me semble qu'elle ne se doibt refuser, ayant un prince très catholique et zélé au bien de la crestienté comme monsieur de Savoye, en effect si recommandable. Mais pour fermer la bouche à tous meschans calomniateurs, contrefaisant les catholiques, ce seroit une merveilleuse réputation que la dicte levée fust faicte au nom du Pape, marchans comme vrays soldats de l'Église et de Jésus-Christ, payés et stipendiés de l'argent de Sa Saincteté, qui se pourroit servyr de celuy de monsieur de Savoye, ou tel aultre destiné à ce payement. Voilà le meilleur conseil qu'il m'a semblé vous pouvoir donner, dont je vous prie vouloir excuser les defaultz, le recevant d'aussy bonne part que très-affectionnément, je me recommande à vos bonnes graces; priant Dieu quil veuille conduire à bonne fin ce qui s'entreprend pour sa gloire.

XXXV

(P. 323.)

1586. — 10 novembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESP., B. 57, N° 296.

Copia de villette de Mucio de 10 de noviembre 1586.

J'ay receu vos letres du 28 du passé, et suis très ayse que la responce que jay faicte au colonel Fifer vous ayt esté agréable, tenant avec tant d'estime vostre bon conseil et jugement, que jestimeray tousjours à faveur singulière, que m'en voulés assister aux ocasions qui se presentent. Vous recognoissant assés clairement l'estat de nos afaires, et pouvez juger par les

bonnes et louables intentions qui ont conduict ceux de Paris à la résolucion qu'ils demonstrent pour le service de Dieu, combien il nous est nécessayre d'establir nos moyens, de sorte qu'à toute heure nous puissions estre pretz, pour soutenir une si juste entreprise à laquelle, la plupart des bonnes villes, s'en sont unies d'inteligence. Estant tout ce que nous pouvons faire que d'arrêter l'ardeur du peuple, qui n'est que trop disposé à bien faire, et comme lheure est incertaine pour le secours que nous leur devons, et ne pouvons refuser en ceste cause commune et générale, je vous suplirai vouloir avancer les afaires de vostre costé, afin que les moyens puissent acompagner nos desseins, et faire en sorte que l'argent du premier payement, soit promptement déposé sur la frontière, comme il a esté arrêté, afin que sur vostre seule letre et mandement, sans recourir plus long, nous puissions en une nécessité qui ne se peult prévoir, estre assistés infailliblement de vostre part, et qu'un défaut ne nous puise aporter le retardement en noz afaires : estant comme l'oiseau sur la branche, lequel au matin ne sçait quelle fortune il doit courrir le soyr, laquelle toutes fois ne peut que estre bone, estant pour un si bon subject et assisté de tant de gens de bien. Pour le moins je vous assureray que je me brusleray plustost les aisles que de manquer de courage en si haute entreprise. Je despeche en Suysse pour une levée de 6, de 9 ou de 12 mil Suysses selon qnil sera besoin. Je vous manderay par Maineville qui s'en retournera dans cinq ou six jours, en quoy je desire ayde de vostre costé, sans vous metre en dépense. L'on me mande de Paris que le sieur de Believre doit aller en Angleterre de la part du Roy de France, pour soliciter les afayres de la Royne de Escosse. Ce voyage m'apporte un merveilleux et juste soupçon, et est très considérable, ny ayant point de doubte, que ce subject est le moindre qui l'y fait aller; et l'on se doit resouvenir, que c'est lui seul qui a traicté et mis en avant et conclu l'aliance de Genève, et que tous les siens sont huguenots, et luy tousjours favorise ce party, et est certain quil va à traiter quelque subject important la religion catholique : il faut avoir l'œil ouvert à toutes les particularités

de ce voyage, et y veoir clair. Je me recomande de tout mon cœur à vostre bone grace[1].

SUSCR. — *Copia de Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça.*

XXXVI

(P. 324.)

1586. — 19 novembre.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPPL. FR. 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 45.

Sire, je viens destre adverty d'un conseil que monseigneur de Bouillon a tenu où estoient le sieur de Mouy et aultre noblesse de Sedan, auquel a esté résolue lexécution de quelque entreprise en cette province. Nayant peu descouvrir le nom de la place où tourne leur dessein, sur quoy j'ay escrit particulierement à tous les gouverneurs, afin davoir lœil ouvert de leur costé, et prie Dieu de bon ceur, quil nen sorte aulcun effect: suppliant très humblemeut Vostre Majesté me faire cest honneur de recevoir les advis que je luy en ay donnez diverses fois, pour lacquit et descharge de mon devoir, et de laffection que jay au très humble service de Vostre Majesté et je prie Dieu, Sire, vous donner en parfaicte santé, très longue et très heureuse vie. De Chaallons le XIX jour de novembre 1586.

Vostre très humble et très obéissant sujet et servyteur,

HENRY DE LORRAINE.

1. A l'époque où le duc de Guise écrivait cette dépêche, il négociait une levée de six à douze mille Suisses et il se sentait vivement appuyé par la popularité de son nom et de sa cause dans la plus grande partie du royaume. (*Note de l'éditeur.*)

XXXVII

(P. 324.)

1586. — 20 novembre.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE A M. DE CROSNE. — BIBL. IMP., SUP. FR., 593. DÉP. SOUS HENRI III, T. I, P. 39.

Jay esté cassandre, monsieur de Crosne, de quoy je suis très faché pour l'importance du service du roy : voilà que c'est de croyre un hérétique, et masseure que monsieur de Bouillon en sera quite pour dire quil nen savoit rien, quil an est bien faché, qu'il ne le savoit pas, ayant esté trompé. Je vous asseure, sy je puis, quil y aura des huguenots quy sen repentiront, et sy je my fie pour leur convertion, ils sauront bien prescher. Je pars pour m'en approcher et voir ce que lon pourra faire pour les renfermer. Je vous donnay par la poste dès devant hier, avis de leurs entreprises. Ma lettre est arrivée à Maubert-Fontaine quy n'est qu'à une lieue de Rocroy, une heure après lexécution. Faites ordonner argent pour les monstres, ou il faut que je quite tout là. De Challons ce xx.

Votre très affectionné amy,

HENRY DE LORRAINE.

SUSCR. — *A monsieur de Crosne, conseiller du roy en son conseil destat secrétaire de ses commandemens.*

XXXVIII

(P. 324.)

1586. — 20 novembre.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPP. FR. 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 47.

Sire, jay grand regret de n'avoir esté assez heureux depuis quinze moys que je donne advis presque à toutes heures à Vostre Majesté des menées qui se font à Sedan jusques à pouvoir faire sentir le danger qui menassoit voz places qui en sont voisines. Il ne sest passé moys que je naye importuné tant de laisser à la cavalerie prest pour les contenir, ou de faire exécuter voz edictz, pour les incommoder ou de payer au moyns les garnisons, pour sen engarder principalement. Depuis deux moys que je crie par plusieurs despesches à monsieur Bruslart, qu'il estoit temps dy pourveoir, et que j'escrivois nommément qu'ils ne passeroient point le moys où nous sommes, sans essayer quelque surprise, je ne sçay pas qui est cause que je nay pas esté creu; mais je sçay que devant Dieu et les hommes, j'ay conseillé sollicité et pressé ce que si lon eust exécuté, Rocroy ne seroit pas entre les mains de ceux de Sedan. J'ay tant adverty qu'ils venoient faire leur (illisible) en leurs maisons, vendre leurs meubles à vil prix, et voyons toujours cet effect duquel jay donné plusieurs advertissements à monsieur Brulart. Vos garnisons n'ont faict que trois monstres en cet année que les vivres sont trois fois plus chers qu'en aucune année, tellement que les cappitaines n'ont peu tenir leur nombre, et n'ay peu les y contraindre à faucte de payement. Vostre Majesté sçait que je lay dit, faict dire, escrit, faict crier et remonstrer, et que cestoit ung foible remède d'opposer aux huguenotz la force de vos officiers de justice, personnes timides, et qui les ont pour la

plupart favorisez, ou pour estre partiaux ou pour crainte que ceux qu'ils offenseroient ne s'en resentissent après. Bref, ce sont personnes de nul effect où il est question dune obéissance prompte et forcée. Ainsi Vostre Majesté scaict quils ont eu tout loisir de faire leurs menées et que dun tel ordre il ne pouvoit arriver sinon qu'un malheur, et beaucoup de moyen à ceux de Sedan de choisir celles quils ont voulu de voz places comme ilz ont faict sestant trouvé toute cette noblesse à lentreprise, mesmes le (illisible) du pauvre sieur de Chambery dict y avoir veu monsieur de Bouillon. Voilà sire le mauvais estat de ce gouvernement duquel je pensois à force de me plaindre vous faire éviter ce mal, suppliant très humblement Vostre Majesté prendre les devoirs, sollicitations et protestations que j'ay faictes du mal qui en debvoit advenir pour auctant de tesmoignages de ma descharge : ayant adverty et prédict quinfailliblement à faucte dy pourveoir il arriveroit ce qui est arrivé. Et vous baisant très humblement les mains je prie Dieu Sire, vous donner une très parfaicte santé, très longue et très heureuse vye. De Chaallons le xx[e] jour de novembre 1586.

Il y a quelque temps que j'avois faict commandement à une trouppe de chevaulx et quelques uns des gens de pied de Cambray qui estoient en ce gouvernement de se retirer ou que je leur feroy courrir sus : et depuis cette nouvelle occasion je leur ay mandé sils vouloient retourner je leur feray donner des vivres; je ne sçay s'ils le feront.

XXXIX

(P. 324.)

1586. — 22 novembre.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE A M. DE CROSNE. — BIBL. IMP., SUPP. FRANC., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 40.

Monsieur de Crosne, je renvoye ce porteur pour le paiement des compagnies de gens de pied et de quelque cavallerie, seul remède au mal qui se présente. Je pars demain pour aller vers Maubert, pour voir l'ordre que j'espère y pouvoir apporter, pourveu qu'on ne me manque et abandonne, et croyez que je ne me trompe ou les entrepreneurs s'en repentiront à loisir. Je crois que le roi ordonnera une exemplaire punition sur ce fait. La grace et faveur dont l'on leur a usé leur a donné moyen et cause d'entreprendre. Ilz sont sortis de Sedan la nuit, les portes fermées, puis rouvertes. Vous avez veu les avis que j'en ay eu : plust à Dieu que le roy voulust châtier les perfides causeurs de ce mal. Or je voiray bien tost ce qu'ilz auront au ventre. Le roy les paie en somme pour prendre Rocroy et ils se vantent d'estre avouez à ce service. Ils commancèrent hier à courir prendre bestail et faire guerre ouverte donnant aux portes de Maubert-Fontaine. Je les resserreray s'il plaît à Dieu dès après demain matin, ce que je ne puis faire sans moyens. C'est une pitié trop horrible que l'on ne donne ordre aux lansquenets ; ils n'ont commisaire ni personne du roy. Vous diriez que tout est à l'abbandon. En l'honneur de Dieu qu'on y remédie ou que le roi permette, choisissant ce moindre mal qu'on leur coupe la gorge ; car à la vérité c'est trop deppuis ce XX d'aoust manger et ruyner deux provinces. Je les envoye sur le bord de la frontière où ilz ne peuvent demeurer. L'on me vient de m'amener un laquais de Mouy, lequel depuis

la prise de Rocroy s'en va en Allemagne, comme vous voirrez par les lettres qu'il portoit. Il envoie quérir de l'argent à Paris. Je vous envoie les noms de ceux qui librement font leurs affaires : plût à Dieu, en voir châtier quelqu'un, ce qui est tant nécessaire. Je vous ay escrit en collere; excusez moy. Ce pauvre Chambery servira d'exemple comme il fait. bon se servir d'huguenotz; celui qui l'a trahi est de trante cinq ans, son domestique, et luy en a gagné trois autres qui l'estoient. Dieu, par sa grace, m'en garde assez de cest abbus. Je vous fais mes très affectionnées recommandations. De Challons ce XXII.

Je vas coucher à Retel; je seray après demain à Maubert.

. . . .

. . . .

J'ay mandé aux villes de ceste province affin qu'on ne coupe la gorge aux convertis : ce qui desja est je pense arriver icy, mais qu'on s'en donne garde. Une entreprise sur Saint-Dizier leur a manqué. J'ay envoyé après ceux qui estoient aller l'exécuter. Voilà comme monsieur de Bouillon a bonne parole, et qu'il se faut fier à la foy et preud'homie d'un huguenot. Je vous envoye le double de la lettre que j'envoye par la frontière aux villes pour prendre garde à eulx que l'on ne tue les catholiques nouveaux, ce qui se pensa hier faire sur la clameur du rhetelois, icy.

Vostre très affectionné amy,

HENRY DE LORRAINE

SUSCR. — *A monsieur de Crosne.*

XI.

(P. 325.)

1586. — 24 novembre.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE A M. DE CROSNE. — BIBL. IMP., SUPPL. FRANC., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 112.

Monsieur de Crosne, il plait au roy m'escrire que j'avance pour la paie des gens de guerre comme j'ay faict à Ossonne. Vous connaissez mon fonds et mon crédit, jy fais ce que je puis; mais celuy d'Ossonne n'est encore remplassé, et croyez que sans plus y regarder, tant que j'en trouve à rente, je le prends. Je vous prie estre solliciteur, car il ne m'est possible en trouver tant. Il est besoin en avoir aussy pour la cavallerie à quy j'ay commancé à en prester, car les tenans comme je fais, ils ne peuvent courre ni n'en recouvrir que par argent. Le petit nombre qui y est et escarté, ne permet qu'ilz sortent du quartier où jour et nuit, ils font garde avecq les armes sur le dos. J'envoye au roy une lettre de monsieur de Bouillon et ma response. Si les entreprises de Maubert, Villefranche, Coussy et autres places eussent réussi, il eust parlé autre langage, mais pour ce coup ils sont mal à cheval. Je crois à la vérité que si le roy en faict un exemple, il servira infiniment. Je parle haut maintenant pour Rocroy, lequel je tiens infaillible. Javois une entreprise par le feu sur leurs munitions et a réussi à une muraille près, estant brulée justement la tierce partie de la ville, et les vivres qui accourcissent autant leur terme qui j'espère ne sera trop long. Vous savez les bâtimens qu'il y avoit, il n'y a pas grand dommage. Hier ils firent une grande sortie où Saint-Paul et un de leurs capitaines s'ataquèrent, l'un est mort et Saint-Paul bien blessé, jespère qu'il guérira. Je prends la plupart des blés pour la munition, sur les huguenots, et tant qu'il

durera, je n'en uzerai d'autre. Le roy aura tout loisir à le faire paier, de quoy je ne seray jamais d'opinion, car je veux estre deshonoré si tous ne savoient l'entreprise. Deux compagnies de la garnison de Jametz y sont rentrées le vingt troisième de ce mois. Je vous laisse à penser pour quel suget ilz estoient sortis. Croyez que je les tiens et tiendray bien souples et que monsieur Aymar[1] ne seroit si utille à leur conversion que je seray. J'espère faire ouyr à Izeron (sic) s'il vient, comme je luy ay escrit, par la bouche de ceux de Rocroy, la vérité de toutes ses entreprises, qu'ils déclarent tout hautement. La fin sera pour avoir de l'argent pour nostre cavallerie, qui n'a commodité que la bourse et pain de munition, et est jour et nuit à cheval, vous jurant qu'elle le mérite, faisant un devoir extrême, comme toute la noblesse du païs, tant icy que partout ces passages, ne passant chose du monde : ce qui estonne fort messieurs de Sedan. Voilà ce que je puis vous mander de ce lieu, où il ne fit jamais chaut, me recommandant à vostre bonne grace. De Maubert ce xxiiij.

Vostre très affectionné amy,

HENRY DE LORRAINE.

Je ne sçay s'il a pleu au roy escrire à Balagny pour les soixante lances qui estoient sorties de Cambray, lesquelles jusques à ceste heure je n'ay sceu faire approcher, m'aiant tousjours à six et à sept lieues esté inutilles. Ils disent tousjours attendre commandement de Balagny et n'ay rien avancé, leur montrant ces lettres du roy. Je vous prieray leur en faire recharge.

Monsieur de Bouillon met à ceste heure les fames de ceuz quy sont dans Rocroy dehors, c'est parce qu'il connoit qu'ils ne peuvent tenir la ville longtems et fait par parolles beaucoup de démonstrations, mais croyez en la vérité.

SUSCR. — *A monsieur de Crosne, conseiller du roy en son conseil d'estat, secrétaire de ses commandemens.*

1. Aymar Hennequin, l'un des prédicateurs les plus violents de la ligue.

XLI

(P. 325.)

1586.

LETTRE DU DUC DE BOUILLON AU DUC DE GUISE. — BIBL. IMP., MSS. SUPPL FRANC., 593, T. I, P. 97.

Response de M. de Bouillon au Mémoire à luy envoyé par Mgr le duc de Guise.

Sur les cinq premiers articles concernans le faict de Rocroy, et autres entreprises avant, il plaira à monseigneur le duc de Guise faire à propos de monsieur de Bouillon des preuves; il fera ce que son devoir et la dévotion qu'il a au service du roy l'obligent, de sorte que Sa Majesté, et le dict seigneur duc de Guise en auront contentement;

Sur les VI, VII, et VIIIes articles, monsieur de Bouillon croit que mon dict seigneur le duc de Guise a esté mal informé de faict, d'aultant que les compagnies dont il est faict mention sont passées et repassées beaucoup plus près que la portée de canon; et toutesfois on n'a poinct tiré sur eulx, jusques à ce que quelques ungs d'eulx sont entrez dans la prairie deçà Torcy, et chargé quelques gentilhommes qui se promenoyent à pied avec leurs espées seullement, poursuiviz jusques auprès du pont, et tué le fourier de la compagnie de gens d'armes du dict sieur de Bouillon qui par hazard avoit un petrinal, lequel il tira se voiant pressé;

Lequel sieur de Bouillon voiant ceste insolence, et craignant pis, feit tirer quelques coups de canon pour les advertir de se retirer;

Et depuis feit monter quelques gentilzhommes à cheval pour tascher de descouvrir quelle estoit leur entreprise, affin de faire

sa plaincte au roy, et ne se trouvera qu'ilz aient esté plus loing qu'à l'endroict de Donchery;

Sur le neufvieme et dernier article, mon dict seigneur de Bouillon a faict arrester quelques bledz de ceulx de Donchery, qui luy ont arresté les siens, lesquelz bledz il a faict resserrer pour les representer quant on luy rendra les siens, ainsi qu'il a escript au roy;

Quant aux bestails et meubles, il n'en a poinct ouy parler, et s'il s'en trouve quelque chose, il est prest de les faire rendre.

Signé : ROBERT DE LA MARCK.

XLII

(P. 324.)

1586. — 25 novembre.

LETTRE DE MUCIUS (HENRI DE GUISE) A DON BERNARDINO DE MENDOZA. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 57, N° 304.

Copia de Villette de Mucio, de Arethe, à 25 de noviembre 1586, recibido à 30 del mismo.

Je ne veulx laisser passer occasion, soit qu'elle arrive à mon souhait ou aultrement, que je ne vous en fasse part, comme à un de mes amys que je me asseure, vous resjouirez toujours du bon succez de nos affaires, et que ne me manquerez point de vostre advis et conseil, quand il y arriverait quelque petite traverse comme il ne peut estre auctrement. Vous avez seu la surprise de Rocroy par ceuz de Sedan. A la vérité la place est bonne, mais elle est peu importante pour la situation, estant escartée des autres places de cette province, et ce ne peult que porter dommage auz aultres, pour ceste occasion, ni tant favoriser le passage des Alemans, car il faudroit qu'ilz pas-

sassent dans le pays du roy vostre maistre et dans le pays des Ardennes, et qu'ils eussent un pont sur la Meuse, où il n'y en a point. Et avec tout cela, je donneray bon ordre qu'elle ne m'en ira qu'à la bourse, espérant dans peu de jours la serrer de si près, que ceux qui l'ont prise, trouveront peult estre qu'ils n'auront conquis qu'une pauvre prison. Toutes fois si dix-sept avis pour un mois y eussent servi, je ne eusse pas eu ceste peine. Qui n'a à faire qu'à un ennemi et de qui n'a ennemi que son esgal, a beau jeu, ce me semble; mais quand il fault faire la guerre à deux, et des deux traiter l'un avec respect, les affaires y sont plus grandes. Le meilleur est la cause duquel j'ay cest honneur d'estre employé qui me donne un extrême courage et à l'exemple du roy vostre maistre, qui ayant dans ses Pays-Bas toutes les commodités trop moindres que je n'ay Dieu mercy en ce royaume n'a laissé de s'en faire seigneur, en défendant l'honneur de Dieu. . . . .

. . . .

Vous avez vu le partement de Bellievre pour aller asseurer la ligue offensive et défensive avec la royne d'Angleterre et conférer des moyens de l'avancer, et depuis cela j'ay receu nouvelle de Fifer qui me mande avoir resceu que le Cazimir fait une levée en Allemagne et sollicite les cantons hérétiques. D'ailleurs je suis aussi adverti que Schomberg en mesme tems vient en Lorrayne pour aller traiter avec les princes d'Allemagne : tout cela ne s'accorde pas avec le voyage de Believre. Ce que Schomberg fera je le sçauray et vous en avertiray. De vostre part, je n'ignore point qu'il n'y soit pourveu avec prudence ; de la nostre, nous marcherons avec fidélité en l'exécution de nos promesses, pour le service commun de la foi catholique, et le service particulier du roy vostre maistre.

Suscr.—*Copia de Villette de Mucio para don Bernardinò de Mendoça.*

XLIII

(P. 325.)

1586. — 24 décembre.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPPL. FR. 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 71.

Sire,

Je loue Dieu que mon service a réussi plus heureusement à Votre Magesté que n'ont fait mes avertissemens, et que le mal auquel je n'ay sceu faire poursuivre quinze mois durant aupavant qu'il arrivât, je l'ay esteint un mois apprés y estre couru pour y apporter le remède.

. . . .

. . . .

Enfin, sire, après avoir esté continuellement par six jours à cheval, et leur avoir osté l'espérance du secours de Sedan, ils ont traité avec moy, ce que j'envoye à Vostre Magesté, laquelle en l'ayant agréable, et qu'il lui plaise me secourir, je passeray par dessus toutes difficultez, lesquelles me sont trop grandes, l'ayant jusques à cette heure servi du mien et des miens, comme j'eusse volontiers fait de la vie, s'il s'en présente occasion. Sire, de l'espérance et apparance du secours de Rocroy, et j'ose l'asseurer que si ceux de qui ils l'atandent osoient s'en approcher avec toutes les forces que nous avons veu cette année auprès, je croirois que cest honneur de chasser par votre autorité l'hérésie et la rebellion, auquel ont aspiré la mort des pères et la vie des enfans, seroit tombé en ma part; et c'est toute l'ambition, toute la prétention que j'ay en ce monde, en servant bien et dignement Vostre Magesté à laquelle jay prié Bassompierre représenter tout ce qui s'est passé : comme aussy c'est de

mettre ceste province à repos et infailiblement chastier ceulx qui par perfidie, sont cause de tous ces maux. J'attendray sur toutes choses les commandemens de Vostre Magesté ; desja je la supplie très-humblement m'en en plustost honorer, et supplieray Nostre Seigneur, après avoir pris la hardiesse de très-humblement lui baiser les mains qu'il vous donne,

Sire, très heureuse et très longue vie. De Rocroy, ce XXIIII.

Vostre très humble et très obeissant suget et serviteur très-obligé.

HENRY DE LORRAINE.

SUSCR. — *Au roy mon souverain seigneur.*

XLIV

(P. 325, 326.)

1586. — 25 décembre.

TRAITÉ ENTRE LE DUC DE GUISE ET LE SIEUR DE MONTMARIN[1].— BIBL. IMP. SUPPL. FR., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 75.

Entre monseigneur le duc de Guise pair et grand maistre de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ses païs de Champaigne, et Roye, d'une part, et les gens de guerre partis de Sedan, entrez en armes dans la ville de Rocroy, d'autre part, ont esté les articles suivans arrestez, acordez et signez pour l'observacion desquels ont esté les foy et promesses donnez réciproquement. Premièrement les dictes gens de guerre venus de Sedan, après avoir suplié Sa Magesté en la personne de mon dict seigneur, gouverneur, quil luy pleust leur pardonner la faucte quils avoient faicte, et leur en faire donner abolition suffisamment enterinée, leur a esté promis moyennant quils remissent la place, artillerie, munition et

1. Une copie de ce traité est déposée aux archives du département du Nord.

équipage de guerre, poudres et vivres, non consommez entre les mains de Sa Magesté et de mondict seigneur; ce quils ont promis faire en la manière qui ensuict. Il demeurera dedans Rocroy, trois compagnies de gens de pied de cinquante hommes six sepmaines durant pour attendre, si le roy de Navarre ou monsieur de Bouillon leur envoiera secours d'armées pour les délivrer du siége, et leur donner loisir de faire ung envitaillement suffizant pour ung an : et au cas que les dicts sieurs roy de Navarre et de Bouillon, n'envoient dedans ledict temps qui sera le dernier jour de janvier, aux portes de Rocroy, armée assez forte pour les effectz que dessus, lesdicts gens de guerre venant de Sedan estant dedans sortiront. Et pour seureté de l'accomplissement de leur promesse, ledict sieur duc de Guize mettra de la part de Sa Magesté dans la place, quatre compagnies de gens de pied de deux cens hommes chacune compagnie, avec les trois de cinquante des gens de guerre venuz de Sedan; lesquelles trouppes seront nourries à savoir[1] : des vivres qui se retrouvent à prezent dans la ville de Rocroy, et les auctres des vivres que mondict seigneur leur fera fournyr.

Les six sepmaines passées, le sieur de Montmarin remettra le gouvernement dudict Rocroy entre les mains de Sa Magesté à la charge que le sieur de Launay parent des principauz d'eux en sera pourveu : ce quauctrement ils ne pourroient faire pour leur seureté et repos, à cause du malheur advenu par la mort de feu sieur de Chambery, encores que cela soit arrivé à leur grand regret.

Lesdits de Sedan se retirant auront saufconduictz, parolle et promesses de mondict seigneur, pour se retirer où bon leur semblera, à condition toutesfois silz demeuroient en ce royaulme d'obeyr aux ordonnances de Sa Magesté. Et ceulx qui ne seront du nombre des trois compagnies laissées pour lattente de secours, sortiront incontinent avec sauf conduict comme dessus sans toutes fois emmener meubles, bestail, ny chose quelconque appartenant aux habitants de Rocroy ou des environs.

1. Celles de Sedan.

Et parce quils ont quantité de blessez, leur sera fourny six chariots pour les faire porter en tel lieu quil leur plaira, à condition neantmoings comme dessus, dobeyr aux ordonnances de Sa Magesté. Arrivant ladite armée de secours, ainsi comme dict est, mondict seigneur fera sortir les quatre compagnies quil mect dans Rocroy, et pour seureté de lacomplissement tant de ceste promesse, que des autres cy dessus faictes auxdicts gens de guerre de Sedan, mondict seigneur leur en donnera sa parolle de laquelle ils se contenteront.

Ne seront compris en ce traicté ceulx qui avec dérision et blasphême ont traîné par les rues le crucifix, laiant mis sur un bastion avec une pique sur le col.

XLV

(P. 325.)

1586. — 25 décembre.

LETTRE AUTOGRAPHE DU DUC DE GUISE A M. DE CROSNE. — BIBL. IMP., SUPPL. FR., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 77.

Monsieur de Crosne, vous voirrez ce que jescris à Sa Magesté. Dieu m'a fait une belle grace d'avoir achevé ; car il est hors de la puissance de tous les humains de me donner à vivre pour quatre journées, et le sieur de Sailly vous dira qu'on nous demande quinze escus pour mener icy chaque caisson. Car, d'autres vivres que du pain, pour les soldats, il ne s'en parle point, et n'est possible de rien trainer dans ce désert. Nostre cavalerie n'a plus de fourrage dans leur village et il n'y a que bois à quatre lieux de là. Voilà où nous en estions sans la grace que Dieu nous a faite. Or, je vous diray que de Sedan ilz s'en vont haut le nez, et leur veut-on seulement mal de ce qu'ilz n'ont plus longtemps tenu avecq la promesse d'un secours

que Marsilly, escuyer de monsieur de Bouillon, leur promettoit tant, et qui les a tenus huit jours en espérance, et moy couchant à leur porte où la pluie et le froid ne manquent et sortit hier avecq les troupes. J'ay lettres de Mouy, Montmartin et plusieurs autres, avecq semblables promesses, et assemblent troupes tout à descouvert. Vous n'oyez que nouvelles, et il n'est possible de vivre icy ni à moy de respondre au roy de ses places, s'il ne lui plaist nous ordonner si ceux qui preignent et font prendre sont ennemis, et pourquoy l'on les [1]......., car quand j'aurois cent compagnies, je n'y sçaurois mettre ordre, sachant de qui me garder. Bassompierre fera un offre à Sa Magesté de laquelle je vous supplie me faire prompte response. Ceux de Mezieres sont prestz à quitter la ville, ne trouvant dans leurs fossés que mesures, eschelles et tous......

Arragon a dit ce soir à Sailly et à moy qu'à toutes heures monsieur de Bouillon traitoit à Rocroy, et nous a dit aussy savoir d'eux l'entreprise de Mouy, sur cette place et Villefranche. J'ay nouvelles de dix mille escuz que l'on m'envoye de Paris; ils ne sont pas tout pour paier les quatre compagnies de gendarmes. Il y a cinq semaines que nous sommes en campagne; je les abuse avec pretz; vous voirez par les lettres de Grandpré comme ceulx de Sedan ne dorment pas. Monsieur de Bassompierre vous en contera des nouvelles, et je finiray mes très-affectionnées recommandations. De Rocroy, ce XXV.

Vostre très-affectionné amy.

HENRY DE LORRAINE.

Je n'ay compris dans la capitulacion ceux qui ont rompu et brulé les images et avec mille blasphêmes trainé un crucifix[2].

. . . .

SUSCR. — *A monsieur de Crosne, conseiller du roy en son conseil d'Estat, secrétaire de ses commandemens.*

1. Mot effacé sur le manuscrit. — 2. Le reste effacé ou illisible.

XLVI

(P. 325, 326.)

1586. — 30 décembre.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, A PARIS.
ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 223.

Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça,
de 30 de diciembre 1586.

Encor que vous ayez entendu de mons[r] de Bassompierre, come toutes choses sont passées en ceste occasion de Rocroy, parce que l'espérance qu'ils avoyent prise de quelque secours du costé de Monsieur de Bouillon les avoyt retenuz en quelque attente, come la vérité est qu'il leur avoyt envoyé faire offre par Marsilly, son escuyer, frère de celuy qui avoit exécuté l'entreprise, nommé Marini. Je ay employé telle diligence, ayant esté quatre jours durant continuellement à cheval et toutes les nuitz aux portes de Rocroy, que je ay empesché l'entrée de ce secours qui ne s'est osé avancer, et enfin traicter et arrester la capitulacion que je vous envoye, laquelle je vous prie faire veoir à Monsieur le nonce, y estant entré de telle sorte que je neusse pu désirer. Je ay faict coucher les articles de ceste sorte, afin que je puysse metre ung home à ma dévocion, ayant faict nomer le sieur de Launoy, escuyer de mon filz, qui m'est fort fidèle serviteur, et ay choisi ceste façon de traicter, afin que ce me soit ocasion et moyen de demeurer armé le plus longtemps que faire se pourra, et que durant le séjour de mon frère à la court il puysse estre asseuré de ces forces qui demeureront en estat, autant que la nécessité le requerra. Je suis venu en ce lieu pour establir mes troupes aux portes de Sedan, et atand ma

reponse du Roy sur la despeche que je lui ay faicte par Basompierre, et depuis par ung courrier exprès, sur loffre que je ay faicte à Sa Majesté de remettre dans certain temps Sedan, Jametz et aultres terres de Monsieur de Bouillon, en l'obeyssance de Sa Magesté. Toutes les villes de Picardie et Champagne se sont unies ensemble pour présenter requeste à Sa Majesté, afin de estre délivrez des maleurs que les places de Sedan et Jametz leur aportent, et verrons si l'on aymera mieux conserver les hérétiques que les ruyner. J'en ay desja faict exécuter deux de ceux qui ont rompu les églises et commis blasphèmes contre les images, et feray demain metre en quatre quartiers ung qui est à Monsieur de Bouillon, pour avoir coupé le nez et les oreilles à ung crucifix, trayné par les rues, puys mis sur ung bastion avecq une pique sur col, telz gens n'estant comptés en la capitulacion. Le comandeur Moreo est arrivé en ce lieu, et si tost qu'il sera parti, qui sera au jour de huy, je despecheray le sieur de Maineville qui vous portera toutes mes résolucions.

Ce 30 de décembre 1586.

XLVII

(P. 326.)

1587. — 11 janvier.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPPL. FR., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 99.

Sire, depuis la composicion de Rocroy, ayant expérimenté d'où estoit party le mal, je me suis acheminé sur votre frontière, pour fortifier, de par votre authorité, ce qui sest trouvé si mal asseuré sur la foy d'autruy, en ce que je prevoyais quil estoit ainsi utile, pour relever tant de bons

subjectz de Votre Magesté de lestonnement où ils estoient tombez pour le sac de Rocroy. Je nay nullement esté trompé, car je n'ay ouy autre chose que plainctes et doléances du peuple implorant votre pitié pour les délivrer des entreprises de Sedan qui pendent à toute heure sur la teste d'eulx, leurs femmes et leurs enfans. Et encore que la compassion jointe à la coignoissance que jay du soing qu'a Votre Magesté de ses subjectz, me fait considérer les longues fatigues de leur conservation en vostre service, si est ce que jay tousjours temporisé, attendant, ou que Votre Magesté jugeant de leur affection m'en ordonnast quelque remède, ou que le peu qui leur faict tant de travail recongnoissant la patente clémence de Votre Magesté cessast pour le moings en ma présence de continuer leur mauvais desseing. Mais jay eu tout en ung coup tant davis de leur nouvelle entreprise et conspiracions contre votre service et la vie de vos subjectz, que la honte partant du zèle que jay à l'honneur et service de Votre Magesté ma forcé d'en envoyer la plainte à Monsieur de Bouillon; et s'il m'eust fait quelque satisfaction à mes demandes, que Votre Magesté trouvera justes pour son service, je me feusse donné quelque espérance de veoir finir l'oppression des pauvres habitants de ces frontières. Mais, quant jay veu par ses lettres que présumant de faire la justice luy mesmes entre Votre Magesté et ses subjectz, des offenses faictes en votre pays, je confesse par mesme moyen de les avoir en sa puissance sans en faire restitucion. Jay pensé que jencouroys justement lindignation de Votre Magesté si je souffrois plus longuement une indignité si congneue, et que votre religion, votre service, voz places, voz bons serviteurs et subjectz, et sil y a quelque autre chose qui puisse mouvoir ung homme de bien en ce monde, mobligeroient de courir au seul remède dempescher leur mal et leur ruine. Sur quoy il plaira à Votre Magesté ordonner que je sois secouru des moyens nécessaires pour continuer la desfense des choses quelle a les plus affectionnez en ce monde. Le sieur de Sailly, qui a veu la misère de vos subjectz et ouy leurs plaintes,

estant instruict de toutes choses, a esté choisi pour en rendre compte à Votre Magesté avec lestat de tout ce qui est de besoing par deça pour son service, et je prie Dieu,

Sire, donner à Votre Magesté, en parfaicte santé, très longue et très heureuse vie.

De Mouzon, le XIe jour de janvier 1587.

Vostre très humble et très obéissant sujet et servyteur,

HENRY DE LORRAINE.

XLVIII

(P. 327.)

1587. — 24 janvier.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 226.

Copia de un villette de Mucio de 24 de enero 1587.

Je ne vous ay escrit si souvent que je eusse faict, ayant remis toutes les despeches du jour à autre, sur l'allée de Mayneville vers vous, qui, despuis que j'ai parlé au commandeur Moreo, par nouveaux accidens survenus d'heure à aultre, a esté retenu. Je ne sçay si les despeches que je ay faict au Roy, mon maistre, et mon procéder, vous a esté représenté come je lay entendu et mandé despuis mon arrivée en ce lieu: vous le recognoistrez plein dune franche bonne volonté et afection de bien faire extraordinaire à ung qui a ung supérieur, qui n'a loi de desobéir qu'en ce qui importe à la gloire de Dieu. Je mopiniastre jusque à ceste heure à l'induire et forcer à la ruyne de ces hérétiques qui sont à Sedan, et n'oublie tous les artifices dont je me puis imaginer

pour l'y embarquer, et l'estant de mon costé, comme je suis, vous donnerez facilement foy que je n'y oublieray rien; jen remetray les particularitez sur Mayneville. Quant à Montmorensy, je vous diray que je demeure fort scandalizé de ce que le cardinal de Pellevé m'a escrit de Rome, qu'il avoit escrit au Pape que s'il voulait recevoyr le prince de Béarn, il se feroit catolique, et qu'il assuroit en recognoistre quelque zèle et affection; il est utile que le faictes entendre à Sa Magesté catholique, afin que ce dit Memoransi n'uze plus de ceste façon. Je me remetz sur ce au porteur[1].

SUSCR. — *Primer Villete de Mucio para don Bernardino de Mendoça.*

XLIX

(P. 326.)

1587. — 27 janvier.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPPL. FR., 593, T. I, P. 110. DÉPÊCHES SOUS HENRI III.

Sire, jattendois tousjours la responce de Vostre Magesté sur la despesche du sieur de Sailly qui est si claire et expresse que la vérité de toutes choses y est assez particulièrement représentée. Et ayant cest honneur d'estre icy arrestée pour le service de Vostre Magesté avec laffection que je suis obligé demployer à une curieuse observation de ce qui despend de ma charge, je pense avec raison devoir estre mieux que personne adverty de ce qui se passe en toute ceste frontière, estant assez resveillé par le dernier exemple qui y a apporté tant de ruine;

1. Le roi d'Espagne a écrit de sa main au bas de cette dépêche l'apostille suivante :

Creo que piensa que le tengo yo del todo.

et pour cette occasion je puis avec vérité asseurer Vostre Magesté, que tout ce que l'on luy a faict entendre pour Jametz est faulx, ny ayant aucune apparence ny apprest de tout ce mensonge dont lon luy a voulu remplir les oreilles, et ne me suis encor rendu si peu soigneux de mon devoir que de demeurer muet en semblables occasions, sil en eust esté la moindre chose du monde. Je vous diray, Sire, que par Jametz se devoit exécuter lentreprise sur Villefranche et Sainte-Menehould, à quoy je pense avoir remédié, ayant renvoyé Guytauct et quelques compagnies à Verdun comme jen tiens aussy à Villefranche, comme le sieur de Sailly luy pourra avoir faict entendre. Mais le plus grand remède que jy pense avoir trouvé c'est que par le logis que jay faict de si peu de forces qui sont icy, joste à ceux de Sedan toute communication d'Alemagne et Jametz, et moyen d'occuper leurs forces (plus grandes quailleurs avec lesquelles je vous sers) à autre chose quà leur seule conservacion, leur estant impossible den sortir plus quà cheval et à la desrobée. Et quant aux aigreurs dont il plaist à Vostre Magesté me parler entre nous et ceux de Sedan, je ne veois autre moyen que celuy là pour leur empescher la voye et le passage pour l'exécucion de leurs mauvais desseins sur cette frontière : attendant quil ayt pleu à Vostre Magesté y pourveoir comme je l'en supplie très humblement, n'en usant à moictié pour la satisfaction des maulx qu'en ont receu dernièrement les villes et le pays quils ont tant offensé, et sur ce je prie Dieu,

Sire, donner à Vostre Magesté en parfaicte santé très longue et très heureuse vie. De Mouzon le xxvij jour de janvier 1587.

Sire, le sieur de Bassompierre arrivera près de Vostre Magesté tost après ce porteur qui luy rendra plus particulière raison de toutes choses.

Vostre très humble et très obéissant suget et servyteur,

HENRY DE LORRAINE.

L

(P. 326.)

1587. — Février.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPPL. FR., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 135.

Sire, je ne faillis de faire entendre à Vostre Magesté les sacriléges et rançonnemens de ceux de Jametz, incontinant que jen eus ladvis bien vérifié. Mais d'aultant que je n'ay encores veu aucunes de ses despesches qui tesmoignent selon l'inclination de sa piété, le désir quelle a de chastier tant de malheureux actes au mespris de Dieu et de Vostre Magesté, et aux ravages insupportables sur tant de peuples vivans soubz sa foy et protection, je ne me sçaurois imaginer sinon, quaulcuns, excusans tout le mal commis par telz huguenots, luy empeschent dadjouster foy aux advis que je luy en donne, sans avoir esgard à la conséquence de son service, veu laffliction de cette province qui crye à layde et au meurtre, et dont pour tesmoignage sil plaist à Vostre Magesté, cinquante villes luy envoyeront leurs plaintes dung costé, et leurs requestes de lautre : offrant pour la ruine de ces malheureuses retraictes, jusques à leurs propres vies et y sont poussés, Sire, tant de l'impiété, que des foulles et excez insupportables quilz en endurent. Et afin que Vostre Magesté recongnoisse au vray ces sacriléges estre du consentement du duc de Bouillon, il luy plaira veoir les advis que je luy envoye tant de ce qui se faict par la garnison de Sedan, comme la response que Schelandre, gouverneur dudit Jametz a escrite de sa propre main, sur ung article des choses advenues dont on luy demandoit raison. Sur quoy je vous supplie très humblement, Sire, me vouloir donner moyen ou commandement de faire le chastiment que méritent tant

dimpiétez, massurant que si Vostre Magesté avoit veu ou creu les meschancetez qui se commectent, son zèle tant recongneu à lhonneur de Dieu et au bien de ses subjects, auroit dejia produict les effectz dignes de son auctorité en une si juste cause. Et sur ce je prieray Dieu,

Sire, donner à Vostre Magesté en parfaicte santé très longue et très heureuse vie. De Mouzon le jour de février 1587.

Vostre très humble et très obeissant suget et servyteur,

HENRY DE LORRAINE.

Sire, achevant cette lettre, il mest arrivé ung advis du sieur du Peumaut (sic), gouverneur de Maubert, que ceux de Sedan faillirent avant hier à exécuter une entreprise sur son chasteau où estant descouvertz et tirez de quelques arquebusades, laissèrent une eschelle sur la contrescarpe. Tellement, Sire, que cela et le continuel danger où sont toutes vos places en ceste province me faict redoubler la criaillerie que jay faicte et feray tousjours à Vostre Magesté la supliant de la vouloir asseurer : ce que ne pouvant estre que par l'entretenement de bonnes et fortes troupes bien payées ou par la ruine de ces places qui seules y apportent et maintiennent le danger. Je la suplie très humblement de pourveoir à l'ung ou à l'aultre.

LI

(P. 326.)

1587. — 6 février.

LETTRE ORIGINALE DU DUC DE GUISE AU ROI. — BIBL. IMP., SUPPL. FR., 593. DÉPÊCHES SOUS HENRI III, T. I, P. 141.

Sire, sur le premier adviz que javois eu des actes détestables qu'ont faict ceux de Jametz, jay différé den advertir Vostre Magesté en voulant estre deuement informé, et sçavoir sils seroient advouez. Mais voyant continuer les plaintes et clameurs de ceux de levesché de Verdun, avec les oultrages et violences que les aultres ont redoublé par trois foys, je penseroys mancquer grandement au très humble service que je doibz à Vostre Magesté, sy je ne l'en advertissois en dilligence par ce courrier exprès, avec une très humble supplication, d'avoir agréable que je venge, et punisse par son auctorité, ung si exécrable forfaict : qui est, Sire, d'avoir esté le jour de la Chandeleur dans léglise parrochialle de Maugnees (sic), lorsqu'on célébroit la grand messe, ou ils jectèrent en terre le corps de Nostre Seigneur et le foullèrent aux pieds, emmenèrent trois prestres et plusieurs aultres prisonniers, despendirent et emportèrent les cloches, et commirent tant dexcès que jay horreur de les représenter à Vostre Magesté. Ilz ont depuis saccagé trois églises et continuent tous les jours à ruyner tous les villages des environs. Sur quoy Schelandre cappitaine de Jametz a escrit au bailly de Verdun, que c'estoit du commandement exprès de monsieur de Bouillon, auquel sil plaist à Vostre Magesté que je mattaque, je croys certainement quen peu de temps elle aura moyen de pourveoir à une place qui à toute heure luy faict tant de besoing et peult estre à toutes les deux ; et cependant jay envoyé pour me saisir de toutes les maisons de ceux de la nouvelle

opinion : Vous suppliant très humblement encore une foys me vouloir donner le moyen de chastier tant dinjures faictes à Dieu, à vostre honneur, et à tant de voz bons subjects, et cependant je commenceray à apprester ce qui sera nécessaire pour lexécucion de voz commandemens, priant Dieu,

Sire, vous donner en parfaicte santé très longue et très heureuse vie. De Mouzon le vj jour de febvrier 1587.

Vostre très humble et très obéissant suget et servyteur,

HENRY DE LORRAINE.

LII

(P. 327.)

1587. — 6 février.

LETTRE DU DUC DE GUISE A DON BERNARDINO DE MENDOZA, AMBASSADEUR A PARIS. — ARCH. DE L'EMP., FONDS ESPAGNOL, B. 59, N° 232.

Copia de villete de Mucio de 6 de hebrero 1587.

Toutes les responses et despesches que jay faictes et receus du Roy mon maistre, vous auront été communiquées par l'ambassadeur de Escoce, et par là aurez cogneu et remarqué combien lui pèse et est contre sa volonté le séjour que je ai faict en ce lieu, et le travail que je donne à ceux de Sedan : mon but enfin en cette afaire, est si je ne puis en venir à bout, par les grands empeschemens quil y donne, laisser ung autre. Dieu m'a icy assez heureusement comancé faire veoir pour tels moyens et recognoistre ung chacun ce quil a dans l'ame et la faveur quil porte aux hérétiques. Six jours il (le roi) m'a escrit estre adverti quil se faict au Luxembourg quelques préparatifs contre Jametz, et quil m'ordonnoit et très expressément comandoit my opposer, et que ce feust en toutes formes,

mesmes de ma personne. Je luy ay ouvertement respondu que je estois catholique, quil ne pouvoit trouver mauvaise telle entreprise si non par ung peu dambition qui est permise, et que si ma charge mobligeroit à telz comandemens, je aymerois trop mieulx la remetre que me opposant à la ruyne des hérétiques, d'offencer des catholiques contre lesquelz je ne vouloys en quelque sorte que ce fust m'opposer, aymant mieux estre mort, que pour subject si détestable tirer mon espée : response que je me aseure il trouvera très mauvaise, comme tous mes déportements luy sont odieux; de quoy à la vérité recogneu des gens de bien et de honneur auxquels je veux rendre conte, je le porteray avec aise et patience. C'est tout ce que je puysse escrire maintenant.

SUSCR. — *Segundo Villete de mucio para don Bernardino de Mendoça.*

FIN DES APPENDICES.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

veur de ses enfants. — Tentative du duc d'Albe pour détourner la reine mère de tout accommodement avec les protestants et la séparer de leurs chefs. — Insuccès de cette tentative. — Fin des conférences, sans aucun résultat sérieux. — Le roi et la reine mère se rendent, accompagnés du chancelier l'Hôpital, à Moulins pour assister à l'assemblée qui eut lieu dans cette ville. — Réconciliation apparente des Guises, des Châtillon et des Montmorency. — Ordonnance de Moulins. — Discussion entre le cardinal de Lorraine et le chancelier. — Retour du roi et de la reine mère à Paris. — Le prince de Condé et l'amiral de Coligny veulent enlever le roi, qui revient de Meaux à Paris. — Seconde guerre civile. — Combat de Saint-Denis. — Mort du connétable de Montmorency. — Paix de Lonjumeau. — Violation de cette paix par les catholiques. — Retraite de l'Hôpital. — Son remplacement par le Milanais Birague. — Troubles religieux dans les Pays-Bas. — Violences et exécutions sanglantes du duc d'Albe. — Soulèvement des calvinistes français. — Troisième guerre civile. — Bataille de Jarnac. — Mort de Condé. — Bataille de Montcontour. — Paix de Saint-Germain, avantageuse aux réformés. — Attitude de Charles IX. — Son portrait. — Mécontentement de la cour de Rome et de la cour d Espagne. — État des partis religieux après la paix de Saint-Germain. — Négociations avec l'Angleterre pour marier le duc d'Anjou avec la reine Élisabeth. — Refus du duc d'Anjou. — Ses motifs. — Réaction catholique en France. — Ses menées et ses intrigues. — Avances de Charles IX aux protestants et à l'Angleterre. — Mécontentement de ce prince vis-à-vis de l'Espagne. — Nouvelles propositions de mariage avec Élisabeth d'Angleterre, par la reine mère, en faveur de son fils le duc d'Anjou. — Difficultés soulevées par l'Angleterre. — Nouveau refus du duc d'Anjou. — Défiances entre les deux couronnes de France et d'Espagne. — Conduite du roi Charles IX vis-à-vis de l'Espagne. — Confiance du parti protestant dans les dispositions du roi. — Projet de mariage entre le roi de Navarre et Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. — Faveur de Coligny auprès du roi. — Rentrée de l'amiral à la cour. — Portrait de Coligny. — Projets de l'amiral pour s'emparer de la Belgique. — Dispositions du roi en faveur des projets de Coligny — Attitude de l'Angleterre. — Hostilité couverte de l'Espagne. — Traité d'alliance entre l'Angleterre et la France. — Préparatifs de guerre du roi de France contre l'Espagne. — L'Angleterre a peur d'une invasion française en Belgique. — Inquiétudes de Catherine de Médicis. du duc d'Anjou et du duc Henri de Guise.

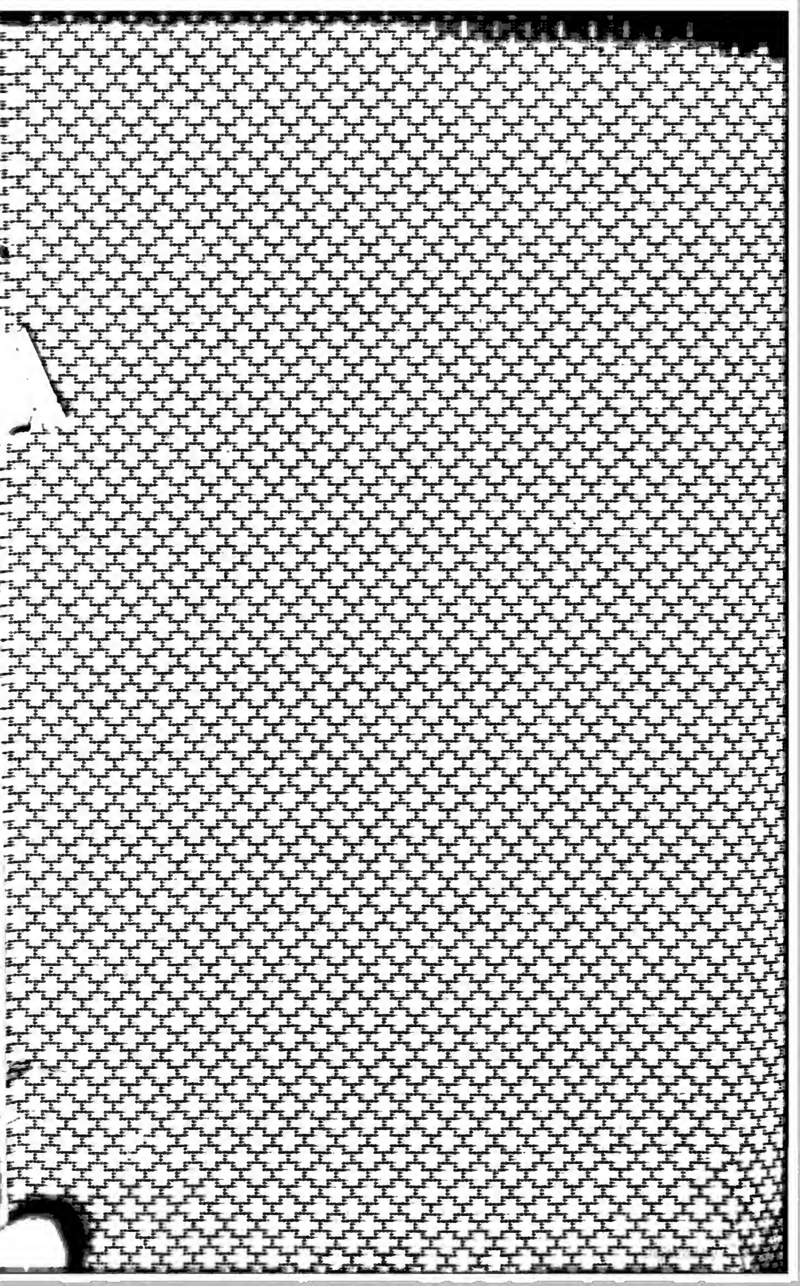
CHAPITRE IV.

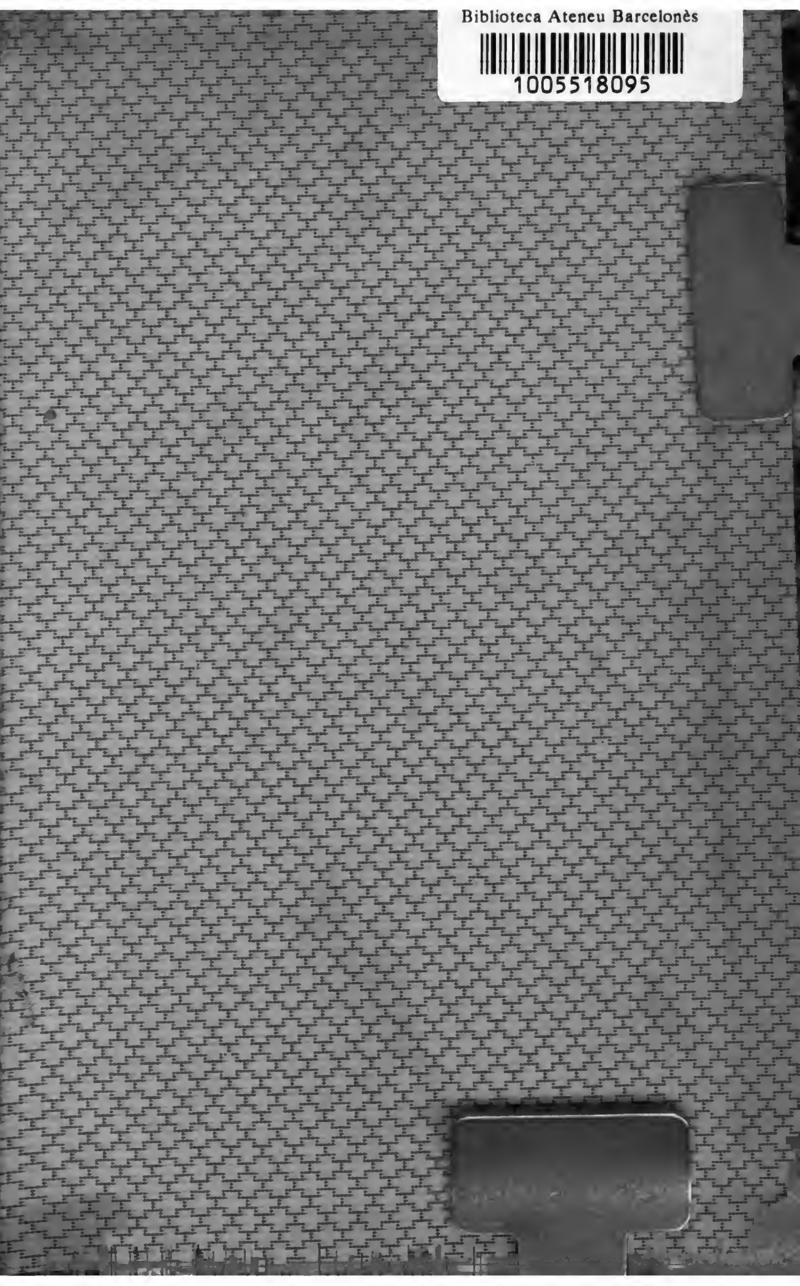
CHAPITRE V.



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

8349. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris.




Biblioteca Ateneu Barcelonès
1005518095

